

COMPTE RENDU D'ACTIVITE 2011

Agence de l'eau Artois-Picardie



Direction Programme et Finances



ISO 9001
ISO 14001
OHSAS 18001

S O M M A I R E

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

Page 5

2011 : Des décisions majeures pour le bassin

Page 9

La pose de la première pierre de Marquette	page 9
La perception mutualisée pour les autres bassins de la redevance pour pollutions diffuses	page 11
La réorganisation de l'Agence, tournée vers les territoires	page 12
La préparation du Xème Programme d'Intervention	page 13

Le déploiement des politiques du IXème Programme

Page 14

L'exécution du IXème Programme d'Intervention en 2011	page 14
La gestion de la solidarité urbain - rural	page 19
La lutte contre la pollution d'origine domestique	page 20
La lutte contre la pollution d'origine industrielle	page 36
La lutte contre la pollution d'origine agricole	page 41
La protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques	page 45
L'avancement des SAGE	page 65
La connaissance et la surveillance des milieux aquatiques	page 68
L'action internationale	page 74

Les interventions de l'année 2011 à l'échelle des territoires de SAGE

Page 78

Les interventions de l'année 2011 sur les territoires de SAGE	page 78
---	---------

Les redevances

Page 80

Le prix des services de l'eau sur le bassin

Page 84

Pour un fonctionnement efficace et responsable

Page 86

Le personnel, sur le terrain, au cœur de l'action	page 86
La formation	page 89
La communication, l'information et la sensibilisation dans le domaine de l'eau	page 90
La documentation	page 94
Vers un fonctionnement exemplaire	page 95
Le système d'information au cœur de la mutualisation	page 104
Des processus performants et éco-responsables	page 105

Le bilan financier

Page 106

Le bilan 2011 du contrat d'objectifs 2007 - 2012

Page 114

Le document annuel de performance -année 2011

Page 119

Annexe 2011 à l'échelle des régions et départements

Page 124

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie

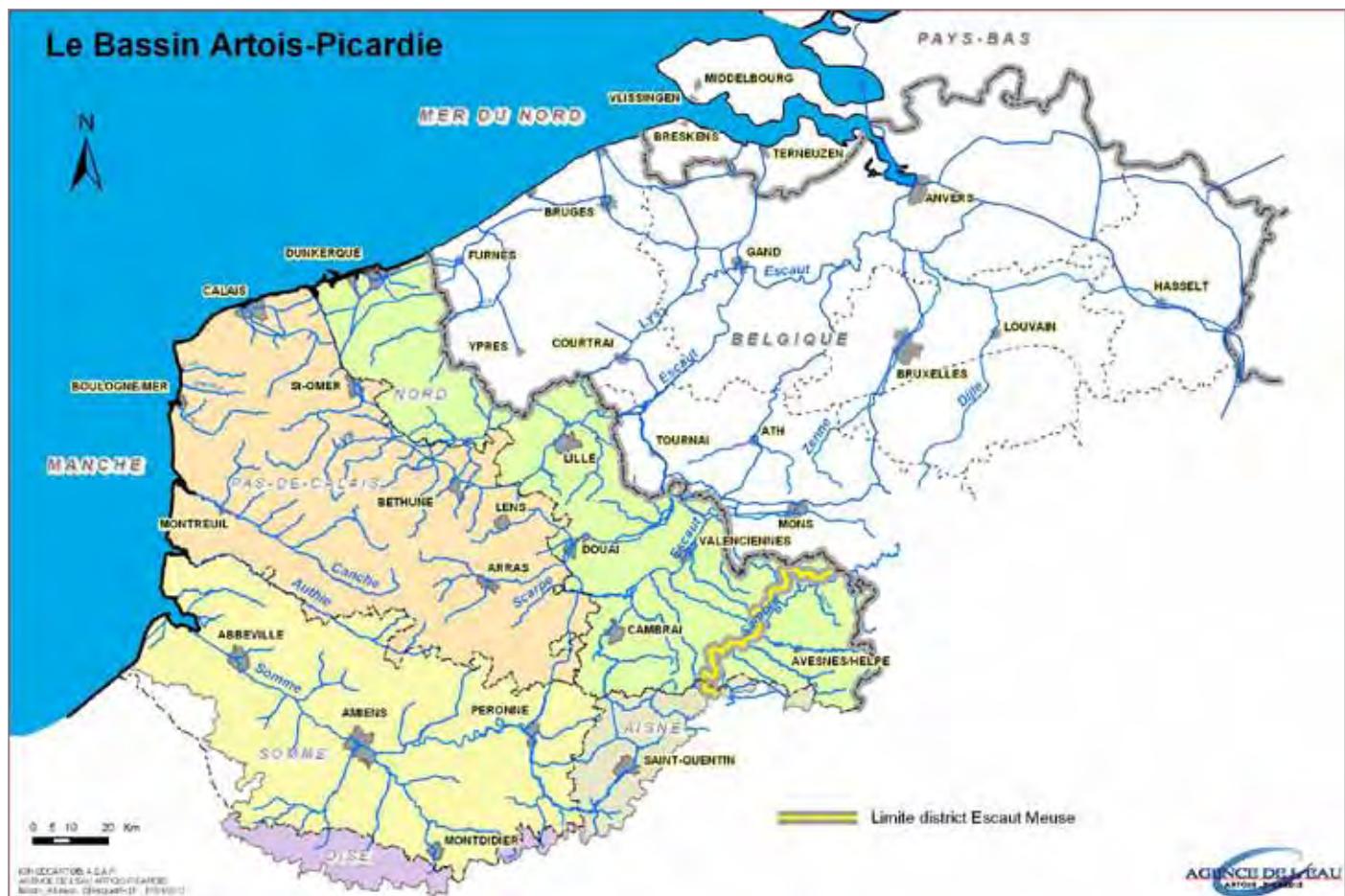
► Un Bassin bien spécifique

Le territoire du Bassin Artois-Picardie est situé à l'amont de deux districts hydrographiques internationaux :

- **l'Escaut** qui prend sa source au nord de Saint Quentin (Aisne), traverse Cambrai, Valenciennes pour rejoindre la Belgique avant de se jeter en Mer du Nord aux Pays-Bas ;
- **la Meuse** dont la Sambre est un affluent.

Bien qu'il soit le plus petit en surface des 6 bassins hydrographiques, le Bassin Artois-Picardie a une densité moyenne de population deux fois plus importante que la moyenne nationale, et présente de fortes disparités entre les zones urbaines et rurales.

Le Bassin Artois-Picardie couvre l'ensemble des départements du Nord et du Pas-de-Calais, et partiellement la Somme (735 communes soit 96 % des habitants), l'Aisne (115 communes soit 24 % des habitants) et l'Oise (89 communes soit 4 % des habitants).



Historiquement marqué par un passé industriel important, le Bassin a toutefois subi des restructurations et des crises industrielles durant ces 30 dernières années : il reste un passif important, à la fois environnemental (friches industrielles contaminées ou non, sédiments toxiques dans les cours d'eau, affaissement minier...) et économique (taux de chômage élevé, potentiel fiscal faible...). Les efforts conjugués des collectivités territoriales et de l'Etat contribuent à redynamiser le territoire, et à côté des emplois industriels existants, se développe une activité touristique en croissance forte.

Quelques chiffres du Bassin Artois-Picardie

- ◆ 2485 communes
- ◆ Superficie : 20 000 km²
(8 000 km de cours d'eau, 270 km de côtes)
- ◆ 4,7 Millions d'habitants
Rural : 1,23 Millions d'habitants (26 %)
Urbain : 3,47 Millions d'habitants (74 %)
Densité moyenne : 235 habitants/km²
(2,2 fois la densité nationale)
- ◆ 350 Millions de m³ d'eau potable produite par an
dont 95 % d'origine souterraine (1343 forages)

► Un établissement public de l'Etat

Créées par la loi du 16 décembre 1964, les Agences de l'Eau ont vu leur rôle essentiel confirmé par la loi du 3 janvier 1992 et plus récemment le 30 décembre 2006 par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Etablissements publics administratifs de l'Etat, les Agences traduisent au niveau local les orientations prises par les instances décisionnelles des bassins hydrographiques (les Comités de Bassin) pour la mise en œuvre de la politique nationale de l'eau, en respect des spécificités environnementales et socio-économiques de chaque Bassin.

Les compétences des Agences sont mises au service de la protection, de la préservation et de la lutte contre la pollution de la ressource en eau et de l'ensemble des milieux aquatiques. L'action des Agences se fait en étroite concertation avec les services centraux et déconcentrés du Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL) et avec l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

► Départ de Monsieur Martial GRANDMOUGIN



Après plus de 30 ans consacrés au service public au sein de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, Monsieur Martial GRANDMOUGIN, Directeur Général Adjoint depuis 1993, l'a quittée le 14 octobre pour une retraite bien méritée.

A 65 ans, cet Ingénieur en Chef des Ponts, des Eaux et Forêts peut partir sous les horizons charentais avec la satisfaction légitime du devoir accompli.

En effet, c'est avec passion et efficacité que Monsieur Martial GRANDMOUGIN s'est investi depuis 1980 dans tous les grands dossiers de l'Agence : très impliqué dans les Programmes d'Intervention successifs, dont il est la mémoire, il laisse plus particulièrement son

empreinte dans la constitution du District International de l'Escaut, la problématique des inondations et des Wateringues, la mise en œuvre de la Directive Eaux Résiduaires Urbaines... et la grande aventure du Canal Seine-Nord.

Très apprécié des partenaires institutionnels et du personnel de l'Agence, il a su allier sens du consensus et diplomatie quand il le fallait, et prise de position sans concession au risque de déplaire chaque fois que l'intérêt général le justifiait.



► Le fonctionnement institutionnel

Les instances de bassin ont été réunies 21 fois durant l'année 2011 dont :

- ▶ 5 séances du Conseil d'Administration (CA) de l'Agence,
- ▶ 3 séances du Comité de Bassin (CB), dont 1 décentralisée à Arras dans les locaux du Conseil Général du Pas-de-Calais.

Pour chacune de ces instances, une séance à mi-année fut dédiée au renouvellement électif des présidents et vice-présidents de l'instance et de ses commissions associées.

En ce qui concerne le Comité de Bassin, M. POHER et M. LEMAY ont été réélus respectivement président et vice-président de cette instance. Un président et un vice président ont également été désignés pour chacun des 6 groupes de travail Xème programme, pour les commissions géographiques, pour la CPAIDD (Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable), pour le CPEA (Commission Permanente Eau et Agriculture) et pour la CPMNAP (Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification).

En ce qui concerne le Conseil d'Administration, M. RAOULT et M. LEMAY ont été réélus respectivement président et vice-président de cette instance, et ont été désignés un président et un vice-président pour la CPI (Commission Permanente des Interventions) et pour la CPP (Commission Permanente Programme).

13 séances des commissions rattachées au CA ou au CB se sont tenues en 2011 dont :

- ▶ 4 séances pour la Commission Permanente des Interventions (CPI), soit une de plus qu'en 2010,
- ▶ 2 séances pour la Commission Permanente Programme (CPP),
- ▶ 3 séances pour la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable (CPAIDD),
- ▶ 2 séances pour la Commission Permanente Eau et Agriculture (CPEA),
- ▶ 2 séances pour la Commission Permanente du Milieu Naturel Aquatique et de la Planification (CPMNAP).

Le rythme des séances de la CPI a été augmenté par rapport à 2010, en raison d'une volonté de lissage annuel des décisions d'aides, afin d'éviter une concentration des dossiers à décider jusque là constatée lors de la dernière des 3 réunions annuelles de la CPI.

Par ailleurs, le Parlement des Jeunes pour l'Eau s'est réuni à 3 reprises lors de l'année 2011.

Les débats menés en 2011 au sein de ces instances ont été particulièrement riches et ont permis l'adoption de nombreux projets.

► Les principaux projets adoptés en 2011

Le CB a émis des avis favorables sur :

- ▶ Le projet d'évaluation préliminaire des risques d'inondations (EPRI) soumis à la consultation des parties prenantes du bassin Artois Picardie ;
- ▶ Le SAGE du boulonnais et le SAGE audomarois, tous deux au stade de révision avant enquête publique ;
- ▶ La demande de reconnaissance du statut d'EPTB du syndicat mixte pour le schéma d'aménagement et de gestion des eaux du Boulonnais ;
- ▶ Le classement des cours d'eau au titre de l'article L.214-17 du Code de l'Environnement ;
- ▶ Le projet de modification de la réglementation permettant d'intégrer le comité de gestion des poissons migrateurs (COGEPOMI) aux instances de bassin.

Le CA a adopté :

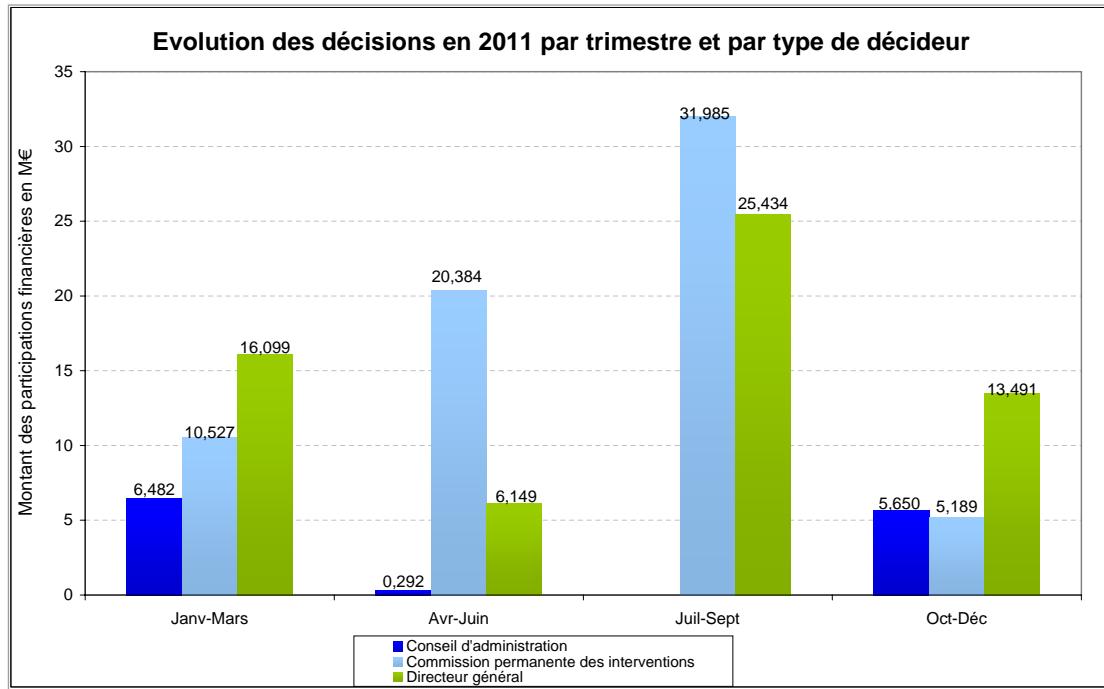
▶ Le 25 mars 2011, une délibération relative aux pollutions diffuses. Elle a permis d'adapter le IXème Programme d'Intervention aux besoins exprimés dans le domaine de l'agriculture en 2011. Par ailleurs, le CA a adopté une délibération relative à la prise en charge par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de l'établissement des titres de recettes et du recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses pour le compte des six Agences de l'eau.

▶ Le 24 juin 2011, deux délibérations permettant d'introduire des critères de priorité dans le traitement des dossiers de lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles et dans celui des dossiers d'élimination des déchets dangereux en quantités dispersées susceptibles de polluer les eaux. Il a également été acté l'adhésion de l'Agence à la stratégie nationale pour la biodiversité.

▶ Le 14 octobre 2011, le CA a acté la cession de l'ancienne carrière Malbezin à la commune de Carvin, ainsi que l'établissement de 3 conventions-cadres relatives aux zones humides.

▶ Le 25 novembre 2011, une délibération instaurant une convention entre l'Agence et la SAFER Flandres Artois, une autre délibération instaurant une convention-cadre pour la mise en œuvre d'un programme agricole et environnemental de préservation de la boucle de la Lys à Erquinghem-Lys.

Sur les 141,682 M€ d'aides décidées en 2011, le CA et la CPI ont décidé l'engagement de 80,51 M€ de participations financières, représentant près de 57% des décisions d'intervention de l'année, le reste des décisions ayant été pris sur délégation du CA au Directeur Général.



► Le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau J-5 mois



30 jeunes, issus du monde entier, retenus parmi plus de 200 candidats, se sont retrouvés à Douai, du 6 au 10 novembre 2011, afin de préparer leur participation au Forum Mondial de l'Eau qui aura lieu à Marseille du 12 au 17 mars 2012.

De l'ouverture officielle aux séances de travail, en passant par la soirée culturelle et la soirée « Rencontres Eau et Cinéma », l'objectif était triple :

- Créer une relation entre tous ceux chargés de représenter la jeunesse mondiale en mars 2012,
- Générer une réflexion commune sur l'organisation et la stratégie de la participation des jeunes au Forum Mondial de l'Eau et au « Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau »,
- Travailler sur les thématiques du Forum.

Ce triple objectif a été atteint, et l'harmonie de travail qui s'est instaurée entre ces 30 participants a permis entre autres de réaliser la fresque ci-dessous, bannière multilingue qui expose leurs attentes et leurs convictions.



2011 : des décisions majeures pour le bassin

► 2011 : Inauguration de la station d'épuration de MARQUETTE

Le 10 juin 2011 a été inaugurée la station d'épuration (STEP) de Marquette Lez Lille, en présence de Mme AUBRY, qui a participé à la pose de la première pierre.

Cette STEP, la plus importante au nord de Paris en terme de capacité (620 000 EH), était l'une des dernières du bassin concernée par la mise aux normes de la DERU (Directive Eaux Résiduaires Urbaines) - échéance 2013. Le planning prévisionnel des travaux prévoit que la file eau soit fonctionnelle en février 2013.

Au-delà de sa taille, plusieurs techniques sont innovantes dans ce projet de STEP qui est le plus conséquent jamais financé par l'Agence : 91 M€ d'aides pour les travaux, dont 56 M€ d'avances et 35 M€ de subventions, Lille Métropole Communauté Urbaine s'engageant quant à elle à hauteur de 54 M€ pour les travaux.





La projection des futures installations de la STEP

Ces innovations techniques sont :

- ▶ La création du plus important poste de relèvement du bassin, le poste des Bateliers, qui permet de transférer jusque la station d'épuration les 4/5èmes de la pollution de l'agglomération d'assainissement de Lille Marquette ;
- ▶ Après le traitement primaire via des décanteurs lamellaires, la mise en œuvre d'un traitement biologique innovant par l'utilisation d'un biofilm, sur lequel les bactéries responsables de l'épuration viendront se fixer, ce qui permettra d'augmenter la surface active et de contact entre les bactéries et l'effluent à traiter, par rapport aux traitements biologiques classiques où les bactéries sont en suspension libre ;
- ▶ La valorisation des boues d'épuration via le biogaz récupéré lors de leur digestion par les bactéries ;
- ▶ La capacité de la STEP à faire face aux différentes variations climatiques avec d'une part la création d'un bassin de pollution extrêmement conséquent (20 000 m³), et d'autre part une très grande flexibilité, puisque si le traitement des eaux usées classiques s'effectue avec un débit de 2,8 m³/s à l'entrée en STEP, celle-ci est également capable de traiter en file pluviale quelques 5,3 m³/s.



Mme AUBRY, Présidente de LMCU



M. THIBAULT, Directeur Général de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie

► **La perception mutualisée pour les autres bassins de la redevance pour pollutions diffuses : premier chantier de mutualisation d'une activité entre les 6 Agences**

Dans le cadre du chantier de Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), le Conseil de Modernisation des Politiques Publiques (CMPP) du 4 avril 2008 a identifié la mesure 154 qui concerne les six Agences de l'Eau et l'ONEMA et élaboré un plan d'actions (60 actions) à mener sur la période 2008-2012.

Si la mutualisation de certains outils de travail a été initiée les années antérieures, la mutualisation pérenne d'une activité n'avait jusqu'en 2011 pas été réalisée. Or, il a été démontré l'intérêt de développer entre les Agences de l'Eau la mutualisation de certaines activités de nature identique, sans nuire aux nécessités d'agir de manière adaptée aux besoins de chaque établissement, dont la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 30 décembre 2006 (LEMA) et le Code de l'Environnement fixent la nature et l'étendue des missions.

Ainsi, trois types de redevances, déclinées avec des taux et conditions identiques dans chaque bassin, répondent à ces critères : la redevance pour pollutions diffuses, la redevance pour protection du milieu aquatique et la redevance pour pollution de l'eau des activités d'élevages. Ces redevances font l'objet d'un tarif unique pour les 6 agences, défini dans la loi ou harmonisé entre les bassins.

En application de la loi de finances rectificative pour 2010, l'article L. 213-11-15-1 du Code de l'Environnement prévoit qu'une Agence de l'Eau, dite agence désignée, peut prendre en charge l'établissement des titres de recette et le recouvrement des redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique, pour pollutions diffuses et pour protection du milieu aquatique. L'Agence désignée reverse aux autres Agences (et à l'ONEMA pour la fraction de redevance pour pollutions diffuses qui lui est affectée) les sommes ainsi perçues pour leur compte, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement, fixés par décret en Conseil d'Etat sur la base d'une étude menée en amont par les Agences concernées : 1,1 % au titre de la redevance pour pollutions. Cette gestion mutualisée de redevances n'entraîne aucune modification des prérogatives dévolues aux Conseils d'Administration et Comités de Bassin des différents établissements. Les gains attendus au niveau national sont de 4 postes répartis sur l'ensemble des Agences. L'Agence Artois Picardie, qui consacrait 0,7 poste à cette activité, doit consacrer 2 postes supplémentaires pour prendre en charge cette activité au niveau national.

L'opération de mutualisation a été initiée dès 2011 par la prise en charge partielle (calcul et émission de l'acompte au titre de 2011) de la redevance pour pollutions diffuses par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie. Une convention de service mutualisé a été signée en 2011 entre les différents établissements concernés pour cette redevance mutualisée.

En 2011, l'Agence a tout mis en œuvre pour pouvoir honorer ses engagements, et a perçu au titre de son bassin 8,45 M€ (dont 5,6 M€ ont été reversés à l'ONEMA) et au titre des 5 autres bassins 29,31 M€ d'acomptes (dont 28,6 M€ ont été reversés à l'ONEMA).

En 2012, l'Agence Artois-Picardie prendra en charge entièrement la gestion mutualisée de cette redevance : mise en place d'un service d'assistance à la déclaration, instruction de la redevance 2011 avec émission du solde 2011 et de l'acompte 2012, suivi des interlocuteurs, démarrage de l'activité de contrôle, gestion des réclamations.

Cette activité mutualisée a nécessité une réorganisation au sein du service redevances, afin de pouvoir faire face à plus de 5 000 nouveaux interlocuteurs concernés par cette redevance sur tout le territoire métropolitain.

► Une réorganisation des services de l'Agence, tournée vers les territoires

L'Agence a été amenée à adopter récemment une nouvelle organisation interne, entrée en vigueur le 4 juillet 2011. Elle résulte des travaux de réflexions et de concertations participatives internes autour de plusieurs thèmes importants liés à l'amélioration du fonctionnement des services, compte tenu notamment de la nécessité :

- ▶ De renforcer et de préciser le rôle des Missions Territoriales.
- ▶ D'adapter l'organisation de la gestion de l'enjeu « eau potable » dans le sens d'une meilleure approche territoriale.
- ▶ De rationaliser le processus d'acquisition, de production, d'expertise, de gestion générale, d'exploitation et de valorisation des données, et de leur rapportage, tant au niveau national qu'au niveau européen.
- ▶ D'intégrer à l'activité de l'Agence les nouvelles missions et nouveaux métiers en résultant, liés entre autres au « Grenelle de l'Environnement » et à l'application des directives européennes telles que la « Directive Inondations ».
- ▶ De tenir compte de l'effet des actions de mutualisation inter - établissements, d'un renforcement de l'encaissement des plafonds d'emplois, et des mouvements de poste occasionnés par les agents faisant valoir leurs droits à la retraite sur la période 2011/2012.
- ▶ Et d'une manière générale, assurer une meilleure transversalité entre les directions, services et compétences, tout en assurant un fonctionnement maîtrisé de l'établissement.

Les principales modifications significatives de l'organisation générale se sont traduites par :

► Un renforcement de l'organisation territoriale

Le positionnement des missions territoriales (Mer du Nord, Picardie, Littoral) a été renforcé afin de faire des agents de ces missions des contacts privilégiés pour les maîtres d'ouvrages dans les territoires ; cela permettra de négocier avec une meilleure lisibilité les programmes pluriannuels concertés (PPC) et de construire un lien transversal plus important entre les politiques d'interventions et les politiques de planification (SDAGE, SAGE, trame verte, trame bleue, dossiers d'intervention).

En pratique :

- ▶ Renforcement du rôle transversal et de premier niveau des missions territoriales.
- ▶ Basculement de la compétence eau potable de la Direction Milieux Naturels Aquatiques vers la Direction Ressource et Lutte contre la Pollution.
- ▶ Nouvelle répartition des compétences entre les missions territoriales et les services du siège, avec une refonte importante du Service Qualité de l'Assainissement, qui devient, avec des compétences élargies, le Service Expertise et Soutien aux Interventions.

► Une amélioration de la cohérence et de la valorisation des données de l'Agence

L'Agence possède un nombre très conséquent de données pour lesquelles une optimisation de traitement et d'expertise peut être réalisée.

En pratique :

- ▶ Création du Service Valorisation et Rapportage des Données au sein de la Direction Planification et Evaluation : ce service, par essence transversal, a regroupé différentes compétences pré-existantes dans différentes Directions. Ayant pour mission de coordonner et structurer l'ensemble des données produites à l'Agence, sans pour autant se substituer aux différents producteurs de données de chaque Direction, ce service est principalement chargé de construire les différents produits permettant le rapportage et la valorisation des données croisées.
- ▶ Regroupement au sein du Service Connaissance et Expertise des Milieux Naturels Aquatiques de l'ensemble des données acquises en maîtrise d'ouvrage directe et à titre principal : laboratoires d'analyses et données « eaux de surface et souterraines ».
- ▶ Une détermination à se donner les moyens de faire face aux nouveaux métiers : Il a en particulier été acté de renforcer la maîtrise d'ouvrage directe, la politique foncière menée par l'Agence, et d'acquérir les compétences nécessaires dans le domaine des inondations.
- ▶ Renforcement du Service Aménagement des Milieux Naturels Aquatiques, avec création d'une Cellule « Maîtrise d'Ouvrage » et d'un poste de Chargé d'Interventions affecté aux problématiques de lutte contre les inondations et d'hydraulique.
- ▶ Création d'une Cellule « Politique et Actions Foncières » sous autorité directe du Directeur Milieux Naturels Aquatiques.

Cette réorganisation a entraîné des changements significatifs d'affectation pour 31 agents, soit environ 16% de l'effectif de l'Agence.

► La préparation du Xème Programme d'Intervention

Les premières réflexions à engager pour construire le Xème Programme d'Intervention ont été entamées entre les 6 Agences de l'Eau avec les services du Ministère de tutelle depuis l'automne 2010, en vue de préparer le cadrage législatif à figurer dans la Loi de Finances pour 2012.

La Ministre de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement, Mme KOSCIUSKO-MORIZET, a souhaité organiser le 10 mars 2011, une réunion d'échanges avec les Présidents de Comités de Bassin, en présence des Directeurs Généraux des Agences de l'Eau pour évoquer les enjeux principaux de ces travaux. Cette rencontre a permis de traduire une assez large convergence de vues, à la fois entre la Ministre et les Présidents de Comités de Bassin et entre Présidents de Comité de Bassin, tant sur la méthode de réflexion et de contribution aux débats nationaux que sur les objectifs envisageables pour constituer les Xèmes Programmes d'Intervention des Agences.

Le Comité de Bassin, lors de sa séance du 13 mai dernier, a procédé à un premier échange sur les orientations générales. Dans le respect de ces orientations et des masses financières projetées liées aux exigences du Programme de Mesures, un travail de fond a pu être engagé dans les bassins pour définir les orientations recherchées, les actions prioritaires et les modalités les plus appropriées pour respecter les grandes missions auxquelles les Agences contribuent tant au titre du respect des Directives Européennes que des objectifs nationaux et de bassin dans le domaine de l'eau et des milieux aquatiques.

Le calendrier général de préparation du Xème Programme a été présenté au Conseil d'Administration lors de sa séance du 25 mars dernier.

Pour chaque grand domaine d'actions, la Commission Permanente Programme s'appuie sur les réflexions et propositions de 6 groupes de travail créés spécifiquement, représentatifs du Comité de Bassin et du Conseil d'Administration de l'Agence, et associant aux membres des Instances de Bassin des experts dans les domaines concernés :

- ▶ Groupe de Travail Collectivités Territoriales
- ▶ Groupe de Travail Industries
- ▶ Groupe de Travail Milieux Naturels Aquatiques
- ▶ Groupe de Travail Littoral
- ▶ Groupe de Travail Agriculture
- ▶ Groupe de Travail Action Internationale

- Président : M. Claude DEFLESSELLE
Président : M. Patrick LEMAY
Président : M. Emmanuel CAU
Président : M. Jean-François RAPIN
Président : M. Jean-Jacques COTTEL
Président : M. Jean SCHEPMAN



1ère réunion du groupe de travail Milieux Naturels Aquatiques

La Commission Permanente Programme, réunie le 30 septembre 2011, a fixé la feuille de route des travaux à mener par ces groupes. Ces six groupes se sont réunis une première fois en octobre et début novembre 2011 pour examiner et faire des propositions, selon le cadrage fixé par la Commission Permanente Programme, sur les priorités à dégager dans chacun des domaines d'intervention de l'Agence et les évolutions à privilégier.

Enfin, un cycle de commissions géographiques a été organisé sur l'ensemble du bassin en octobre, novembre et a permis de recueillir les questions et avis des acteurs locaux.

L'ensemble des travaux se déclinera jusqu'au dernier trimestre 2012.

La Loi de Finances pour 2012, dans son article 124, fixe les montants plafonds et le cadrage du futur Xème Programme, ainsi que les ajustements de plafond et de modalités de certaines redevances Ces dispositions sont en cohérence avec les engagements fixés par la Ministre dans sa lettre au Président du Comité de Bassin.

Le déploiement des politiques du IXème Programme d'Intervention



L'EXECUTION DU IXÈME PROGRAMME D'INTERVENTION EN 2011

► Un niveau d'engagement très élevé pour 2011

Le IXème Programme d'Intervention (2007-2012) a été conçu pour répondre aux obligations issues des directives européennes (eaux résiduaires urbaines, eau potable, eaux de baignade, ...) et pour développer de nouveaux domaines d'Intervention, en cohérence avec l'objectif d'atteinte de bon état des eaux fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

L'année 2011 a vu la réalisation de 3 adaptations de programme afin d'optimiser le déploiement des autorisations de programme vers des secteurs fortement sollicités par les Maîtres d'Ouvrages, ce qui amène le total d'engagements du IXème Programme d'Intervention (dépenses de fonctionnement incluses) à 1 104,691 M€.

Pour l'année 2011, cinquième année du IXème Programme d'Intervention, l'Agence a atteint un total d'interventions qui s'élève à 141,682 M€, soit une réalisation de 98,47 % des dotations totales ouvertes.

L'analyse de la répartition des interventions de l'Agence s'effectue selon les 3 axes de la mise en œuvre de la LOLF au sein du MEDDTL et de ses opérateurs.

► Action n° 1 : Prévention des risques contre les pollutions

Le montant des engagements de cette action s'élève à 110,193 M€ (soit une réalisation de 98,37 % des dotations ouvertes) et représente 77,77 % des dotations 2011 totales ; il comptabilise les interventions des lignes 911 à 919, relatives aux opérations d'aides - à l'investissement ou à l'exploitation - des actions de lutte contre la pollution d'origine domestique, industrielle ou agricole.

En terme de lutte contre la pollution d'origine domestique et assimilée, le domaine des ouvrages de traitement des eaux usées totalise 20,815 M€ d'aides de l'Agence, et celui des réseaux d'assainissement a bénéficié quant à lui de 38,350 M€.

Le franc succès de notre politique partenariale dans le domaine du raccordement aux réseaux publics de collecte permet d'atteindre un total de décisions de 10,915 M€ dans ce domaine, soit une augmentation de 27,80%. Le dispositif de politique partenariale lancé en 2010 dans le domaine de l'assainissement non collectif prend également son essor et contribue à atteindre un total de 2,454 M€ de décisions, soit une hausse de 28,26% par rapport à 2010.

Dans le domaine de la lutte contre la pollution industrielle, les montants des engagements atteignent 11,132 M€ soit 97,98 % des dotations ouvertes. Une participation de 6,208 M€ concerne une intervention portant sur la lutte contre la pollution toxique.

Par ailleurs, en terme de lutte contre la pollution agricole, le montant des engagements se porte à 15,301 M€. Il est à noter la somme de 5,609 M€ consacrée au versement à l'ONEMA de la fraction de redevance pour pollutions diffuses dans le cadre du Plan Ecophyto 2018. Les décisions en 2011 ont majoritairement concerné le Plan Eau et Agriculture, le Plan Végétal pour l'Environnement, les Mesures Agro Environnementales et le soutien à l'agriculture biologique.

Enfin, l'aide à l'exploitation financée par l'Agence atteint au total 24,595 M€, qui se répartissent pour l'aide à la performance épuratoire à hauteur de 22,734 M€, pour l'assistance technique : 1,061 M€ et pour l'élimination des déchets : 0,800 M€.

► Action n° 7 : Gestion des milieux et biodiversité

Cette action regroupe les lignes d'intervention 923 à 934 (hors ligne 925 Eau Potable), dont les domaines d'intervention portent sur la protection de la ressource, la restauration des milieux aquatiques, la planification ainsi que la conduite et le développement de nos politiques.

Cette action qui totalise 14,403 M€ d'aides de l'Agence, (soit une réalisation de 97,93 % des dotations ouvertes) représente 10,17 % des dotations 2011 totales et est en augmentation de 24,13 % par rapport à 2010.

Les domaines protection de la ressource, restauration et gestion des milieux aquatiques et planification totalisent 11,265 M€ d'aides de l'Agence,. Dans le domaine de la restauration et gestion des milieux aquatiques, les décisions à destination de l'entretien écologique s'élèvent à 4,348 M€, soit une augmentation de 60,07 % par rapport à 2010, et concernent majoritairement le financement de travaux d'entretien et de restauration des cours d'eau.

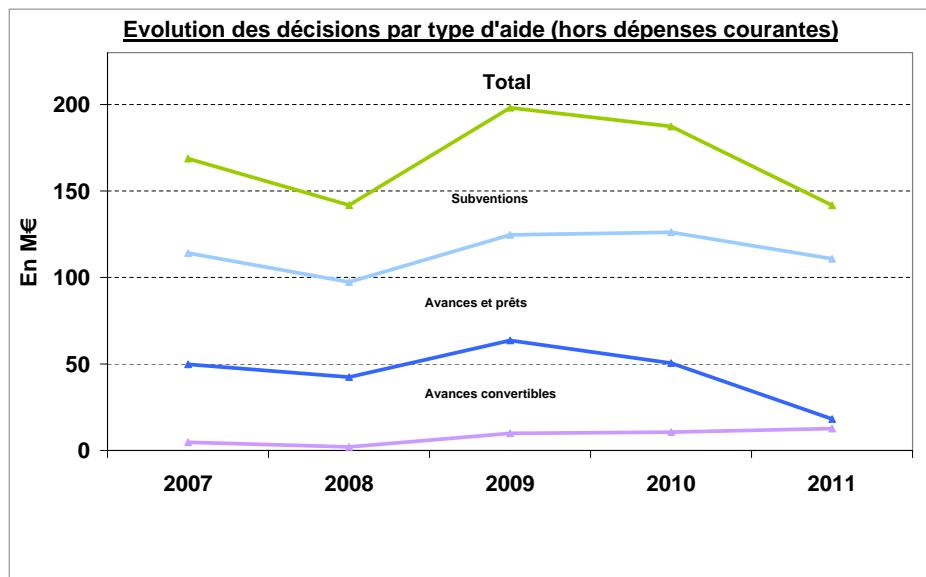
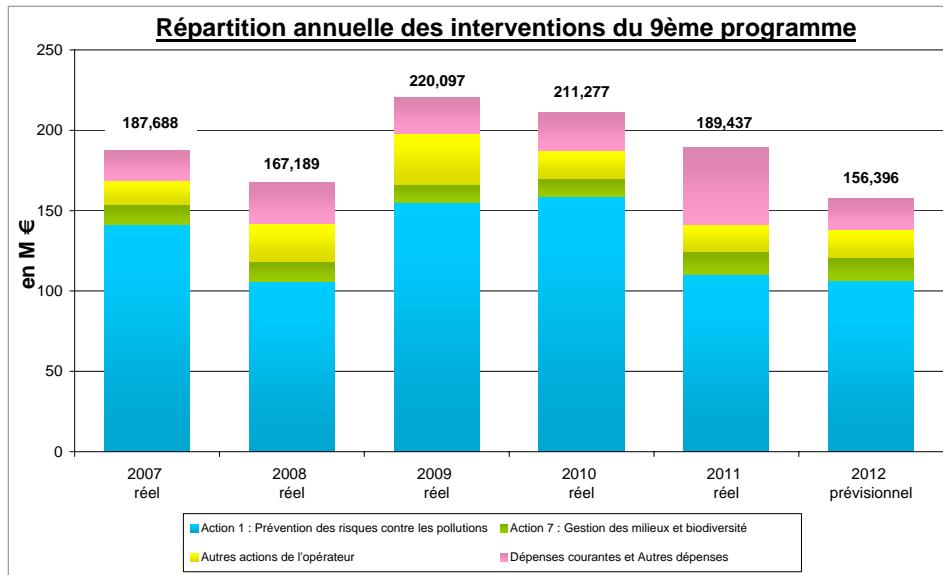
La conduite et le développement de nos politiques, qui regroupe les études générales, la connaissance environnementale, l'action internationale et la communication, totalise 3,138 M€ d'aides de l'Agence, dont 0,776 M€ se rapportant à l'action internationale pour le financement, en grande majorité, de projets de coopération décentralisée.

► Autres actions de l'opérateur

Ce dernier axe recense les actions relatives à l'eau potable et la contribution de l'Agence à l'ONEMA. Les participations financières attribuées à ces deux domaines d'intervention s'élèvent à 17,085 M€ (soit une réalisation de 99,62% des dotations ouvertes), et représentent 12,06 % des dotations ouvertes. Elles restent donc stables par rapport à 2010.

Plus particulièrement, les interventions à destination de l'eau potable, qui s'élèvent à 9,485 M€, portent sur l'amélioration et la sécurisation de l'alimentation, l'économie d'eau et l'assistance technique.

L'évolution des décisions par année du programme ainsi que par type d'aide et par domaine d'intervention est présentée dans les graphiques ci-après.



Ratio montant des aides à la dépollution / montant des travaux-**Etat d'avancement au 31/12/2011**

	Montant des aides (M€)	Montant des travaux (M€)	Ratio
Moyenne au 8ème programme	303,478	615,300	49,32%
en 2007	115,999	214,361	54,11%
en 2008	81,175	151,714	53,51%
en 2009	155,129	345,782	44,86%
en 2010	158,514	336,260	47,14%
en 2011	110,193	293,876	37,49%
en 2012			
Total 2009-2011	621,01	293,876	46,28%
Atteinte de / contribution à l'objectif (diminuer par rapport à ma moyenne du 8ème programme)			

Analyse des décisions d'intervention en 2011 (en M€ dans le bassin Artois-Picardie)

		Action 1 : PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES POLLUTIONS	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
192,939	85,598		
Collectivités		Industries	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
136,784	59,165	37,553	11,132
Agriculture			
Travaux	P.F	Travaux	P.F
		18,602	15,301
AIDES AUX INVESTISSEMENTS		Action 7 : GESTION DES MILIEUX ET BIODIVERSITE	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
263,136	117,085	34,923	14,402
Gestion quantitative de la ressource		Protection de la ressource	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
-	-	2,309	1,493
Restauration et gestion des milieux aquatiques		Planification et gestion bassin et sous-bassin	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
24,129	9,229	1,142	0,543
Etudes générales		Connaissance Environnementale	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
-	-	2,950	1,977
Action Internationale		Information, communication, consultation du public	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
3,917	0,776	0,476	0,384
TOTAL Année 2011		AUTRES ACTIONS DE L'OPERATEUR	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
364,073	141,682	35,274	17,085
Eau Potable		Contribution à L'ONEMA	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
27,674	9,485	7,600	7,600
AIDES A L'EXPLOITATION		Action 1 : PREVENTION DES RISQUES CONTRE LES POLLUTIONS	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
100,937	24,597	100,937	24,597
Collectivités		Industries	
Travaux	P.F	Travaux	P.F
94,983	23,075	5,061	0,990
Agriculture			
Travaux	P.F	Travaux	P.F
		0,893	0,532

PF : Participations Financières

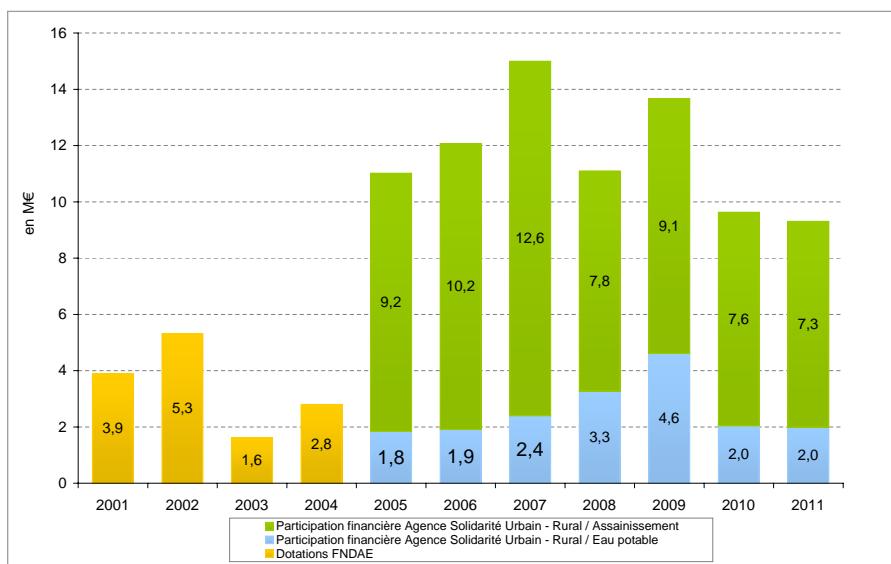
LA GESTION DE LA SOLIDARITE URBAIN - RURAL

► La mise en œuvre de la solidarité urbain-rural sur le bassin

Jusqu'en 2004, les travaux d'alimentation en eau potable et les travaux d'assainissement des communes rurales bénéficiaient de participations financières des départements, de l'Etat au travers du Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau (FNDAE), et des Agences de l'Eau.

En 2004, l'Etat a décidé que les Agences de l'Eau prendraient le relais du FNDAE et apporteraient des financements complémentaires aux communes rurales, au titre de la solidarité urbain-rural (SUR). La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques du 3 décembre 2006 a entériné ces dispositions.

En 2011, les engagements SUR de l'Agence s'élèvent à 9,304 M€, un niveau qui reste stable par rapport aux montants engagés en 2010.



Montant des aides en faveur des communes rurales et des aides à la Solidarité Urbain Rural

Etat d'avancement au 31/12/2011 :

PREVISIONS REVISEES			REALISATIONS		
LP 110, 115 , 120 , 25	Montant total des aides en faveur des communes rurales y compris au titre de la solidarité (en AP et en M€)	Montants des aides au titre de la solidarité urbain - rural (en AP et en M€)	LP 110, 115 , 120 , 25	Montant total des aides en faveur des communes rurales y compris au titre de la solidarité (en AP et en M€)	Montants des aides au titre de la solidarité urbain-rural (en AP et en M€)
2007	52,5	14,5	2007	51,27	14,99
2008	37,5	11,0	2008	37,78	11,09
2009	42,5	13,0	2009	43,43	13,66
2010	42,5	13,0	2010	32,24	9,63
2011	39,5	12,0	2011	31,01	9,30
2012	38,5	12,0	2012		
TOTAL Prévisionnel	253,0	75,5	TOTAL	195,75	58,69
minimum fixé dans la LEMA : dotation de programme pour la solidarité urbain- rural: 65 Millions d'euros			Atteinte de / contribution à/ l'objectif		

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE DOMESTIQUE

La reconquête de la qualité des cours d'eau passe par la gestion des rejets domestiques et nécessite la mise en place de réseaux de collecte et d'ouvrages de traitement adaptés.

L'Agence participe au financement de ces installations pour atteindre le bon état des eaux fixé par la DCE, dans le respect des échéances imposées par la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (ERU).

L'Agence s'engage également dans les domaines de l'assainissement non collectif, du raccordement des particuliers aux réseaux publics de collecte et de la gestion des eaux pluviales.

► Les stations d'épuration

► Le respect de la Directive ERU

Le IXème Programme d'Intervention (2007-2012) de l'Agence de l'Eau, tel qu'il a été configuré, permet de financer la totalité de la mise en conformité avec la directive ERU et également :

► La mise en conformité de la filière boues des stations d'épuration par rapport à la charte spécifique au bassin Artois-Picardie (9 mois minimum de capacité de stockage des boues).

► La réhabilitation ou la création des stations d'épuration en milieu rural telles que prévues dans les programmes pluriannuels concertés élaborés avec les collectivités du bassin.

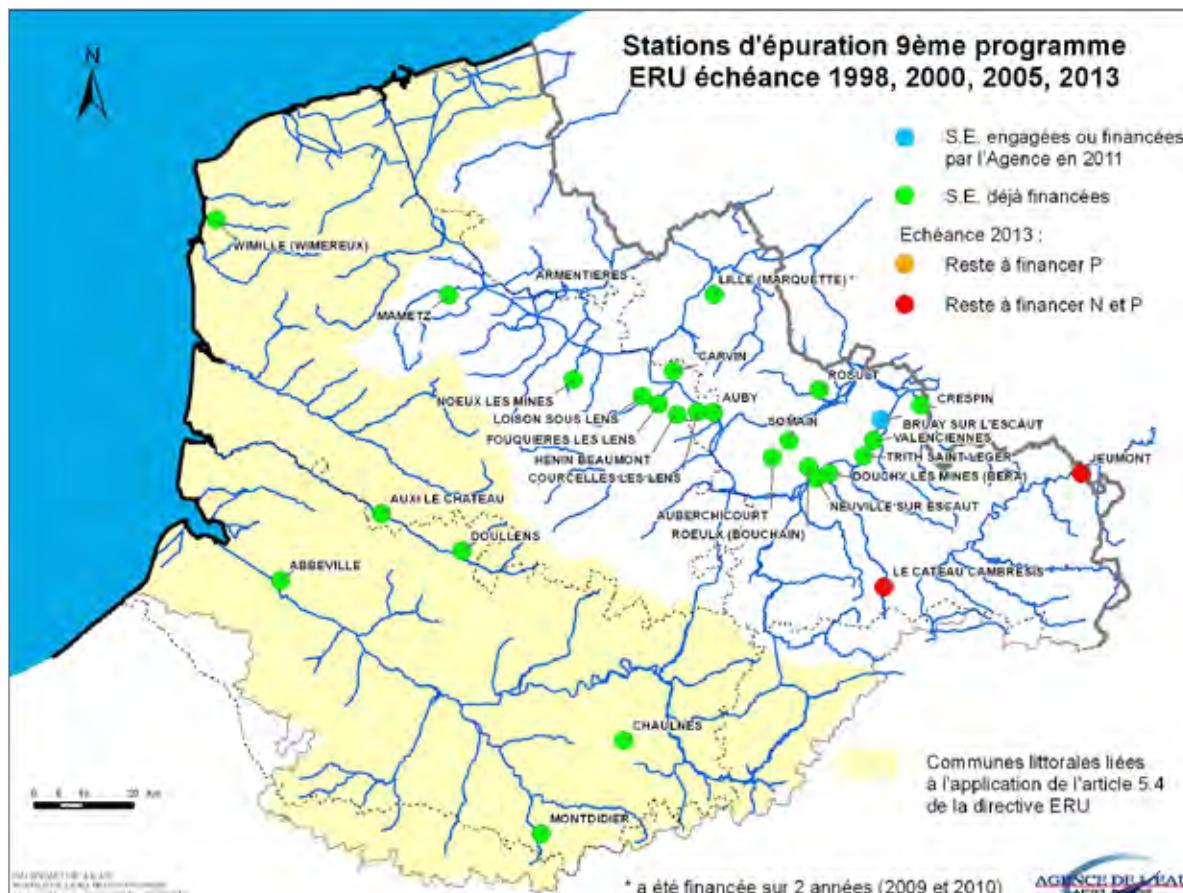
► La solidarité urbain-rural pour les stations d'épuration concernées.

A fin 2011, au titre du respect de la Directive ERU sur le Bassin :

► Les travaux et financements de l'Agence sont engagés pour toutes les stations concernées par les échéances 1998, 2000 et 2005.

► Concernant l'échéance 2013 (extension de début 2006 des zones sensibles à l'eutrophisation), 2 stations restent à engager : Le Cateau et Jeumont. Elles seront financées en 2012, ce qui permettra à l'Agence d'atteindre son objectif de financement de l'ensemble des stations au titre de la DERU au 31/12/2012. La station de Lallaing sort du contingent de STEP concernées par DERU à financer au cours du IXème programme, puisque le maître d'ouvrage a reçu une dérogation pour une mise aux normes pour 2015.

La station concernée par DERU financée en 2011 a été celle de Bruay sur l'Escaut (16 000 EH), dont le traitement du phosphore n'était pas conforme.



Etat d'avancement - Exploitation de BDERU au 31/12/2011

extraction BD ERU : STEP de plus de 2 000 EH

Situation au 31/12/2010	Nombre des stations...					% de conformité			
	...non-conformes MISE				...conformes MISE				
	Total non conformes MISE :	...dont en cours de mise en conformité...		...dans les années antérieures					
		...dont les aides ont été engagées les années antérieures	...dont les aides ont été engagées dans l'année						
	a	b	c	d= (a-b-c)	e				
... à l'échéance 1998					20	100 %			
... à l'échéance 2000					45	100 %			
... à l'échéance 2005	6	4		2	146	96,05%			
...des nouvelles « zones sensibles » (2013)									
Total :	6	4		2	211	97,24%			
Nombre Total :	...de stations du bassin :					217			
	...de stations du bassin échéances 1998-2000 :					65			

Nouvelles ZS : incluses dans les échéances initiales

Situation au 31/12/2010	Nombre d'EH correspondants d'agglomérations...					% de conformité			
	...non-conformes MISE				...conformes MISE				
	Total non conformes MISE :	...dont en cours de mise en conformité...		...dans les années antérieures					
		...dont les aides ont été engagées les années antérieures	...dont les aides ont été engagées dans l'année						
	a	b	c	d= (a-b-c))	e				
... à l'échéance 1998					729 417	100%			
... à l'échéance 2000					3 996 534	100%			
... à l'échéance 2005	19 367	5 367		14 000	1 100 537	98,27%			
...des nouvelles « zones sensibles » (2013)									
Total :	19 367	5 367		14 000	5 826 488	99,67%			
Nombre Total :	...d'EH du bassin :					5 845 855			
	...de stations du bassin échéances 1998-2000 :					4 725 951			

Nouvelles ZS : incluses dans les échéances initiales

NB : Le temps de validation des données BDERU implique un décalage d'un an pour l'obtention des données



Détail du suivi programme de la mise en conformité ERU : Etat d'avancement au 31/12/2011 :

Nombre de stations pour lesquelles les aides de l'agence restent à engager au cours du pgme au titre de DERU						
	Prévisions 2007	Prévisions 2008	Prévisions révisées 2009	Prévisions révisées 2010	Prévisions révisées 2011	Prévisions révisées 2012
échéance ERU 1998	0	0	0	0	0	0
échéance ERU 2000	0	0	0	0	0	0
échéance ERU 2005	3	1	0	0	0	0
ERU suite à la révision des zones sensibles (2013)	22	11	8	4	3	0
TOTAL	25	12	8	4	3	0

	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010	Réalisations 2011	Réalisations 2012
échéance ERU 1998	3	0	0	0	0	
échéance ERU 2000	0	0	0	0	0	
échéance ERU 2005	3	1	0	0	0	
ERU suite à la révision des zones sensibles (2013)	20	13	9	4	2	
TOTAL	26	14	9	4	2	
Atteinte de / contribution à/ l'objectif						



Détail du suivi programme de la mise en conformité ERU : **Etat d'avancement au 31/12/2011 :**

Capacités (en EH) de stations pour lesquelles les aides de l'agence restent à engager au cours du pgme au titre de DERU						
	Prévisions 2007	Prévisions 2008	Prévisions révisées 2009	Prévisions révisées 2010	Prévisions révisées 2011	Prévisions révisées 2012
échéance ERU 1998	0	0	0	0	0	0
échéance ERU 2000	0	0	0	0	0	0
échéance ERU 2005	9 000	2 000	0	0	0	0
ERU suite à la révision des zones sensibles (2013)	1 310 000	910 000	199 000	93 000	78 000	0
TOTAL	1 319 000	912 000	199 000	126 000	78 000	0

	Réalisations 2007	Réalisations 2008	Réalisations 2009	Réalisations 2010	Réalisations 2011	Réalisations 2012
échéance ERU 1998	39 000	0	0	0	0	
échéance ERU 2000	0	0	0	0	0	
échéance ERU 2005	9 000	2 000	0	0	0	
ERU suite à la révision des zones sensibles (2013)	1 260 000	820 000	268 000	93 000	62 000	
TOTAL	1 308 000	822 000	268 000	93 000	62 000	
Atteinte de / contribution à/ l'objectif						



Participations financières consacrées à DERU: **Etat d'avancement au 31/12/2011**

PREVISIONS REVISEES				REALISATIONS			
	AP de la LP 11 (M€)	AP de la LP 11 consacrées à ERU (M€)	% des AP de la LP 11 consacrées à ERU		AP de la LP 11 (M€)	AP de la LP 11 consacrées à ERU (M€)	% des AP de la LP 11 consacrées à ERU
2007	53	35	66,04%	TO : 2006	31,6	23	72,78%
2008	29,5	20	67,80%	2007	56,661	37,741	66,61%
2009	82,025	48,5	59,13%	2008	31,281	11,447	36,59%
2010	67,37	56,5	83,87%	2009	83,044	61,054	73,52%
2011	18	9	50,00%	2010	67,491	37,842	56,08%
2012	16	0	0 %	2011	20,815	2,468	11,86%
TOTAL Prévisionnel	265,895	169	63,56%	2012			
				TOTAL 9ème programme	259,294	150,552	58,06%
				Atteinte de / contribution à/ l'objectif			

► Le contrat de Ressources

Le 4 mai 2011, un contrat pluriannuel de Ressource en eau 2009-2012 a été signé avec le Syndicat intercommunal de la région de Bonningues les Calais (SIRB), la ville de Calais, et les communes de Hames Boucres et Saint Tricat. Ce contrat permet de formaliser les moyens techniques et financiers à mettre en œuvre afin de protéger le champ captant de la ville de Calais. Il traduit les obligations de la ville de Calais et les moyens financiers apportés par l'Agence pour la réalisation des travaux préconisés par l'hydrogéologue agréé dans le cadre de l'arrêté préfectoral. La réalisation du programme d'assainissement ne doit pas conduire à un prix de l'eau trop élevé pour les usagers résidant dans les communes du champ captant (Hames Boucres et Saint Tricat). Les travaux faisant l'objet de ce contrat sont inscrits dans le Programme Pluriannuel Concerté établi entre le SIRB et l'Agence.



► Les décisions de participations financières apportées en 2011 pour les stations d'épuration

L'ensemble des participations financières décidées en 2011 concernant les stations d'épuration s'établit à 12,075 M€ pour la réalisation de 16,199 M€ de travaux.

Montants de travaux et participations financières attribués pour les stations d'épuration en 2011

Données en M€		
Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	15,260	11,688
Dont solidarité urbain-rural	16,390	2,944
Etudes	0,905	0,378
Autres	0,034	0,009
TOTAL	16,199	12,075

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le IXème Programme d'Intervention.

► L'Agence a apporté 2,468 M€ de participations financières au titre de la Directive ERU, toutes échéances confondues (Bruay-sur-Escaut ; Villers Bretonneux, STEP citée non conforme par les services polices de l'eau du bassin mais non reprise au titre de la non-conformité nationale).

► Par ailleurs, 9,61 M€ de financements ont été décidés pour la création ou l'amélioration de stations d'épuration du Bassin non concernées par la DERU.

Les dossiers les plus conséquents en terme d'aide financière accordée par l'Agence ont concerné :

→ le remplacement des STEP de :

Jussy (1,96 M€ d'aide Agence, 9 255 EH- une part collectivité et une part industrielle-; masse d'eau de surface concernée : Somme canalisée de l'écluse n°18 Lesdins aval à la confluence avec le canal du Nord)

Wissant (1,37 M€ d'aide Agence, 3 900 EH; masse d'eau de surface concernée : Slack)

Roisel (0,98 M€ d'aide Agence, 2 000 EH; masse d'eau de surface concernée : Cologne)

Saint Riquier (0,80 M€ d'aide Agence, 1 666 EH; masse d'eau de surface concernée : Scardon) ;

→ l'amélioration de la STEP de Flixecourt (0,82 M€ d'aide Agence, 6 000 EH; masse d'eau de surface concernée : Nièvre)

→ la création de la STEP de Brancourt le Grand (0,88 M€ d'aide Agence, 1 600 EH; masse d'eau de surface concernée : Canal de Saint Quentin de l'écluse n°18 Lesdins aval à l'Escaut canalisé)

► L'Agence a également financé des installations de traitement et de stockage des boues, permettant de fiabiliser les filières d'évacuation de ces produits de l'épuration.

(NB : un décalage de 2 ans est nécessaire pour l'obtention des données consolidées sur ce thème)

En 2009, sur les 91 740 tonnes de matières sèches de boues évacuées des STEP du bassin, 64 % ont été mises en filière valorisation agricole hors compost, 18 % ont été valorisées en compost, 11 % incinérées, et 7 % évacuées en décharge.

La part des boues valorisées en agriculture (en direct ou via le compostage) est en légère baisse par rapport à 2008 (-5%). Ceci est dû à l'envoi ponctuel de boues d'une STEP de grande capacité du bassin en décharge ou en incinération pour des raisons de mauvaise qualité (dépassement des valeurs limites réglementaires en micropolluants). Toutefois, sachant qu'en 2006 9,45% des boues étaient encore évacuées en décharge, les efforts menés pour atteindre l'objectif de ne plus recourir en 2012 à cette filière sont conséquents.

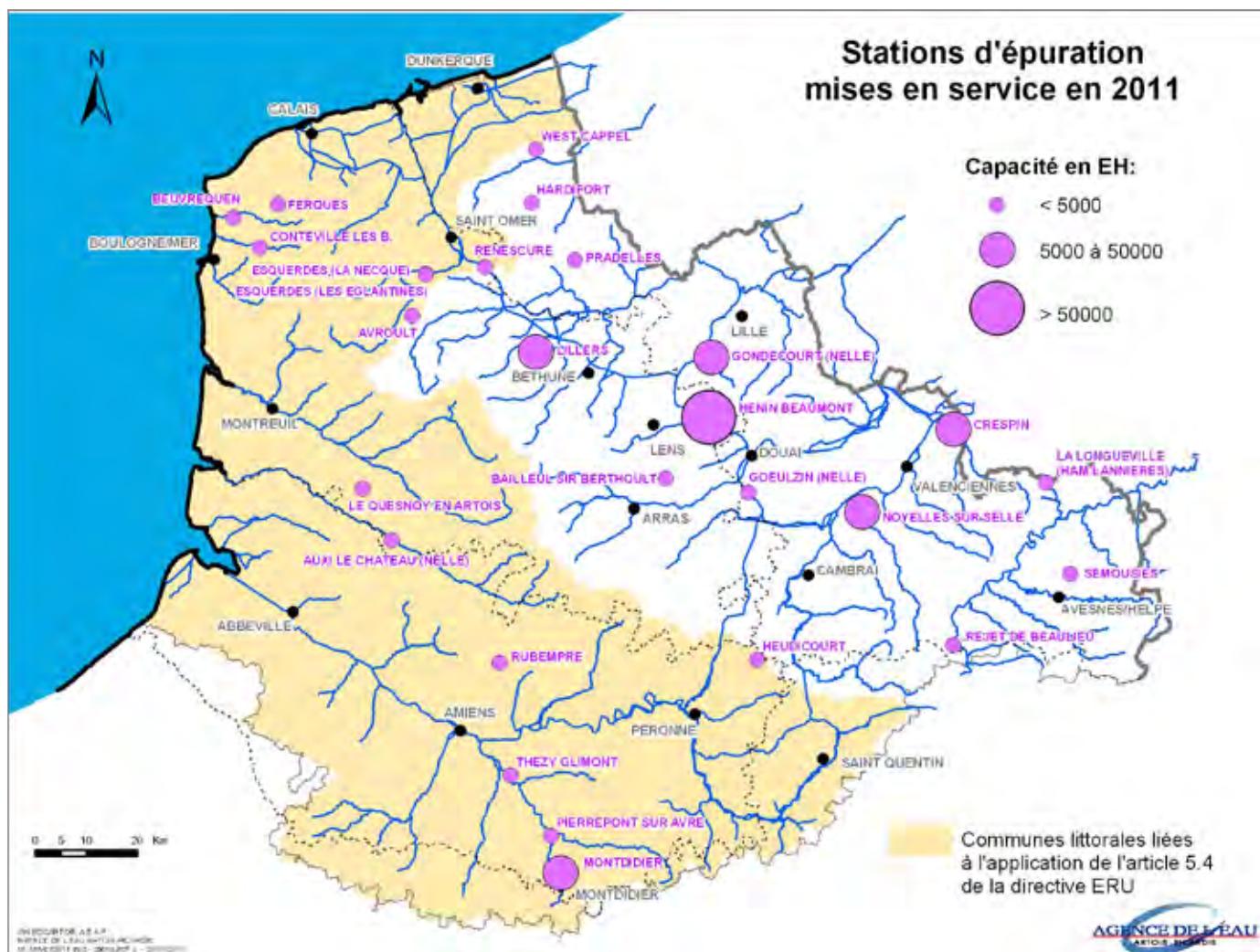
► 2011 : Pose à Oye Plage de la première pierre d'une STEP de nouvelle génération

Première STEP de ce genre sur le bassin, d'une capacité de 10 000 EH, celle-ci constitue un véritable jardin botanique. Le procédé est entièrement fondé sur un équilibre purement écologique, associant traitements de boues activées et plantations végétales, le tout constituant un habitat sain pour des organismes allant de la bactérie aux escargots et un espace accueillant pour le public. Prévue pour accueillir les eaux usées de 9 700 habitants de cinq communes (Vieille-Eglise, Nouvelle-Eglise, Oye-Plage, Saint-Omer-Capelle et Saint-Folquin), cette station d'épuration est un nouveau concept, unique au nord de Paris.

► Les stations d'épuration mises en service

En 2011, 27 stations d'épuration ont été mises en service :

- 11 dans le Nord,
- 11 dans le Pas-de-Calais,
- 5 dans la Somme.



► Zoom sur quelques inaugurations de STEP en 2011

→ Inauguration de la STEP de Artemps Séraucourt le Grand (Aisne) (2 160 EH)
en présence du Ministre, Monsieur Xavier BERTRAND



→ Inauguration de la STEP de Ennetières (Nord) (5 000 EH)



→ Inauguration de la STEP de Somain (Nord) (24 300 EH)



→ Inauguration de la STEP de Bailleul Sire Berthoult (Pas-de-Calais) (1 800 EH)



► La gestion des eaux pluviales

La gestion des eaux pluviales est l'une des priorités du 9ème Programme d'Intervention de l'Agence, en raison des conséquences environnementales fortes liées aux eaux de pluie, du fait que les rejets urbains par temps de pluie sont souvent responsables du déclassement des cours d'eau.

Les mesures curatives (surdimensionnement des STEP, épuration des surverses au fil de l'eau, bassins de stockage) ont dans un premier temps été employées, mais elles ne peuvent plus à elles seules permettre d'atteindre les objectifs fixés. Depuis quelques années, les techniques alternatives, qui évitent ou limitent fortement le rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement, en limitant l'imperméabilité dans les extensions ou les créations de zones d'aménagement, et en déraccordant les surfaces imperméabilisées raccordées au réseau d'assainissement, sont soutenues par l'Agence.



L'Agence concourt depuis 2006 à la mise en œuvre de techniques alternatives, en s'appuyant sur des partenaires, et en proposant une aide dédiée à cette politique. Le 31 mai 2011 a été inauguré le showroom de l'ADOPTA (association de promotion des techniques alternatives, dont le siège est à Douai). Cette association, dont l'Agence est partenaire, permet via ce showroom de mettre à la disposition de tous les publics concernés des exemples concrets de mise en œuvre de techniques alternatives (de la noue aux chaussées drainantes), techniques non apparentes quand les travaux sont terminés. En 2011, l'Agence a également renouvelé pour 3 ans sa participation pour le poste d'animateur de cette structure.

En 2011, 6,287 M€ de participations financières ont été apportées pour la réalisation de 23,396 M€ de travaux.

Montants de travaux et participations financières attribués pour le traitement des eaux pluviales en 2011

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	23,176	6,201
Dont solidarité urbain-rural	3,226	0,510
Etudes	0,199	0,082
Autres	0,021	0,004
TOTAL	23,396	6,287

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le IXème Programme d'Intervention.

→ En mesures curatives

En 2011, 8 bassins de stockage des eaux pluviales ont été financés, dans les communes de Lesquin, Flixecourt, Bergues, Montreuil, Marcelcave, Roisel, Ferin et Croixrault. Ils représentent au total une capacité de 459 m3.

→ En techniques alternatives

33 opérations de gestion des eaux de pluie urbaines financées en 2011 permettront à terme d'assurer le traitement de 330 932 m² de surfaces et de toitures « déraccordées ». Les opérations majeures du point de vue financier ont concerné les communes de Leulinghem, Caudry, Villeneuve d'Ascq, Hénin Beaumont, Douai, Flers en Escrebieux et Tourcoing.



Ville du Crotoy - Dalles engazonnées sur parking

► L'assainissement non collectif

En 2011, 766 installations, dont 492 dans le cadre de partenariats, ont été financées, représentant 2,454 M€ de participations financières pour la réalisation de 6,468 M€ de travaux (ces montants incluent le financement et le contrôle des installations). Le dynamisme de la politique d'aide de l'Agence dans le domaine de l'assainissement non collectif a porté ses fruits, permettant de dépasser l'objectif initial qui était de 400 installations financées par année.

Montants de travaux et participations financières attribués pour l'assainissement non collectif en 2011

Données en M€

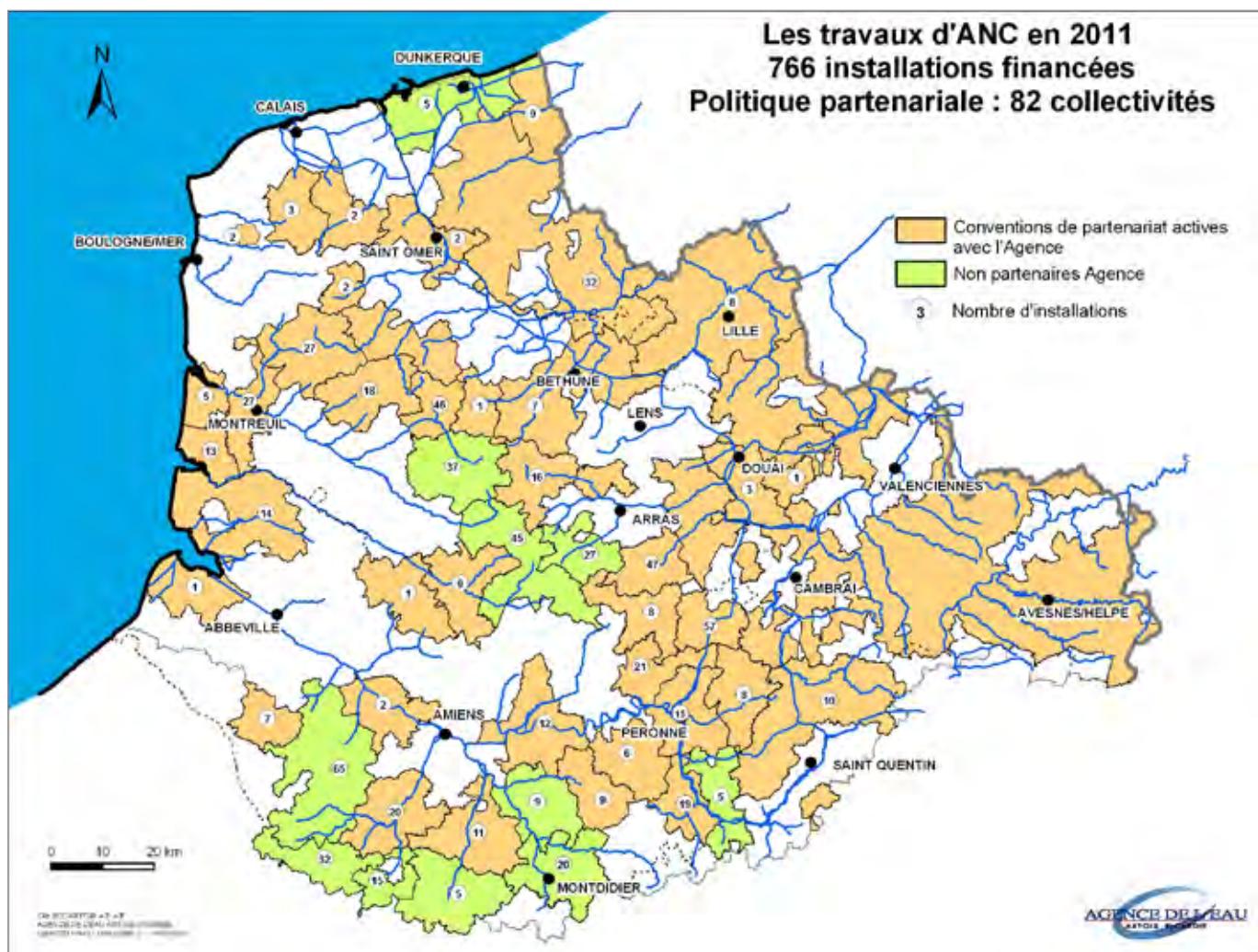
Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	6,277	2,371
Etudes	0,180	0,076
Autres	0,011	0,007
TOTAL	6,468	2,454

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le IXème Programme d'Intervention.



ANC - Pose de drains d'épandage

Les travaux d'ANC en 2011 766 installations financées Politique partenariale : 82 collectivités





Les installations d'ANC - Etat d'avancement au 31/12/2011

	Nombre d'installations d'ANC réalisées / réhabilitées au titre du 9ème pgme
en 2007	286
en 2008	350
en 2009	659
en 2010	580
en 2011	766
en 2012	
Objectif révisé 9ème programme	Moyenne : 400 / an
Réalisation	Moyenne : 528 /an
Atteinte de / contribution à / l'objectif	

► Les réseaux d'assainissement

L'Agence de l'Eau apporte des participations financières pour la création et l'amélioration des réseaux de collecte, le raccordement au réseau d'assainissement et le développement de la connaissance des réseaux par la mise en œuvre de l'autosurveillance réglementaire.

Les participations financières sont liées à une contractualisation pluriannuelle, le Plan Pluriannuel Concerté (PPC) avec les collectivités territoriales.

Sur le bassin le taux de desserte atteint 80%. Ce taux est supérieur au taux d'entrée en STEP. Selon les cas :

- ▶ le transfert se fait mal,
- ▶ les réseaux peuvent présenter d'importantes fuites,
- ▶ le nombre d'habitations raccordées au réseau existant est insuffisant.

Au regard de ce constat, la politique d'aides de l'Agence doit donc évoluer et privilégier les actions permettant d'augmenter la part de transfert et donc l'amélioration des réseaux existants plutôt que leur extension.

En 2011, 27,464 M€ de participations financières ont été attribués pour la réalisation de 71,391 M€ de travaux.

Ces interventions permettront la création et la réhabilitation de réseaux d'assainissement de 48 538 EH (ouvrages hors OTEU), et un renforcement du transport et le raccordement sur stations d'épuration de flux de pollution équivalant à 251 233 EH (ouvrages OTEU), et l'élimination des réseaux 10 742 m³/j d'eaux claires parasites.



Pose de réseaux d'assainissement

Montants de travaux et participations financières attribués pour les réseaux d'assainissement en 2011

Données en M€

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	69,810	26,777
Dont OTEU	5,106	2,174
Dont solidarité urbain-rural	32,092	3,853
Etudes	1,419	0,593
Autres	0,162	0,094
TOTAL	71,391	27,464

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le IXème Programme d'Intervention.

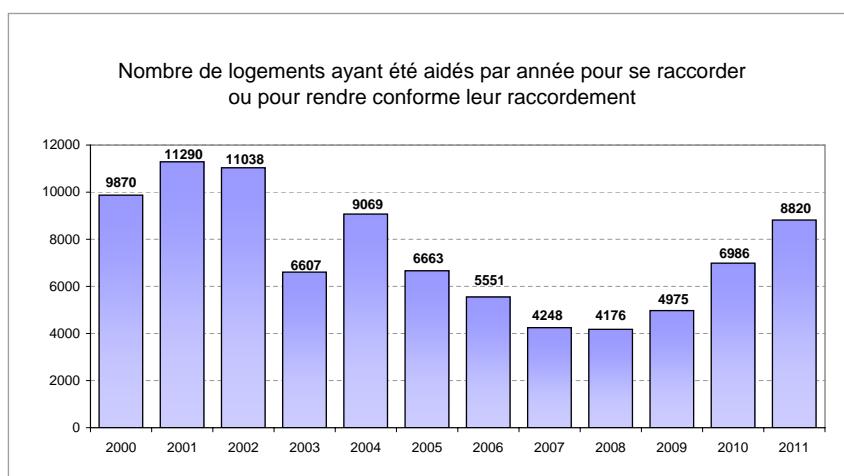
► Le raccordement aux réseaux publics de collecte

La politique lancée en 2008 permettant à des collectivités partenaires d'assurer la gestion des aides de l'Agence aux particuliers en cas de raccordement au réseau public de collecte (RRPC), a confirmé en 2011 l'ampleur qu'elle avait prise en 2010.

Les aides attribuées par l'Agence pour le RRPC permettent d'augmenter la part de pollution collectée et contribuent ainsi à l'optimisation des réseaux existants. Cependant, n'ayant pas fixé de plafond annuel d'encadrement financier des aides consacrées à cette politique, et en raison des demandes en grand nombre de 2011, l'Agence a dû, pour honorer ces dernières, revoir à la baisse les dotations financières d'autres politiques. Aussi en 2012 cette politique d'aide au RRPC sera encadrée financièrement, afin de ne pas spolier d'autres politiques, tout en conservant un niveau de dotations conséquent.

A fin 2011, 102 conventions de partenariats ont été signées sur le bassin Artois-Picardie, elles concernent 3,7 millions d'habitants.

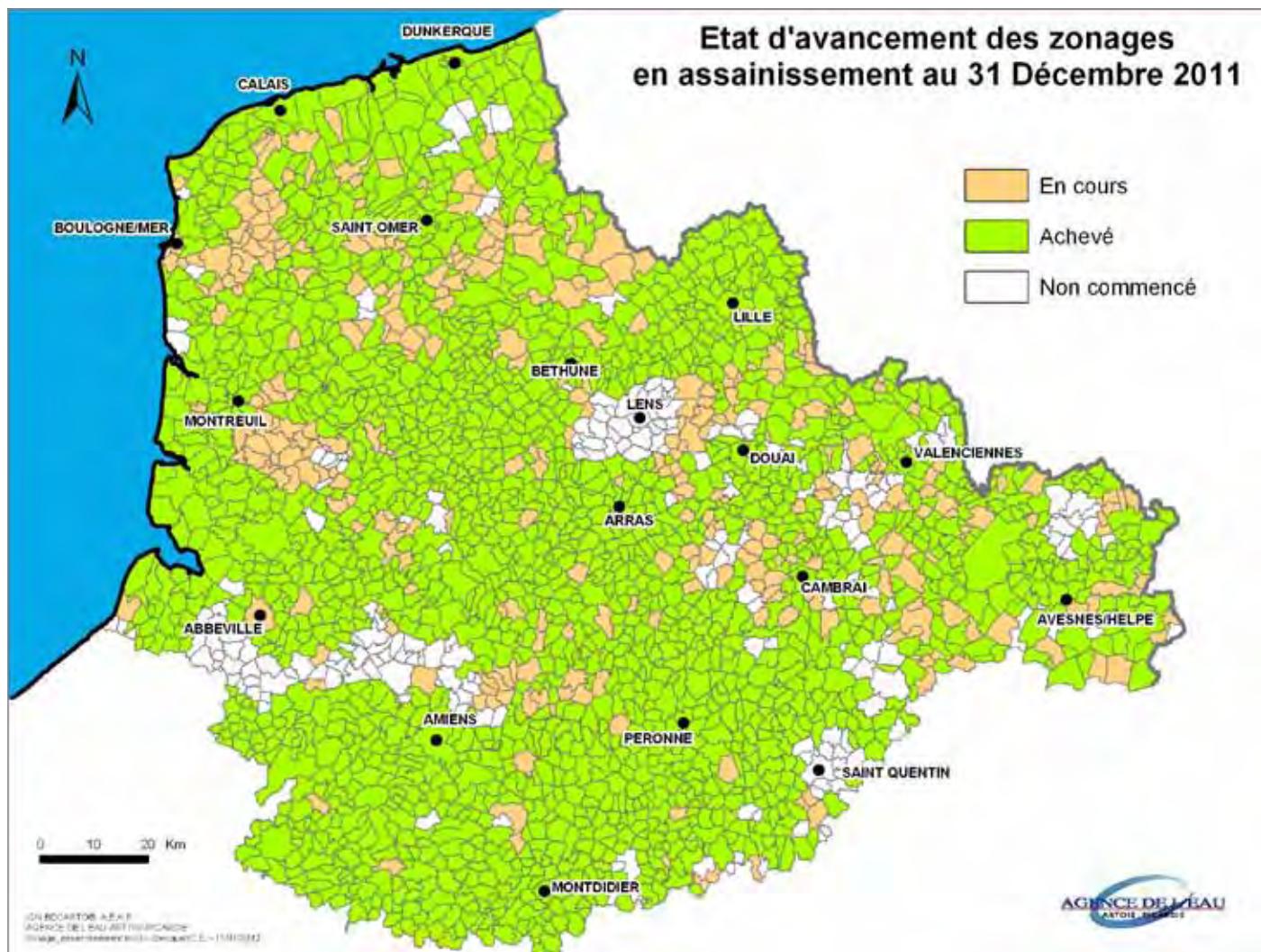
Sur l'année 2011, 10,915 M€ de participations financières ont été attribuées pour le raccordement de 8 820 logements, représentant 30 870 habitants, dont 7 980 logements financés dans le cadre d'un partenariat.



Logements nouvellement raccordés au titre du 9ème programme - Etat d'avancement au 31/12/2011

	Nombre de nouveaux raccordements au réseau de collecte aidés par l'agence	Nombre de logements nouvellement raccordés au réseau de collecte aidés par l'agence	Nombre d'habitants nouvellement raccordés au réseau de collecte
Réalisé au 31/12/2007	7 383	4 248	14 868
Réalisé au 31/12/2008	6 591	4 716	16 506
Réalisé au 31/12/2009	6 094	4 975	17 413
Réalisé au 31/12/2010	4 536	6 986	24 430
Réalisé au 31/12/2011	4 492	8 820	30 870
Réalisé au 31/12/2012			
TOTAL		29 745	
Objectif révisé : au 31/12/2012		50 000 logements nouvellement raccordés	
Atteinte de / contribution à/ l'objectif			

La carte ci-dessous représente l'état d'avancement du zonage en assainissement, au 31/12/2011 :



► L'autosurveillance

La mise en place de dispositifs d'autosurveillance pour les stations d'épuration et les réseaux d'assainissement permet une meilleure connaissance et un meilleur contrôle des flux de pollution éliminés et des flux rejetés dans le milieu naturel. L'Agence apporte des participations financières pour la mise en place de ces dispositifs.

L'objectif de l'Agence est de développer de plus en plus les dispositifs de « Diagnostic Permanent », permettant au maître d'ouvrage d'une agglomération d'assainissement de connaître quasi en continu les flux de pollution circulant dans ses réseaux et entrant dans sa STEP, afin de rejeter le moins possible d'effluent dans le milieu récepteur.

Les dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration

En 2011, l'Agence a financé la réalisation d'études préalables aux travaux ainsi que la mise en place de dispositifs d'autosurveillance de STEP dans les communes de Fresnoy le Grand, Marcoing, et Fontaine Notre Dame.

A fin 2011, 235 des 254 stations du Bassin concernées par la mise en place d'un tel dispositif - c'est-à-dire les stations supérieures à 2 000 Equivalents habitants -, soit 92,5 % en nombre, sont équipées et disposent d'un manuel d'autosurveillance validé, représentant un total de 6 354 660 Millions d'Eh.

En outre, un marché d'audit a été passé par l'Agence pour la vérification du bon fonctionnement des dispositifs d'autosurveillance des stations d'épuration. En 2011, 358 audits ont été réalisés, sous la forme de visites inopinées sur les stations d'épuration du Bassin. Les résultats de ces contrôles font l'objet d'un bilan transmis aux collectivités concernées.

Au niveau national, le bassin Artois Picardie devance les autres bassins en terme de rythme d'équipement d'autosurveillance de STEP, tant en nombre d'agglomérations d'assainissement qu'en nombre d'équivalents-habitants.



Exemple de dispositif d'autosurveillance : canal venturi équipé en sortie de STEP

Autosurveillance – STEP - Etat d'avancement au 31/12/2011		
STEP > 2 000 EH à autosurveillance mise en œuvre		
	Nombre de STEP	Nombre de EH
Point 0 : au 31/12/ 2006	172	5 475 300
Au 31/12/2007	189	5 897 600
Au 31/12/2008	227	6 236 160
Au 31/12/2009	232	6 266 760
Au 31/12/2010	235	6 343 500
Au 31/12/2011	235	6 354 660
Au 31/12/2012		
Objectif révisé au 31/12/ 2012	254	6 310 000
Atteinte de / contribution à/ l'objectif		

Les dispositifs d'autosurveillance des réseaux d'assainissement

L'Agence a financé durant l'année 2011 l'instrumentation de 17 agglomérations en équipement d'autosurveillance de leurs réseaux. En terme d'aide financière, les participations de l'Agence les plus conséquentes ont concerné les réseaux des agglomérations de Beuvrages, Trith Saint Léger, Boulogne sur Mer, Jeumont, Bouchain, Beauvois en Cambrésis, Beuvry, Douchy les mines, Flines lez Raches et Roeulx.

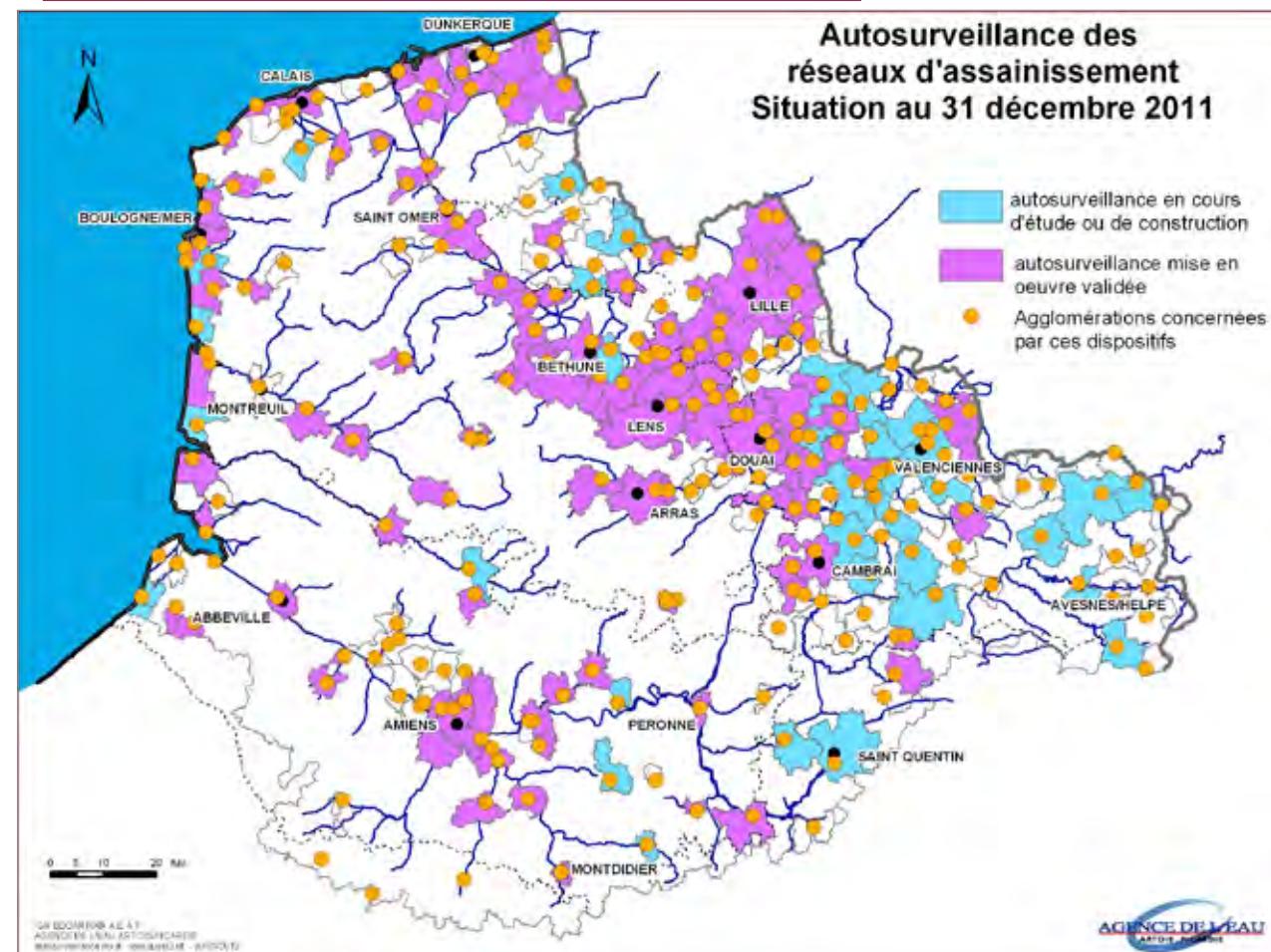
Traduction concrète de la politique d'aide de l'Agence sur ce thème, le nombre des manuels d'autosurveillance signés ou en cours de finalisation, document qui représente la dernière étape de mise en œuvre de cette politique, s'élève à fin 2011 à 78. Cela signifie que 78 agglomérations d'assainissement de plus de 10 000 EH sur les 110 existantes (soit un pourcentage de 71 %) disposent d'un outil actif de surveillance de leurs réseaux.

Par ailleurs, l'Agence a pour objectif d'aider à l'équipement des déversoirs d'orage de plus de 10 000 EH en chaîne de mesures (débitmètre et /ou préleur). A fin 2011, 152 déversoirs d'orage du bassin sont ainsi équipés.



Lame de déversoir d'orage

Autosurveillance – les déversoirs d'orage Etat d'avancement au 31/12/2011	
	Nombre cumulé de déversoirs d'orage > 10 000 EH équipés en chaîne de mesures (débitmètre et/ou préleur) avec une aide de l'agence
en 2007	29
en 2008	42
en 2009	73
en 2010	91
en 2011	152
en 2012	
Objectif 2012	Tous les déversoirs d'orage par lesquels transite un flux de plus de 10 000 EH financés et équipés en autosurveillance
Atteinte de / contribution à/ l'objectif	😊





Autosurveillance – Réseaux - Etat d'avancement au 31/12/2011

	Agglomérations d'assainissement > 10 000 EH : Total		Agglomérations d'assainissement > 10 000 EH : Ayant reçu une aide pour l'équipement de leurs réseaux en autosurveillance		Nombre de déversoirs d'orage > 10 000 EH équipés en chaîne de mesures (débitmètre et/ ou préleur) avec une aide de l'agence (cumul)	Agglomérations d'assainissement > 10 000 EH Ayant équipé leurs réseaux en autosurveillance : manuel d'autosurveillance signé ou en cours de finalisation	
	Nombre	Capacité de STEP correspondante (EH)	Nombre	Capacité de STEP correspondante (EH)		Nombre (cumul)	Capacité de STEP correspondante (EH)
Point 0 : en 2006	110	5 882 700				6	448 000
en 2007	110	5 882 700	5	1 007 000	29	7	578 000
en 2008	110	5 882 700	6	1 105 000	42	18	2 458 000
en 2009	110	5 882 700	12	567 400	73	48	3 665 600
en 2010	110	5 882 700	23	1 019 466	91	53	3 824 600
en 2011	110	5 882 700	17	551 340	152	77	4 915 840
en 2012							
TOTAL			63	4 250 206			
Objectif révisé : en 2012			110	5 882 700	100%	----	----
Atteinte de / contribution à l'objectif							

L'aide à la performance épuratoire

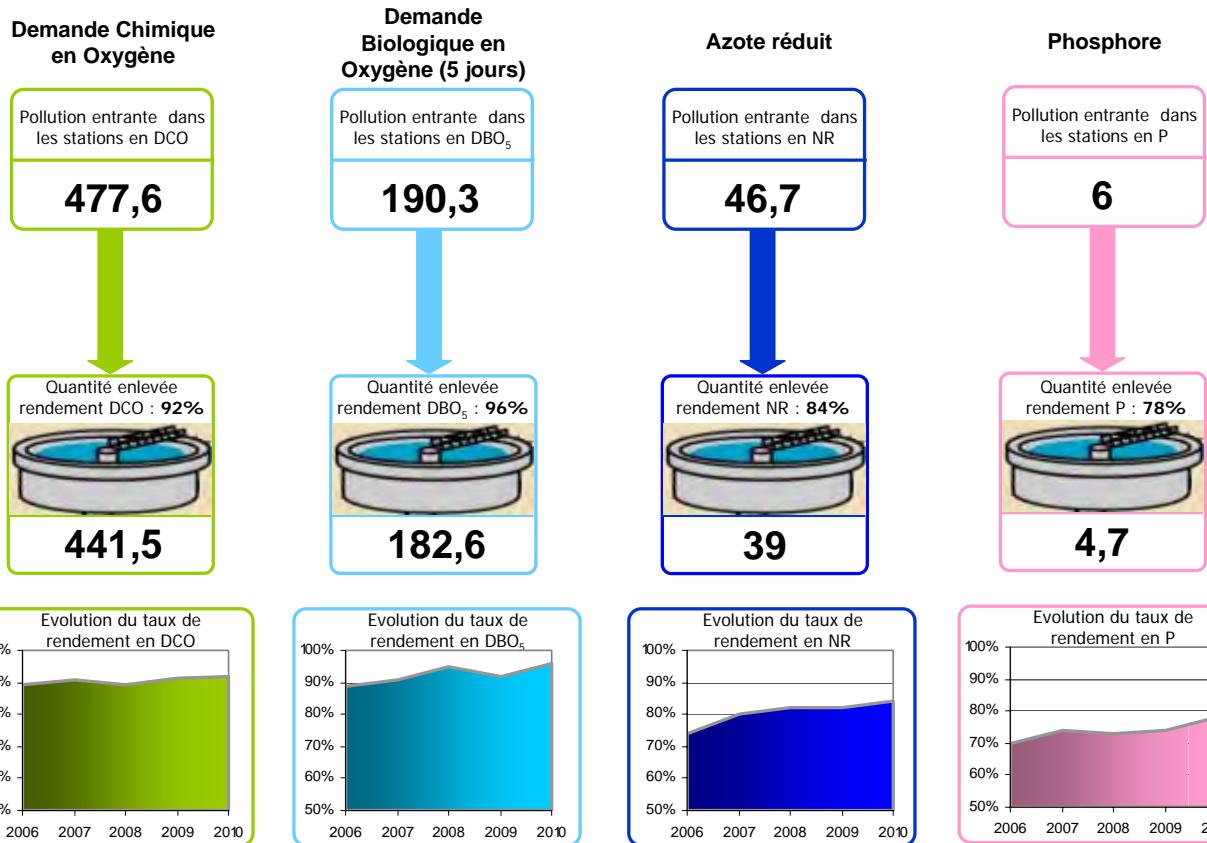
L'Agence verse annuellement une aide à la performance épuratoire aux maîtres d'ouvrages publics des stations d'épuration. Cette aide est calculée proportionnellement aux quantités de pollution dont l'apport au milieu naturel a été supprimé ou évité.

Au titre de l'année de fonctionnement 2010, la capacité totale mesurée des 482 stations du Bassin Artois-Picardie s'élève à 6,557 millions d'équivalents habitants.

L'Agence a apporté 22,734 M€ de participations financières pour l'aide à la performance épuratoire des stations d'épuration des collectivités territoriales en 2011 (solde de l'année 2009 et acomptes des années 2010 et 2011).

Au titre de l'année de fonctionnement 2010, le bilan des stations des collectivités territoriales s'établit comme suit :

Bilan des stations des collectivités territoriales au titre de l'année de fonctionnement 2010



Les flux des pollutions entrant sont stables pour les paramètres DCO et DBO5 (respectivement de + 0,67 % en DCO et + 0,63 % en DBO5) par rapport à l'année de fonctionnement 2009. Les rendements pour ces paramètres ont progressé et conduisent à une augmentation des pollutions enlevées (respectivement de + 2,03 % en DCO et + 4,4 % en DBO5).

L'optimisation du rendement des STEP est également observée pour les paramètres Azote et Phosphore : si les flux des pollutions entrant croissent légèrement (respectivement de + 2,41 % en Azote et + 1,69 % en Phosphore) par rapport à l'année de fonctionnement 2009, l'augmentation des rendements des STEP pour ces paramètres conduit à une augmentation des pollutions enlevées respectivement de + 4,56 % en Azote et + 6,8 % en Phosphore.

► L'assistance technique à la dépollution à destination des collectivités territoriales

L'assistance technique aux exploitants des stations d'épuration permet d'améliorer en continu la connaissance et le suivi des ouvrages.

Depuis la réforme en 2009 des Services d'Assistance Technique aux Exploitants des Stations d'Epuration (SATESE), initiée par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, l'activité de contrôle des stations d'épuration urbaines est entrée dans le champ concurrentiel.

L'Agence a signé des conventions avec tous les départements situés sur le Bassin Artois-Picardie pour la réalisation de bilans d'épuration des ouvrages des communes éligibles (selon leur taux de ruralité et leur potentiel financier) pour un contrôle effectué par les SATESE. En 2011, 262 Bilans 24 heures ont été effectués sur 140 stations éligibles ayant choisi d'établir une convention avec les SATESE (l'objectif était de 229 bilans).

En 2011, 137 stations ont fait l'objet d'analyses de 24 heures dans le cadre du marché de prélèvements établi par l'Agence, afin de disposer de données supplémentaires et de pallier aux éventuelles défaillances de l'autosurveillance.

Dans le cadre des marchés d'audit passés avec trois mandataires en 2011 358 contrôles inopinés ont permis de vérifier les dispositifs d'autosurveillance ainsi que le bon fonctionnement de 202 stations.

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE INDUSTRIELLE

L'Agence dans le cadre de son IXème Programme d'Intervention, apporte pour les activités économiques et assimilées des participations financières pour la réalisation d'études, de travaux de dépollution, d'économies d'eau ainsi que pour la mise en place de technologies propres.

► En 2011, des critères de priorisation ont été instaurés

Pour optimiser l'atteinte des objectifs de la DCE, l'Agence a introduit dans sa politique d'aide à la lutte contre la pollution d'origine industrielle les critères de priorité décroissants suivants :

- la lutte contre les toxiques,
- l'atteinte du bon état des masses d'eau selon les échéances de 2015, 2021 et 2027
- la lutte contre les pollutions accidentelles (en fonction des disponibilités de dotations restantes sur la ligne de programme).

Ceci a amené l'Agence à mettre en œuvre en 2011 un classement des dossiers de demande d'aides, selon les priorités énoncées ci-dessus. Au regard des dotations disponibles, en 2011 tous les dossiers ont pu être honorés.

► En 2011, la Recherche des Substances Dangereuses dans l'Eau (RSDE) s'est poursuivie

La RSDE, initiée en 2009, s'est poursuivie en 2011, afin de couvrir l'ensemble du potentiel du bassin, estimé à 300 établissements concernés.

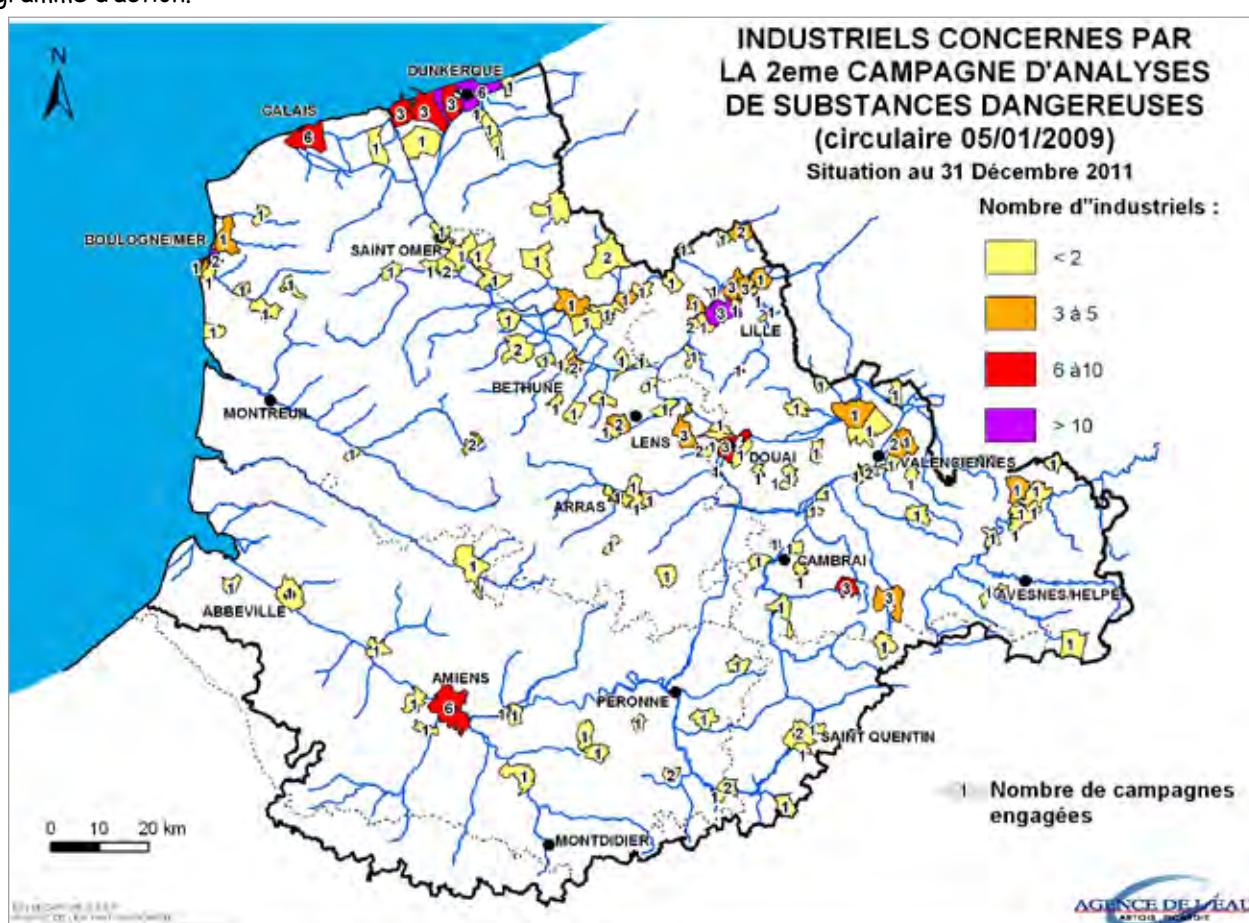
A ce jour, 200 établissements ont été aidés par l'Agence pour la réalisation de mesures de quantification des micropolluants caractéristiques de leur activité.

Les premiers résultats, qui ont été transmis à l'Agence, donnent lieu :

- soit à la mise en place de surveillance pérenne des substances ainsi identifiées,
- soit à la mise en œuvre de programmes d'action pour réduire ces substances, si elles sont présentes en quantités significatives

► soit si ces substances sont présentes en quantité négligeable, à la sortie de l'établissement du dispositif de surveillance.

A ce jour, il apparaît qu'environ 15% des établissements seront susceptibles de devoir s'engager dans un programme d'action.



► **En 2011 a eu lieu le premier rapportage européen version II**

Les aides des Agences de l'Eau aux activités économiques concurrentielles étant soumises à l'encadrement communautaire, un rapportage annuel des modalités et des montants d'aides accordés au cours de l'année doit être effectué auprès de la Commission Européenne.

L'année d'activité 2010, rapportée en 2011, est le premier exercice s'inscrivant dans le second programme d'encadrement (2010-2014).

Le rapportage version II doit permettre la mise en évidence de :

- l'évitement de distorsion de concurrence
- l'incitativité et la nécessité de l'aide accordée

► la proportionnalité de l'aide accordée par rapport à l'impact sur l'environnement du projet. L'aide est considérée comme proportionnée uniquement si le même résultat environnemental ne pourrait être obtenu avec une aide moins importante.

► **La lutte contre la pollution des industriels non raccordés**

En 2011, l'Agence a apporté un total de 9,573 M€ de participations financières pour la réalisation de 32,952 M€ de travaux.

Ce niveau de décisions est constant par rapport à celui de 2010, mais la nature de l'intervention a évolué. En effet en 2011 les interventions ont concerné près de 80% des travaux de traitement physico chimique alors qu'en 2010, les dossiers financés concernaient à près de 70 % des travaux de traitement biologique.

La répartition des interventions financières de 2011 est présentée dans le tableau ci-dessous.

Montants de travaux et participations financières attribués pour la lutte contre la pollution des établissements industriels non raccordés en 2011

Données en M€

Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	Total	31,823
	Lutte pollution accidentelle	1,363
	Mise en place autosurveillance	0,128
	Opération collective	0,129
	Economies d'eau	0,249
	Traitement physico-chimique	24,993
	Technologie propre	0,064
	Traitement biologique	4,592
	Restructuration réseaux	-1,345
	Recyclage partiel ou intégral	1,297
	Prétraitement	0,164
	Autres travaux	0,189
Etudes		1,129
TOTAL		9,573

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le IXème Programme d'Intervention.

Parmi les actions financées en 2011, il est à noter :

► la décision d'une participation financière de 6,208 M€, correspondant à une opération de neutralisation des effluents d'une unité de production de colorants chimiques, en utilisant du sulfate de magnésium. Ces travaux de lutte contre la pollution toxique ainsi aidés par l'Agence permettront à l'usine d'éliminer une quantité supplémentaire de 440 kéquitox/j de MI (matières inhibitrices), ce qui diminuera d'autant le rejet en mer de cette usine.

► la décision d'une participation financière de 1,19 M€, correspondant à une opération de fiabilisation du traitement biologique des effluents d'une usine de fabrication de pâtisseries. Ces travaux de lutte contre la pollution classique permettront à l'usine d'éliminer une quantité supplémentaire de 556 kg/j de MO (matières oxydables), ce qui sera bénéfique pour la masse d'eau de surface Authie.

► la décision d'une participation financière de 1,05 M€, correspondant à une opération de traitement biologique des effluents d'une unité de production d'acides aminés à destination de l'alimentation animale. Ces travaux de lutte contre la pollution classique permettront à l'usine d'éliminer une quantité supplémentaire de 500 kg/j de MA (matières azotées), ce qui sera bénéfique pour la masse d'eau de surface Somme canalisée de l'écluse n°13 Sainly aval à Abbeville.

► La lutte contre la pollution des industriels raccordés

L'année 2011 s'est traduite en matière de lutte contre la pollution des industriels raccordés par une nette augmentation dans les actions menées depuis le début du 9ème programme d'intervention. En effet, l'Agence a apporté son soutien à hauteur de 1,42 M€, soit 4 fois plus qu'en 2010.

Montants de travaux et participations financières attribués pour la lutte contre la pollution des établissements industriels raccordés en 2011

Données en M€		
Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	Total	4,182
	Lutte pollution accidentelle	-0,446
	Mise en place autosurveillance	0,036
	Opération collective	0,022
	Economies d'eau	0,511
	Prétraitement	0,278
	Traitements biologiques	1,192
	Recyclage partiel	1,270
	Restructuration réseaux	0,083
	Autres travaux	1,236
Etudes		0,018
TOTAL		1,420

Ce tableau tient compte des annulations et réductions pour solde effectuées sur le IXème Programme d'Intervention.

Note : les valeurs négatives pour les montants de participations financières résultent mathématiquement des annulations partielles ou totales de certains dossiers et des réductions pour solde supérieures aux montants des dossiers décidés durant la période considérée.

Les opérations aidées ont concerné principalement la mise en œuvre de traitements biologiques, de traitements physico-chimiques, ainsi que de recyclage partiel des eaux de process.

Parmi les actions financées en 2011, il est à noter :

► la décision d'une participation financière de 0,507 M€, correspondant à une opération de traitement des effluents d'un parc de VHUs (véhicules hors d'usages). Ces travaux de lutte contre la pollution classique permettront d'éliminer une quantité supplémentaire de 297 kg/j de MO (matières oxydables), ce qui sera bénéfique pour la masse d'eau de surface Souchez.

► la décision d'une participation financière de 0,308 M€, correspondant à une opération de réduction de la consommation d'eau et de réduction des rejets de DCO d'une unité de fabrication de produits laitiers. Les travaux financés permettront à l'usine d'économiser 152 m³/j d'eau supplémentaires, et les travaux de lutte contre la pollution classique permettront à l'usine d'éliminer une quantité supplémentaire de 176 kg/j de MO (matières oxydables), ce qui sera bénéfique pour la masse d'eau de surface Scarpe canalisée amont.

► la décision d'une participation financière de 0,266 M€, correspondant à une opération de traitement biologique des effluents d'une usine aéronautique. Ces travaux de lutte contre la pollution classique permettront à ce site industriel d'éliminer une quantité supplémentaire de 94 kg/j de MO (matières oxydables) et de 119 kg/j de MES (matières en suspension), ce qui sera bénéfique pour la masse d'eau de surface Ancre.

Au total, les décisions prises en 2011 en faveur des industriels, raccordés ou non raccordés, permettront d'éviter et de supprimer les rejets dans le milieu naturel de :

- ▶ 1 520,80 kg/j de matières oxydables (MO)
- ▶ 593,50 kg/j de matières azotées (MA)
- ▶ 4,84 kg/j d'halogènes organiques absorbables (AOX)
- ▶ 5,51 kg/j de métaux toxiques (METOX)
- ▶ 440,80 Kéq/j de matières inhibitrices (MI).

Les actions financées assureront également une économie d'eau de 519 m³/j.

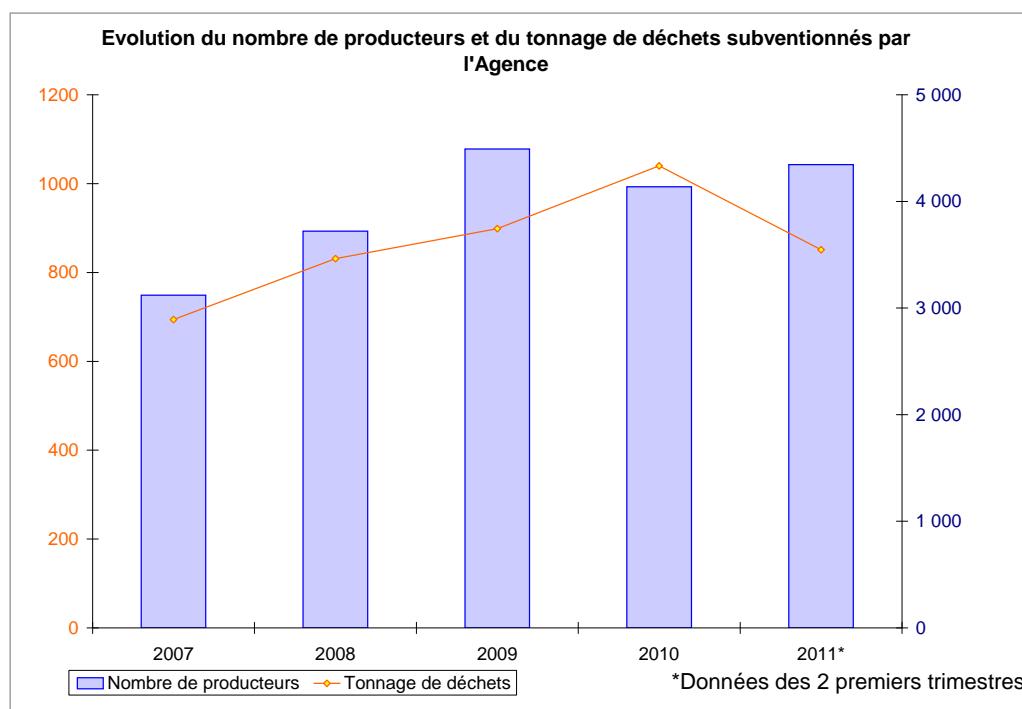
► Le traitement et l'élimination des déchets

L'Agence apporte des participations financières pour le traitement et l'élimination des Déchets Dangereux en Quantités Dispersées (DDQD). Si jusqu'en 2010 l'élimination des Déchets Dangereux des Ménages (DDM) était également aidée, en 2011 elle ne l'est plus.

L'Agence réalise également diverses opérations collectives dans le but de sensibiliser et d'aider un maximum de petites entreprises.

► Un tonnage aidé pour 2010 en augmentation

Le bilan de l'année d'activité 2010, dont les dernières données sont connues à mi-2011, montre un tonnage global aidé de 4 333 tonnes, soit une augmentation de 15 % par rapport à 2009 (3744 T). Cette aide a été subventionnée auprès de 993 producteurs, pour un montant de 0,3734 M€.



► Les sites et sols pollués

L'Agence de l'Eau apporte des participations financières pour la réalisation d'études et/ou de travaux de réhabilitation de sites pollués ayant un impact avéré sur la ressource en eau ou les milieux aquatiques. L'attention portée a pour but de prévenir tout risque de contamination par dispersion des polluants. L'encadrement communautaire des aides de l'Etat permet une intervention de l'Agence dès lors que le responsable de la pollution ne peut être appelé à la cause.

Le Bassin Artois-Picardie, historiquement très industrialisé, regroupe 600 sites reconnus pollués parmi lesquels 150 sont identifiés comme ayant un impact avéré sur les eaux souterraines.

L'Agence a financé en 2011, à hauteur de 0,045 M€, l'élaboration d'un plan de gestion pour la Zone Industrielle d'Amiens Nord.

Elle a également apporté 0,102 M€ de participations financières pour les travaux de dépollution d'un site à Fresnes sur Escaut dont la contamination par du chlorure de vinyle menaçait les captages d'eau potable environnantes.



Sites et sols pollués à impact sur les milieux aquatiques aidés par l'agence : Etat d'avancement au 31/12/2011

	Aides de l'agence aux Etudes		Aides de l'agence aux Travaux	
	Nombre de sites & sols pollués hors sites orphelins	Montant de l'aide (AP décidées)	Nombre de sites & sols pollués hors sites orphelins	Montant de l'aide (AP décidées)
Point 0 : au cours du 8ème programme	81	0,81 M€ au 31/10/06	11	0,43 M€ au 31/10/06
en 2007	33	0,040 M€	1	0,006 M€
en 2008	80	0,072 M€	2	2,001 M€
en 2009	7	0,170 M€	0	0 M€
en 2010	1	0,131 M€	2	0,041 M€
en 2011	1	0,045 M€	1	0,102 M€
en 2012				
TOTAL	122	0,458 M€	6	2,150 M€
Objectif révisé : au cours du 9ème programme	50		10	
Atteinte de / contribution à/ l'objectif				

LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION D'ORIGINE AGRICOLE

► 2011, année de priorisation des interventions de l'Agence

Au premier Conseil d'Administration de l'année, la délibération relative à l'attribution d'aides pour la lutte contre les pollutions agricoles a été modifiée, afin de mettre en œuvre des priorités en ce qui concerne les politiques Mesures Agro Environnementales (MAE), Plan Végétal pour l'Environnement (PVE) et Plan Eau et Agriculture (PEA).

Pour chacune de ces politiques, des critères de priorisation spécifiques ont été définis :

- ▶ pour le PEA : selon le pourcentage de Surface Agricole Utile (SAU) dans les zones à enjeu eau potable
- ▶ pour le PVE : des critères préexistaient en 2010, ils ont été précisés en 2011 : priorisation en lien avec les ORQUE, selon le zonage (eau potable) et le zonage (érosion- zones humides).
- ▶ pour les MAE : sélection des sous-actions au sein d'une mesure agro environnementale selon le zonage eau potable et le zonage érosion- zones humides.

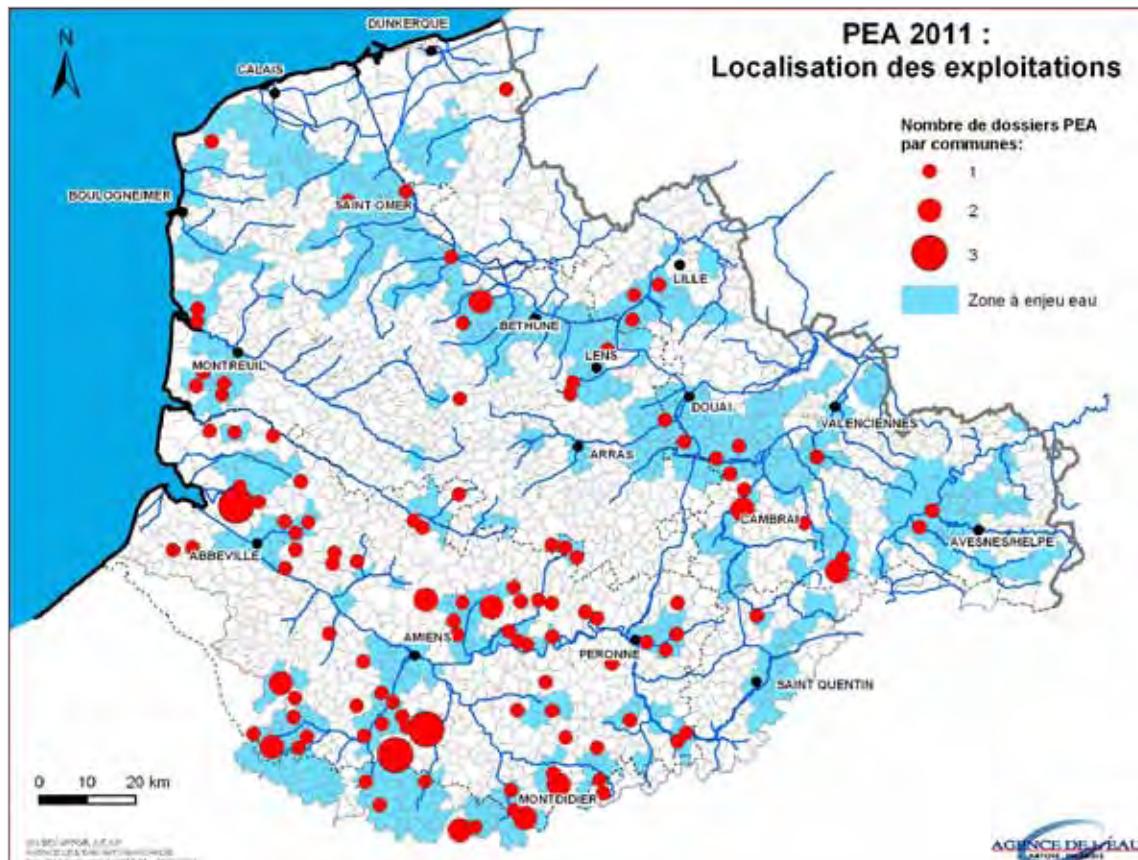
Cette priorisation n'a pas empêché d'honorer tous les dossiers MAE (1,067 M€) et PEA (5,923 M€) dans chacun des niveaux de priorité, en raison d'une dotation suffisamment conséquente au regard des demandes déposées. En ce qui concerne le PVE, en corrélant les dotations disponibles (2,18 M€) et le nombre de dossiers ayant afflué auprès des services de l'Agence, seuls les dossiers de niveaux de priorité supérieurs ont pu être traités. Les dossiers de niveau de priorité inférieurs seront soit pris en charge par d'autres co-financeurs, soit abandonnés par le maître d'ouvrage. Le total des aides consacrées à la lutte contre les pollutions diffuses (MAE + PVE + PEA), hors la fraction de la redevance pollutions diffuses reversée à l'ONEMA, s'établit à 9,175 M€ en 2011. Il était de 11,92 M€ en 2010.

► PEA et MAE : une stabilisation des demandes d'aides

- ▶ PEA : 360 dossiers en 2010, 12 700 ha
145 dossiers en 2011, 4 150 ha.
- ▶ MAE : 188 dossiers en 2010, 4 600 ha
118 dossiers en 2011, 2 630 ha

En 2011, la baisse du nombre de dossiers déposés par le monde agricole s'explique par le contexte d'une conjoncture économique moins favorable à la souscription d'engagements agro-environnementaux.

Cependant, il est à noter que les demandes relatives au PEA, bien que moins nombreuses, concernent des niveaux environnementaux plus exigeants (Ex : blé niveau 2 et 3). Les niveaux d'engagements supérieurs ont en effet concernés 62% des demandes en 2011 contre 50% en 2010.



MAE + PVE + PEA

Montant consacré à la lutte contre les pollutions diffuses (en M€ d'AP)		
	Prévisions	Réalisations
en 2007		0,36
en 2008		1,76
en 2009		1,73
en 2010	7	11,92
en 2011	7,5	8,86
en 2012	9,5	
Atteinte de / contribution à / l'objectif		😊😊



PVE/ MAE dans les aires d'alimentation et dans le périmètre agence : **Etat d'avancement au 31/12/2011**

Prévisions révisées	PVE		MAE	
	Nombre d'exploitations éligibles	Nombre d'exploitations aidées	Nombre d'ha de SAU éligibles (surface pertinente au sein de l'aire d'alimentation)	Nombre d'ha de SAU aidés
en 2007	17 000	150	233 500	200
en 2008	17 000	200	233 500	2 250
en 2009	17 000	300	233 500	2 900
en 2010	17 000	350	233 500	3 000
en 2011	17 000	450	233 500	3 200
en 2012	17 000	450	233 500	3 500
TOTAL	17 000	1 900	233 500	15 050

Réalisations	PVE		MAE		PEA
	Nombre d'exploitations éligibles	Nombre d'exploitations aidées	Nombre d'ha de SAU éligibles (surface pertinente au sein de l'aire d'alimentation)	Nombre d'ha de SAU aidés	Nombre d'ha aidés
en 2007	17 000	80	233 500	0	
en 2008	17 000	130	233 500	932	
en 2009	17 000	134	233 500	2 260	
en 2010	17 000	169	233 500	4 600	12 750
en 2011	17 000	105	233 500	2 630	4 150
en 2012					
TOTAL	17 000	618	233 500	27 322	
Atteinte de / contribution à / l'objectif		😢		😊😊	

NB : données PVE partielles ; données définitives fournies par la DDTM en juin 2012

► La charte d'entretien des espaces publics



Par le biais de ces chartes initiées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les collectivités entretenant des espaces verts ou des voiries s'engagent au minimum à réduire l'utilisation de produits phytosanitaires, et au maximum à proscrire toute utilisation de désherbant chimique.

A fin 2009, 6 chartes avaient été signées.

A fin 2011, 57 chartes sont signées, soit 40% de plus qu'à fin 2010. Pour faciliter l'accès aux informations sur ces chartes, l'Agence de l'eau a créé en 2011 sur son site Internet, une page dédiée à ce dispositif.

Par ailleurs, celui-ci devrait pouvoir être étendu dès 2012 aux jardineries de 3 territoires-tests.



► L'Observatoire des pratiques agricoles

En 2011, le Comité de Pilotage s'est réuni afin d'étudier les résultats issus de l'Observatoire des pratiques agricoles, résultats collectés sur 3 années de pratiques 2008-2009-2010. Une plaquette de présentation de cet outil et des résultats des premiers travaux va être élaborée courant 2012.

Ensuite, les données ainsi collectées seront consolidées avec celles issues des pratiques 2011-2012, et permettront fin 2013 de tirer les premiers enseignements pertinents de cet outil. En effet, il apparaît qu'un pas de temps de 5 ans s'avère nécessaire pour lisser les facteurs aléatoires influençant les résultats (climatologie, contexte économique,...)

► SYCLOE

Dans un souci d'optimisation de la politique de gestion de la valorisation agricole des boues d'épuration, l'Agence, en partenariat avec les SATEGE, incite à la mise en œuvre des plans d'épandage et des suivis annuel. A fin 2010, sur les 334 stations d'épuration urbaines et d'industries soumises à l'élaboration d'un plan d'épandage, 98,8% d'entre elles ont réalisé leur plan d'épandage et 100% ont réalisé leur suivi annuel.

Dans le cadre de cette politique, l'Agence a initié en 2008 la mise en œuvre d'un logiciel de suivi des épandages des boues d'épuration, SYCLOE, qui a été mis en service en 2010. En 2011, l'Agence a pris une délibération permettant d'apporter une aide financière aux collectivités territoriales et aux établissements industriels qui épandent des effluents organiques afin qu'ils puissent rendre leurs outils informatiques compatibles avec ce logiciel de SYstème de Connaissance et de LOCalisation des Epanagements.

De plus, tout au long du second semestre, l'Agence a accompagné techniquement les producteurs de boues ou leur prestataire dans la dématérialisation de leur plan d'épandage. Ainsi, dès 2012, les données seront exploitables en masse car disponibles sous un format informatique directement exploitable.



Enfin, en 2011, l'accord a été passé avec la profession agricole pour étendre le suivi des épandages aux effluents d'élevage.

► Les SATEGE

► L'activité des SATEGE en 2010

(NB : Une année de décalage est nécessaire pour l'obtention des données relatives aux SATEGE)

Les SATEGE (Services d'Assistance TÉchnique à la Gestion des Épandages) sont des pôles d'expertise et de conseils dans le domaine de l'agronomie et de l'environnement qui ont été créés dans les départements du Nord, du Pas-de-Calais et de la Somme afin de suivre la filière des épandages des effluents urbains, industriels et agricoles en agriculture.

Les SATEGE, que l'Agence aide financièrement, suivent 334 unités de production d'effluents urbains et industriels concernant près de 136 000 ha (soit près de 10% des surfaces agricoles utiles du Bassin) et plus de 5 600 agriculteurs-utilisateurs. Ils suivent également une quarantaine de plates-formes de compostage.

L'année 2010 a été marquée par :

- ▶ la mise au point du logiciel de centralisation des données épandages du Bassin nommé SYCLOE. Cet outil a été testé au second trimestre 2010 et mis en fonction en janvier 2011 ;
- ▶ un travail important de conseil auprès des vidangeurs (finalisation du guide méthodologique de la gestion des matières de vidange en collaboration avec les services de l'état (MISE, DDPP, DREAL), accompagnement technique, ...);
- ▶ la mise en place d'une réflexion sur la définition de critères techniques de l'épandage sur Taillis à Très Courte Rotation (TTCR) et de l'épandage des digestats de méthanisation (ce travail se poursuit en 2011) ;
- ▶ un point sur l'épandage des boues des abattoirs ;
- ▶ une étude sur les stockages de boues urbaines financés ces dix dernières années.

En complément de ces activités, les SATEGE ont également réalisé :

- ▶ un bilan annuel départemental des épandages qui synthétise les données relatives aux épandages d'effluents urbains, industriels et agricoles, y compris les composts qui continuent à se développer sur le Bassin ;
- ▶ 5 évaluations de filière d'épandage ;
- ▶ 62 avis techniques relatifs aux plans d'épandage (y compris les dossiers d'importation) ;
- ▶ 377 analyses d'effluents organiques ;
- ▶ un travail de fond relatif à la saisie des informations et à l'assistance technique aux acteurs de la filière ; cette dernière mission représente à elle seule plus du quart du temps des SATEGE.

LA PROTECTION DE LA RESSOURCE EN EAU ET DES MILIEUX AQUATIQUES

► L'alimentation en eau potable

L'Agence de l'Eau Artois Picardie apporte des participations financières pour la protection de la ressource, l'adduction, l'interconnexion des réseaux et le traitement de l'eau brute afin de garantir un approvisionnement continu et sécurisé en eau potable.

► Des interventions en 2011 portant sur plusieurs domaines d'actions

Les interventions de l'année se sont élevées en 2011 à 9,485 M€, et ont permis de financer la réalisation de 27,674 M€ HT de travaux.

Montants de travaux et participations financières attribuées pour l'alimentation et la sécurisation de l'eau potable, les économies d'eau et l'assistance technique en 2011

		Données en M€	
	Type d'interventions	Montant HT des travaux	Montant des participations financières
Travaux	Adduction	14,328	4,816
	Interconnexions	4,984	1,864
	Usines de traitement	2,059	0,980
	Pose de compteurs sectoriels	0,867	0,415
	Réhabilitations de réservoirs de stockage	2,510	0,615
	Construction de réservoirs de stockage	0,000	-0,021
	Télésurveillance	0,086	0,028
	Création de captages	0,665	-0,243
	Sous total Travaux	25,499	8,454
Etudes	Etudes	2,110	1,038
	Autres	0,065	-0,007
	TOTAL	27,674	9,485

Note: les valeurs négatives pour les montants de participations financières résultent mathématiquement des annulations partielles ou totales de certains dossiers et des réductions pour solde supérieures aux montants des dossiers décidés durant la période considérée.

En particulier, l'Agence a décidé en 2011 de participer à hauteur de 0,95 M€ à la mise en place dans l'usine d'eau potable de Somain d'un procédé de traitement du sélénium, du nickel et du phosphate par nano filtration. Cette usine, d'une capacité de 600 000 m³ par an, offrira une eau de meilleure qualité aux 120 000 habitants desservis par cette usine.



Photo de la future usine de Somain

En terme de sécurisation de l'accès à l'eau potable, plusieurs interventions concernant un total de près de 400 000 habitants ont été décidées en 2011. Parmi celles-ci, se distingue notamment la pose d'une seconde conduite sur une distance de 6,6 Km entre le captage d'Airon Saint Vaast et la commune de Berck sur Mer permettant de desservir également Verton, afin de pallier la faible capacité de l'unique tuyau existant jusque là. Ces travaux, financés par l'Agence à hauteur de 0,503 M€, étaient devenus indispensables. Ils permettront de sécuriser l'accès en eau potable pour 70 000 habitants durant la période estivale.



Membranes de nano filtration

De plus, afin d'améliorer le rendement des réseaux, 7 études de recherche de fuites ont été menées et 69 compteurs sectoriels ont été posés. Ce type d'intervention, en constante augmentation, a pour objectif d'aider les collectivités à anticiper la mise en application au 27 janvier 2012 d'un décret qui impose d'atteindre un bon niveau de rendement des réseaux, sous peine d'être assujetti à un doublement de la redevance de prélèvement.

► Les inaugurations en 2011

L'année 2011 a été marquée dans le domaine de l'eau potable par les inaugurations de 2 ouvrages importants :

- Le nouveau captage foré à Lebucquière dans le Pas-de-Calais, qui alimente le Syndicat Intercommunal d'Alimentation de Bapaume, Achiet et Ervillers (SIABE), et qui pourrait permettre, à terme, de sécuriser l'approvisionnement de la Communauté d'Agglomération d'Arras.
- Le réservoir de Grenay d'une capacité de 5000 m³, situé au sein de la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin (CALL). Cet ouvrage, qui est alimenté par l'eau venant de l'usine de production d'eau de surface d'Aire sur la Lys, contribue à la sécurisation de l'alimentation en eau d'une partie de la CALL.



Inauguration du réservoir de Grenay (Communauté d'agglomération de Lens Liévin)

► Les économies d'eau



Nombre d'opérations d'économies d'eau - Etat d'avancement au 31/12/2011

PREVISIONS REVISEES	Collectivités	Industries	Agriculture
en 2007	10	4	0
en 2008	12	5	0
en 2009	14	9	0
en 2010	15	8	0
en 2011	15	8	0
en 2012	15	8	0
Objectif : nombre total d'opérations	81	65	0

REALISATIONS	Collectivités	Industries	Agriculture
Point 0 : en 2006	0	1	1
en 2007	12	11	0
en 2008	27	9	0
en 2009	14	9	0
en 2010	16	4	0
en 2011	25	8	0
en 2012			
Nombre total d'opérations	94	41	0
Atteinte de / contribution à/ l'objectif			



Volumes économisables supplémentaires (Mm³ / an)- Etat d'avancement au 31/12/2011

	PREVISIONS REVISEES			REALISATIONS		
	Collectivités	Industries	Agriculture	Collectivités	Industries	Agriculture
Point 0 : en 2006				0,00	0,08	0,002
en 2007	0,03	0,83	0	0,025	0,501	0
en 2008	0,05	0,83	0	0,040	0,293	0
en 2009	0,05	0,3	0	0,391	0,429	0
en 2010	0,05	0,3	0	0,425	0,016	0
en 2011	0,05	0,3	0	0,35	0,189	0
en 2012	0,05	0,3	0			
Moyenne de Mm ³ /an économisables supplémentaires	0,046	0,47	0	0,246	0,309	0
Atteinte de / contribution à/ l'objectif						

► Les opérations de reconquête de la qualité des eaux

Les Opérations de Reconquête de la Qualité des Eaux (ORQUE) ont pour finalité de réduire toutes les sources de pollutions diffuses des eaux, par une approche globale sur des territoires ciblés.

Les ORQUE font partie intégrante de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau pour l'atteinte du bon état. L'Agence incite donc les collectivités à s'engager dans des démarches de reconquête de leurs ressources en eau et apporte des financements à plusieurs niveaux pour contribuer à leur bonne réalisation.

A fin 2011, 30 ORQUE ont été lancées sur le bassin Artois Picardie. Ces ORQUE couvrent les 13 captages Grenelle, les 8 captages Grenellisables en eaux souterraines, ainsi que 9 captages prioritaires du SDAGE, pour lesquels les volumes prélevés sont particulièrement importants. Aujourd'hui, les captages les plus importants du bassin sont couverts par une ORQUE. Les futures opérations s'orienteront désormais vers les captages à risques qualitatifs.

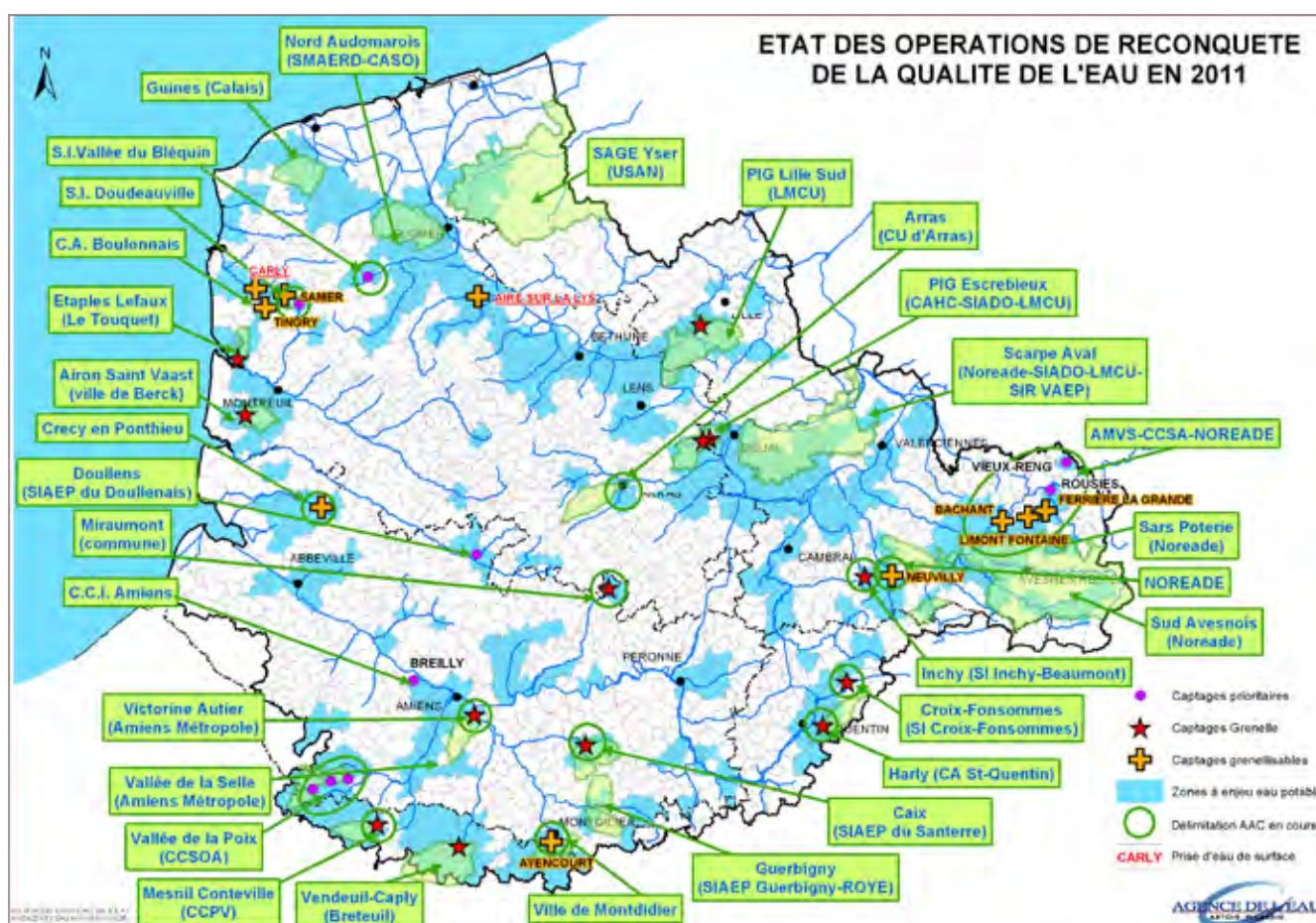
Concernant les interventions 2011, a notamment été menée une étude sur le territoire de l'ORQUE Nord Audo-marais, qui a permis de poursuivre la modélisation des nappes d'eau du bassin versant de la région de Saint-Omer. Les données ainsi acquises affineront la connaissance des quantités d'eau disponibles sur le secteur.

Par ailleurs, une expérimentation est actuellement menée sur l'ORQUE d'Airon Saint Vaast dans le cadre de l'action 21 du plan Ecophyto. Cette action vise à étudier de nouveaux modèles de cultures intégrées, notamment via l'optimisation de l'usage de produits phytosanitaires.

En 2011, l'Agence a également apporté 1 M€ de participations financières pour la réalisation de 5 nouveaux Diagnostics Territoriaux MultiPressions sur les secteurs de : Breilly, Croix-Fonsommes, Inchy-Neuvilly, Miraumont et sur le captage Victorine Autier d'Amiens Métropole.

De plus, des aides ont été apportées pour :

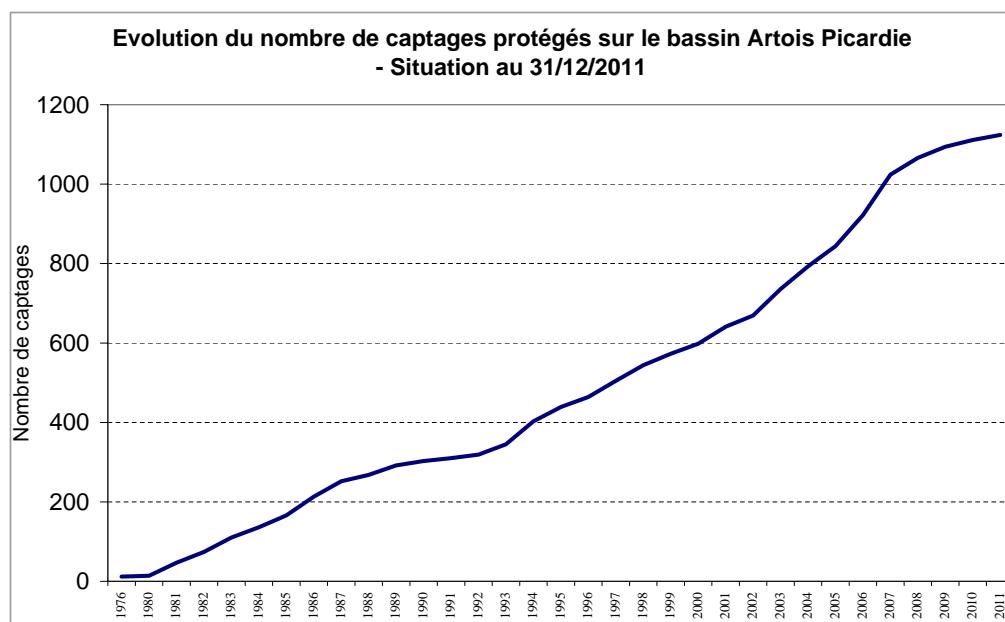
- le renouvellement pour la période 2011-2014 d'un poste d'animateur sur l'ORQUE des champs captant du Sud de Lille pour un montant de 0,103 M€ en subvention,
 - le renouvellement pour la période 2011-2014 d'un poste d'animateur sur l'ORQUE de la vallée de l'Escrebieux pour un montant de 0,120 M€ en subvention.



► La protection et la mise en valeur des eaux souterraines

La création de périmètres de protection autour des captages d'eau potable a pour but d'éviter toute pollution accidentelle des eaux souterraines qui les alimentent. L'Agence apporte donc des participations financières aux collectivités pour les procédures de protection, les études préalables, les travaux de mise en conformité avec la Déclaration d'Utilité Publique (DUP), les acquisitions foncières, et les opérations de boisement situées dans les aires d'alimentation des captages.

Sur le bassin Artois Picardie, au 31/12/2011, 1134 captages sont désormais administrativement protégés, qu'ils soient actifs, en projet ou en perspective d'abandon.



► Les actions menées en 2011

L'Agence a financé en 2011 la réalisation de 4 nouvelles procédures de périmètre de protection, via une participation financière globale versée aux maîtres d'ouvrage de 0,075 M€. Par ailleurs, cette année les procédures de protection des prises d'eau de surface situées à Aire sur la Lys et à Carly ont débuté. L'Agence accompagne ces procédures qui en sont encore en phase d'études préalables, et qui pourraient se concrétiser par une DUP en 2012- 2013.



La Liane à Carly

Parallèlement, l'Agence a également apporté 0,639M€ de participations financières pour la réalisation de 1,083M€ de travaux de mise en conformité avec les DUP. Les opérations les plus importantes financièrement en 2011 se sont déroulées à Estevelles et à Haille.

Enfin, l'Agence a accompagné des opérations de boisement sur les captages de Licques, Bergicourt et Andres.



Acquisitions foncières -

Etat d'avancement au 31/12/2011

	Nombre d'hectares acquis en maîtrise foncière publique avec l'aide de l'agence	Nombre d'hectares boisés avec l'aide de l'agence
Point 0 : au 31/12/2006	100	155
en 2007	19	0
en 2008	2,62	0
en 2009	11,97	0
en 2010	81,34	10,29
en 2011	2,17	2,68
en 2012		



Opération de boisement dans le périmètre de protection rapprochée de Bergicourt

► La révision des DUP

Les Agences Régionales de Santé, services instructeurs des DUP, ont entrepris de réviser un certain nombre de procédures. Cela concerne essentiellement :

- les captages dont la qualité de l'eau s'est dégradée et dont la DUP est ancienne, c'est-à-dire une DUP pour laquelle le temps de transfert utilisé pour déterminer le périmètre de protection a été calculé sur 10 jours alors que la réglementation prévoit désormais, un temps de transfert de 50 jours.
- les captages pour lesquels il est demandé une modification d'exploitation : augmentation de volume ou traitement ;
- les captages ayant fait l'objet d'une inspection.



Nombre de captages : Etat d'avancement au 31/12/2011

PREVISIONS REVISEES	Nombre de captages totaux	Nombre de captages totaux à protéger (1)	Nombre de captages à DUP prononcée (2)	Nombre de captages restant à protéger	% (2) / (1)
Prévu en 2007	1 343	1 154	943	211	81,72%
Prévu en 2008	1 343	1 154	1 014	140	87,87%
Prévu en 2009	1 343	1 154	1 084	70	93,93%
Prévu en 2010	1 343	1 154	1 154	0	100,00%
Objectif :	au 31/12/2010, 100% des captages actifs protégés				

Remarque : En raison de la multiplicité des acteurs concourant à la protection des captages (Collectivités locales, DDASS, Préfet, agence de l'eau), la décision de la DUP d'un captage ne dépend pas de la seule activité de l'agence.

REALISATIONS	Nombre de captages totaux	Nombre de captages totaux à protéger (1)	Nombre de captages à DUP prononcée (2)	Nombre de captages restant à protéger	% (2) / (1)
Point 0 : au 31/12/2006	1343	1 154	872	282	75,56%
Réalisé au 31/12/2007	1 343	1 154	932	222	80,76%
Réalisé au 31/12/2008	1 343	1 154	963	191	83,45%
Réalisé au 31/12/2009	1 343	1 154	1 026	128	88,91%
Réalisé au 31/12/2010	1 343	1 154	1 040	114	90,12%
Atteinte de / contribution à/ l'objectif					
Prise en compte des captages Grenelle, Révision des DUP et corrections de la base	Nombre de captages totaux	Nombre de captages actifs totaux à protéger (1)	Nombre de captages actifs à DUP prononcée (2)	Nombre de captages actifs restant à protéger	% (2) / (1)
Réalisé au 31/12/2011	1 453	1 220	1 014	206	83,11%
Atteinte de / contribution à/ l'objectif : % des captages actifs Grenelle à DUP prononcée = 100% au 31/12/2010 % de captages actifs hors Grenelle à DUP prononcée = 90% au 31/12/2012					

Capacités de production des captages – indicateur sur base des redevances Etat d'avancement au 31/12/2011 :

PREVISIONS REVISEES	Capacités de production de captages totaux (Mm ³ /an)	Capacités de production de captages totaux à protéger (1) (Mm ³ /an)	Capacités de production de captages à DUP prononcée (2) (Mm ³ /an)	Capacités de production de captages restant à protéger (Mm ³ /an)	% (2) / (1)
Point 0 : au 31/12/2006	342	333	210	123	63,06%
Prévu en 2007	342	333	241	92	72,37%
Prévu en 2008	342	333	272	61	81,68%
Prévu en 2009	342	333	303	30	90,99%
Prévu en 2010	342	333	333	0	100,00%
Objectif :	au 31/12/2010, 100% des captages actifs protégés				
REALISATIONS	Capacités de production de captages totaux (Mm ³ /an)	Capacités de production de captages totaux à protéger (1) (Mm ³ /an)	Capacités de production de captages à DUP prononcée (2) (Mm ³ /an)	Capacités de production de captages restant à protéger (Mm ³ /an)	% (2) / (1)
Réalisé au 31/12/2007 : base production 2006 des captages	342	333	209,87	123,13	63,02%
Réalisé au 31/12/2008 : base production 2007 des captages	342	333	236	97	70,87%
Réalisé au 31/12/2009 : base production 2008 des captages	342	333	238,85	94,15	71,73%
Réalisé au 31/12/2010 : base production 2009 des captages	342	333	254,37	78,63	76,39%
Atteinte de / contribution à/ l'objectif					
Prise en compte des captages Grenelle, Révision des DUP et corrections de la base	Capacités prélevées sur les captages totaux (Mm ³ /an)	Capacités prélevées sur les captages actifs totaux à protéger (Mm ³ /an) (1)	Capacités prélevées sur les captages actifs à DUP prononcée (Mm ³ /an) (2)	Capacités prélevées sur les captages actifs restant à protéger (Mm ³ /an)	% (2) / (1)
Réalisé au 31/12/2011 : base production 2010 des captages	322,852	297,791	234,242	63,549	78,66%
Atteinte de / contribution à/ l'objectif : % des captages actifs Grenelle à DUP prononcée = 100% au 31/12/2010 % de captages actifs hors Grenelle à DUP prononcée = 90% au 31/12/2012					

Sur base des redevances => décalage

► La lutte contre l'érosion

Le ruissellement et l'érosion des terres agricoles dans les bassins versants ont de lourdes conséquences tant sur la sécurité des biens et des personnes (les régions Nord - Pas-de-Calais et Picardie sont particulièrement sensibles au risque de coulées de boues), que sur la biologie des cours d'eau. Les matières en suspension provoquent en effet le colmatage des substrats, ce qui compromet l'épuration naturelle du cours d'eau et asphyxie les espèces. Afin d'atteindre les objectifs environnementaux de la Directive Cadre sur l'Eau, il est donc essentiel pour l'Agence de contribuer techniquement et financièrement aux projets visant à agir préventivement sur les bassins versants.

► Une montée en puissance de la problématique érosion

Depuis 2007, les maîtrises d'ouvrage des collectivités territoriales et leurs groupements sur cette problématique se sont amplifiées pour atteindre en valeur cumulée en 2011 près de 160 000 ha de bassins versants concernés par des aménagements préventifs de lutte contre l'érosion des sols agricoles.



Erosion des terres agricoles

Les travaux engagés par les maîtres d'ouvrage étant financés avec de l'argent public, ils sont soumis à une déclaration d'intérêt général inscrite par les Directions Territoriales des Territoires et de la Mer, sur la base des avant-projets techniques. Cela représente en 2011 6 dossiers pour près de 10 000 ha de bassins versants qui seront ensuite concernés par des aménagements. L'action de l'Agence dans ce domaine s'appuie sur les animations territoriales menées auprès des maîtres d'ouvrage par la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord-Pas-de-Calais et l'association SOMEA, qui apportent leur expertise dans ce domaine et leur proximité avec les exploitants agricoles.



Impact de l'érosion : afflux de matières en suspension sur le bassin de l'Aa

L'importance de ces actions se trouve par ailleurs renforcée par l'émergence de nouveaux partenaires tels que les Fédérations de chasse, le CPIE d'Auxi-le-Château, ou les Groupements Régionaux de Développement Agricole.

L'année 2011 illustre particulièrement la prise en compte de cette problématique dans le département du Nord, dans la continuité de la charte départementale de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement co-signée en 2010 par le Département du Nord, la Chambre Régionale d'Agriculture et l'Agence. Le département du Nord s'inscrit dans une politique qui envisage simultanément les problématiques d'érosion des terres agricoles et d'écoulement des eaux pluviales urbaines, avec l'objectif de mieux appréhender le problème global du ruissellement. Les interventions ont ciblé prioritairement le Valenciennois, avec des travaux importants réalisés sur la commune d'Estreux, suite aux coulées de boues de 2006, et le Cambrésis (Bertry), avec l'épisode dramatique de 2008.

► Les actions menées

L'Agence privilégie en terme d'interventions les solutions liées à l'hydraulique douce, qui s'inscrivent davantage dans le cadre des politiques trame verte et bleue puisqu'elles favorisent la biodiversité. C'est pourquoi, l'Agence a apporté en 2011 des participations financières en vue de la création de 1,74 ha de bandes enherbées et la plantation de 6,4 km de haies. Les solutions d'hydraulique lourde, telles que la constitution de bassins de rétention, interviennent désormais en complément uniquement si cela s'avère nécessaire. C'est le cas par exemple en 2011 des travaux menés par Valenciennes Métropole sur la commune d'Estreux ou sur les bassins versants de l'Amboisse - Avalasse, ce qui représente en valeur cumulée près de 5,5 ha de rétention.



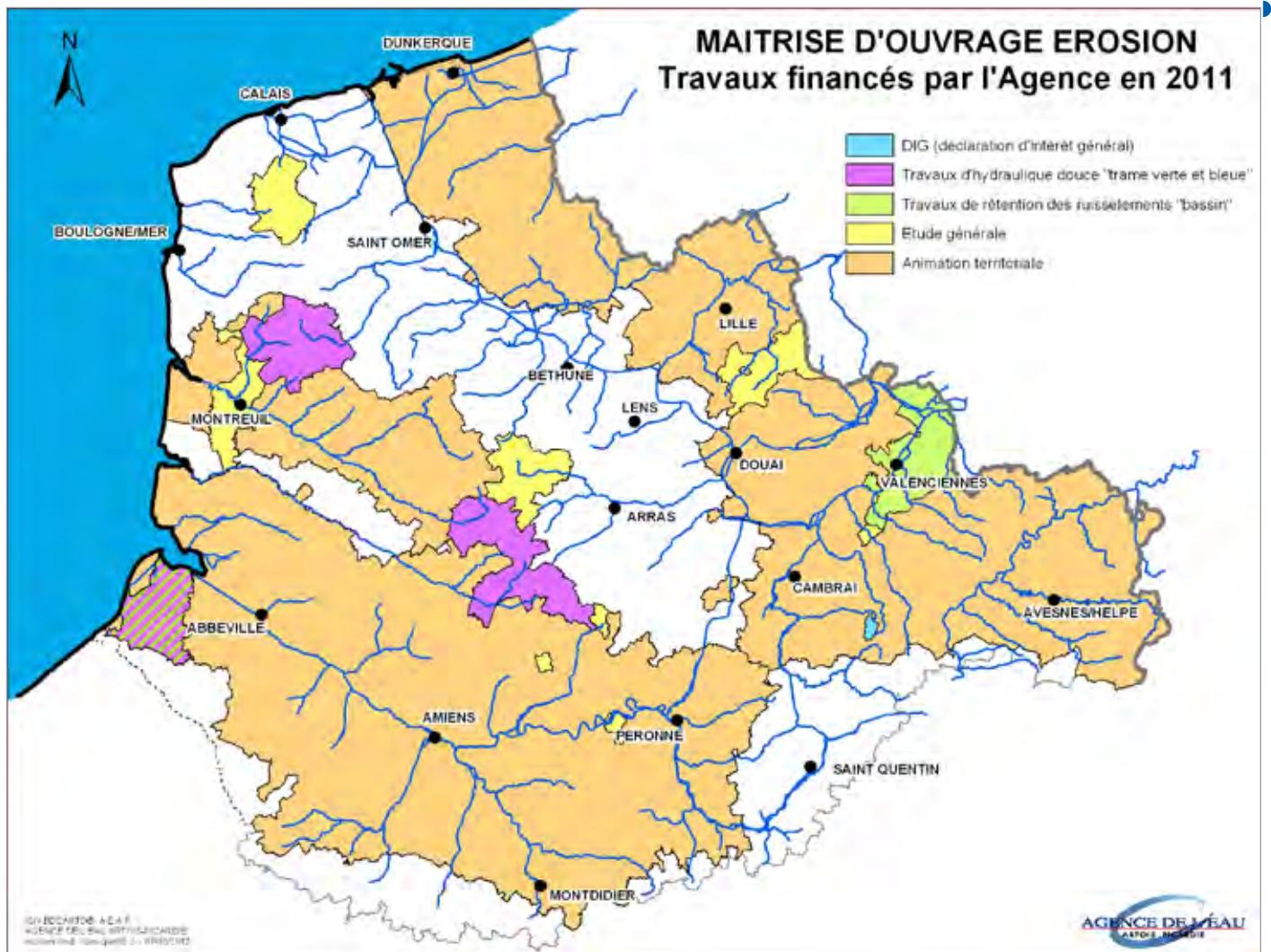
Renforcement des éléments fixes du paysage dans le Montreuillois



Implantation de fascines contre l'érosion à Seninghem

Le bassin versant de la Canche est particulièrement sensible à cette problématique. Entre 1998 et 2003, une station automatique de mesures de matières en suspension implanté à Attin a évalué le flux annuel à près de 70 000 tonnes de terre par an. Les travaux menés sur ce territoire tant par le Syndicat Mixte du SAGE de la Canche que par les Communautés de Communes locales ont permis de limiter le phénomène. L'Agence accompagne l'animation territoriale du SM SAGE Canche sur cette thématique, avec en travaux réalisés sur ce territoire depuis 2008 : la plantation de 16Km de haies, la création de 17Km de fascines et la création 6 ha de bandes enherbées.

La station de mesures va être réinstallée sur la Canche, 5 ans après la première campagne d'analyses. Elle permettra en 2012 d'actualiser les données précédemment acquises.



L'organisation des secondes assises de l'érosion

Après le succès rencontré avec l'organisation des premières assises de l'érosion en 2010, la Chambre Régionale d'Agriculture a décidé d'organiser en 2011 avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, les secondes assises de l'érosion.

Cette rencontre, orientée sur des aspects techniques a permis la présentation de la plateforme agronomie et érosion menée par la Chambre d'Agriculture de la région Nord Pas-de-Calais et la restitution de différents témoignages présentant la mise en œuvre d'actions concrètes dans ce domaine.

► L'entretien écologique des cours d'eau

L'atteinte des objectifs environnementaux fixés par la Directive Cadre sur l'Eau passe, pour les cours d'eau, par une bonne qualité hydromorphologique, soutenant la biologie. En effet, les cours d'eau et leurs abords abritent une faune et une flore particulièrement riches et souvent menacées, en raison des atteintes à leurs habitats. 3 critères sont déterminants pour apprécier la qualité morphologique des cours d'eau :

- ▶ le régime hydrologique, qui a été très perturbé en 2011, avec sur la plupart des bassins hydrographiques, un étage très sévère et des ruisseaux à sec,
- ▶ les conditions morphologiques de la rivière,
- ▶ la continuité de la rivière.

Les actions menées sur les cours d'eau portent principalement sur l'amélioration des habitats et la restauration des continuités écologiques, au moyen de l'entretien et la restauration des ripisylves, de la restauration de frayères ou encore de l'aménagement d'ouvrages afin de les rendre franchissables. Ces éléments contribuent à améliorer l'état biologique des cours d'eau.

► La restauration de la continuité écologique

La politique de restauration de la continuité écologique des cours d'eau menée par l'Agence au cours de ses programmes d'interventions successifs s'inscrit depuis 2010 dans les objectifs du Plan National de Restauration de la Continuité Ecologique, en application des lois Grenelle. Conformément à ce Plan national d'actions, l'Agence a permis par ses financements en 2011 d'engager les opérations d'aménagement de 18 ouvrages,

- ▶ 15 opérations d'effacement,
- ▶ 3 équipements en passes à poissons afin de rendre les obstacles franchissables.

Ces ouvrages se situent principalement sur la Rivière Selle et ses affluents, avec un total de 15 ouvrages. Deux autres se situent sur le fleuve Authie dans la commune de Tollen, dont celui du moulin d'Enconnay qui est l'aboutissement de dix ans de procédures contentieuses. L'Agence a participé financièrement à hauteur de 0,446 M€ à la construction de la passe à poissons. Le dernier ouvrage est l'ouvrage de répartition des débits à Hesdin à la confluence de la rivière Ternoise et du fleuve Canche, cours d'eau classés pour la protection des poissons migrateurs.



Travaux d'aménagement d'une passe à poissons
- Ouvrage de la tour des chaussées à Hesdin


Les ouvrages rendus franchissables - Etat d'avancement au 31/12/2011

PREVISIONS REVISEES	Nombre d'ouvrages cumulés rendus franchissables	Linéaire cumulé rendu ainsi accessible (km)	Nombre d'ouvrages total
En 2007	15	30	1 863
En 2008	25	50	1 863
En 2009	35	70	1 863
En 2010	45	90	1 863
En 2011	55	110	1 863
En 2012	75	150	1 863
Objectif révisé : Total à la fin du 9ème pgme	75	150	1 863

REALISATIONS	Nombre d'ouvrages cumulés rendus franchissables	Linéaire cumulé rendu ainsi accessible (km)	Nombre d'ouvrages total
To : en 2006	5	10	1 863
En 2007	5	10	1 863
En 2008	11	45	1 863
En 2009	43	53	1 863
En 2010	72	145	1 863
En 2011	90	152	1 863
En 2012			
TOTAL cumulé 9ème pgme	90	152	1 863
Atteinte de / contribution à/ l'objectif			

NB : données 2011 partielles : uniquement les opérations dédiées. Les données complémentaires sur les opérations non dédiées seront fournies ultérieurement

► Le repeuplement en anguilles

L'Anguille européenne est une espèce désormais considérée comme « en danger critique d'extinction (UICN, 2008). En application du règlement européen, le plan national « Anguilles » prévoit qu'au moins 60% des civelles péchées soient destinées au repeuplement de cours d'eau. Aussi, en 2011, l'Agence a accordé 0,009 M€ de subventions pour le déversement de 45 kg de civelles dans l'Hallue, un affluent de la Somme, soit au total près de 135 000 civelles et une densité de l'ordre de 4 000 civelles / ha. Les pêches d'inventaire menées 6 mois après déversement donnent des taux de survie de l'ordre de 10 % (400 anguillettes / ha), que l'on peut justifier :

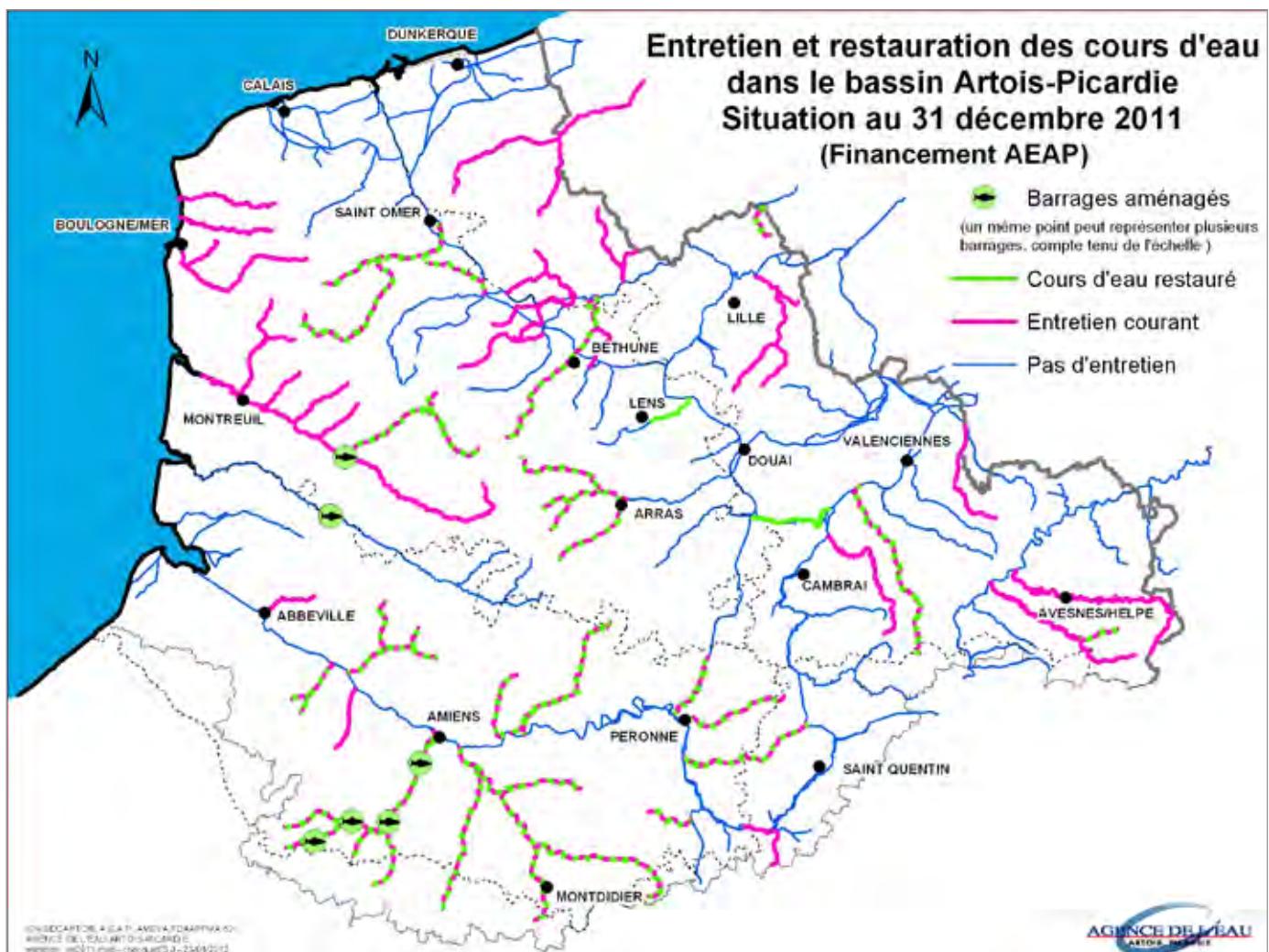
- ▶ par les mortalités constatées au moment du déversement, estimées à près de 25 %,
- ▶ par la répartition probable des individus préférentiellement dans les zones de marais en communication avec l'Hallue,
- ▶ par les mortalités probables par prédation, au regard des nombreuses espèces piscicoles prédatrices rencontrées lors des inventaires.



Par ailleurs, afin d'accompagner et de mesurer l'efficacité de ses interventions, l'Agence accompagne techniquement et financièrement les maîtrises d'ouvrage des Fédérations de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du bassin, pour le suivi des populations d'anguilles. Ce suivi comporte 3 volets :

- ▶ l'identification des rivières colonisées par l'anguille,
- ▶ l'évaluation des densités d'anguilles jaunes dans les cours d'eau, indicateurs des densités d'anguilles reproductrices, qui rejoindront ultérieurement la Mer des Sargasses pour achever leur cycle biologique,
- ▶ le suivi à cette fin des flux d'anguilles au niveau d'une rivière index pour le bassin Artois - Picardie, le fleuve Somme. Ce suivi s'intéresse à la montaison des civelles et anguillettes, au niveau de la passe piége d'Abbeville, et à la dévalaison des anguilles argentées, au niveau de dispositifs spécifiques (anguillères), à Cléry-sur-Somme. Des travaux sont projetés à Eclusier-Vaux en 2012 pour compléter le dispositif.

► La restauration écologique



► Avancement des travaux d'entretien et de restauration écologique dans le bassin Artois - Picardie

Les opérations de restauration de cours d'eau sont engagées aujourd'hui sur la plupart des bassins versants, notamment dans la Somme, où l'AMEVA a achevé la réalisation des plans de gestion et d'aménagement écologique. Les travaux débutent à l'échéance des procédures réglementaires (Cf carte) ; ils ont concerné en 2011 près de 162 km, avec notamment des opérations de restauration des ripisylves. Celles-ci ont porté sur 23 km de cours d'eau, avec l'appui du Centre Régional de la Propriété Foncière (CRPF). L'animation territoriale du CRPF, pour laquelle l'aide de l'Agence a été renouvelée en juin 2011, a permis la concrétisation de la plupart des nouveaux projets de boisements rivulaires. Des linéaires importants sont en projets et se concrétiseront en 2012.



Réalisation et crédit photographique : SAGE Aa

Protection rapprochée de cours d'eau
- clôtures et plantations

De plus, l'Agence a accompagné plusieurs projets de protection rapprochée de cours d'eau (pose de clôtures, abreuvoirs), notamment sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois. Cela représente en linéaire 15 km de clôtures et 84 abreuvoirs. Ces actions permettent d'éviter le piétinement du lit des rivières par les animaux sur les secteurs pâturés.

Les aménagements en lit mineur concernent la création et la restauration de frayères, par recharge en granulats, sur les affluents de la Somme, sur le bassin versant de l'Aa ou dans le sud - Avesnois (Hante, Ruisseau de Baives) dans le département du Nord.



Linéaire de cours d'eau entretenu ou restauré- Etat d'avancement au 31/12/2011

PREVISIONS REVISEES	Linéaire de cours d'eau en km		
	nb de km existant (BD Carthage)	nombre total de km restauré	nombre de km entretenu *
En 2007	6 750	0	2 000
En 2008	6 750	200	2 000
En 2009	6 750	30	2 000
En 2010	6 750	30	2 000
En 2011	6 750	30	2 000
En 2012	6 750	60	2 000
Objectif : au 31/12/2012		58 km/ an	2 000 km/an

REALISATIONS	Linéaire de cours d'eau en km		
	nb de km existant (BD Carthage)	nombre total de km restauré	nombre de km entretenu*
Point 0 : en 2006	6 750 km	0	1 750
En 2007	6 750	29	1 373
En 2008	6 750	69	1 944
En 2009	6 750	16,8	2 053
En 2010	6 750	261	2 068
En 2011	6 750	162	2 069
En 2012	6 750		
TOTAL 9ème pgme	6 750	107,6 km /an en moyenne	1 901 km/ an en moyenne
Atteinte de / contribution à / l'objectif en 2009			

Nombre de km entretenu* : il s'agit de ceux entretenus avec une aide de l'Agence

NB: données 2011 partielles : uniquement les opérations dédiées. Les données complémentaires sur les opérations non dédiées seront fournies ultérieurement

► Les zones humides

Les zones humides ont une importance stratégique pour la gestion quantitative et qualitative des masses d'eau et constituent des lieux de vie remarquables pour la biodiversité. Elles permettent le stockage de l'eau, sa restitution en période d'étiage ainsi que son épuration naturelle. Les zones humides assurent également des fonctions vitales pour un grand nombre d'espèces (alimentation, reproduction, habitat, refuge,...).

Les superficies de zones humides de notre bassin ont connu une baisse sensible, du fait de l'anthropisation croissante du territoire au cours du XXème siècle. Les SDAGE (adoptés en 2009), ainsi que les lois Grenelle I et II ambitionnent de mieux préserver ces espaces naturels.

► **Les temps forts de 2011**

L'année 2011 a été marquée par la satisfaction aux objectifs impartis par les Lois Grenelle au niveau des surfaces de zones humides acquises avec l'appui de l'Agence. Parmi les dossiers figure l'aide apportée au Conseil Général du Nord pour l'acquisition d'une zone humide dans le cadre de sa politique « Espaces Naturels Sensibles ». Cette opération, d'un montant de 0,885 M€, financée à hauteur de 0,395 M€ par l'Agence, concerne le marais de Bouchain, situé dans la vallée de la Sensée. Après la réalisation d'études qui aboutiront sur un plan de gestion, ce site d'une superficie de 52 hectares devrait être restauré, géré et ouvert au public.

L'Agence a procédé au renouvellement, jusqu'à la dernière année du IXème Programme d'Interventions, des conventions cadre avec les Conservatoires des Espaces Naturels du Nord-Pas-de-Calais et de Picardie ainsi qu'avec le Conservatoire de l'Espace Littoral et des Rivages Lacustres. Ces conventions sont particulièrement importantes pour la préservation des zones humides, comme l'illustre le programme d'entretien financé par l'Agence en 2011 sur 44 zones humides gérées par le Conservatoire des Espaces Naturels du Nord et du Pas-de-Calais.

L'Agence a également adhéré en juillet 2011 à la Stratégie Nationale pour la Biodiversité, lancée par le Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable, des Transports et du Logement (MEDDTL). Cette adhésion se traduira en 2012 par un renforcement de la politique menée en faveur de la biodiversité des cours d'eau et des zones humides : la trame bleue au sens de la Loi Grenelle portant Engagement National pour l'Environnement d'interventions (2010).



Acquisition de zones humides Etat d'avancement au 31/12/2011

	ZH en ha		
	nombre d'ha existant	Nombre d'ha acquis	
		PREVISION REVISEE	REALISATION
en 2007	60 000	100	178
en 2008	60 000	100	92
en 2009	60 000	100	78
en 2010	60 000	100	439
en 2011	60 000	100	213
en 2012	60 000	100	
Total 9ème programme	60 000	600	1 000
Atteinte de / contribution à/ l'objectif			


Zones humides entretenues ou restaurées - Etat d'avancement au 31/12/2011

PREVISIONS REVISEES	ZH en ha		
	nb d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus
En 2007	60 000	150	400
En 2008	60 000	100	450
En 2009	60 000	150	600
En 2010	60 000	200	800
En 2011	60 000	200	1 000
En 2012	60 000	200	1 250
Objectif au 31/12/2012		1 000 ha	4 500 ha
REALISATIONS	ZH en ha		
	nb d'ha existant	nombre d'ha restaurés	nombre d'ha entretenus
Point 0 : au 31/12/2006	60 000	966	NC
En 2007	60 000	821	655
En 2008	60 000	166	1 221
En 2009	60 000	44	1 791
En 2010	60 000	618	1 908
En 2011	60 000	1 037	2 538
En 2012	60 000		2 549
TOTAL 9 ^{ème} programme		2 686	8 113
Atteinte de / contribution à/ l'objectif		😊😊😊	😊😊😊

► Les interventions réalisées en 2011

De nombreuses réalisations ont été menées en 2011 avec le concours financier de l'Agence, et notamment :

► La restauration écologique des roselières situées sur les marais littoraux picards, pour laquelle l'Agence a accordé 0,055 M€ de subventions en 2011. Cette intervention favorisera une meilleure épuration des cours d'eau et permettra aussi une reconquête des habitats aquatiques dans cet espace naturel unique classé RAMSAR (Convention de 1979).

► La restauration écologique du Marais de Fampoux, qui s'inscrit pleinement dans le cadre de la politique de trame bleue. Ce marais, d'une superficie de 50 hectares, bénéficiera notamment de la création de frayères à brochets, ainsi que de la plantation d'espèces végétales adaptées. Les travaux ainsi engagés en 2011 se sont élevés à 0,254 M€, pour lesquels l'Agence a apporté 0,076 M€ de participations financières.

► Les travaux de restauration des habitats piscicoles sur le marais de Conte, pour lesquelles l'Agence a apporté plus de 0,52M€ de participations financières.

► Le Plan national d'actions pour la sauvegarde des zones humides

Le Plan national d'actions pour la sauvegarde des zones humides, issu de la Loi Grenelle II portant Engagement National pour l'Environnement, a été présenté le 1 février 2010 par le Ministère en charge de l'environnement. Ce plan propose 29 actions.

Dans le cadre de la réalisation de ces actions, une convention a été signée au Salon de l'Agriculture en février 2011 entre l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture (APCA) et le MEDDTL, pour mettre en place des programmes territoriaux d'agriculture durable en zones humides. Concernant l'Agence de l'Eau Artois Picardie, les programmes d'actions seront, dans un premier temps, mis en œuvre sur le territoire Scarpe-Escaut ainsi que sur le territoire des Bas Champs dans la Somme.

Cette action s'inscrit dans la logique de préservation des zones humides agricoles, engagées par l'Agence dès 2008 avec notamment le colloque « Zones Humides et Agriculture » organisé en décembre 2009 conjointement avec la Chambre Régionale d'Agriculture du Nord - Pas-de-Calais.

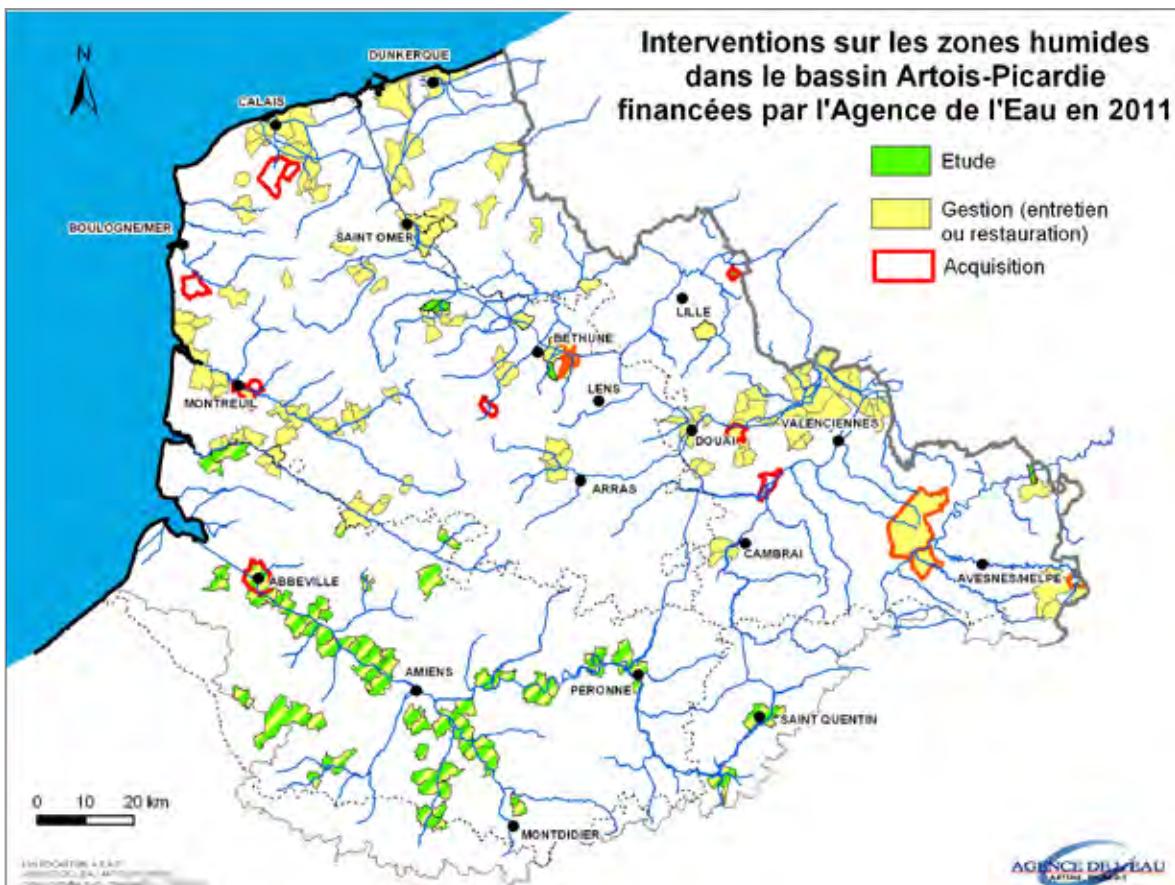


Credit photographique : SMB5

Roselières des Bas Champs Picards



Elevage en zone humide en moyenne vallée de la Somme



► Les actions de lutte contre les inondations

L'urbanisation croissante et l'artificialisation de certains milieux aquatiques au cours du XXème siècle ont entraîné un accroissement de la gravité et de la fréquence des inondations. Depuis ces 20 dernières années, les communes du bassin Artois Picardie concernées par des inondations intérieures le sont bien davantage qu'au niveau national, tant en région Nord - Pas-de-Calais (69 % des communes) qu'en Picardie (50 % des communes, avec en particulier dans les mémoires de tous, les inondations de la Somme de 2001). Pour y remédier et en application de la loi sur l'eau de 2006, l'Agence soutient la mise œuvre de travaux préventifs ou de ralentissement dynamique des écoulements.

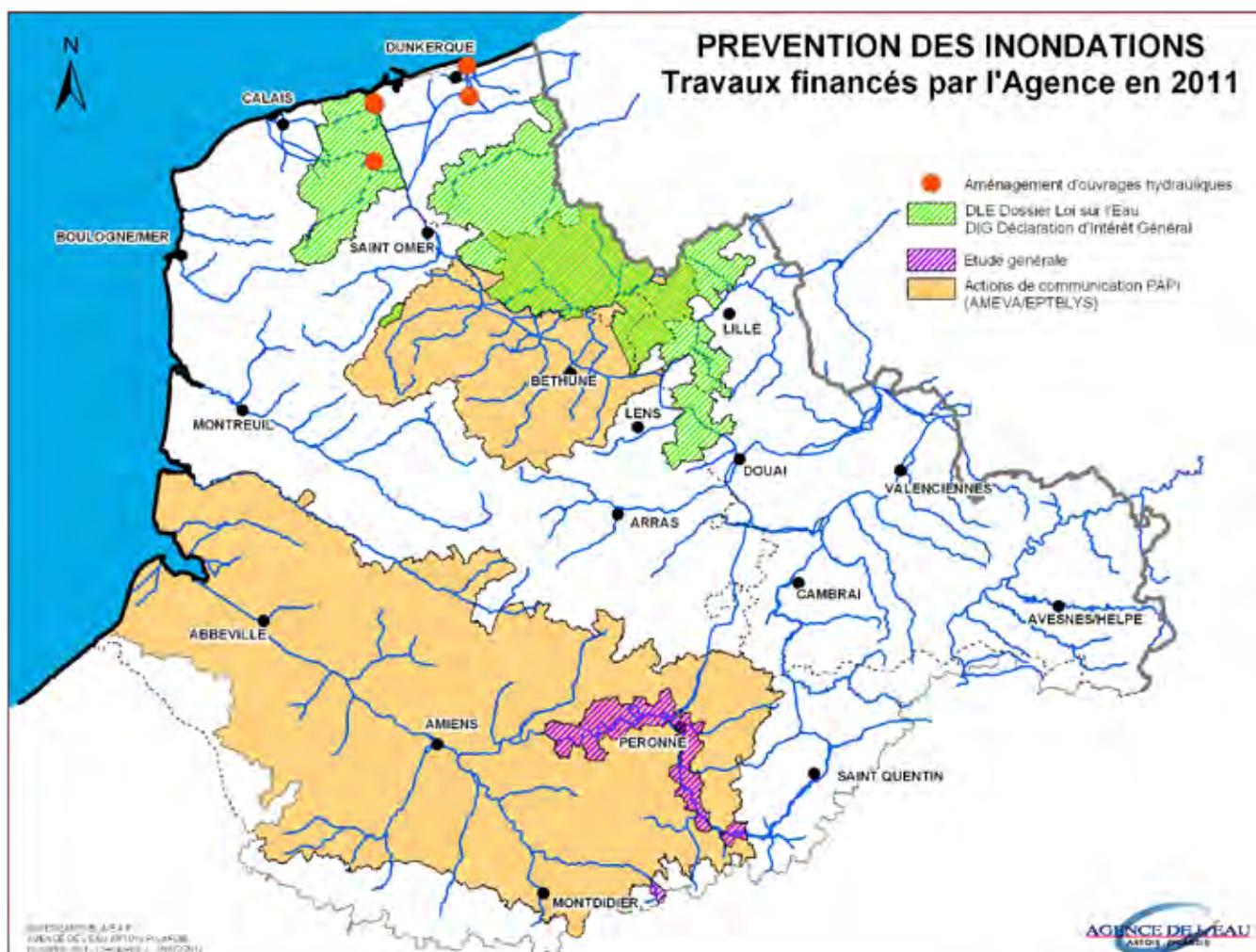
► Les actions menées en 2011



En 2011, dix ans après les inondations de 2001, l'Agence a participé à hauteur de 0,012 M€ à la tenue d'un colloque organisé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation du Bassin de la Somme, portant sur le thème « Les inondations de la Somme, 10 ans après : bilan, enjeux perspectives ». Cet évènement qui s'est déroulé à Amiens a donné lieu à des conférences et débats, des retours d'expérience en matière de gestion du risque inondation et à des échanges sur les nouvelles orientations à prendre avec la mise en œuvre de la Directive Inondation.

Depuis cette inondation sans précédent de 2001, l'Agence a mené un travail sur le long terme notamment dans le cadre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). En 2011, cela concerne plus particulièrement la vallée de la Lys, avec des maîtrises d'ouvrage de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Lys ou de l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, et le fleuve Somme, avec l'ensemble des travaux prévus à l'Axe I du plan Somme. Ces maîtrises d'ouvrage portent principalement sur la conduite de diverses études, et la mise en œuvre de nombreuses négociations foncières pour la recherche de terrains permettant l'aménagement de zones d'expansion de crues (ZEC).

Cette politique de ralentissement dynamique est mise en œuvre aujourd'hui en secteur rural, dans la vallée de la Hem par exemple, mais aussi dans les zones urbaines du bassin minier. Ces ZEC, dont la vocation première est de lutter contre les inondations, sont aujourd'hui totalement intégrées dans le cadre des projets de trame verte et bleue, et doivent contribuer autant à la régulation hydraulique qu'au développement de la biodiversité. En 2011, les aides de l'Agence ont concerné des études préalables à l'aménagement de près de 25 ZEC sur l'ensemble du bassin.



L'Agence a par ailleurs continué de participer au programme de prévention des inondations sur le secteur des Wateringues, en accompagnant l'Institution Interdépartementale des Wateringues, sur son programme d'instrumentation des débits et sur son programme de modernisation des ouvrages. Les projets techniques permettent d'une part de concilier les objectifs hydrauliques et d'autre part d'assurer la sécurité des biens et des personnes, ainsi que la préservation de la continuité écologique notamment pour la protection des anguilles (au stade civelles). Sur les travaux des 5 vannes de l'ouvrage Tixier à Dunkerque, une vanne sera dotée d'une vantelle permettant la migration des civelles. L'écluse 63 bis de Gravelines, ouvrage prioritaire du plan de gestion «anguilles» géré par le département du Nord, fait également l'objet d'une étude préalable à des aménagements.



Ecluse Tixier pour la régulation hydraulique près de Dunkerque



Crédit photographique : Institution Interdépartementale des Wateringues



ZEC du fossé noir à Burbure



Lutte contre les inondations- Réhabilitation de zones naturelles d'expansion des crues

Etat d'avancement au 31/12/2011 :

	Nombre d'opérations pour l'aménagement et l'achat foncier de zones naturelles d'expansion de crue	Surface (ha) réhabilitée (yc acquisition) de zones naturelles d'expansion de crue	Montant des opérations (M€) pour l'aménagement et l'achat foncier de zones naturelles d'expansion de crue
prévu en 2007	3	100	1
prévu en 2008	5	600	2
prévu en 2009 (révisé)	1	20	0,3
prévu en 2010 (révisé)	1	20	0,5
prévu en 2011 (révisé)	1	20	0,5
prévu en 2012 (révisé)	1	40	1
TOTAL prévisionnel révisé	12	800	5,3
	Nombre d'opérations pour l'aménagement et l'achat foncier de zones naturelles d'expansion de crue	Surface (ha) réhabilitée (yc acquisition) de zones naturelles d'expansion de crue	Montant des opérations (M€) pour l'aménagement et l'achat foncier de zones naturelles d'expansion de crue
Point 0 : au 31/12/2006	9	436 ha dont 52 en acquisition foncière	5,862
Réalisé en 2007	2	3	0,090
Réalisé en 2008	2	70 (dont 60 en acquisition foncière)	1,125
Réalisé en 2009	1	3,6	0,950
Réalisé en 2010	6	17,6	0,772
Réalisé en 2011	0	0	0
Réalisé en 2012			
TOTAL	11	94,2	3,387
Atteinte de / contribution à/ l'objectif			

► La politique d'action foncière de l'Agence en 2011

Les évolutions des cadres institutionnels et opérationnels ainsi que des missions de l'Agence ont conduit à un réexamen de la politique foncière. La loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite Grenelle II, prévoit explicitement que l'Agence de l'eau mène une politique foncière pour la sauvegarde des zones humides. Cette évolution du cadre législatif a permis de conforter l'Agence dans son action sur le foncier, déjà engagée en 2009, notamment en lui offrant la possibilité d'intervenir directement.

► Bilan de la première année de mise en œuvre du SPSI

Le Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière (SPSI) a été adopté par le Conseil d'Administration du 3 décembre 2010. Dans le cadre de celui-ci, plusieurs actions ont été entreprises ou réalisées en 2011, notamment pour la partie concernant les immeubles autres que les bureaux.

L'Agence a tout d'abord poursuivi la cession des dernières habitations qu'elle détenait sur les communes de Nieppe et Steenwerck. Un acte de vente et les compromis pour les deux derniers logements ont ainsi été signés au cours de l'année pour un montant global de 0,656 M€.

Ensuite, des actions en faveur du développement de l'agriculture biologique ont été menées dans les champs captants du sud de Lille.

Par ailleurs, l'action engagée avec la commune de Carvin pour la valorisation écologique et paysagère de l'ancienne carrière de craie dont l'Agence est propriétaire s'est poursuivie. Le projet technique a été validé et la consultation des entreprises pour les travaux a eu lieu en fin d'année 2011.

Enfin, l'Agence a finalisé les travaux de boisement initiés fin 2010 sur les communes de Annoeullin et de Gondecourt.

► Deux conventions majeures actées en 2011

La convention cadre pour la mise en œuvre d'un programme agricole et environnemental de préservation de la boucle de la Lys a été signée en 2011 entre l'Agence, le Conservatoire d'Espaces Naturels du Nord Pas de Calais, la Chambre d'Agriculture de région Nord Pas de Calais et la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) Flandres Artois. Celle-ci porte sur 70 hectares de terres agricoles appartenant à l'Agence et situées sur la commune d'Erquinghem-Lys, à l'intérieur d'un ancien méandre de la Lys. Les différents diagnostics agricoles et environnementaux ont été réalisés, permettant d'alimenter et de développer les réflexions sur les actions à mener en vue de préserver la biodiversité de cet espace naturel à fort enjeu zone humide. La mise en application de ces actions devrait intervenir dans le courant de l'année 2012.

Une autre convention a également été signée entre l'Agence et la SAFER Flandres Artois, compétente sur le territoire de la région Nord-Pas-de-Calais. Cette convention va permettre à l'Agence de bénéficier de l'assistance de la SAFER pour la mise en œuvre de sa politique d'acquisitions foncières directes sur des zones d'interventions identifiées à enjeux pour la ressource en eau et pour les milieux naturels aquatiques. Cette convention prévoit également, dans un second volet, la possibilité de faire bénéficier du même type de dispositif les collectivités et maîtres d'ouvrages qui seraient volontaires.

► Zoom sur une mise en œuvre aboutie de la politique d'action foncière : l'aménagement d'une ancienne cressonnière

Dans le cadre de sa politique foncière, l'Agence mène différentes actions de réhabilitation et de valorisation des surfaces acquises. Elle a ainsi réalisé l'aménagement d'une ancienne cressonnière d'une superficie de 1,2 ha située à Aire sur la lys pour y installer un projet d'astaciculture respectueux de l'environnement. Les bassins, alimentés par des puits artésiens, ont ainsi pu accueillir les premières écrevisses en fin d'année 2011. Il faudra attendre quelques années pour juger de la réussite de l'opération.



Boisements réalisés en 2011 à Gondecourt



Bassins de développement des écrevisses sur le site d'Aire-sur-la-Lys

L'AVANCEMENT DES SAGE

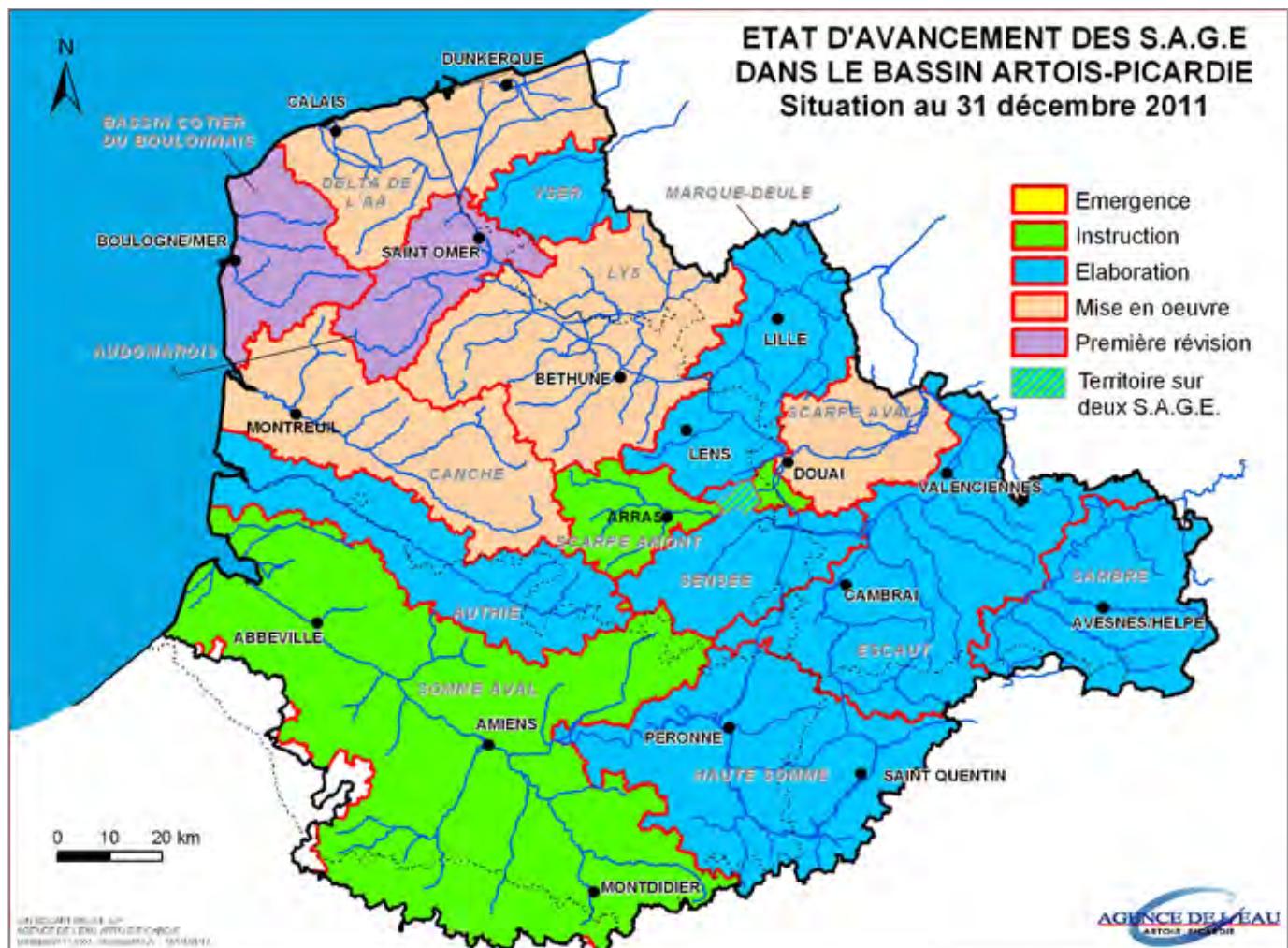
Les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sont des documents de planification à l'échelle d'un bassin versant. Ils présentent les grandes actions mises ou à mettre en œuvre afin de respecter les objectifs du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) et du Programme De Mesures pour l'atteinte du bon état écologique fixé par la Directive Cadre sur l'Eau.

L'année 2011 a été marquée par le passage du SAGE Escaut du stade de l'instruction au stade de l'élaboration, et par le passage en phase de mise en œuvre du SAGE Canche. Dans ce cadre, une réunion s'est tenue le 23 novembre 2011 afin de saluer les 10 ans d'actions de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE Canche ayant permis d'accéder à ce stade de mise en œuvre.

Par ailleurs, la CLE du SAGE Deûle Marque a installé officiellement ses 4 commissions thématiques, et acté le fait que c'est Lille Métropole Communauté Urbaine qui est la structure porteuse du SAGE. Cette communauté urbaine a par ailleurs mis à la disposition de la CLE deux personnes à mi-temps pour mener à bien les travaux du SAGE. Ces deux personnes sont financées à 70 % par l'Agence.



Réunion de la CLE du SAGE de la Canche, le 23/11/2011



La CLE du SAGE de l'Yser a organisé le 1er décembre une journée de sensibilisation aux bonnes pratiques de gestion des eaux de ruissellement, pour l'ensemble des acteurs du bassin versant.

Durant cette journée ont été traités les pratiques alternatives de gestion des eaux de ruissellement en milieu urbain et les aménagements d'hydraulique douce en milieu rural. Le bassin versant de l'Yser étant sujet à des inondations récurrentes (été comme hiver), l'objectif de cette journée était d'amener les acteurs du territoire à intégrer, le plus en amont possible, la gestion de l'eau et, en particulier, la lutte contre le ruissellement dans l'élaboration des politiques locales d'aménagement du territoire.

Au programme de cette journée, présentations techniques le matin notamment sur la réglementation en vigueur et les financements possibles pour les communes et les industriels, et visite de terrain l'après-midi. L'Agence de l'Eau a eu l'occasion d'exposer ses modalités de financement dans le cadre des actions réalisées en milieu rural et urbain.



Visite des fascines de Saint Jans Cappelle

Le SAGE Scarpe Aval a, quant à lui, lancé dans le cadre de sa mise en œuvre une action visant à promouvoir la sensibilisation et la formation en vue de réduire l'utilisation de produits phytosanitaires à usage non agricole, et à encourager le développement de techniques alternatives.

Enfin, durant l'année 2011, une rencontre entre tous les animateurs de SAGE a été organisée par l'Agence. Celle-ci a permis de recueillir les opinions des animateurs dans le cadre de la préparation du Xème Programme d'Intervention.

Bilan de l'état d'avancement des 15 SAGE du bassin

Etat d'avancement des SAGE au 31/12/2011	Emergence	Instruction	Elaboration	Mise en œuvre	1 ^{ère} révision*
		-Scarpe Amont -Somme Aval	-Escaut -Sensée -Yser -Sambre -Deûle-Marque -Haute Somme -Authie	-Canche -Scarpe Aval -Delta Aa -Lys	-Audomarois -Boulonnais

*La 1^{ère} révision des SAGE Audomarois et Boulonnais a fait l'objet d'une validation en Comité de Bassin.

Suite à cela, une enquête publique démarra au premier semestre 2012.

Suivi des SAGE : **Etat d'avancement au 31/12/2011**

	Nombre de SAGE suivant leur état d'avancement					Nombre total
	SAGE à prévoir	Emergence	Instruction	Elaboration	Mis en œuvre	
Point 0 : au 15/12/2006	1	1	3	9	2	16
au 31/12/2007	1	1	1	11	2	16
au 31/12/2008	1	1	1	10	2	15
au 31/12/2009	0	2	1	9	3	15
au 31/12/2010	0	0	3	7	5	15
Au 31/12/2011	0	0	2	7	6	15
Au 31/12/2012						
Objectif révisé : au 31/12/ 2012	0	1	2	5	7	15

	Superficie des SAGE (km ²) suivant leur état d'avancement					Surface totale (km ²)
	SAGE à prévoir	Emergence	Instruction	Elaboration	Mis en œuvre	
Point 0 : au 15/12/ 2006	3 585	552	5 137	9 117	1 361	19 752
au 31/12/2007	3 585	552	2 005	12 249	1 361	19 752
au 31/12/2008	3 585	552	2 005	11 501	1 361	19 004
au 31/12/2009	0	4 137	2 005	10 881	1 981	19 004
au 31/12/2010	0	0	6 142	14 027	4 977	19 004
au 31/12/2011	0	0	4 137	8 499	6 368	19 004
au 31/12/2012						
Objectif révisé: en 2012	0	552	5 590	6 340	6 522	19 004
Objectif révisé: en 2012	une démarche de SAGE sur au moins 80% de la superficie du bassin					
Atteinte de / contribution à / l'objectif	Au 31/12/2008, une démarche de SAGE est engagée sur 81% de la superficie du bassin 					
	Au 31/12/2009, une démarche de SAGE est engagée sur 100% de la superficie du bassin 					

LA CONNAISSANCE ET LA SURVEILLANCE DES MILIEUX AQUATIQUES

► La connaissance des eaux de surface

Dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau (DCE), un programme de surveillance a été établi pour suivre l'état des eaux de surface. Cette surveillance, dont l'Agence a la responsabilité, est assurée par l'acquisition et la production de données en collaboration avec les Directions Régionales de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) et l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA).

► Les actions marquantes de 2011 : la mise à jour des outils informatiques

Les principales actions menées durant l'année concernent la modernisation des processus d'échange et de validation des données.

Afin de faciliter l'échange des données entre l'Agence et les laboratoires, le progiciel EDI-LABO a été mis en place et testé en 2011, et sera utilisé en 2012. Ce progiciel, qui permet l'envoi de données au format national SANDRE, offre un gain de temps tout en réduisant le risque d'erreurs de conversion des données lors de la transmission, grâce à l'utilisation d'un format standard unique. Cet outil est enrichi d'un module qui permet d'inventorier et d'historiser les données manquantes, et qui inclut également un système d'alerte sur la tenue des délais. Un second module vise à assurer le suivi des coûts et des prestations effectuées.

L'Agence, garante de la fiabilité de ses données, a également déployé en 2011 un nouvel outil de validation, baptisé QUALEXP 2, qui permet de « qualifier » les résultats d'analyses. Contrairement à l'outil précédent, QUALEXP 2 est un logiciel dit « évolutif » car il permet la réactualisation périodique des bornes de vraisemblance, c'est-à-dire la fourchette dans laquelle doit se trouver le résultat pour être qualifié de cohérent. Ce logiciel développera tout son potentiel lors de l'utilisation de l'outil EDI-LABO.

► Les actions complémentaires sur la qualité des mesures

La qualité des données obtenues est indispensable pour effectuer des études pertinentes, et proposer des interventions adaptées dans le cadre des programmes d'action de l'Agence. Un dispositif d'intercalibration a ainsi été mis en place avec le prestataire de l'Agence, en collaboration avec des laboratoires publics, afin d'examiner les mesures d'oxygène dissous. Les résultats ont permis de qualifier les valeurs de la base de données et de procéder à des actions correctives concernant les mesures de terrain.

D'autre part, dans un souci de rationalisation financière, un premier travail d'optimisation, mis en place à l'initiative de l'Agence, a été conduit en 2011 sur les réseaux de mesure. Il a ainsi été proposé, par exemple, d'arrêter le suivi d'une quinzaine de stations de mesure appartenant au réseau historique et ne montrant plus d'intérêt particulier. Cet abandon se traduirait par une économie de 30 000 € par an, soit 2% du budget analytique moyen annuel relatif à la connaissance des eaux de surface. L'exercice sera poursuivi en 2012 à l'occasion de la préparation du nouveau marché relatif aux prélèvements et aux analyses des eaux de surface.

► Quelques études menées ou achevées en 2011

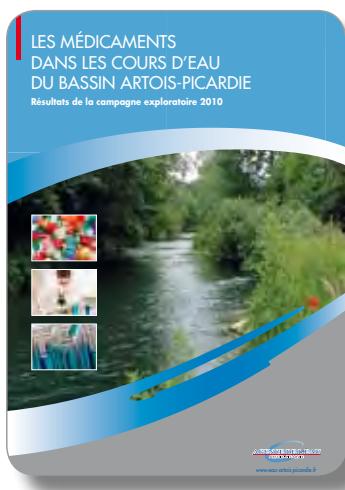
En 2011, ont été achevées plusieurs études menées dans le cadre du partenariat avec l'Université Lille 1 dont celle relative à l'impact du traitement à la paille d'orge sur les proliférations algales dans l'étang du Pont Rouge au Quesnoy, et celle relative au contrôle d'enquête sur l'étang du Vignoble à Valenciennes. Ces études feront l'objet de présentations courant 2012.

Parallèlement, et dans le cadre d'une convention de partenariat avec Voies Navigables de France, l'Agence cofinance à hauteur de 43 500 € avec VNF et l'Université de Lille 1 une thèse portant sur « l'impact de la navigation sur l'état des milieux canalisés ». Cette étude menée sur 3 canaux (Deûle, Sensée, Scarpe), s'appuie sur le développement de techniques analytiques spécifiques telles que le suivi haute fréquence des métaux dans l'eau, des pigments algaux, ainsi que sur l'application de biomarqueurs. Dans le cas présent, seront utilisés des petits crustacés (gammares) selon une méthodologie développée par l'IRSTEA (Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture) autrefois Cemagref, et en cours de transfert dans le bassin.

► La poursuite des campagnes d'analyses et l'exploitation des résultats associés

En 2011, l'Agence a réalisé l'analyse mensuelle de 41 substances, considérées comme dangereuses par la DCE, et dont les résultats seront utilisés pour évaluer l'état chimique des eaux de surface. Cette évaluation sera publiée dans un annuaire courant 2012, sur le modèle de celui édité en 2010 sur les micropolluants. Il intègrera en outre les évolutions observées sur les concentrations de substances dangereuses et permettra de mesurer l'efficacité des actions entreprises par l'Agence et de prioriser les interventions à venir.

L'année 2011 a également été marquée par la reprise par l'Agence du suivi de l'indicateur « Indice Biologique Global Adapté (IBGA) », auparavant sous-traité par la DREAL. Il s'agit d'un indice macro invertébré applicable aux grands cours d'eau et qui contribue à l'évaluation de l'état écologique des eaux.



En parallèle de l'évaluation de l'état chimique, l'Agence a engagé une étude prospective sur les substances émergentes, et les résidus médicamenteux en particulier. Le rapport de cette étude, dont les analyses ont été effectuées en 2010, a été publié en 2011. Les résultats montrent la présence de quelques substances, telle que la carbamazépine, un anti-épileptique, dont les concentrations sont directement liées à la densité de population du bassin versant. L'exploitation de ces données reste délicate en l'absence de valeurs-seuils relatives à leur toxicité.

Le rapport a par ailleurs contribué à la préparation d'une campagne nationale sur la recherche de substances émergentes programmée en 2012 dans le cadre du plan national micropolluants.

En ce qui concerne les plans d'eau, une synthèse sur 4 années de suivi a été élaborée courant 2011 et diffusée sur le site Internet de l'Agence. Seul un plan d'eau, sur les 5 suivis dans le cadre de la DCE, est caractérisé en bon potentiel écologique. Les 4 autres sont déclassés en raison de concentrations élevées en algues et en phosphore.

► La connaissance des eaux littorales et marines

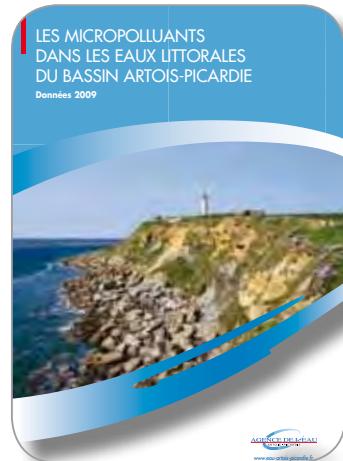
L'Agence contribue à une meilleure connaissance de l'état et du fonctionnement des milieux marins côtiers et estuariens au travers de différentes actions, majoritairement encadrées par des directives européennes.

► Mise en œuvre de la Directive cadre sur l'eau (DCE)

L'Agence participe à la mise en œuvre du programme de surveillance pour les eaux côtières et de transition. Elle a ainsi terminé en 2011 la surveillance de l'état chimique des eaux, une opération menée sous maîtrise d'ouvrage Agence, avec l'aide de l'Institut Français de Recherche pour l'Exploitation de la Mer (IFREMER) pour les prélèvements en mer. Cette contribution a débouché sur la publication d'un rapport sur « les micropolluants dans les eaux littorales ».

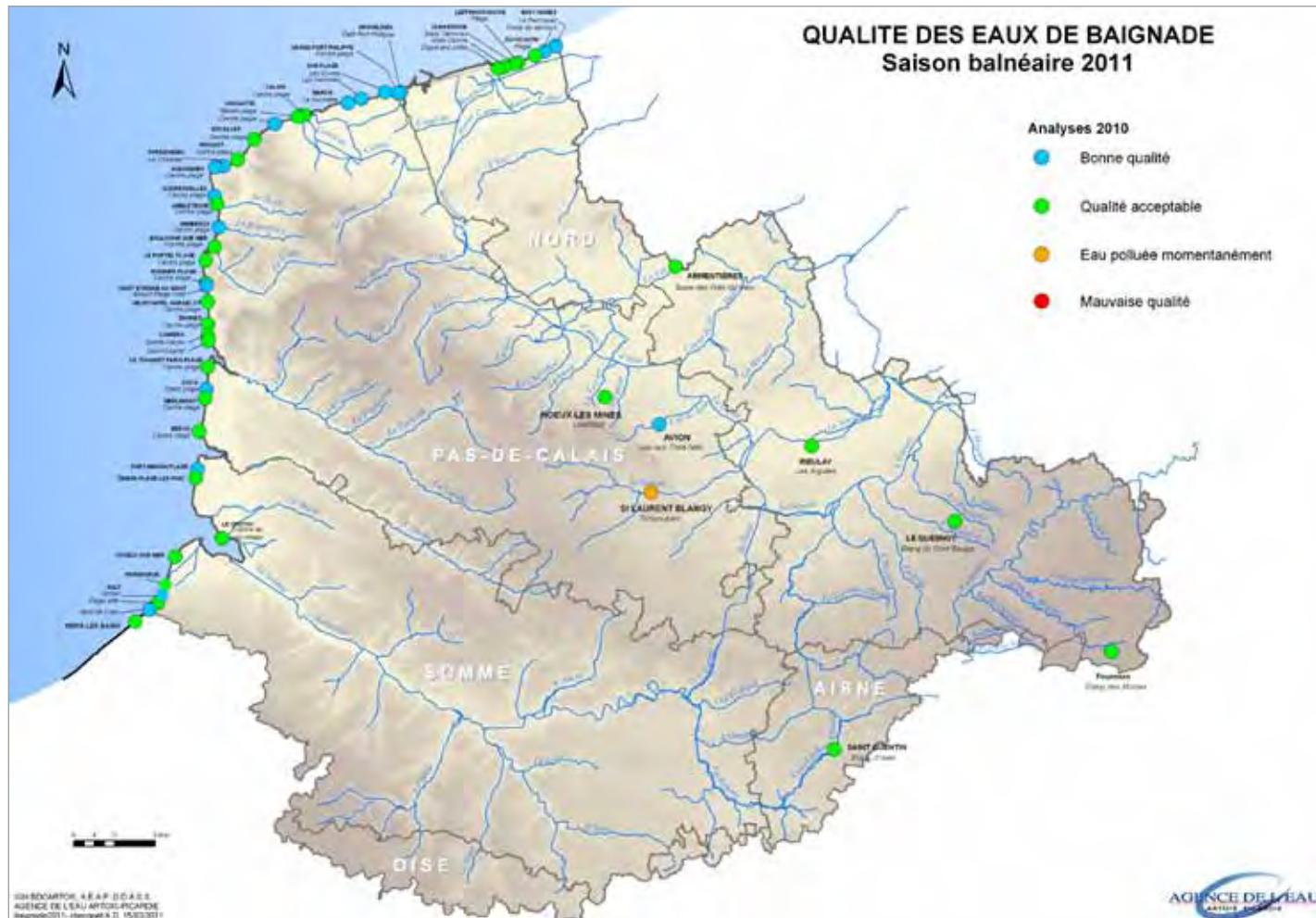
► Mise en œuvre des directives portant sur le milieu marin

L'Agence veille à la mise en œuvre de la Directive Cadre Stratégie pour le Milieu Marin (DCSMM) en concertation avec l'IFREMER, la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL), et l'Agence des Aires Marines Protégées. Elle agit également dans le cadre de la Convention internationale pour la protection de l'environnement marin du nord-est Atlantique (OSPAR). Pour cela, l'Agence contribue à l'évaluation de l'état des eaux côtières et estuariennes, et recense les pressions auxquelles le milieu marin est soumis.



► Directive sur les eaux de baignade

Le respect de la Directive de 2006 sur les eaux de baignade impose un suivi bactériologique des plages. Pour cela, l'Agence apporte son soutien technique et financier aux collectivités territoriales, à hauteur de 0,058 M€ en 2011, pour la réalisation de prélèvements répartis sur 44 sites. De plus, 0,012 M€ ont été consacrés au suivi de la qualité des eaux littorales, au titre du programme 2011.



► Suivis des réseaux de mesure sur le littoral

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie contribue à des suivis du littoral sur le long terme au travers de 2 actions. Depuis 1992, l'Agence cofinance à parts égales avec l'Ifrémer, le Suivi Régional Nutriments (SRN) qui permet de suivre les concentrations en azote, phosphore et chlorophylle sur 3 radiales comprenant chacune de 3 à 5 stations de mesure. Ces radiales sont situées au niveau de Dunkerque, de Boulogne et de la baie de Somme. Les stations côtières du SRN contribuent au suivi des indicateurs de qualité phytoplanctonique et physico-chimique de la DCE.

Depuis 2004, l'Agence contribue chaque année au fonctionnement de la bouée MAREL située à Boulogne sur Mer. Cette bouée permet la collecte en haute fréquence d'une série de paramètres physico-chimiques (oxygène dissous, azote, phosphore...) et hydro-climatiques (température de l'eau, salinité, pH, vitesse et direction des vents). En 2011, l'Agence a accordé une aide de 0,043 M€ au CNRS pour le compte du Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences de Wimereux (LOG) pour financer un travail de thèse de 3 ans. Ce travail, qui a démarré en octobre 2011 portera sur l'analyse de près de 10 ans de données issues de la bouée MAREL.

► Les autres actions menées en 2011

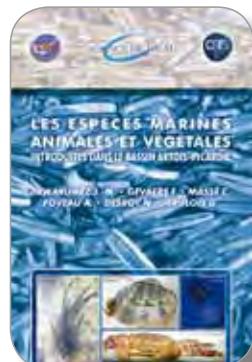
En 2011, l'Agence a réalisé, dans le cadre de son partenariat avec le LOG, un document sur les espèces animales et végétales invasives en milieu marin. Celui-ci, disponible sur le site de l'Agence et du LOG, a été présenté aux médias fin 2011 et sera diffusé aux partenaires de l'Agence (communes littorales, DREAL...) et du LOG en 2012. Ce travail a été complété par la réalisation d'affiches à destination du grand public, destinées à être exploitées début 2012.



Projet d'affiche sur les espèces invasives

Par ailleurs, et toujours dans le cadre de ce partenariat, une campagne de mesure portant sur l'étude et l'évaluation des flux haute fréquence a été lancée en 2011 pendant 1 mois sur la rivière Wimereux à Wimille. Elle fait suite à une précédente campagne qui avait été menée en septembre 2010 pendant une période de faibles précipitations. L'exploitation des données recueillies a permis de quantifier les flux et leur variabilité. Le rapport résultant de cette étude sera diffusé à la fin du premier trimestre 2012 et constituera une contribution au réseau flux, mis en œuvre en 2010 sur la façade Manche du bassin Artois Picardie.

Parallèlement à la réalisation de ce document sur les espèces invasives, l'Agence a mené en collaboration avec l'IFREMER une étude concernant la modélisation des proliférations algales sur le littoral de la Manche. Cette étude, sous maîtrise d'ouvrage Ifremer a démarré en octobre 2011, pour une durée prévisionnelle de 3 ans.



Couverture du document sur les espèces végétales et animales invasives

► La connaissance des eaux souterraines

La Directive Cadre sur l'Eau (DCE) et la Directive nitrates imposent un suivi de la qualité des eaux souterraines par la mise en place de plusieurs types de réseaux (réseau de contrôle de surveillance, réseau de contrôle opérationnel, réseau nitrates).

Afin de répondre à l'objectif fixé par ces directives, l'Agence finance des campagnes de prélèvements et d'analyses sur ces réseaux ainsi que des campagnes complémentaires en collaboration avec les Agences Régionales de Santé Nord Pas de Calais et Picardie.

Au-delà de ces campagnes de mesures annuelles récurrentes, l'année 2011 a été marquée par la réalisation d'une campagne nationale exceptionnelle sur les micropolluants. Bien que nationale, cette campagne prend également en compte les particularités propres à chaque bassin, et a porté sur la recherche de substances peu ou pas recherchées jusqu'alors.

En raison de difficultés de gestion actuelles de l'Institut Pasteur de Lille devenu depuis Eurofins IPL Nord, l'ensemble des résultats issus de ces réseaux est parvenu très tardivement à l'Agence. L'exploitation de ces données 2011 n'a donc été que partielle.

► L'intégration des données dans EDI-LABO

Les données issues des campagnes annuelles récurrentes sur les eaux souterraines ont été intégrées à EDI LABO en 2011. Cette intégration sera étendue en 2012 aux données concernant les eaux Littorales et Marines ce qui permettra de fiabiliser la banque de données gérée et alimentée par l'Agence.

► Le suivi hydromorphologique des masses d'eau et du milieu physique

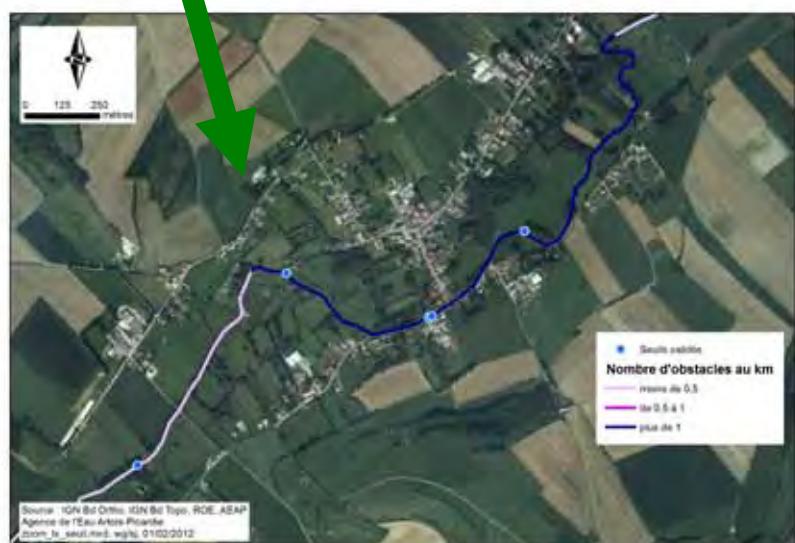
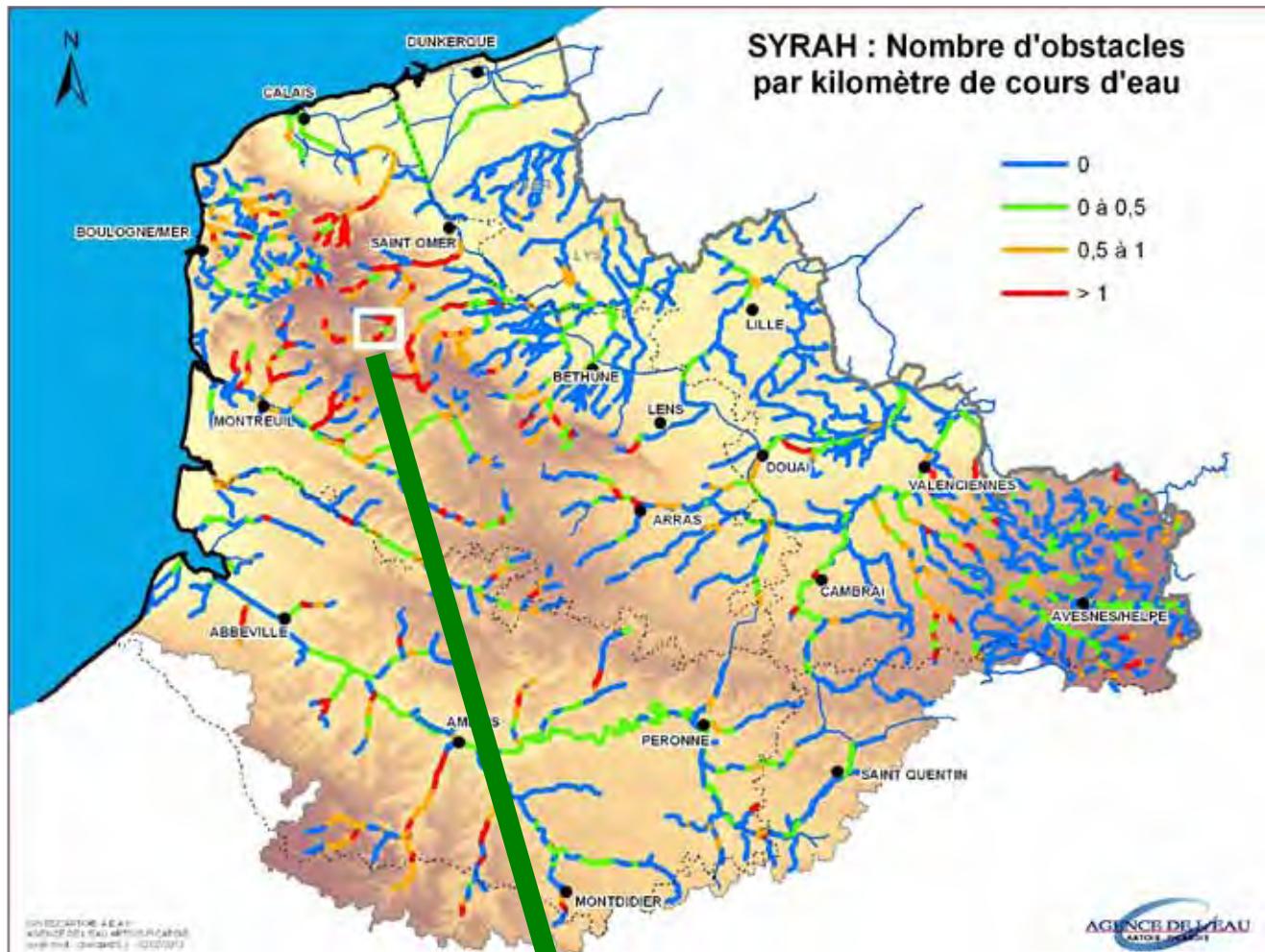
Au sens de la Directive Cadre sur l'Eau, la qualité physique d'un cours d'eau s'apprécie à partir du régime hydrologique, de la géométrie du lit (conditions morphologiques) et de la continuité de la rivière.

L'évaluation de la qualité hydromorphologique des masses d'eau du bassin Artois-Picardie porte donc sur l'évaluation du bon état de ces paramètres et sur l'analyse des paramètres notamment anthropiques pouvant les altérer. Le suivi hydromorphologique fait partie intégrante du suivi écologique, nécessaire à l'évaluation de l'état des masses d'eau. Pour rappel, c'est le plus mauvais des états chimique et écologique qui permet de qualifier l'état des masses d'eau dans le cadre de la mise en œuvre de la Directive Cadre sur l'Eau.

► Développement de l'outil SYRAH

Dans le cadre des états des lieux des districts hydrographiques, chaque bassin a développé son propre outil d'expertise afin de qualifier l'état hydromorphologique des masses d'eau naturelles, soit pour Artois - Picardie, près de 1 500 km de cours d'eau évalués à partir de l'outil de terrain « SEQ Physique » (Agence de l'Eau Artois - Picardie, 2007). Il était nécessaire d'harmoniser les méthodes au niveau national, ce qui a motivé en 2009 une maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau Artois -Picardie au titre des 6 Agences et de l'ONEMA, avec le Système Relationnel d'Audit de l'Hydro-morphologie des Cours d'Eau à l'échelle du tronçon de cours d'eau (SYRAH-CE). Cet outil cartographique s'appuie sur le recensement des pressions à l'origine de l'altération des milieux. En terme de connaissance, à partir de la superposition de différentes informations à l'échelle du tronçon, l'outil SYRAH-CE permet d'apprécier la qualité hydromorphologique du tronçon à partir des facteurs d'altération des tronçons de cours d'eau. Complémentaire aux mesures «habitats» du Programme de Mesures, l'outil SYRAH facilite en outre la hiérarchisation des actions de restauration à mener selon les bassins versants.

Un développement complémentaire mené par l'Institut National de Recherche en Sciences et Technologies pour l'Environnement et l'Agriculture (ex CEMAGREF) est en cours pour agréger les données obtenues au niveau du «tronçon» à l'échelle de la masse d'eau et permettre d'évaluer ainsi l'état physique globale des masses d'eau superficielles, selon une méthode normalisée et homogène au niveau national. Ce développement est prévu notamment pour l'actualisation en 2013 de l'état des lieux des masses d'eau. Cette démarche, centrée uniquement sur l'outil cartographique, nécessite préalablement des compléments de terrain, qui seront conduits en 2012.



L'ACTION INTERNATIONALE

La loi Oudin-Santini du 9 février 2005 permet aux Agences de l'Eau de consacrer en faveur des actions internationales jusqu'à 1 % des recettes issues des redevances. Cette loi inscrit en effet le principe d'une mobilisation des acteurs publics en matière d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays pauvres (les Objectifs du Millénaire de l'ONU pour la réduction de la pauvreté). Pour mettre en œuvre ces actions, l'Agence s'appuie sur une commission issue du Comité de Bassin : la Commission Permanente des Affaires Internationales et du Développement Durable. Cette commission intervient pour des projets situés dans deux domaines : la coopération institutionnelle et la coopération décentralisée.

► La coopération institutionnelle : la diffusion du modèle français de gestion de l'eau

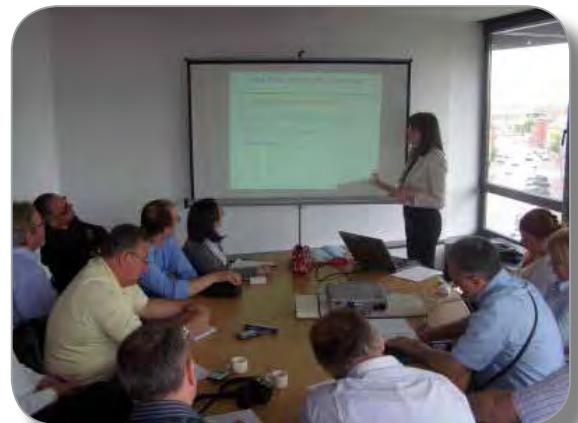
Les Agences de l'Eau diffusent le modèle de gestion intégrée et solidaire de Bassin auprès des nombreux pays qui souhaitent l'adapter et l'adopter. Les grands principes de ce modèle mis en place en France il y a maintenant près de 50 ans sont également repris par la Directive Cadre sur l'Eau.

Des financements européens, notamment le programme TAIEX, permettent de couvrir une part importante du coût de ces opérations. Dans le cadre de la coordination entre les Agences de l'Eau, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie a concentré ses efforts en matière de coopération institutionnelle sur la zone géographique des Balkans et des Pays de l'Est de l'Europe.



Accueil de la délégation de Bosnie Herzégovine

En 2011, l'Agence a continué à maintenir des liens avec les différents pays européens avec lesquels elle coopère, au travers d'accords spécifiques, ou avec lesquels elle commence à développer des actions. Ces actions se traduisent d'une part via le déplacement d'experts de l'Agence, et d'autre part via la réception de délégations. En 2011 l'Agence a accueilli des délégations étrangères provenant d'Arménie, de Bulgarie et de Bosnie Herzégovine.



D. Passé, Directrice Redevances, avec la délégation de Bosnie Herzégovine



Signature de l'accord Franco Polonais - Juin 2011

Par ailleurs, l'accord de Coopération avec le RZGW de Cracovie (Pologne) a été reconduit pour 5 ans lors d'une signature officielle à l'Amphithéâtre de l'Université de Cracovie le 29 juin 2011 (le RZGW est l'équivalent d'une Agence de l'Eau en Pologne).

Enfin, l'année 2011 a été fortement marquée par la préparation du 6ème Forum Mondial de l'Eau qui se déroulera à Marseille du 12 au 17 Mars 2012. En vue de cet événement, l'Agence a pris l'initiative de deux actions :

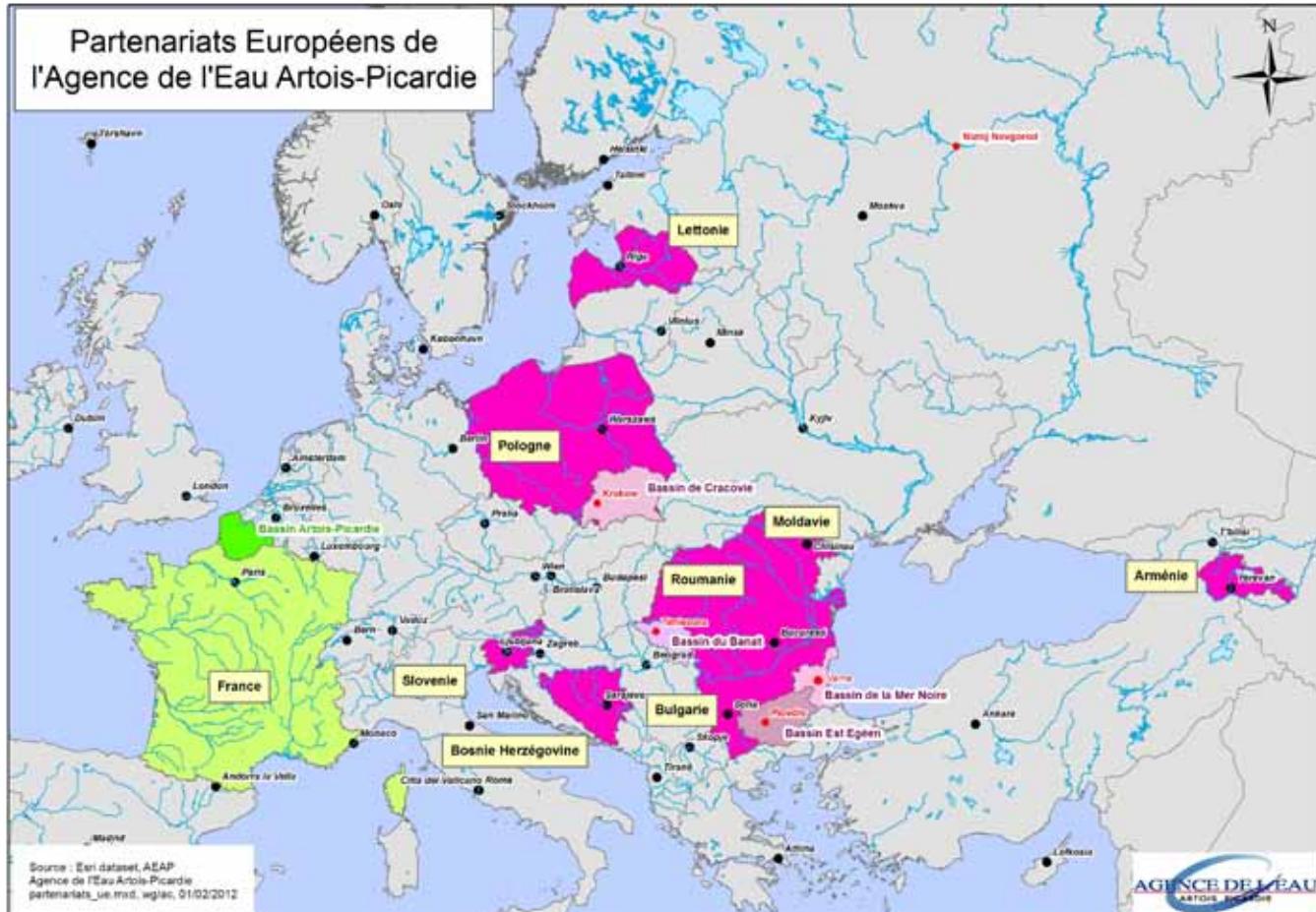
- ▶ le Parlement Mondial de la Jeunesse pour l'Eau (voir page 8)
- ▶ une Conférence Internationale à Plovdiv (Bulgarie) du 20 au 23 mars 2011.

Cette conférence, préparée en partenariat avec la Direction de Bassin de Plovdiv, le Ministère de l'Environnement Bulgare et l'Office International de l'Eau, a rassemblé plus de 120 participants venus de tous les pays des Balkans, d'Europe de l'Est et du Caucase. L'objectif de cette conférence était de promouvoir les « solutions » pour l'eau de cette région et de les porter au Forum de Marseille.

A la suite de cette initiative, et compte tenu de l'implication institutionnelle de l'Agence Artois-Picardie dans la région des Balkans et d'Europe de l'Est, le CEENBO (le réseau des Organismes de Bassin d'Europe de l'Est et Centrale) a proposé à l'Agence d'être un membre observateur de ce réseau.



A. Courtecuisse, Expert action internationale,
Workshop Plovdiv



Les jumelages - Etat d'avancement au 31/12/2011

	Nombre de jumelages en cours	Nombre de jumelages nouveaux décidés	Nombre de visites ou missions effectuées dans le cadre d'un jumelage	ETP de l'agence consacrés
Point 0 : en 2006	6		10	
en 2007	7	1 (Bulgarie)	19	0,86
en 2008	7	1 (Arménie)	11	1,10
en 2009	8	0	13	2,45
en 2010	9	1 (Bosnie Herzégovine)	9	2,01
en 2011	9	0	8	0,54
TOTAL	9	3	68	1,39 / an
Objectifs révisés au 31/12/2012	7	1	50 sur le programme	
Atteinte de / contribution à l'objectif	😊😊	😊😊	😊😊	

► **La coopération décentralisée : une amplification des interventions de l'Agence**

L'Agence de l'Eau participe financièrement à des projets de développement d'accès à l'eau potable et à l'assainissement dans les pays en voie de développement ou émergents, projets soutenus par une ONG française ou une collectivité territoriale du bassin Artois-Picardie.

En 2011, les financements de l'Agence pour la coopération décentralisée ont atteint 0,75 M€ pour la réalisation de 14 projets. Plus de 370 000 personnes ont été concernées par ces projets, pour de l'accès à l'eau potable ou de l'assainissement (latrines).

Ainsi en 2011, l'Agence a apporté un appui de 50 000 euros à l'association « Eau sans frontières » pour un programme de mise en place de latrines sèches dans 22 villages du Canton de Moretan (Togo).

Les programmes d'actions engagés au Burkina Faso (Sos Sahel et la ville de Douai, Eau Vive et la ville de Bousbecque), en Mongolie (ACF, ARED et la ville de Rubrouck), au Sénégal (Le Partenariat) ont été poursuivis en 2011.



M. Morelli - projet Togo

Avec la ville de Harnes, l'Agence a également favorisé le rapprochement au Burkina Faso de deux projets, le village de Kabouda et la ville de Méguet, favorisant ainsi la mise en place de travaux coordonnés entre ces communes et l'appui de l'Office Nationale des Eaux



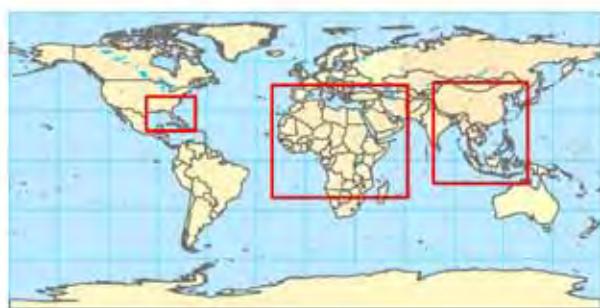
Village près de Zorgho - Burkina Faso



Opérations financées dans le cadre de la loi Oudin – Santini :

Etat d'avancement au 31/12/2011

	REALISATIONS			PREVISIONS REVISEES		
	Nombre de bénéficiaires concernés	Montant des aides attribuées	ETPT de l'agence consacrés	Nombre de bénéficiaires concernés	Montant des aides attribuées	ETPT de l'agence consacrés
en 2007	96 066	0,484	0,30	60 000	0,52 M€	0,15
en 2008	249 026	0,459	0,25	60 000	0,84 M€	0,15
en 2009	60 627	0,517	0,75	65 000	0,6 M€	0,3
en 2010	271 946	0,772	0,86	70 000	0,8 M€	0,4
en 2011	377 560	0,758	0,78	75 000	1 M€	0,6
en 2012				80 000	1,2 M€	0,9
Total au titre du 9ème programme	1 055 225	2,99M€	0,58 / an	410 000	4,96 M€	0,41 / an
Atteinte de / contribution à/ l'objectif	😊😊	😊	😢			

PARTENARIATS EXTRA-EUROPEENS
DE L'AGENCE DE L'EAU ARTOIS PICARDIE

Arménie	République Centrafricaine	Laos	Maroc
Bénin	Congo	Liban	Mozambique
Burkina Faso	Guinée	Madagascar	Birmanie
Cambodge	Haiti	Mali	Sénégal
Cameroun	Indonésie	Mongolie	Togo

Source : Esri data, AEAP ; Agence de l'Eau Artois Picardie partenariats_extra_europ.mxd, WG-AC, 01/02/2012



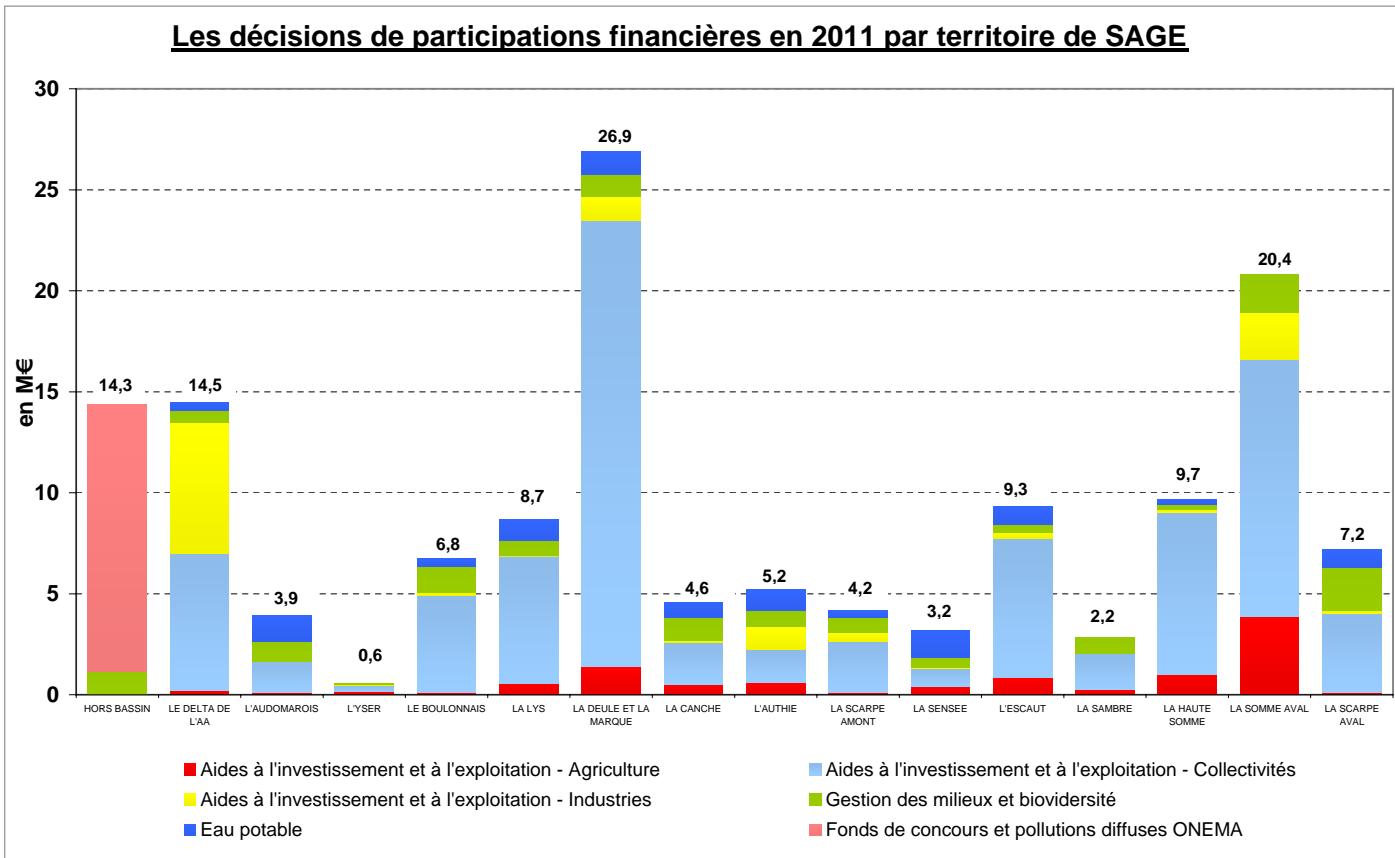
Les interventions de l'année 2011 à l'échelle des territoires

Le Bassin Artois-Picardie est découpé en 15 territoires de Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Renforcés par la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA), les SAGE permettent de décliner, pour un périmètre hydrographique cohérent, les objectifs fixés par le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux.

Les SAGE, qui assurent la mise en oeuvre des grandes actions de protection de la ressource en eau, sont découverts sur le Bassin selon les délimitations suivantes :



La répartition des participations financières attribuées par l'Agence en 2011 par SAGE est présentée dans le graphique suivant :



Les redevances



► Le déploiement des outils d'instruction des redevances LEMA en 2011

2011 a été marquée par le choix des Agences Rhin-Meuse et Rhône-Méditerranée&Corse d'intégrer le projet ARAMIS, initié et mis en oeuvre par les Agences Adour-Garonne, Artois-Picardie et Loire-Bretagne. L'objectif est que ARAMIS puisse être déployé chez eux au 1er janvier 2013, permettant de traiter les déclarations au titre de l'année 2012. Cet outil mutualisé prend donc une envergure accrue, puisque ce sont désormais 5 agences qui utiliseront cet outil d'instruction des redevances.

► La RGPP et la mutualisation des redevances

Dans le groupe de travail national RGPP Redevances, piloté par Artois-Picardie, les contributions ont été les suivantes :

► Poursuite de l'harmonisation des pratiques par l'adoption d'un guide commun relatif à l'établissement d'office des redevances

- Proposition d'aménagement et de rédaction des textes qui ont conduit à la publication :
 - du décret relatif aux modalités de déclaration et de recouvrement de certaines redevances,
 - de l'arrêté relatif aux modalités de calcul de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau,
 - de l'arrêté relatif aux modalités d'établissement de la redevance pour pollution de l'eau pour les centrales à béton.
- Proposition des pistes d'optimisation du système de redevances existant et de faisabilité de création de nouvelles redevances en visant l'objectif de rééquilibrage des contributions entre catégories d'usagers.

Sur cette base, les dispositions suivantes, éléments de cadrage du Xème Programme d'Intervention, ont été adoptées par la Loi de Finances Initiale pour 2012 (Article 124 de la loi n°2011-1977 du 28/12/2011 publiée au JO du 29/12/2011) :

- s'agissant de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique :
 - hausse des taux plafonds des paramètres METOX et TOXICITE AIGUE
 - instauration d'un paramètre SUBSTANCES DANGEREUSES POUR L'ENVIRONNEMENT à compter de 2014
- s'agissant de la redevance pour modernisation des réseaux de collecte - usages non domestiques :
 - hausse du taux plafond pour alignement sur le taux plafond de la redevance des usagers domestiques
- s'agissant de la redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :
 - hausse des taux plafonds pour un rééquilibrage partiel des contributions entre usagers.

La Loi a également plafonné les recettes des redevances des agences sur le Xème Programme d'Intervention et modifié l'affectation des sommes perçues au titre de la redevance pour pollutions diffuses entre agences de l'eau et ONEMA : attribution d'une part fixe de 41 M€/an à l'ONEMA.

► Le bilan des redevances émises en 2011

► Au titre des redevances antérieures à la LEMA :

Les recettes perçues en 2011 sont d'un montant faible et toujours en diminution par rapport aux années antérieures, comme le nombre de dossiers de l'ancien système de redevances à solder (contrôles, solde de contre-valeur établi par conventions jusqu'à fin 2012).

► Au titre des redevances issues de la LEMA :

L'augmentation de 25 % des recettes s'explique :

- par la prise en charge de l'émission des acomptes au titre de la redevance pour pollutions diffuses 2011 pour les compte des 5 autres agences.

- par l'augmentation des montants émis au titre des redevances industrielles (pollution de l'eau, modernisation des réseaux de collecte), liée à la résorption d'un retard d'instruction des déclarations consécutif au changement d'applicatif informatique.

- par l'augmentation des recettes de redevances domestiques (pollution de l'eau, modernisation des réseaux de collecte), liée à la modification d'une convention de versement des sommes perçues par un exploitant ainsi qu'à la régularisation par l'agence de la situation des établissements industriels, considérés assimilés domestiques après instruction de leur déclaration d'activité, et devant s'acquitter des redevances domestiques pour les années 2008 et 2009.

La répartition des redevances émises en 2011 est la suivante :

Type de redevances	Montants émis en M€
Redevances antérieures à la LEMA	0,642
Redevances de prélèvement	0,033
Industries	0,007
Collectivités	0,021
Agriculture	0,004
Redevances de pollution	0,609
Industries	0,225
Collectivités	0,383
Agriculture	0,001
Redevances issues de la LEMA	162,426
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	19,491
Refrigoration industriel	0,019
Alimentation d'un canal	2,472
Autres usagers économiques	16,466
Alimentation en eau potable	0,535
Irrigation	
Redevances pour pollution de l'eau	68,165
Industries	9,207
Usagers domestiques et assimilés	58,828
Elevage	0,129
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	36,499
Assujettis à la redevance pour pollution non domestique	1,863
Assujettis à la redevance pour pollution domestique	34,636
Redevance pour pollutions diffuses	37,773
Fraction perçue au titre de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie	2,848
Fraction perçue au titre de l'ONEMA	5,609
<i>Frais d'assiette et de recouvrement</i>	0,644
Fraction perçue au titre de l'ONEMA au titre des 5 autres Agences de l'Eau	28,672
Redevance pour protection du milieu aquatique	0,494
Redevance obstacle sur les cours d'eau	0,004
TOTAL GENERAL	163,068

► Le contrôle des redevances

Les redevances sont établies sur la base d'informations déclarées par les redevables et/ou sur les éléments directement évalués ou mesurés par l'Agence et ses mandataires.

Afin de s'assurer du respect des textes en vigueur, de sécuriser la liquidation des redevances et de garantir l'application du principe d'égalité des redevables devant l'impôt, des contrôles sont réalisés. Ceux-ci consistent à vérifier sur justificatifs les éléments déclarés par les établissements assujettis pour la détermination de leurs redevances et à réaliser les redressements correspondants.

Les contrôles peuvent être réalisés selon différentes modalités :

- ▶ des contrôles sur pièces, portant sur une année d'activité et réalisés par les agents en charge de l'instruction des dossiers de redevances,
- ▶ des contrôles sur place, portant sur plusieurs années d'activité et réalisés par les inspecteurs du service redevances ou par des mandataires de l'Agence.

Redevance pour prélèvement sur la ressource en eau :

L'Agence a notifié les résultats des contrôles sur place engagés fin 2010 sur la période 2007-2008 et sur la période 2008-2010 pour les contrôles réalisés en cours d'année 2011.

A titre d'exemple, le montant annuel des redevances contrôlées s'élève à 2,2 M€ pour l'année d'activité 2008.

Ces contrôles ont concerné 269 installations de comptage, réparties sur 37 établissements industriels, 65 exploitations agricoles et 28 collectivités. Sur ces 269 installations de comptage, 121 sont au-dessus du seuil d'assujettissement. Les contrôles sur place ont été réalisés sur deux ou trois années d'activité via un prestataire externe et par les inspecteurs du service redevances.

De plus, des contrôles techniques de conformité de l'installation des dispositifs de comptage vis-à-vis des règles de l'art et des textes et normes en vigueur ont été réalisés auprès de 16 industriels, 60 exploitations agricoles et 13 collectivités et gros préleveurs, soit 102 installations. L'Agence a ainsi agréé 62 installations de prélèvement et procédé au plombage de 40 dispositifs.

Fin 2011, l'Agence a engagé un contrôle des déclarations et des dispositifs de comptage auprès du plus important redevable du bassin (147 stations de pompage, 217 dispositifs).

Redevances pour pollution de l'eau d'origine non domestique et pour modernisation des réseaux de collecte :

L'Agence a réalisé et notifié les résultats des contrôles de déclarations d'activité de 98 établissements industriels, dont 78 redevables, sur la période 2007-2008. Les contrôles ont été réalisés sur place via un prestataire externe (période 2007-2008) et sur pièces par les assistants de gestion du service (année d'activité 2008). Pour l'année d'activité 2008, le montant annuel des redevances contrôlées s'élève à 0,83 M€.

En ce qui concerne la période 2009-2010, les contrôles sur place ont été engagés en fin d'année auprès de 8 établissements industriels.

Auprès des exploitations agricoles, l'Agence a réalisé trois contrôles sur place, sur la période 2008-2010 et dix contrôles sur pièces auprès d'exploitations proches du seuil d'assujettissement.

Redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte :

En 2011, l'Agence a notifié les résultats des contrôles réalisés fin 2009, courant 2010 et de ceux engagés dans l'année par son prestataire. Des contrôles sur pièces complémentaires sur l'année de facturation 2008 ont également été réalisés. Ces contrôles ont concerné 32 contribuables de toutes tailles (341 communes), ce qui représente 13,7% des communes du bassin.

Redevance pour pollutions diffuses :

Les premiers contrôles avaient été initiés au 2e semestre 2010 par un prestataire externe sur les années d'activité 2008 et 2009. Ils ont concerné 5 distributeurs de produits phytosanitaires (1,6% des établissements redevables), pour un montant total de redevance contrôlé de 255 393 €.

En 2011, l'Agence a procédé à la notification des résultats de ces contrôles et a engagé en fin d'année 6 nouveaux contrôles sur place, pour la période 2009-2010.

En conclusion, pour l'année 2011 le bilan en terme de contrôles est le suivant :

→ L'Agence a finalisé les contrôles engagés les années précédentes et procédé à la notification des résultats associés, dans le respect du délai de reprise de l'année d'activité 2008.

L'accent a été mis sur l'année d'activité 2008, première année de mise en application des modalités de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques. Les contrôles sur les années suivantes (2009 et 2010) ont été engagés en 2011.

→ L'indicateur n° 5 du contrat d'objectifs, tel qu'il a été défini en 2010 et évalué pour la première fois en 2011 ne prend en compte que les contrôles ayant fait l'objet d'une notification de résultat ou d'une proposition de rectification au cours de l'année donnée.

Selon cet indicateur, l'Agence a, en 2011, réalisé des contrôles :

- pour l'année d'activité 2008, auprès de 559 redevables (10,67 M€ de redevances),
- pour l'année d'activité 2009, auprès de 296 redevables (6,5 M€ de redevances),
- pour l'année d'activité 2010, auprès de 34 redevables (157 000€ de redevances).

Pour l'année d'activité 2008 (délai de reprise échu au 31/12/2011), l'Agence a ainsi contrôlé 595 redevables (11,85 % des redevables), pour un montant total de 12,5 M€ (10,37 % des montants de redevances déterminés par le service redevances).

→ Les modalités de contrôles, notamment sur place via les prestataires de l'agence, et celles de traitement des écarts constatés ont été optimisées durant l'année.

Contrôle des redevables - le nouvel indicateur défini en 2010 Etat d'avancement au 31/12/2011			
		Réalisation 2010	Réalisation 2011
Année d'activité 2008	Taux de contrôle du montant de redevances	1,55%	10,37%
	Taux de contrôle du nombre de redevables	0,78%	11,85%
Année d'activité 2009	Taux de contrôle du montant de redevances		5,14%
	Taux de contrôle du nombre de redevables		5,83%
Année d'activité 2010	Taux de contrôle du montant de redevances		0,12%
	Taux de contrôle du nombre de redevables		0,66%

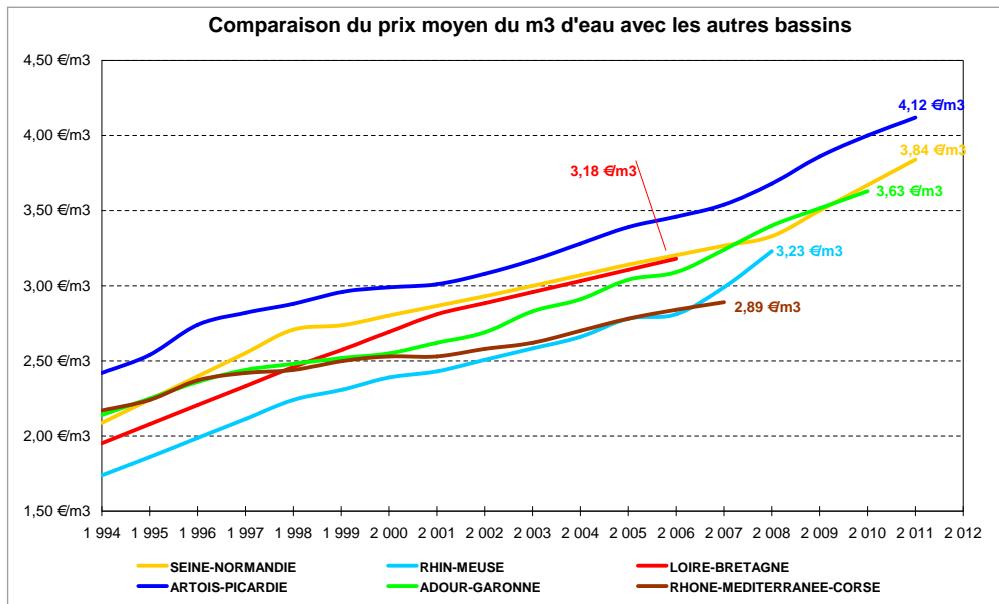
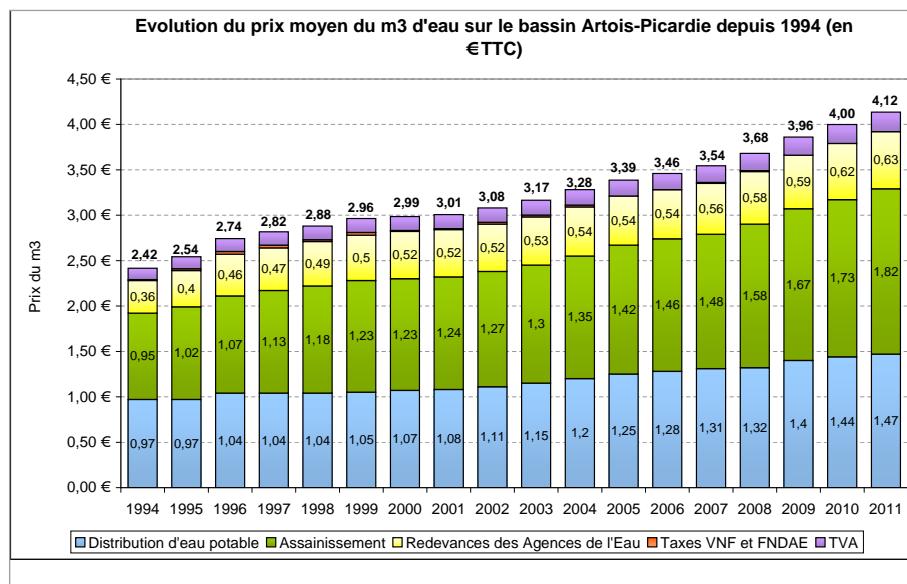
Le prix des services de l'eau sur le bassin Artois-Picardie

Comme chaque année depuis 1994 (année de la mise en place de l'observatoire du prix et des services de l'eau), l'Agence rend compte de l'évolution du prix moyen de l'eau sur le bassin.

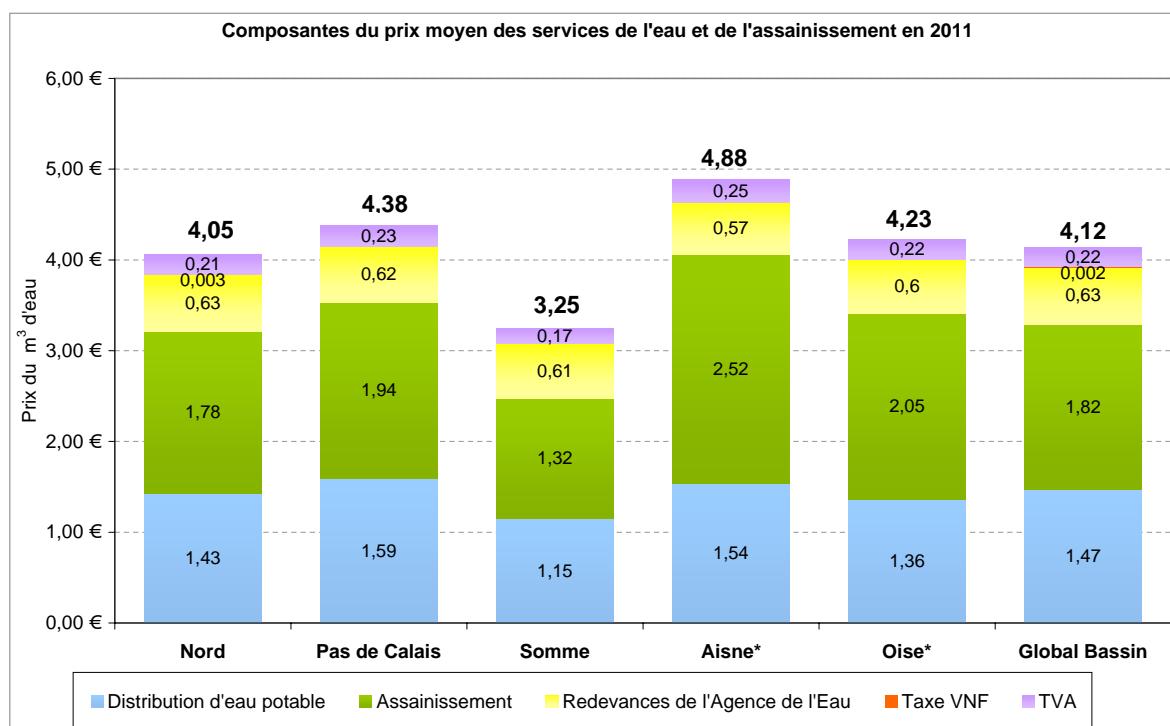
L'objet de l'enquête est de recueillir la composition et le montant de la facture d'eau pour une consommation annuelle moyenne d'un ménage.

► Le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement sur le bassin Artois-Picardie en 2011

En 2011, le prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement par m³ d'eau pour le bassin est de 4,12 € TTC, soit une évolution de 3 % par rapport à 2010 (à comparer au 2 % d'inflation sur la même période).



► Décomposition et comparaison du prix moyen des services de l'eau et de l'assainissement sur les départements du bassin



* Pour la partie appartenant au bassin Artois-Picardie uniquement. Données non représentatives de l'ensemble du département.

► Evolution de la facture du prix des services de l'eau et de l'assainissement des ménages

Pour 2011, la facture standard annuelle des services de l'eau et de l'assainissement d'un ménage du Bassin Artois-Picardie s'établit à 495 € pour 120 m³ consommés. Cela représente 0,8% du budget moyen d'un ménage, une part constante depuis 15 ans.

Toutefois, le prix de l'eau est ressenti de façon différente selon la composition du ménage. C'est pourquoi, afin de mieux mesurer ce que représente la facture d'eau et d'assainissement dans le budget de chacun d'eux, une étude approfondie a été réalisée en 2011 sur le sujet.

Cette étude a entre autre mis en évidence le fait qu'une personne âgée vivant seule devrait recevoir une facture moyenne de 165 € en 2011 pour 30m³ consommés, ce qui représente un coût ressenti au m³ de 5,49 € soit 1,37 € de plus que le prix moyen des services de l'eau.

De la même manière, elle a montré qu'une famille nombreuse, dont la consommation estimée est de 165m³, devrait recevoir une facture moyenne de 660€ pour l'année 2011, soit 4€ par m³. Le prix ressenti est donc ici inférieur au prix moyen des services de l'eau de 0,12€ par m³.



Site Internet de l'Agence : www.eau-artois-picardie.fr

L'Observatoire du prix des services de l'eau 2011 est disponible sur le site Internet de l'Agence. Il permet de connaître le prix des services de l'eau par mode de gestion, le prix du service assainissement par mode gestion, le prix des services de l'eau pour les communes sans assainissement collectif, l'évolution de l'« abonnement » dans le prix des services de l'eau, et enfin le prix des services de l'eau par territoire.

Pour un fonctionnement efficace et responsable

► Le personnel, sur le terrain, au cœur de l'action

En 2011, 179 agents, représentant 175,93 ETPT (Equivalents Temps Plein Travailés), ont assuré la continuité et le développement des missions de l'Agence.

Par ailleurs, 14 personnes en contrat à durée déterminée (pour remplacement de longue maladie, de congé parental, de congé mobilité, de congé pour convenances personnelles, de surcroît de travail) et 24 stagiaires sous convention école (19 pour un stage de moins de 3 mois, 5 pour un stage de plus de 3 mois) sont venus renforcer temporairement les effectifs de l'Agence.

La répartition par sexe reste homogène, avec 91 femmes représentant 50,8% des agents, et 88 hommes. En ce qui concerne la quotité de travail, 86% des agents ont travaillé à temps complet et 25 personnes ont opté - pour la durée complète de l'année ou non - pour un temps partiel.



Cartographie des services au 31/12/2011 - Annexe C du contrat d'objectifs - **175,93 ETPT**

en police verte : service créé à la réorganisation,
en police bleue : service supprimé à la réorganisation.

DIRECTION

Directeur Général	Olivier THIBAULT	} 3,68 ETPT
Attachée de Direction	Raymonde DRAPIER	
Conseillères	Nathalie CHARTIER-TOUZE , Christine DERICO	

DIRECTION PROGRAMME & FINANCES (DPF)

Directeur Programme & Finances	Pierre MARIEN, Directeur Général Adjoint ; Adjoint Programme	1,83 ETPT
	Commande Publique	2,10 ETPT
Service Redevances	Directrice déléguée redevances : Delphine PASSE	18,29 ETPT
Service Systèmes d'Information & Télécommunications	Directeur délégué aux SIT : Patrick DIERYCKX	9,82 ETPT
Service Comptabilité	Chef de service : Gérard LANCEA	11,75 ETPT
Service Programmation & Contrôle de Gestion	Chef de service : Sandrine TRAISNEL	3,43 ETPT
Service Qualité, Audit et Conseil	Chef de service : Henri DUFLOS	3,64 ETPT

Agence Comptable

Agent Comptable : Jean-Pierre ANSELME	
Adj. Agent Comptable : Martine CARON	3,08 ETPT

SECRETARIAT GENERAL (SG)

Secrétaire Général	Vincent DELOBELLE, Directeur Général Adjoint	2,15 ETPT
	Fonctionnement institutionnel	2,37 ETPT
	Expert Juridique	0,45 ETPT
	Conseil juridique	0,83 ETPT
	Communication interne	1,15 ETPT
Service Ressources Humaines et Formation	Chef de Service : Caroline CHANTEGREL (interim)	5,68 ETPT
Service Moyens Généraux	Chef de service : Étienne GRIERE	9,82 ETPT
Service Communication & Information	Chef de service : Monique CORDONNIER	5,20 ETPT
Service Communication	Chef de service : Christine DERICO	2,25 ETPT
Service Documentation	Chef de service : Monique CORDONNIER	2,95 ETPT

DIRECTION RESSOURCES & LUTTE CONTRE LA POLLUTION (DRLP)

Directeur Ressources & Lutte contre la Pollution	Vincent VALIN	} 4,48 ETPT <i>Expert DRLP</i>
Service Agriculture et Ecologie Rurale	Chef de service : Sébastien LABRUNE	
Service Industries	Chef de service : Hubert VERHAEGHE	6,20 ETPT
Service Expertise & Soutien aux Interventions	Chef de service : Arnaud DOLLET	5,32 ETPT
Mission Mer du Nord	Directeur délégué lutte contre la pollution	7,12 ETPT
Mission Littoral	Chef de service : Jean-Philippe KARPINSKI	7,16 ETPT
Mission Picardie	Chef de service : Ludovic LEMAIRE	5,00 ETPT
Mission Synthèse	Chef de service : François BLIN	4,75 ETPT
Service Qualité de l'Assainissement	Chef de service : Edgar BOUREL	1,15 ETPT
	Chef de service : Jean-Philippe KARPINSKI	5,17 ETPT

DIRECTION MILIEUX NATURELS AQUATIQUES (DMNA)

Directeur Milieux Naturels Aquatiques	Francis PRUVOT	1,27 ETPT
	SIG	1,00 ETPT
	Expert Données Politique et Action forcée	0,5 ETPT 1,17 ETPT
Service Aménagement des Milieux Naturels Aquatiques	Chef de service : Stéphane JOURDAN	7,55 ETPT
Service Connaissance et Expertise des Milieux Naturels Aquatiques	Chef de service : Jean PRYGIEL	4,00 ETPT
Service Données Techniques de Bassin	Chef de service : Guy TATEZ	3,50 ETPT
Service Ecologie du Milieu	Chef de service : Jean PRYGIEL	2,50 ETPT
Service Eau Potable	Chef de service : Daniel BERNARD	2,90 ETPT

DIRECTION PLANIFICATION ET EVALUATION (DPE)

Directrice Planification et Evaluation	Delphine MARTIN	0,94 ETPT
	Expert Relations Internationales	0,45 ETPT
	Expert Hydrogéologie	0,50 ETPT
Service Planification & Prospective	Chef de service : Arnaud COURTECUISSE	2,63 ETPT
Service Valorisation & Rapportage des Données	Chef de service : Delphine MARTIN par interim	3,52 ETPT
Service Planification	Chef de service : Delphine MARTIN	1,15 ETPT
Service Etudes et Evaluation Economique et Environnementale	Chef de service : Arnaud COURTECUISSE	1,43 ETPT
Service Affaires Internationales	Chef de service : Arnaud COURTECUISSE	0,55 ETPT
MAD (Mises à disposition)		3,55 ETPT

Taux de réalisation de l'obligation d'emploi des personnes handicapées-**Etat d'avancement au 31/12/2011**

	Effectif handicapé	Effectif total	Effectif handicapé/ effectif total	Montant versé au FIPHFP
2007	2	184,50	1,08 %	7 638,65 €
2008	2	182,77	1,09%	13 485,05 €
2009	2	182,40	1,10%	19 146,25 €
2010	2	181,79	1,10%	20 735,19 €
2011	2,5	175,93	1,42%	20 874,58 €
2012				
Atteinte de / contribution à/ l'objectif				

Gestion du personnel : ETPT et masse salariale

Prévisions de programme

	ETPT	Masse salariale (k€)
Prévision en 2007	185,62	10 500
Prévision en 2008	185,62	10 650
Prévision en 2009	185,62	10 800
Prévision en 2010	183,50	10 950
Prévision en 2011	183,50	11 100
Prévision en 2012	183,50	11 300
<i>Moyenne Prévisionnelle</i>	<i>184,56</i>	<i>10 883</i>

Etat d'avancement au 31/12/2011 :

	Nombre d'ETPT autorisés		ETPT annuels réels	Masse salariale hors variations IFP et taux de charges, remboursement MAD inclus (k€)
Année 2007	185	Réalisé 2007	184,50	9 731
Année 2008	184,41	Réalisé 2008	182,77	10 145
Année 2009	184	Réalisé 2009	182,40	10 378
Année 2010	183	Réalisé 2010	181,79	10 566
Année 2011	181	Réalisé 2011	175,93	10 573
Année 2012		Réalisé 2012		
	Atteinte de / contribution à/ l'objectif			

En raison de la réorganisation de l'Agence effective en septembre 2011, l'ensemble des emplois n'a pu être pourvu en raison des délais inhérents à la procédure de recrutement, ce qui explique l'écart par rapport au plafond d'emplois autorisés.



Tableau de synthèse des missions de l'agence - annexe B du contrat d'objectifs :

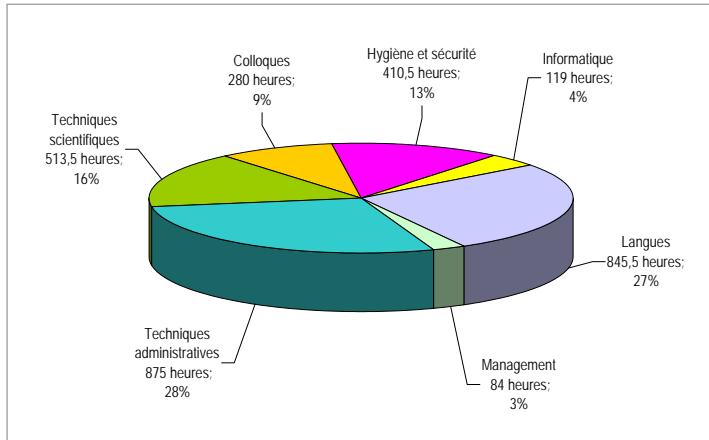
MISSION	2007	2008	2009	2010	2011	2012	Descriptif précis des fonctions externalisées et ETPT ou coûts correspondants
	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	ETPT	
Gouvernance, planification et international (action 1)		14,687	14,266	11,106	11,64		
- Fonctionnement institutionnel		3,048	2,663	2,637	3,19		
- DCE (SDAGE, pgme de mesures, pgme de surveillance, districts internationaux)		9,360	9,000	6,00	5,34		
- Elaboration et suivi des SAGE		1,265	1,083	0,487	1,55		
- Action internationale hors districts internationaux		1,015	1,518	1,985	1,56		
Connaissance (milieux, pressions) (action 1)		20,607	19,668	20,574	18,09		
- Réseaux de mesure et gestion des données		10,872	10,19	11,097	11,29		Dont 2 ETPT consacrés au prélèvement via des stations de mesures mobiles
- Etudes générales, connaissance		9,735	9,478	9,477	6,80		
Mesures nationales et territoriales de gestion de l'eau (actions 2 et 3)		66,075	68,410	70,879	68,60		
- Pilotage des aides		5,857	5,925	6,835	9,32		
- Animation pour la réalisation des politiques nationales et territoriales de gestion de l'eau		21,605	22,158	23,767	22,14		
- Attribution des aides des politiques nationales et territoriales		38,613	40,326	40,258	37,15		
Redevances		22,899	21,997	21,819	22,12		
- Définition des référentiels et gestion du rôle		2,075	3,083	3,037	2,39		
- Instruction et recouvrement des redevances, contrôle et audit		20,825	18,914	18,782	16,41		
- Perception pour les 6 bassins de la RPD					3,32		
Pilotage de l'établissement et Fonctions support		55,505	54,229	53,387	51,94		
- Pilotage de l'établissement		9,543	9,195	10,04	10,79		
- Budget, suivi financier et exécution comptable		7,215	6,388	5,942	6,72		
- Affaires générales		15,238	15,268	14,955	14,46		Plus 1 ETPT pour le standard téléphonique, l'accueil et l'orientation des visiteurs. La reprographie des documents, y compris ceux d'Assemblées, est internalisée.
- Information, Communication, Documentation		11,460	11,5	11,22	9,89		
- GRH		6,570	6,148	5,91	6,12		
- Informatique et systèmes d'information		5,480	5,73	5,32	3,96		Toute l'informatique est internalisée
Solde des mises à disposition	3	3	3,83	4,04	3,54		
TOTAL GENERAL :	184,52	182,774	182,40	181,79	175,93		

► La formation du personnel

Les actions de formation menées auprès des agents contribuent au développement des compétences afin de toujours mieux répondre aux nouveaux enjeux de l'Agence.

► Le bilan des formations dispensées en 2011

L'ensemble des formations effectuées en 2011 a représenté 3 127 heures de formations, dispensées auprès de 99 agents.



► L'évolution du Droit Individuel à la Formation

Le décret formation du 26 décembre 2008 pour les agents non titulaires a mis à jour le dispositif de formation dans son ensemble et a créé le Droit individuel à la Formation (DIF).

Le DIF permet aux agents de solliciter 20 heures de formation par an. Chaque agent est doté de 50 heures de formation, qui permettent de gérer au mieux son parcours professionnel.

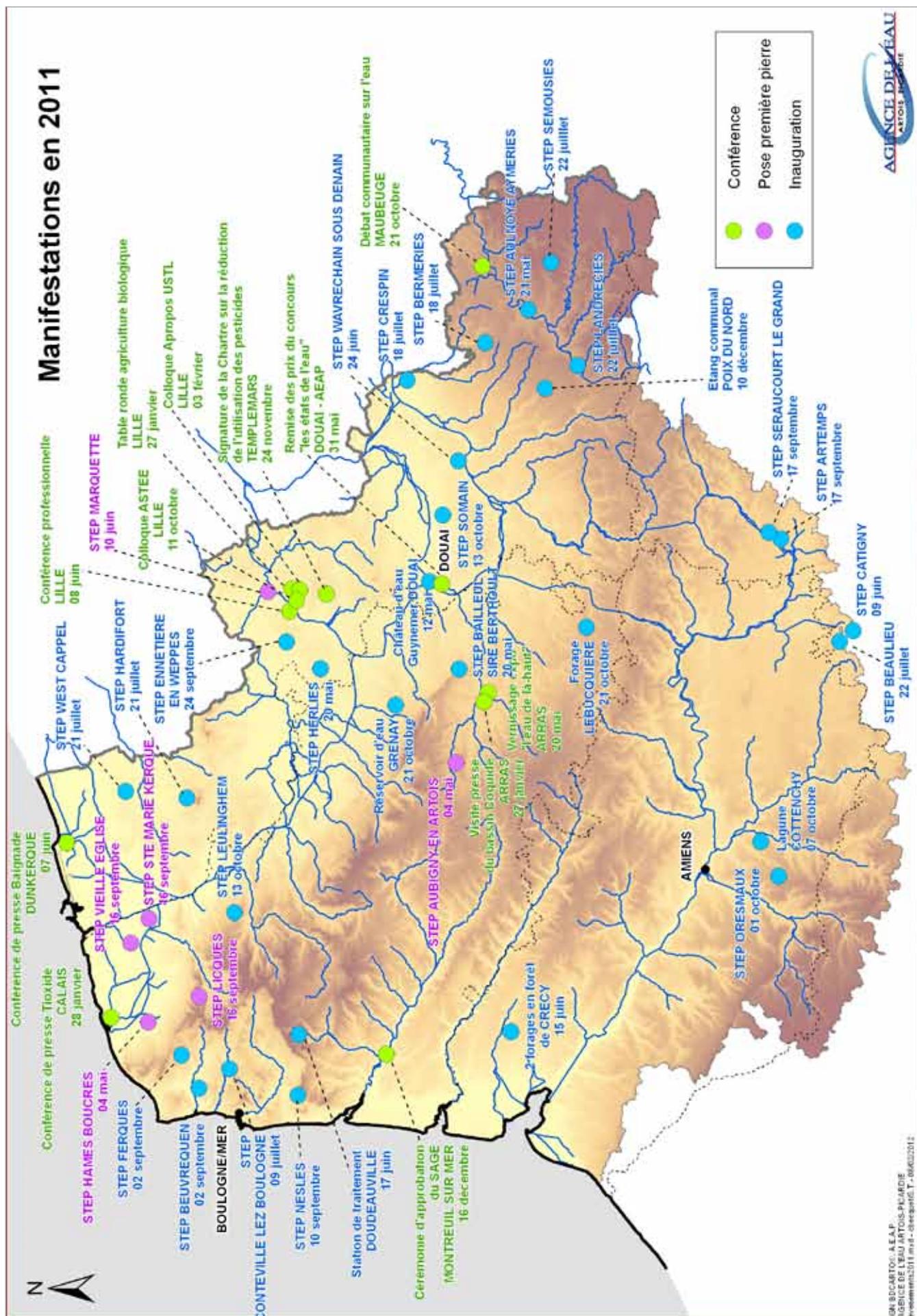
En 2011, trois agents ont mobilisé leur droit individuel à la formation, ce qui a représenté au total 72 heures de formation, dans les domaines de l'expertise judiciaire, de l'animation de formation, et en EPCA test-évaluations.

Gestion du personnel : formations Etat d'avancement au 31/12/2011

	Nombre total d'agents (effectif réel physique)	Nombre de jours de formation dispensés	Ratio : nombre de jours de formation par agent	Nombre d'agents faisant l'objet d'un protocole de formation qualifiante ou diplômante
Moyenne annuelle 8ème pgme	184	475,5	2,58	7,5
en 2007	184	935	5,11	8
en 2008	183	797,16	4,36	4
en 2009	187	597,64	3,20	3
en 2010	187	649,07	3,57	0
en 2011	179	415,42	2,32	1
Moyenne annuelle 9ème pgme	184	678,8	3,69	3,2 / an
Moyenne annuelle prévisionnelle révisée 9ème pgme	183,17	764,74	4,18	7,5 / an
Atteinte de / contribution à l'objectif				

► La communication, l'information et la sensibilisation dans le domaine de l'eau

► La communication



► Les Commissions géographiques

Très appréciées lors de la consultation du public liée à la DCE, les six Commissions Géographiques ont fait l'objet d'une réunion en 2011.

Ces commissions sont des lieux d'échanges où élus, industriels, associations et agriculteurs se retrouvent et sont consultés sur différents thèmes exposés par l'Agence et la DREAL. Chaque territoire de commission géographique regroupe un ou plusieurs SAGE hydrographiquement cohérents.

L'Agence a en 2011 présenté la planification dans le domaine de l'eau, la Directive Inondations, la Directive Stratégie Milieu Marin, ainsi que les grandes étapes de préparation et de cadrage du futur Xème programme d'intervention 2013-2018.

► Communication et Révision Générale des Politiques Publiques

Dans le cadre du Salon des Maires et des collectivités de France, les Agences ont assuré collectivement une présence active (stand, participation aux conférences et ateliers).

De même le baromètre de l'opinion publique sur l'eau, réalisé en 2011 par l'IFOP pour le compte des 6 Agences et de l'ONEMA a été présenté à la presse.

► Les sites Intranet et Internet de l'Agence

Le cahier des charges de refonte des plateformes Internet et Intranet est en cours d'élaboration. Les mots-clés sont : ergonomie, rapidité, aisance de navigation.

L'aboutissement de cette démarche permettra fin 2012 de disposer d'outils de communication et de partage de l'information plus réactifs et plus complets, tant pour les internautes que pour les agents de l'Agence.

► Les partenariats

CONTRAT D'OBJECTIFS	Partenariat / Consultation du public : Etat d'avancement au 31/12/2011					
	DCE - consultation du public		Partenariat associatif	Partenariat pédagogique		
	nombre de consultations (une consultation dure en moyenne 2 ans)	nombre de participants cumulés	nombre de personnes touchées via le partenariat associatif dans le cadre de la médiation territoriale	nombre de projets validés en commission pédagogique départementale et financés par l'agence	nombre d'écoles primaires avec lesquelles l'agence a développé un partenariat / nombre total d'écoles primaires	
Point 0 : au cours du 8ème programme	1	6 500 réponses au questionnaire	132 000	13 au 10/11/2006	14 / 3217	
en 2007	Préparation en cours		75 dossiers d'associations ont été aidés, touchant 185 000 personnes	47 projets ont été engagés	23 / 3217	
en 2008	1	- 65 000 réponses - 62 756 réponses traitées	86 dossiers d'associations ont été aidés, touchant 138 000 personnes	54 projets ont été engagés	27 / 3217	
en 2009	0	0	253 281 personnes touchées	67 projets ont été engagés	36 / 3217	
en 2010	0	0	130 207 personnes touchées	85 projets ont été engagés	48 / 3217	
en 2011	0	0	2 250 personnes touchées	41 projets ont été engagés	18 / 3217	
Objectif : au cours du 9ème programme	2			40 projets /an		
Atteinte de / contribution à l'objectif						

► Conférence professionnelle

L'Agence a réalisé en collaboration avec la DREAL Nord Pas de Calais une conférence professionnelle sur le thème « Quand l'eau du Nord aide au développement du Sud » le 8 juin 2011 lors du Salon Environord à Lille.

Cette conférence a permis de préciser les étapes à suivre pour la mise en place et le suivi ainsi que les partenaires à associer pour la réalisation de projets de coopération décentralisée.

Cette manifestation a également fait part de retours d'expériences sur des projets financés par l'Agence pour la ville de Dé dougou située au Burkina Faso.

► La publication des Inf'Eau



Cible :
- 6 publications / an



Etat d'avancement au 31/12/2007 :
Publication d'1 Inf'Eau événements
Publication de 2 Inf'Eau juridiques
Publication de 3 Inf'Eau instances

Etat d'avancement au 31/12/2008 :
Publication d' 1 Inf'Eau événements
Publication de 2 Inf'Eau juridiques
Publication de 3 Inf'Eau instances

Etat d'avancement au 31/12/2009 :
Publication de 3 Inf'Eau juridiques
Publication de 1 Inf'Eau instances

Etat d'avancement au 31/12/2010 :
Publication de 3 Inf'Eau juridiques
Publication de 3 Inf'Eau instances

Etat d'avancement au 31/12/2011 :
Publication de 1 Inf'Eau juridiques
Publication de 2 Inf'Eau instances



Objectif non atteint en 2011

► Publication d'une lettre «microclimat»

Cette lettre d'information sur le changement climatique est un rendez-vous annuel proposé par l'Agence, qui aborde les questions sur l'eau et le changement climatique au regard des enjeux sur le bassin.

Le premier numéro, publié sur Internet en 2011, présente deux projets nationaux : l'étude Explore 2070 et l'élaboration du premier Plan National d'Adaptation au Changement Climatique.



Site Internet de l'Agence : www.eau-artois-picardie.fr/micro-climat-n°1.html

► Les salons professionnels

Bilan 2011 de la participation de l'Agence sur différents stands

Manifestation	Date	Lieu	Nombre de contacts occasionnés
Collectif Eau Équitable : L'eau, un luxe ?	15-mars-11	Salle des Acacias à Helleennes	18 demandes de documentation
Congrès des Maires du Nord	07-avr-11	Lille Grand Palais	27 demandes de documentation
Congrès des Maires de la Somme	06-mai-11	Mégacité Amiens	8 contacts
Salon Environord 2011	7, 8, 9 juin 2011	Lille Grand Palais	
Journées du Patrimoine	17 et 18 septembre	Institut Pasteur Lille	
Forum des Outils Pédagogiques	5 et 6 octobre	Hôtel de Ville de Tourcoing	
Forum des Outils Pédagogiques	12-oct	Forum Gambetta de Calais	20 demandes de doc
Forum des Outils Pédagogiques	19-oct	Centre Historique Minier de Lewarde	
Salon des Maires de l'Aisne	21-oct	Centre Culturel de Chauny	
Forum de l'Ecologie citoyenne et du bien-être au naturel	18 et 19 novembre	Salle Fernand Wandwingor à Flers-en Escrebieux	1 ^{er} jour : 8
Salon des Maires et des Collectivités	22, 23, 24 novembre	Porte de Versailles - Paris	

► Les conférences de presse

Le 7 juin 2011 s'est tenue une conférence à Dunkerque sur les eaux de baignade.

► La documentation

L'Agence met à disposition de son personnel et du grand public de nombreuses informations grâce à son centre de documentation, à sa veille documentaire et à ses réseaux d'informations.

► La poursuite des actions de mutualisation de la documentation en 2011

Le travail de mise en place d'archives ouvertes (OAI) s'est poursuivi, avec un aboutissement prévu en 2012. Ceci doit permettre à l'Office International de l'EAU (OIEAU) d'interroger simultanément l'ensemble des sites des 6 Agences et de l'ONEMA, et de récupérer les études techniques de chaque établissement pour les mettre à disposition sur le portail national.

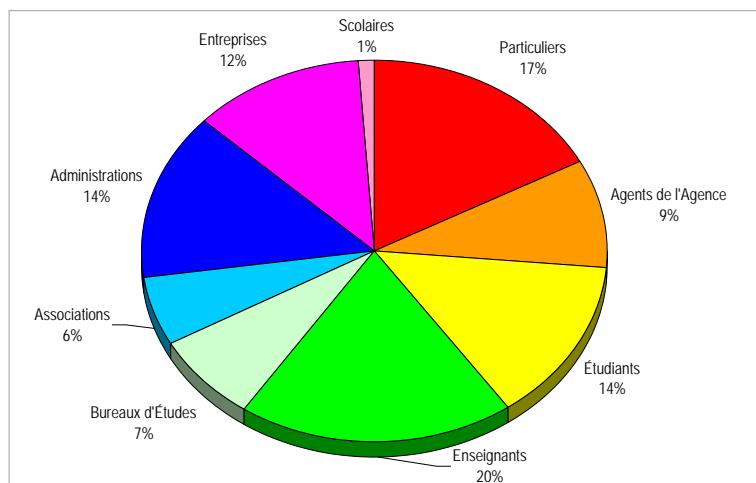
Le groupe de travail « Archivage » a choisi deux secteurs d'études sur lesquels mener les réflexions d'un archivage électronique : les marchés publics et les redevances. Le recensement de ces documents dans les Agences est maintenant achevé. Cette phase était préalable au lancement d'une étude pour la mise en place de l'archivage électronique.

Dans le cadre de la mutualisation de la veille juridique, le service communication et information assure cette tâche pour les 6 Agences, l'ONEMA et le Ministère (MEDDTL). Chaque jour, une infolettre juridique est diffusée à tous les partenaires, soit 55 destinataires.

► La mise à disposition et la mise à jour de la documentation en 2011

Au cours de l'année 2011, l'Agence a traité 709 demandes de documentation dont 65 émanant des services internes, et a réalisé 88 travaux graphiques.

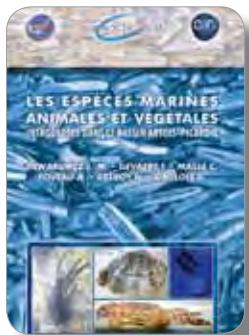
Demande de documentations selon leur origine



Par ailleurs, afin de maintenir un niveau d'information optimal auprès de ses agents, l'Agence a enrichi ses bases de données documentaires entre autres de 336 études et ouvrages, 128 arrêtés préfectoraux, 1487 prises de vue, 511 articles diffusés dans le cadre de la diffusion sélective de l'information, ainsi que de 58 articles déposés sur Intranet.

Les débats des Conseils d'administration et des Comités de bassin tenus dans l'année ont été communiqués grâce à la diffusion des 2 plaquettes Inf'eau et 1 plaquette Inf'eau juridique.

Des ouvrages élaborés en collaboration avec d'autres acteurs de l'eau, mis à la disposition de tous :



- Sortie d'un nouvel ouvrage en 2011 intitulé : « Les espèces marines animales et végétales introduites dans le bassin Artois Picardie » qui recense les espèces marines animales et végétales introduites sur la Côte d'Opale, en région Nord - Pas-de-Calais. L'objectif de cet ouvrage est de décrire ces nouvelles espèces le plus exhaustivement possible. Cet ouvrage est le fruit d'une collaboration entre l'Agence de l'Eau Artois-Picardie et le Laboratoire d'Océanologie et de Géosciences de Wimereux (LOG), il peut être consulté et téléchargé sur les sites du Laboratoire d'océanologie et de géosciences (<http://log.univ-littoral.fr/>) et de l'Agence de l'Eau (<http://www.eau-artois-picardie.fr/>). Ce document fera l'objet d'une mise à jour au fur et à mesure des nouvelles découvertes.

► Vers un fonctionnement exemplaire

► La Qualité

L'Agence a poursuivi en 2011 ses efforts en terme de management de la Qualité, de la Sécurité et de l'Environnement (QSE).

► La démarche Qualité

Le système de management de la Qualité de l'Agence fondé sur la norme ISO 9001: 2008 a été audité une nouvelle fois avec succès en juin 2011 par la société Ecopass. L'auditeur, qui a donc prolongé le certificat de l'Agence, a en outre noté une bonne implication de l'ensemble des collaborateurs dans cette démarche.

Par ailleurs une réorganisation des services intervenue en juillet 2011 au sein de l'Agence a eu un impact sensible sur l'organisation et le pilotage des processus. Les changements induits ont dès lors nécessité un travail de réflexion et d'intégration dans le système qualité.

► La démarche Environnement

L'Agence s'est engagée dès 2006 dans une démarche de management environnemental selon la norme ISO 14001:2004 dont la certification a été une nouvelle fois renouvelée en 2011.

Les travaux conduits en 2011 ont porté sur la recherche de solutions permettant de maintenir des résultats satisfaisants dans les 3 axes du Plan Administration Exemplaire (PAE) à savoir :

- La gestion durable des bâtiments
- Les déplacements moins polluants
- La responsabilité écologique et sociale dans l'organisation des activités

Les résultats sont exposés dans l'annexe au PAE figurant sur les pages 96 à 99 de ce document.

► La démarche Santé et Sécurité au travail

L'Agence s'est lancée en 2010 dans une démarche de management de la Santé et de la Sécurité au travail. Cette démarche s'est concrétisée par la révision du Document Unique d'évaluation des risques professionnels menée avec la participation des membres du Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT), ainsi que par le réexamen des procédures internes applicables en ce domaine.

Les efforts accomplis ont été salués par l'attribution pour la première fois de la certification OHSAS 18001. L'Agence de l'eau Artois Picardie est ainsi devenue la première Agence à obtenir une triple certification Qualité/Sécurité/Environnement. Cette réussite traduit la recherche constante de l'amélioration dans le fonctionnement quotidien, grâce notamment à une meilleure prise en compte des attentes et des besoins des partenaires de l'Agence et de ses salariés.

L'année 2012 permettra de conforter les résultats des démarches QSE sur le site de Douai, et d'étendre la certification OHSAS 18001 aux missions territoriales d'Amiens et de Boulogne-sur-mer.

N° et Intitulé de la fiche de la circulaire du 03/12/2008	Indicateurs	Etat des lieux T0	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012
Une gestion durable des bâtiments - Equipements						
15 Energie et eau	Objectif 2010 : réduction des consommation d'énergie de 10%. To = 2008					
	10a : consommation annuelle moyenne d'électricité en kWh/ETPT	2 717,44	2 994,45	3 306,61	3 014,30	
	10b : consommation annuelle moyenne de gaz en kWh/ETPT	3 622,04	3 168,86	3 756,43	3 178,03	
	10c : consommation annuelle moyenne de fioul en kWh/ETPT	0,00	0,00	0,00	0,00	
	10d : consommation annuelle moyenne de bois en kWh/ETPT	0,00	0,00	0,00	0,00	
	10e : consommation annuelle moyenne de charbon en kWh/ETPT	0,00	0,00	0,00	0,00	
	10f : consommation annuelle moyenne de chauffage urbain en kWh/ETPT	0,00	0,00	0,00	0,00	
	10g : consommation annuelle moyenne d'énergie en kWh/ETPT (= 10a à 10f)	6 339,48	6 163,31	7 063,04	6 192,33	
	réduction des consommation d'énergie		-2,78%	11,41%	-2,32%	
	Objectif 2010 : réduction des consommations d'eau de 20%. To = 2007					
16 Eclairage	10h : consommation annuelle moyenne d'eau en m3/ETPT	9,42	8,01	9,04	7,69	
	réduction des consommation d'eau		-14,94%	-4,02%	-18,33%	
	Objectif 2010 : réduction des émissions de CO2 de 20%. To = 2008					
	Correspondance kWh/ETPT en CO2/ ETPT	1 017 883,68	952 230,16	1 104 485,32	956 103,94	
	Réduction des émissions de CO2/ETPT		-6,45%	8,51%	-6,07%	
	Objectif : réduire les consommations énergétiques liées à l'éclairage artificiel. To = 2008					
	nombre de lampes à incandescence en place	122	119	107	103	
	nombre de lampes total en place	2891	2 891	3 154	3 186	
	ratio : nbe de lampes à incandescence/ nbe de lampes total	4,22%	4,12%	3,39%	3,23%	
	nombre de lieux collectifs	38	38	38	38	
17 Bilan des consommations énergétiques et des émissions de gaz à effet de serre	nombre de lieux collectifs équipés en allumage par détecteurs de présence ou minutiers	10	10	10	10	
	ratio : nombre de lieux collectifs équipés en allumage par détecteurs de présence ou minutiers / nbe total de lieux collectifs	26,32%	26,32%	26,32%	26,32%	
	Objectif fin 2010 : établir l'audit énergétique de tous les bâtiments de l'Etat. To = 2008					
	Audit énergétique effectué : Oui / Non	Non	En cours	oui	oui	
	Objectif : Etablir et mettre en oeuvre des plans d'action. To = 2008					
	Plan d'action établi : Oui / Non	Non	Non	En cours	oui	
	Plan d'action mis en œuvre : Oui / Non	Non	Non	En cours	en cours	
	Emission de CO2/an du bâtiment avant mise en œuvre du plan d'action	inconnu	220,00	231,00	231,00	
	Emission de CO2/an du bâtiment après mise en œuvre du plan d'action	inconnu	inconnu	En cours	207,00	
	11c : % de réduction des émissions de CO2 /an du bâtiment résultant de la mise en œuvre du plan d'action	#VALEUR!	#VALEUR!	#VALEUR!	-10,39%	
9 Nettoyage des locaux	Produits de nettoyage : 80% de produits écolabellisés à caractéristiques équivalentes à l'écolabel européen. To = 2008					
	Coût de l'ensemble des produits de nettoyage	4 000,00 €	6 272,81 €	12 141,00 €	10 498,55 €	
	Coût des produits de nettoyage écolabellisés	0,00 €	0,00 €	6 000,00 €	6 411,42 €	
	Part des produits de nettoyage écolabellisés sur l'ensemble des produits de nettoyage	0,00%	0,00%	49,42%	61,07%	
	25% du montant des marchés de nettoyage à clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou de personnes handicapées. To = 2008					
	Montant des marchés de nettoyage	133 286 €	133 996 €	154 292 €	146 762 €	
	Montant des marchés de nettoyage à clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou de personnes handicapées	0 €	0 €	0 €	10 273 €	
	Part des marchés de nettoyage à clause d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou de personnes handicapées sur l'ensemble des marchés de nettoyage	0,00%	0,00%	0,00%	7,00%	
	40% des horaires de travail en journée dans les marchés de prestations de nettoyage. To = 2008					
	Clause figurant dans les marchés de prestations de nettoyage : Oui / Non	Non	Non	oui	oui	
10 Gestion des déchets	Réduire la quantité de déchets produits (déchets assimilables aux déchets ménagers, déchets industriels banals). To = 2008					
	Quantité annuelle de déchets d'imprimés papiers (tonne)	21,28	12,62	14,38	17,03	
	Quantité annuelle de déchets d'équipements électriques et électroniques (tonne)	3,626	5,46	1,964	0,000	
	Quantité annuelle de déchets de matériel de bureau (tonne)	2,00	0,00	1,68	0,000	
	Nombre d'ETPT	182,77	182,40	181,79	175,93	
	5a : Quantité annuelle moyenne de déchets produits par agent (tonne/ an. ETPT)	0,147	0,099	0,099	0,097	
	Objectif : pour 2010, atteindre un taux de recyclage des papiers blancs de 60%. To = 2008					
	Quantité de papiers blancs achetés dans l'année (tonne)	12,86	9,01	18,79	10,26	
	Quantité de papiers blancs recyclés dans l'année (tonne)	21,28	12,62	14,38	17,03	
	Quantité de papiers blancs consommés dans l'année (tonne)	12,08	10,14	9,72	8,33	
	Quantité de papiers blancs recyclés dans l'année/ quantité de papiers blancs consommés dans l'année	176,15%	124,46%	147,97%	204,48%	
	5b : quantité de papiers blancs recyclés dans l'année / quantité de papiers blancs achetés dans l'année	165,47%	140,07%	76,54%	165,99%	
						Prise en compte à partir de l'année 2010 des produits achetés par le prestataire de nettoyage
						Approvisionnement prévisionnel important en fin 2010

	N° et Intitulé de la fiche de la circulaire du 03/12/2008	Indicateurs	Etat des lieux T0	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012
Véhicules automobiles		Objectif : dès 2009, intégrer à la politique de commande de véhicule (achat ou location) les coûts d'exploitation liés aux émissions de CO2. To = 2008					
12 Voitures particulières		7a : taux moyen des émissions de CO2 (g/km) des voitures particulières achetées ou louées dans l'année	137	124,10	120,60	0,00	
13 Formation et sensibilisation à l'écoconduite		Objectif : en 2012, hors véhicules opérationnels, la moyenne des émissions de CO2 des voitures utilisées doit être inférieure à 130g de CO2/km. To= 2008					
14 Déplacements (y compris domicile -travail)		7b : taux moyen des émissions de CO2 (g/km) du stock annuel des voitures particulières utilisées (achetées ou louées)	144,4	139,80	130,50	130,50	
Autres		Objectif : en 2012, 100% des agents de l'Etat conduisant un véhicule administratif et effectuant plus de 5 000 km/an formés à l'écoconduite. To =2008					
9a : nombre de plans de déplacements réalisés dans l'année		0	0	1	1		
nombre d'ETPT		182,77	182,40	181,79	175,93		
nombre d'ETPT couverts par les plans de déplacements		0,00	0,00	181,79	175,93		
9a bis : % d'ETPT couvert par les plans de déplacements		0,00%	0,00%	100,00%	100,00%		
nombre de km annuels parcourus en bus		30 782	7 542	8 141	2 862		
nombre de km annuels parcourus en train - TER		306 961	337 728	255 408	283 708		
nombre de km annuels parcourus en train - TGV		248 218	186 423	220 675	299 386		
nombre de km annuels parcourus en voiture - Essence		826 521	586 991	596 664	313 753		
nombre de km annuels parcourus en voiture - Diesel ou GPL		586 775	900 560	949 199	1 063 433		
nombre de km annuels parcourus en avion - court courrier		56 908	225 701	11 247	17 368		
nombre de km annuels parcourus en avion - moyen courrier		98 823	0	123 075	30 295		
Quantité d'émissions de GES (g de CO2) liée aux déplacements (clé ADEME)		406 478 023	429 311 321	423 738 655	370 132 746		
Réduction des émissions de gaz à effet de serre liée aux déplacements		XX	5,62%	-1,30%	-12,65%		
9b : quantité de CO2 moyenne (g) par ETPT rejetée dans les déplacements aériens		91 501,89	158 795,01	72 479,60	29 084,62		
nombre de réunions tenues en visioconférence		0	118	104	76		
km économisés grâce à la visio conférence		0	133 872	119 992	119 204		
nombre d'ETPT effectuant leurs déplacements domicile -travail en transport en commun auxquels l'agence verse une participation financière pour leur abonnement de transport		38	26	26	29		

Train	TGV	22,37 g CO2/voyageur.km	Train ile de france	Non connue		
	TER	59,77 g CO2 / voyageur .km	RER, Metro	5,87 g CO2/voyageur .km		
Bus	Bus	39,97 g CO2/voyageur .km				
	essence	269,87 g CO2/km				
Voiture	diesel / GPL	241,27 g CO2 /km	moto diesel : 275,59 g CO2 /km			
	court courrier	2nde classe : 128,33 g CO2/voyageur. km ; classe Affaires : 289,67 g CO2/voyageur . km (moins de 1 000 km)				
Avion	moyen- long courrier	2nde classe : 95,33 ; classe affaires:227,33 ; 1ère classe:337,33 g CO2 / voyageur.km (plus de 1 000 km)				

Source : ADEME : Bilan carbone entreprises et collectivités, guide des facteurs d'émissions version 6.1, chapitre 4, juin 2010,

1g éq C = 44 / 12 g CO2

- page 11 : Emission, au km parcouru, des véhicules essence et diesel en fonction de la zone habitée

1g éq C = 3,666 g CO2

- page 25 :Facteur d'émission par passager.km pour différents types d'autobus

- page 58 :Facteur d'émission du RER, métro et tramway

- page 49 :facteurs d'émission par passager.km pour les transports de personnes en avion

- page 57 : facteurs d'émission par voyageur.km pour les déplacements en train en France

Une responsabilité écologique et sociale dans l'organisation des activités

N° et Intitulé de la fiche de la circulaire du 03/12/2008	Indicateurs	Etat des lieux T0	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012
1 Matériaux de bureautique (hors copieurs et imprimantes)		Objectif 2010 : 60% des nouveaux matériels achetés ont une performance soit de l'écolabel européen , soit du référentiel TCO avec un pourcentage minimal de matériaux recyclés. To = 2008 (AEAP : 60% dès 2009, puis + 5% par an)				
		Prix de facturation de l'ensemble des matériels de bureautique	34 135,03 €	16 409,00 €	29 742,52 €	25 013,24 €
		Prix de facturation des matériels de bureautique à écolabel ou référentiel TCO	379,55 €	12 413,00 €	29 742,52 €	25 013,24 €
		Part des matériels de bureautique achetées à écolabel ou référentiel TCO	1,11%	75,65%	100,00%	100,00%
		Durée d'utilisation des ordinateurs allongée jusqu'à 5 ans. To = 2008				
		Durée de vie moyenne d'un micro-ordinateur	2,87	4,04	4,15	3,34
2 Solutions d'impression		Objectif 2010 : Non-remplacement de 80% des imprimantes individuelles , Développement de copieurs multi-fonctions. To = 2005				
		Nombre total d'imprimantes	115	57	57	44
		Nombre total d'imprimantes achetées ou louées dans l'année	13	13	0	0
		Nombre d'imprimantes individuelles	99	24	24	14
		Nombre d'imprimantes individuelles achetées ou louées dans l'année	0	12	0	0
		Nombre d'imprimantes réseau	16	33	33	33
		Nombre de postes informatiques reliés à une imprimante réseau	200	200	200	187
		Nombre de postes informatiques	220	220	215	187
		Nombre de postes informatiques achetés ou loués dans l'année	60	11	51	44
		Nombre de copieurs	22	20	22	22
		Nombre de copieurs achetés ou loués dans l'année	1	16	17	17
		1a : nombre d'imprimantes et de copieurs / nombre de postes informatiques	62,27%	35,00%	36,74%	35,29%
		1b : nombre d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année / nombre de postes informatiques achetés ou loués dans l'année	23,33%	263,64%	33,33%	38,64%
		1c : nombre d'imprimantes individuelles / nombre total d'imprimantes	86,09%	42,11%	42,11%	31,82%
		1d: nombre d'imprimantes individuelles achetées ou louées dans l'année / nombre total d'imprimantes et de copieurs achetés ou loués dans l'année	0,00%	41,38%	0,00%	0,00%
		Nombre d'imprimantes individuelles / nombre de postes informatiques	45,00%	10,91%	11,16%	7,49%
Bureautique, information et dématérialisation		Objectif 2010 : Suppression des imprimantes à jet d'encre. To =2005				
		Nombre d'imprimantes à jet d'encre	32	0	0	0
Objectif 2010 : 100% des cartouches laser à caractéristiques équivalentes à celles de l'écolabel français. To = 2008						
		Nombre de cartouches laser achetées	431	172	299	167
		Nombre de cartouches laser achetées à caractéristiques équivalentes à celle de l'écolabel français	0	0	0	0
		Part des cartouches laser achetées à caractéristiques équivalentes à celle de l'écolabel français	0,00%	0,00%	0,00%	0,00%
Objectif 2010 : 100% des cartouches usagées reprises par les prestataires ou des structures d'insertion. To = 2008						
		Nombre total de cartouches usagées	167	204	365	279
		Nombre de cartouches usagées reprises par le prestataire	non mesuré	0	0	0
		Nombre de cartouches usagées reprises par une structure d'insertion de personnes éloignées de l'emploi ou employant une majorité de personnes handicapées	non mesuré	85	365	279
		Part des cartouches usagées reprises par le prestataire ou une structure d'insertion	#VALEUR!	41,67%	100,00%	100,00%
3 Papier		Objectif 2010 : utilisation exclusive de papier eco-responsable . To = 2008				
		Nombre de rameilles (500 feuilles) de papier éco-responsable achetées	4 697	3 244	4 862	3 850
		Nombre de rameilles (500 feuilles) totales de papier achetées	4 697	3 244	4 862	3 850
		Part des rameilles de papier écoresponsable achetées	100,00%	100,00%	100,00%	100,00%
Objectif 2012 : réduction de 50% de la consommation de papier . To = 2008						
		Nombre de rameilles (500 feuilles) de papier A3 achetées	297	84	150	100
		Nombre de rameilles (500 feuilles) de papier A4 achetées	4 400	3 160	4 400	3 750
		Nombre d'ETPT	182,77	182,40	181,79	175,93
		2a : nbe de rameilles de papier à copier et de papier graphique A3 et A4 achetées par an et par ETPT	25,70	17,79	25,03	21,88
		Nombre de rameilles de papier achetées par l'agence ou son prestataire pour les instances	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
		Nombre de rameilles de papier achetées par l'agence ou son prestataire pour la planification (DCE, SDAGE, Pgme de mesures)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
		Nombre de rameilles de papier achetées par l'agence ou son prestataire pour la communication et l'information (Art. 83-1-10 de la LEMA)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.
		Nombre de rameilles de papier achetées par l'agence pour d'autres finalités (dont les redevances)	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.

n.d.= non disponible

Une responsabilité écologique et sociale dans l'organisation des activités

	N° et Intitulé de la fiche de la circulaire du 03/12/2008	Indicateurs	Etat des lieux T0	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Réalisation 2011	Réalisation 2012
		Objectif 2010 : réduction de 10% de la consommation de fournitures . To = 2008					
4 Fournitures de bureau	Prix de facturation des fournitures de bureau	43 890,27 €	46 834,34 €	29 477,87 €	13 109,70 €		
	Taux d'inflation	XX	0,10%	1,70%	2,50%		
	Variation de la consommation de fournitures	XX	6,60%	-34,02%	-56,61%		
	Dépense de fourniture annuelle moyenne par ETPT	240,14	256,77	162,15	74,52		
		Objectif 2012 : 100% des produits achetés à écolabel ou équivalent . To = 2008					
Bureautique, information et dématérialisation	Prix de facturation des fournitures de bureau à écolabel ou équivalent	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 225,34 €		
	Part de produits achetés à écolabel ou équivalent	0,00%	0,00%	0,00%	9,35%		
	Objectif 2010 : 100% des produits provenant des sources de bois légaux ou à label de gestion durable des forêts . To = 2008						
7 Mobilier	Prix de facturation total du mobilier en bois	3 236,72 €	2 207,14 €	0,00 €	2 925,35 €		
	Prix de facturation du mobilier en bois à label de gestion durable des forêts	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 624,05 €		
	Part de mobilier en bois acheté à label de gestion durable des forêts ou équivalent	0,00%	0,00%	0,00%	55,52%		
	Objectif 2012: 50% du montant des marchés de mobilier (hors bois) à écolabel NF ou à écoconception. To = 2008						
Personnels	Montant total des marchés de mobilier (hors bois)	7 242,60 €	9 052,08 €	7 616,54 €	17 645,38 €		
	Montant des marchés de mobilier (hors bois) à écolabel NF ou écoconception	0,00 €	0,00 €	0,00 €	7 332,33 €		
	Part de marchés de mobilier à écolabel ou écoconception	0,00%	0,00%	0,00%	41,55%		
15 Alimentation	Si l'Agence a une cantine ouverte au personnel : Objectif 2010 : 15% de produits issus de l'agriculture biologique dans la restauration. Objectif 2012 : 20% . To = 20008						
	Cout total des marchandises achetées pour la cantine	41 041	47 619	61 739	60 757		
	Cout total des marchandises " bio" achetées pour la cantine	0	393	1 490	13 482		
	3a : valeur des denrées et produits alimentaires certifiés "agriculture biologique" achetés / valeur totale des denrées et produits alimentaires achetés (en coût)	0,00%	0,83%	2,41%	22,19%		
18 Formation	Objectif à partir de 2009 : formation à l'achat public durable de tous les acteurs de la commande publique. To = 2008						
	Nombre d'ETPT de l'agence responsables de la commande publique	2,25	2,00	2,00	2,00		
	Nombre de jours de formation à l'achat public durable par ETPT de l'agence responsable de la commande publique	0,00	2,00	0,00	0,00		
	Objectif 2009 : avoir mené au moins une action de sensibilisation au développement durable de tous les agents (y compris en tant qu'utilisateur / consommateur) . To = 2008						
Personnels	12a : nombre de jours de formation /sensibilisation au développement durable suivis par les agents de l'Etat sur les 3 dernières années	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Objectif 2012 : atteindre, dans les segments comportant au moins 50% de main d'œuvre , au moins 10% du montant des achats courants de l'Etat réalisés par des publics ou organismes relevant de l'insertion par l'activité économique ou des structures employant une majorité de travailleurs handicapés. To = 2008						
	Nombre total de marchés notifiés	45	41	48	49		
	Montant total des marchés notifiés	2 410 394,58 €	3 169 982,00 €	16 727 582,42 €	2 701 887,72 €		
	13a : nombre de marchés notifiés intégrant une clause sociale au titre de l'article 14 du code des marchés publics / nombre total de marchés notifiés	0,00%	0,00%	4,17%	2,04%		
	13b : montant des marchés notifiés intégrant une clause sociale au titre de l'article 14 du code des marchés publics / montant total des marchés notifiés	0,00%	0,00%	0,12%	0,12%		
	13c : nombre de salariés en insertion par l'activité économique du fait d'une clause d'insertion au titre de l'article 14 du code des marchés publics	0	0	0	14		
	13d : nombre de lots ou de marchés notifiés intégrant une clause de réservation au titre de l'article 15 du code des marchés publics / nbe total de marchés notifiés	0,00%	0,00%	0,00%	1		
	13e : montant des lots ou des marchés notifiés intégrant une clause de réservation au titre de l'article 15 du code des marchés publics / montant total des marchés notifiés	0%	0%	0%	0,12%		
	Objectif :emploi des travailleurs handicapés et diversification des recrutements . To = 2008						
20 Responsabilité sociale de l'Etat	Part de l'effectif handicapé sur l'effectif total	1,09%	1,10%	1,10%	1,42%		
	Part des postes de responsables hiérarchiques occupés par des femmes	20,69%	20,69%	20,69%	20,83%		

► Le SPSI, Schéma Pluriannuel de Stratégie Immobilière

Dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et en respect de la circulaire du 16 janvier 2009 du Premier Ministre relative à la politique immobilière de l'Etat et de la lettre du 16 septembre 2009 du Ministre du budget, des comptes publics, de la fonction publique et de la réforme de l'état aux opérateurs de l'Etat, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a élaboré en 2010 son SPSI 2011-2016.

Ce schéma pluriannuel, qui concerne les biens immobiliers bâtis et les biens immobiliers non bâtis de l'Agence, se compose d'un diagnostic physique de l'état des lieux (2009) et d'un ensemble d'orientations stratégiques à mettre en œuvre. Le SPSI d'Artois Picardie a été approuvé par France domaine, a reçu l'avis favorable de la Direction de l'Eau et de la Biodiversité, et a été approuvé par le conseil d'Administration du 3 décembre 2010.

En ce qui concerne les biens immobiliers bâtis,

- pour le siège, dont l'agence est propriétaire, sachant qu'il présente un ratio de surface utile nette (SUN) par poste de travail de 12,59 m² - l'objectif national à atteindre étant de 12m² - les actions essentielles envisagées sont d'ordre fonctionnel et non pas structurel. Les actions menées en 2011 ont été : la revue des espaces de stockage, la réfection de certains bureaux, l'optimisation du chauffage, et l'analyse plus fine des coûts de fonctionnement du bâtiment.

- pour l'Agence Comptable, qui occupait des locaux à titre de locataire, le ratio SUN par poste de travail de 18 m² et la réorganisation des services des finances publiques de Douai a incité l'Agence à rapatrier ce service au sein de son siège, en juin 2011.

- pour les missions territoriales (Boulogne et Amiens), le ratio SUN par poste de travail de 18 m² constaté en 2009 a incité à mener les premières réflexions quant à la faisabilité de réimplantation de ces missions, au sein cependant de ces mêmes villes.

En ce qui concerne les biens immobiliers non bâtis,

La politique foncière menée depuis plusieurs années par l'Agence dans le cadre de la protection de la ressource en eau a précédé les attentes de l'Etat envers ses établissements publics. Aussi, le SPSI n'a pas modifié cette politique, mais l'a accentuée. En conséquence, seul le rythme de mise en œuvre de la politique foncière de l'Agence s'en trouve accéléré.

A ce titre, les 2 derniers immeubles bâtis non stratégiques ont été mis en vente en 2011.

En ce qui concerne les zones humides propriétés de l'Agence, les actions précédemment initiées ont été poursuivies : études de valorisation écologique et paysagère, conversion en astaciculture, signatures de baux ruraux environnementaux, ...

Enfin, pour les zones boisées et les friches, l'Agence a poursuivi sa politique de conversion des peupleraies et de valorisation des friches, contribuant ainsi au développement de la trame verte régionale et de la biodiversité.

► Un fonctionnement maîtrisé

► La gestion analytique

L'outil de Gestion Analytique mis en place à l'Agence permet d'analyser les dépenses de fonctionnement selon 3 niveaux :

- Niveau 1 : Gestion analytique des coûts par service et par direction
- Niveau 2 : Gestion analytique des coûts par ligne de programme ou par processus (perception des redevances par exemple)
- Niveau 3 : Gestion analytique des coûts par projet transversal (action internationale, DCE, domaine des données)

L'implication de l'Agence dans le groupe de travail national - Gestion analytique

L'Agence de l'Eau Artois-Picardie est co-pilote du groupe de travail national « Gestion analytique commune aux six Agences de l'Eau », piloté par la Direction de l'Eau et de la Biodiversité.

L'outil de gestion analytique a permis qu'en 2011 l'incrémentation de l'annexe B du contrat d'objectifs, qui décrit les moyens affectés aux missions de l'Agence, soit effectuée tant en terme de moyens humains (ETPT) qu'en terme de moyens financiers, avec une méthodologie de calcul commune à toutes les Agences de l'eau. Ces premières données, portant sur l'exercice 2010, seront à conforter par celles qui seront issues de l'exercice 2011, et pourront alors permettre d'établir des éléments comparatifs entre établissements.

Par ailleurs, le groupe de travail a redéfini et a fait adopter par le contrôleur financier, la DEB et la DGFIP la découpe structurelle du budget des Agences en 4 masses :

- dépenses de personnel,
- de fonctionnement,
- d'interventions (y compris les avances consenties par les Agences dans le cadre de leurs aides, et y compris les versements du fonds de concours à l'ONEMA)
- d'investissements (propres à l'établissement).

Les actions de l'année 2011 au sein de l'Agence

Les pistes d'amélioration de cet outil explorées en 2010 ont abouti à la mise en place d'un suivi mensuel des crédits de fonctionnement affectés à chaque service, et d'un envoi personnalisé de ce suivi au Directeur de l'Agence, aux Directeurs de département et aux Chefs de service en début de chaque mois.

► L'audit interne

L'audit des participations financières attribuées

L'audit permet la réalisation de contrôles administratifs et la vérification de la bonne exécution des travaux réalisés par les maîtres d'ouvrages pour lesquels des participations financières ont été attribuées par l'Agence.

Les audits réalisés en 2011

En 2011, 9 rapports d'audits couvrant 125 dossiers d'interventions et 4,6 M€ d'aides distribuées ont été réalisés par le Service Qualité Audit et Conseil (SQAC). L'activité d'audit interne a élargi son travail d'exploration vers de nouveaux domaines d'intervention avec notamment la conduite de dossiers dans les domaines de la communication, la performance épuratoire, la protection des zones humides, ou encore les emplois aidés.

Ces différents audits n'ont donné lieu en 2011 qu'à un seul redressement, de 980 €. Ce redressement à l'encontre d'une collectivité partenaire, correspond à l'attribution à un maître d'ouvrage d'un forfait non justifié. Les conclusions des rapports d'audits ont donc porté essentiellement sur des propositions d'améliorations, d'évolution ou de simplification (dans les textes de l'Agence, dans les procédures...), et les courriers de fin d'audit ont permis de formuler des rappels aux maîtres d'ouvrage si besoin.

Les autres contrôles réalisés en 2011

PMPOA2 (Programme de Maîtrise des Pollutions d'Origine Agricole)

En 2011, 20 contrôles PMPOA2 ont été réalisés par le Service Agriculture et Ecologie Rurale (SAER), avec l'appui du SQAC et du sous-traitant. Ces contrôles font l'objet d'un rapport. Depuis le début du IXème Programme, 94 contrôles relatifs au PMPOA2 ont été réalisés dont 70 confiés aux sous-traitants.

Pour l'année 2011, aucun rappel d'aide n'a été effectué à la suite de ces contrôles. Dans l'ensemble, ils ont permis de constater la bonne réalisation des travaux et la présence des justificatifs obligatoires. Toutefois, quelques écarts ont été relevés, sans que ceux-ci soient de nature à justifier un rappel de l'aide versée. Ils portaient sur 2 indicateurs agronomiques non conformes, 1 contrôle technique d'une fosse supérieure à 250 m³ partiellement conforme, l'absence d'une garantie décennale pour une fosse, l'absence de regard de contrôle pour 2 préfosses. Les éleveurs concernés ont été informés par oral de ces non conformités lors des contrôles.

PEA (Programme Eau et Agriculture)

En 2011, 23 contrôles PEA faisant l'objet d'un compte rendu ont été réalisés par le SAER. Au cours de ces contrôles sur site, une anomalie a été constatée (second désherbage avec phytosanitaires non autorisé par la convention sur une parcelle de 5 hectares) ce qui a donné lieu à un avertissement et à une procédure de diminution de l'aide financière pour l'année en cours de 714 € pour ce dossier. L'exploitation concernée fera automatiquement l'objet d'un nouveau contrôle au cours de l'année culturelle 2012-2013.

PVE (Plan Végétal Environnement)

En 2011, 8 contrôles PVE ont été réalisés par les DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) avec la participation du SAER pour la plupart d'entre eux. Ces contrôles qui n'ont décelé aucune irrégularité, font l'objet d'un compte rendu.

Conclusion générale

L'ensemble des audits et contrôles réalisés porte à fin 2011 le taux d'audit cumulé à 9,2 % du montant total de participations financières attribuées au cours du 9ème Programme d'Intervention, soit 4 points de plus que l'objectif de 5% fixé en 2007. La majorité des sous lignes de programme a fait l'objet d'au moins un audit ou contrôle durant le IXème Programme.

Les faibles redressements (en nombre et en valeurs) opérés en 2011 sont un indicateur de bonne gestion des dossiers d'intervention par les services techniques, et de bonne exécution des travaux par les maîtres d'ouvrage.

Montant des participations financières des dossiers audités Etat d'avancement au 31/12/2011:		
	Nombre de rapports agence diffusés	Montant des participations financières des dossiers audités (M€)
2007	9	5,2
2008	9	13,1
2009	7	46,8
2010	13	18
2011	9	4,6
2012		
TOTAL	47	87,7 M€
Objectif : au 31/12/2012		46,3 M€, soit 5% du montant des participations financières attribuées au cours du programme
Objectif révisé : au 31/12/2012		48,28 M€, soit 5% du montant des participations financières attribuées au cours du programme
Atteinte de / contribution à l'objectif		😊😊

► Le DPE Bassin

Le Dispositif Permanent d'Evaluation (DPE) regroupe des outils d'évaluation de chacun des grands items de la politique de l'eau à destination de l'Agence et de ses instances.

En raison des modifications induites par la LEMA, en particulier concernant le calcul des redevances, certains indicateurs constitutifs du DPE ont dû être abandonnés en 2011, et de nouveaux indicateurs ont été élaborés. Du fait de cette rupture d'historique, il a été décidé de ne pas fournir d'éléments partiels aux instances, ce qui explique que le DPE n'a pas été joint aux dossiers.

Le tableau de bord du SDAGE annuel, qui n'a pas subi de modifications inhérentes à la LEMA, constituera dès 2012 le document de référence pour l'évaluation des actions de l'Agence.

► Le Système d'Information au cœur de la mutualisation

Le service Systèmes d'Information et Télécommunications participe pleinement au développement des missions de l'Agence, et accompagne techniquement la mutualisation des outils informatiques dans le cadre de la mise en œuvre de la Révision Générale des Politiques Publiques.
Il assure la conception, la gestion et l'évolution du système d'information et contribue à l'atteinte des objectifs politiques, techniques, financiers, et de valorisation de données de l'Agence, définis par la Direction Générale.

► L'Agence Artois-Picardie, pilote de plusieurs projets inter Etablissements

L'Agence a en 2011 notifié les marchés relatifs aux deux projets informatiques qu'elle pilote pour le compte de plusieurs autres Agences.

Le progiciel de gestion de la comptabilité selon la norme M9-1 a été déployé au sein de l'Agence Comptable au 1er janvier 2012. Il sera étendu par la suite à l'ensemble des services de l'Agence. Ce projet a été mené conjointement avec les Agences de l'Eau Adour-Garonne et Loire-Bretagne.

De même, le projet de Mutualisation des Agences et d'autres Etablissements (ONEMA) sur la Valorisation des Accès aux services de téléphonie fixe et mobile et d'internet (MAEVA), également piloté par l'Agence de l'Eau Artois Picardie, a démarré au dernier trimestre 2011 et devrait être parfaitement opérationnel courant 2012. Ce projet couvre aussi la mise en œuvre d'un réseau privé d'échanges entre les Agences de l'Eau et l'ONEMA.

► Une participation active dans de nombreux projets inter agences

L'Agence a poursuivi le déploiement du logiciel de calcul des redevances nommé ARAMIS, avec l'intégration en 2011 d'un nouveau module de calcul pour la gestion des acomptes dans le cadre de la redevance de pollutions diffuses. Ce logiciel a également été adapté afin que l'Agence puisse traiter cette redevance mutualisée au titre des 6 bassins hydrographiques.

L'Agence a par ailleurs participé à plusieurs projets mutualisés, et notamment à :

- ▶ une étude portant sur l'acquisition d'un progiciel de gestion de la paye et des ressources humaines pilotée par l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse.
- ▶ une étude, pilotée par l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, portant sur le choix d'une solution commune de gestion informatique des modalités d'aide.

Le service Systèmes d'Information et Télécommunications œuvre en outre pour la mise en place d'un cadre de cohérence SI-métiers en développant, notamment pour le suivi de projet, une méthodologie commune aux 6 Agences.

► Un système d'information au service des utilisateurs

Dans un souci d'amélioration constante du système d'information en place à l'Agence, le service Systèmes d'Information et Télécommunications développe et installe en collaboration avec les services utilisateurs de nouvelles applications plus ergonomiques et performantes. D'une manière générale la priorité est désormais donnée aux progiciels plutôt qu'aux développements internes.

En terme d'ergonomie, des améliorations ont été apportées sur le réseau interne de l'Agence. L'ensemble des applications métiers sera ainsi très prochainement accessible via une interface unique offrant une plus grande fluidité de navigation.

Concernant le déploiement de nouvelles solutions informatiques, un progiciel de simulation financière SOFI : Stratégie Financière est en cours de finalisation. Cet outil permettra d'effectuer sous un nouveau format les simulations financières pluriannuelles des programmes d'intervention de l'Agence.

L'Agence déployera, par ailleurs une Geodatabase qui permettra de centraliser l'ensemble des données cartographiques.

Le projet nommé EDI LABO portant sur l'échange de données informatisées est quant à lui arrivé à son terme. Le système est en effet opérationnel depuis le début de l'année 2012.

► Des processus performants et éco-responsables

La dématérialisation, engagée depuis 2004 au travers du développement des téléprocédures, constitue un outil essentiel de la réforme de l'Etat et de la modernisation des procédures administratives. Elle permet de gagner en efficacité et en simplicité, et contribue à la maîtrise des dépenses d'impression.

► La dématérialisation des procédures et des documents

La progression des télédéclarations de redevances a continué en 2011 avec un total de 22 020 déclarations effectuées en ligne pour le bassin Artois Picardie, soit une augmentation de 24,25 % par rapport à 2010.

Un projet a par ailleurs été lancé en cours d'année en vue de la dématérialisation intégrale du suivi des marchés publics, depuis l'instruction du besoin jusqu'à la notification auprès du prestataire retenu. Ce projet s'appuie sur un socle technique commun aux trois établissements que sont les Agences de l'Eau Adour Garonne, Artois Picardie et Loire Bretagne. Ce socle sera utilisé également pour toute dématérialisation envisagée dans le logiciel ARAMIS.

► Vers de nouvelles solutions innovantes

L'Agence, dont l'activité est axée sur des problématiques environnementales, se veut un acteur engagé dans le développement durable. Pour cela, une étude est en cours sur l'évolution des solutions d'impression de l'établissement.

Le futur système envisagé consiste à ne lancer effectivement une impression que si le demandeur confirme au moyen de son badge sa présence devant l'imprimante de son choix. Cette solution qui pourrait être mise en place dès le premier semestre 2012 devrait permettre de rationaliser les impressions, tout en supprimant les problèmes de confidentialité liés à l'utilisation d'imprimantes partagées.

Le bilan financier

A chaque fin d'exercice, les comptes définitifs permettent de retracer de manière détaillée l'exécution du budget et les modifications budgétaires intervenues lors de l'année.

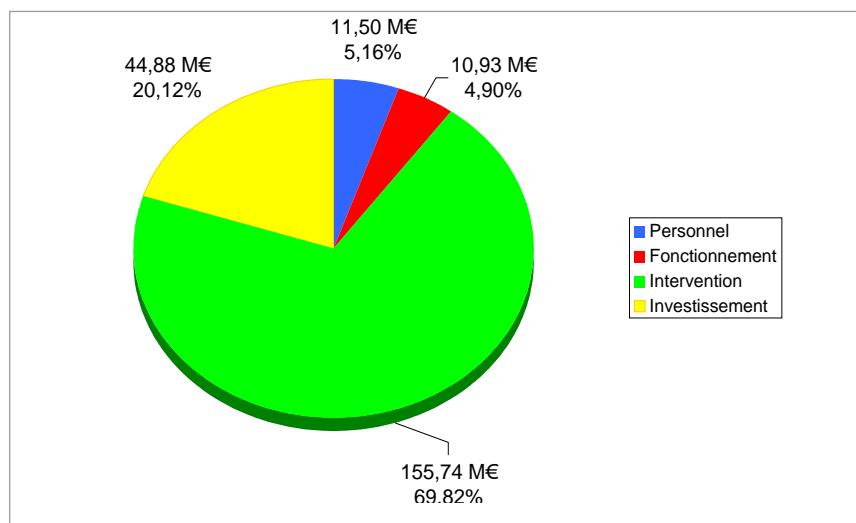
L'exercice 2011 se caractérise par des taux d'exécutions budgétaires très élevés, tant en dépenses qu'en recettes :

- le budget 2011 a été exécuté à 99,09 % en dépenses et à 104,97 % en recettes
- les paiements des subventions et les versements sous forme de prêts et avances ont consommé près de 100 % des crédits ouverts après les décisions modificatives 1,2 et la décision modificative d'inventaire
- le produit des redevances, y compris les acomptes 2011 de la redevance pour pollutions diffuses au titre des 5 autres Agences, s'élève à 163,07 M€ et le taux de réalisation par rapport à leur prévision est de 102,55 %.

► Les dépenses

Les dépenses totales de l'exercice s'élèvent à 223,05 M€ contre 170,91 M€ en 2010 soit une augmentation de 30,50 % due d'une part, au reversement à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatique (ONEMA) d'une partie de la redevance pour pollutions diffuses perçue sur l'ensemble du territoire national (34,28 M€) et d'autre part, au montant de la provision pour charges d'intervention (19,99 M€) comptabilisée pour la première fois sur l'exercice 2011.

La répartition des dépenses entre les chapitres personnel, fonctionnement, intervention et investissement, tels qu'ils résultent de la mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF), est la suivante :



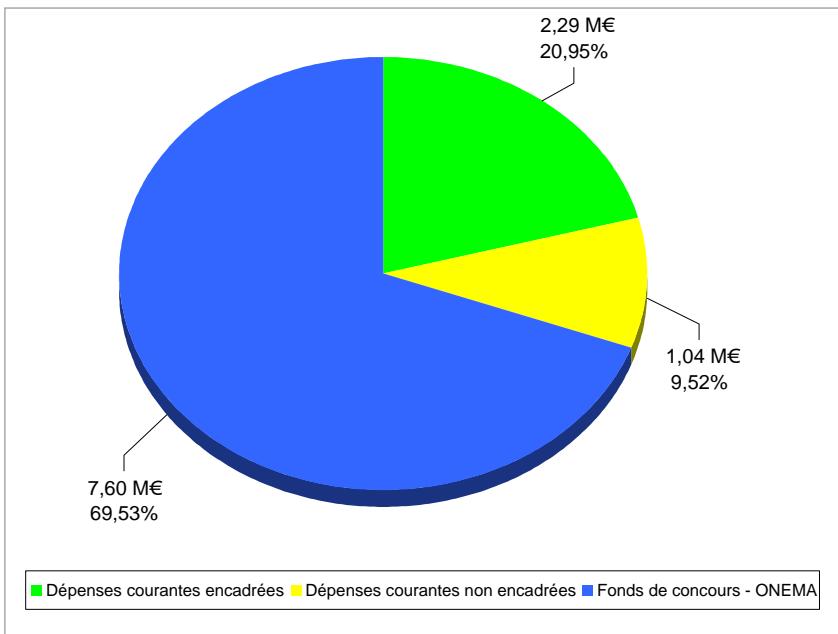
► Personnel

Les charges de personnel et les impôts et taxes liées au personnel s'élèvent à 11,50 M€. Ces dépenses baissent de 0,04 M€ par rapport à 2010, soit 0,35%. Cette baisse est due essentiellement à la réduction des effectifs (175,93 ETPT en 2011 contre 181,79 ETPT en 2010).

Elle est atténuée par les augmentations liées aux avancements du personnel contractuel et fonctionnaire ou glissement vieillesse technicité positif (GVT positif), par l'augmentation de certaines charges sociales patronales et par l'augmentation des primes de fonction et de résultats fixées conformément au nouveau régime indemnitaire applicable aux agents des Agences de l'Eau.

D Fonctionnement

Les charges de fonctionnement hors charges de personnel atteignent 10,93 M€ soit 4,90% des dépenses totales de l'exercice 2011 selon la répartition suivante :



Les dépenses courantes encadrées (hors charges de personnel)

Dans le cadre du plan de réduction des dépenses publiques demandé par la direction du Budget et compte tenu du périmètre retenu des dépenses de fonctionnement (hors charges exceptionnelles et dotations aux amortissements et provisions), les dépenses courantes encadrées diminuent de 21,03 % par rapport aux comptes définitifs 2010 (2,29 M€ en 2011 contre 2,90 M€ en 2010) et de 30,18 % par rapport aux comptes définitifs 2009.

Les principales baisses concernent les achats de consommables informatiques, les locations immobilières et prestations de nettoyage suite au déménagement de l'Agence comptable au siège de l'Agence à DOUAI, les travaux de maintenance et de réparations sur biens immobiliers (0,14 M€ en 2011 contre 0,26 M€ en 2010) ainsi que les prestations informatiques liées à la fin du développement du logiciel inter-Agences de redevances (ARAMIS) (0,44 M€ en 2011 contre 0,74 M€ en 2010).

Les dépenses courantes non encadrées (hors charges de personnel)

Ces dépenses qui s'élèvent à 1,04 M€ en 2011 contre 1,01 M€ en 2010 concernent principalement les dotations aux amortissements sur immobilisations (0,60 M€) et les provisions pour dépréciation des actifs circulants (0,18 M€). Par ailleurs, les charges exceptionnelles d'un montant de 0,26 M€ se rapportent aux écritures comptables de cessions suite à la vente d'immeubles acquis dans le cadre de la politique de protection de la ressource.

Contribution au fonctionnement de l'ONEMA

Cette somme correspond à la contribution de l'Agence à l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques (ONEMA) et reste identique à 2010 soit 7,60 M€.



Le suivi des dépenses de fonctionnement : Indicateur national redéfini en 2010

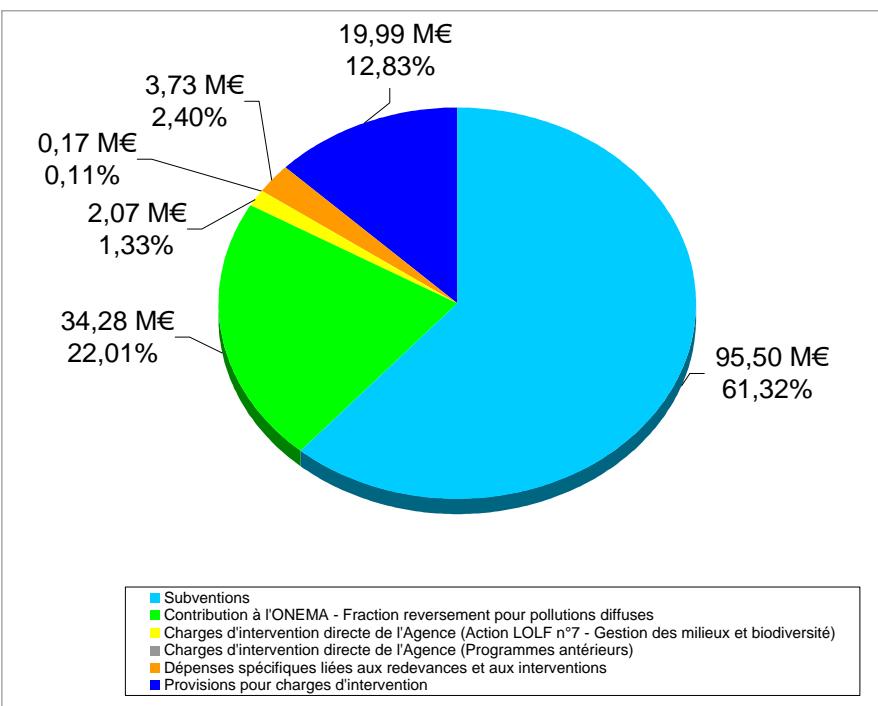
	Evolution demandée par le Gouvernement	Dépenses de fonctionnement encadrées en €
CF 2009		3 281 308, 87
Prévision BP 2011	- 5% par rapport au CF 2009	3 117 243, 43
Prévision BP 2012	- 7,5% par rapport au CF 2009	3 035 210,70
Prévision BP 2013	- 10% par rapport au CF 2009	2 953 177,98

Etat d'avancement au 31/12/2011

	Evolution constatée	Dépenses de fonctionnement encadrées en €	Atteinte de l'objectif
CF 2009		3 757 170	
BP 2011 voté	- 5% par rapport au CF 2009	3 117 243	😊
BP 2012 voté	- 7,5% par rapport au CF 2009	3 035 210	😊
BP 2013 voté			

► Intervention

Les dépenses d'intervention (hors avances) s'élèvent en 2011 à 155,74 M€ soit 69,82 % des dépenses totales. Ces dépenses intègrent les subventions, les dépenses spécifiques liées aux redevances et aux interventions, les dépenses d'interventions directes de l'Agence dans le cadre des programmes d'Intervention, le versement à l'ONEMA d'une fraction de la redevance pour pollutions diffuses pour le programme écophyto 2018 et la provision pour charge d'intervention relative aux engagements pluriannuels de paiements de subvention.



Les charges d'intervention directe de l'Agence et les participations financières accordées sous forme de subventions atteignent 97,74 M€ en 2011.

Ces dépenses reprennent les subventions qui regroupent tous programmes confondus, les mandatements au titre de la lutte contre la pollution, de la ressource en eau et de la coopération internationale et comprennent les conversions d'avances en subvention. Le montant de ces subventions s'élève à 95,50 M€ en 2011 contre 89,21 M€ en 2010 soit une augmentation de 7,05 %.

Les sommes versées en 2011 correspondent majoritairement aux engagements réalisés lors du 9ème Programme d'Intervention, dont l'année 2007 a été marquée par un niveau d'engagement important pour le financement de stations d'épuration dans le cadre du respect de la Directive ERU et également par la montée en puissance de la politique partenariale dans les domaines du raccordement aux réseaux publics de collecte et de l'assainissement non collectif.

Les subventions représentent 42,81 % de l'ensemble des crédits de paiements au titre de 2011 et se répartissent à hauteur de 84,63 M€ au titre du 9ème Programme, 5,16 M€ au titre du 8ème Programme, 0,01 M€ au titre du 7ème Programme et 5,70 M€ au titre des avances converties en subventions.

Les charges d'intervention directe de l'Agence (au titre du 9ème Programme d'Intervention et des programmes antérieurs) s'établissent à 2,24 M€ en 2011 et concernent majoritairement les dépenses pour les prélèvements et analyses nécessaires à la connaissance environnementale (1,26 M€) ainsi que les dépenses relatives à l'information, communication, consultations du public et éducation à l'environnement (0,60 M€).

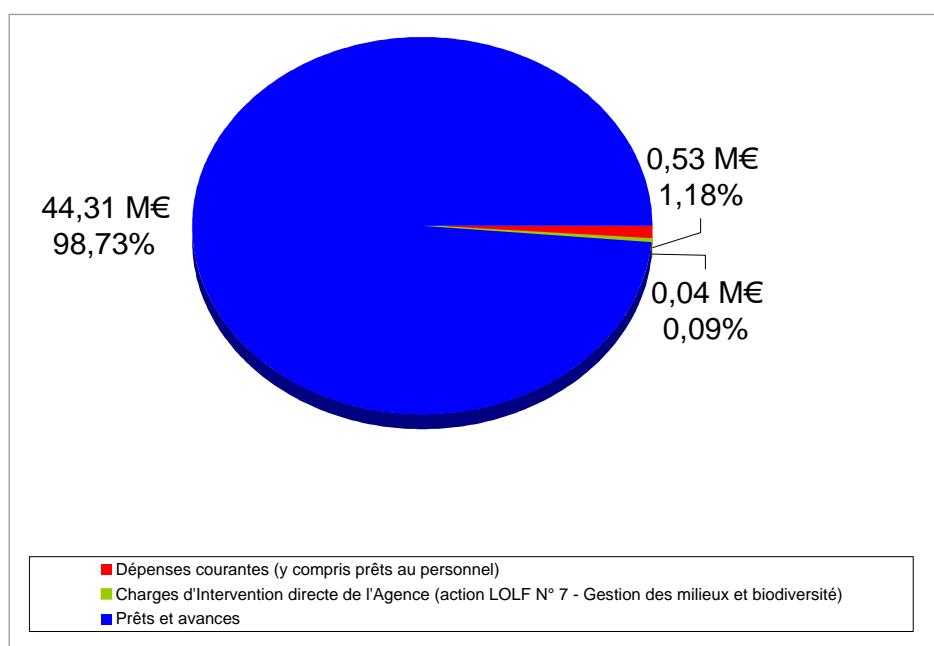
En application du décret 2011-529 du 16 mai 2011, l'Agence de l'Eau Artois Picardie a été désignée pour l'établissement des titres de recette et du recouvrement de la redevance pour pollutions diffuses auprès des redevables de l'ensemble du territoire national au titre des années 2011 et suivantes. De ce fait, elle doit également reverser à l'ONEMA, déduction faite des frais d'assiette et de recouvrement, la fraction de la redevance pour pollutions diffuses lui revenant pour l'ensemble des Agences de l'Eau.

En 2011, le montant reversé s'élève à 34,28 M€ dont 5,61 M€ au titre de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie.

Par ailleurs, suite aux recommandations de la Cour des Comptes et au rapport d'audit de la Direction Régionale des Finances Publiques du Nord - Pas-de-Calais, l'Agence de l'Eau Artois-Picardie doit dorénavant retracer dans ses comptes les engagements pluriannuels de subvention. La mise en œuvre de cette recommandation a nécessité d'une part, la reconstitution par une écriture non budgétaire des provisions pour charges d'intervention au 31 décembre 2010 pour un montant de 161,97 M€ et d'autre part, la passation d'une provision complémentaire de 19,99 M€ pour l'exercice 2011. A fin 2011, le montant total des provisions pour charges d'Intervention s'élève à 181,96 M€.

► Investissement

Les dépenses d'investissement, qui atteignent 44,88 M€ soit 20,12% des dépenses totales pour l'exercice 2011, se répartissent de la façon suivante :



Les avances et prêts remboursables s'élèvent au total à 37,47 M€ en 2011 contre 37,69 M€ en 2010, soit une baisse de 0,59%.

Ce montant reste stable par rapport à l'exercice précédent, il est composé de mandatements à destinations d'avances remboursables, consenties au titre d'installations de traitement et de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées (27,62 M€), de l'amélioration de la qualité de l'eau potable distribuée (5,44 M€) et de la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (4,41 M€).

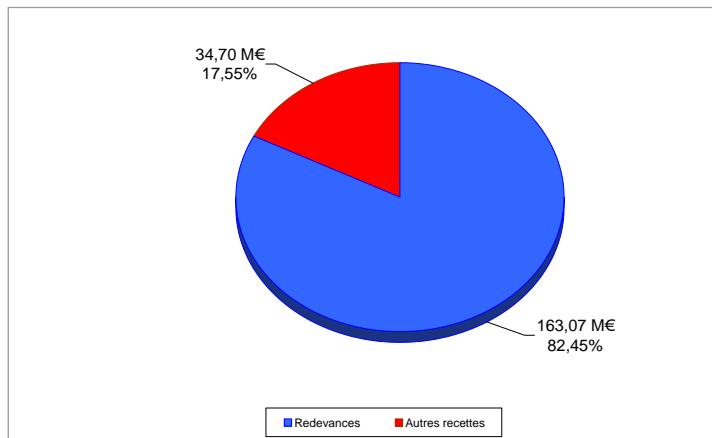
La répartition des prêts et avances remboursables se décompose à hauteur de 90,49 % au titre du 9ème Programme (33,91 M€) et à hauteur de 9,51 % au titre du 8ème Programme (3,56 M€).

Les avances convertibles en subvention s'élèvent à 6,84 M€ en 2011 contre 3,88 M€ en 2010, soit une augmentation de 76,28 %. Cette hausse est due au paiement d'avances convertibles en subvention à destination des collectivités territoriales ayant établi une convention de partenariat avec l'Agence, dans le cadre du financement de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées (5,04 M€). Les autres mandatements concernent la lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles (1,74 M€) et les installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées (0,06 M€).

La répartition des avances convertibles se décompose à hauteur de 99,12 % au titre du 9ème Programme (6,78 M€) et à hauteur de 0,88 % au titre du 8ème Programme (0,06 M€).

► Les recettes

L'ensemble des recettes de l'exercice 2011 s'élève à 197,77 M€ contre 163,78 M€ en 2010. Cette augmentation provient essentiellement de la prise en charge par l'Agence de l'Eau Artois-Picardie de la redevance pour pollutions diffuses pour l'ensemble du territoire métropolitain (+ 29,31 M€). La répartition des recettes pour 2011 s'établit comme suit :



Le produit des redevances atteint 163,07 M€ en 2011 soit 82,45% des recettes totales. Ce produit augmente de 25% par rapport à 2010.

Cette hausse provient essentiellement des émissions de redevances de pollutions diffuses (37,77 M€ en 2011 contre 9,27 M€ en 2010). A partir 2011, l'Agence de l'Eau Artois - Picardie a été désignée par décret 2011-529 du 16 mai 2011 pour réaliser les émissions de titres de recettes et les recouvrements de la redevance pour pollutions diffuses pour l'ensemble du territoire national.

Si on exclut la fraction reversée à l'ONEMA, le montant total des redevances Agence s'établit à 128,14 M€ en 2011, en comparaison d'un montant de 124,05 M€ en 2010.

Les redevances pour l'exercice 2011 se répartissent de la façon suivante :

Type de redevances	Montants émis en M€
Redevances antérieures à la LEMA	0,64
Redevances de prélèvement	0,03
Redevances de pollution	0,61
Redevances issues de la LEMA	162,43
Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	19,49
Redevances pour pollution de l'eau	68,17
Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	36,51
Redevance pour pollutions diffuses	37,77
<i>dont fraction reversée à l'ONEMA</i>	34,21
Redevance pour protection du milieu aquatique	0,49
TOTAL GENERAL	163,07

► Autres recettes

Elles augmentent de 4,14 % par rapport à l'année dernière (34,70 M€ contre 33,32 M€ en 2010).

Ces autres recettes sont constituées essentiellement des remboursements d'avances sans intérêts consenties sur les Programmes d'Intervention antérieurs et en cours, ainsi que des remboursements des prêts accordés au personnel.

En 2011, ces remboursements s'élèvent à 31,85 M€ dont 82,02 % résultent du remboursement des avances sans intérêts d'intervention et prêts au personnel. Ils se répartissent à hauteur de 0,04 M€ pour les remboursements des prêts au personnel, 26,08 M€ pour les remboursements des avances d'intervention et 5,73 M€ pour les conversions d'avances en subventions.

S'agissant d'avances d'intervention convertibles, 17,98 % ont été converties en subvention de même montant quand les objectifs en matière d'impact sur le milieu naturel ont été respectés.

Le montant des remboursements en capital des avances (hors avances convertibles et prêts au personnel) reste relativement stable par rapport à l'exercice 2010 (26,08 M€ contre de 25,80 M€ en 2010) et est conforme à la prévision inscrite au budget 2011 (+ 0,37 M€).

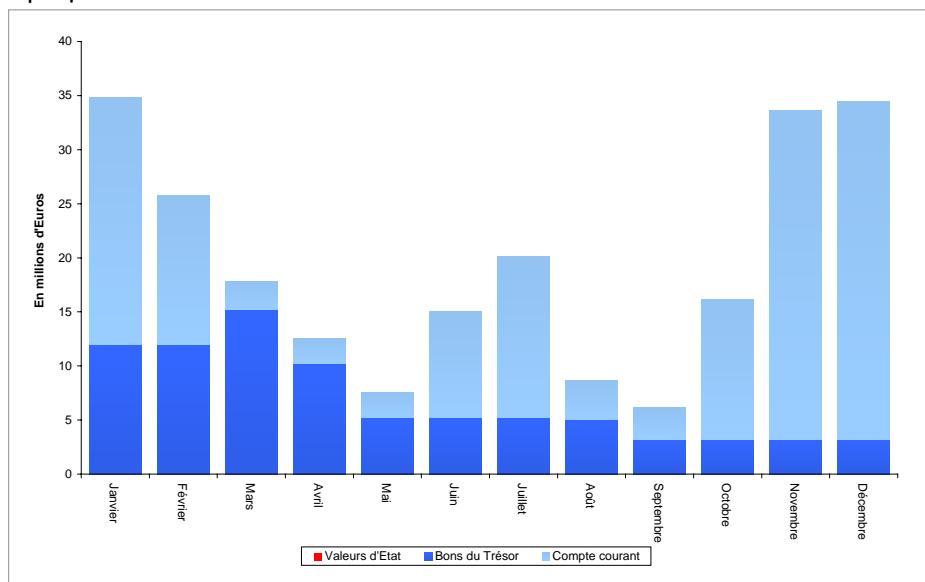
Au cumul, avances convertibles comprises, le remboursement des avances présente en 2011 une plus value de 4,90 M€ par rapport aux prévisions.

CONTRAT D'OBJECTIFS

	Taux d'exécution annuel des recettes	Atteinte de l'objectif
2007	103,29%	
2008	103,68%	
2009	103,81%	
2010	100,56%	
2011	104,97%	
2012		
Objectif	Taux d'exécution des recettes > 97,5 %	

► La trésorerie

A la fin de l'exercice 2011, la trésorerie atteint 34,45 M€, dont 31,25 M€ de disponibilités et 3,20 M€ de valeurs mobilières de placements, soit 1,85 mois de dépenses 2011. L'évolution mensuelle de la trésorerie est représentée sur le graphique suivant :



CONTRAT D'OBJECTIFS

	Moyenne annuelle de trésorerie en mois de recettes	Atteinte de l'objectif
31/12/2007	1,964	😊
31/12/2008	2,378	😢
31/12/2009	2,537	😢
31/12/2010	1,878	😊
31/12/2011	1,17	😊😊
31/12/2012		
Objectif	Trésorerie < 2 mois de recettes en moyenne annuelle	

En 2011, la perception et le versement de la RPD au titre des 5 autres bassins vient impacter la trésorerie, mais malgré cela, l'objectif est atteint.

► Le fonds de roulement

Le fonds de roulement s'établit en fin d'année à 51,60 M€, soit l'équivalent de 2,78 mois de dépenses totales de l'année 2011. Le fonds de roulement à fin 2010 étant de 56,15 M€, la diminution constatée entre les deux exercices est de 4,55 M€.. Cette diminution se poursuivra en 2012, en utilisant une partie du fonds de roulement pour couvrir les engagements exceptionnels liés au respect de la directive eaux résiduaires urbaines.

CONTRAT D'OBJECTIFS

	Fonds de roulement en mois de dépenses	Atteinte de l'objectif
31/12/2007	4,53	🔴
31/12/2008	5,21	🔴
31/12/2009	4,62	🔴
31/12/2010	3,9	😢
31/12/2011	2,78	😊
31/12/2012		
Objectif	FDR = 2 à 3 mois de dépenses	

COMPTES DEFINITIFS 2011 (en M€)

DÉPENSES	MONTANT	RECETTES	MONTANT
Chapitre "Personnel"	11,50	Redevances antérieures à la LEMA	0,63
Charges de personnel	10,49	Redevances de prélèvement	0,03
Impôts et versements assimilés sur rémunérations	1,01	Redevances de pollution	0,60
Chapitre "Fonctionnement"	10,93	Redevances issues de la LEMA	133,12
Achats et variations de stocks	0,25	Redevances pour pollution de l'eau	68,17
Services extérieurs	0,69	Redevances pour modernisation des réseaux de collecte	36,50
Autres services extérieurs	1,15	Redevances pour pollutions diffuses	8,46
Autres impôts, taxes et versements assimilés	0,16	Redevances pour prélèvement sur la ressource en eau	19,50
Autres charges de gestion courante (Hors contribution à l'ONENA - Fraction reversement pour pollutions diffuses et réductions d'ordres de recette)	7,64	Redevances pour protection du milieu aquatique	0,49
Charges financières	-	Perception de redevances pour le compte d'autrui	29,32
Charges exceptionnelles	0,26		
Dotations aux amortissements et aux provisions (hors provisions pour charges d'intervention)	0,78	Remboursements des prêts et avances (hors prêts au personnel)	31,81
Impôts sur les bénéfices et impôts assimilés	-		
Chapitre "Intervention"	155,74	Remboursements prêts et avances (hors prêts au personnel)	26,08
Charges spécifiques d'intervention	134,67	Prêts et avances pour la lutte contre la pollution	24,68
Provisions pour charges d'intervention	19,99	Prêts et avances pour l'amélioration de la ressource	1,40
Charges de gestion provenant de l'annulation d'ordre de recettes des exercices antérieurs	1,08	Remboursements des prêts et avances convertibles en subventions	5,73
Chapitre "Investissement"	44,88	Avances convertibles en subventions	5,73
Immobilisations incorporelles	0,43		
Immobilisations corporelles	0,13	Recettes diverses (y compris prêts au personnel)	2,89
Immobilisations en cours	0,01	Prêts au personnel	0,04
Prêts au personnel	-	Produits financiers	0,03
Prêts et avances sans intérêts d'intervention	44,31	Produits exceptionnels	0,95
Total des dépenses	223,05	Produits divers	1,87
		Total des recettes	197,77

Compte de résultat 2011

Total des charges	178,17	Total des produits	165,92
Bénéfice		Perte	12,25
Total des charges	178,17	Total des produits	178,17

Équilibre de l'exercice 2011

Total des dépenses	223,05	Total des recettes	197,77
Charges non décaissables	-21,02	Produits non encaissables	-0,29
- Dotations aux amortissements et provisions	-20,76	- Reprises sur amortissements et provisions	-0,29
- Valeurs nette comptable des éléments d'actifs cédés	-0,26		
Total des dépenses décaissables	202,03	Total des produits encaissables	197,48
Apport au fonds de roulement		Prélèvement sur fonds de roulement	4,55
TOTAL	202,03	TOTAL	202,03

Le bilan 2011 du contrat d'objectifs 2007 - 2012

Synthèse de la réalisation des objectifs 2011

BILAN DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS ANNUELS						
Axes d'analyse :	2007	2008	2009	2010	2011	
Développer une stratégie avec une vision d'ensemble pour l'eau		5% 	0% 	0% 	13% 	
Relever les défis dans les thémes majeurs du bassin, en cohérence avec la politique européenne et nationale		15% 	22% 	19% 	7% 	13%
Conjuguer efficacité et solidarité dans le financement de ces défis		0% 	67% 	62% 	67% 	54%
Les moyens pour relever les enjeux du 9ème programme		0% 	11% 	19% 	26% 	20%

Signification des symboles:

	loin de la cible
	près de la cible
	cible atteinte
	cible dépassée
-----	l'objectif a été validé et n'est plus à atteindre

Développer une stratégie avec une vision d'ensemble pour l'eau						
	2007	2008	2009	2010	2011	
Participation à la politique européenne et nationale de l'eau						
Les jumelages	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Gouvernance : fédérer et mobiliser	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Conventions –cadre et partenariats	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Démarche de SAGE sur au moins 80% de la superficie du bassin	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Partenariats avec le monde associatif et scolaire	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Opérations dans le cadre Ouidin Santini	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Connaissance : Produire et gérer les données pour l'action, l'évaluation et l'information						
Assurer la maîtrise d'ouvrage des réseaux de qualité physico-chimique des eaux douces	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Transferi de la maîtrise d'ouvrage des stations de mesures de débit sur les canaux	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Financement de l'implantation d'équipements piézométriques télétransmis	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Portail informatique de bassin	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Rapportage WISE à la Commission Européenne	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Notification des réseaux de contrôle de surveillance	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Acquisition de données complémentaires	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Valorisation des données Agence	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Collecte de données sur les pressions humaines	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Mise en place d'un observatoire national des coûts PDM	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Realisation de l'inventaire du patrimoine à créer par les services de l'eau et de l'assainissement	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Diagnostics multipressions	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
ORQUES	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Planification : Construire et développer les instruments de planification						
Avants -projets de SDAGE et programmes de mesure présentés aux instances de bassin/ Adoption SDAGE et PDM	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Tableau de bord SDAGE et PDM	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Cycles de concertation et de consultation	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Plan d'action pour la consultation du public (article 14 de la DCE)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Participation aux groupes thématiques DCE locaux, nationaux et internationaux	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)
Déploiement du Dispositif Permanent d'Evaluation	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)	(:)

Relever les défis dans les thèmes majeurs du bassin, en cohérence avec la politique européenne et nationale

	2007	2008	2009	2010	2011
--	------	------	------	------	------

Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau

Les collectivités :	😊	😊	😊	😊	😊
Terminer la mise en conformité des ouvrages d'épuration visés par la DERU	😊	😊	😊	😊	😊
Encourager le raccordement des habitations au réseau public de collecte	😊	😊	😊	😊	😊
Équipement des déversoirs d'orage	😊	😊	😊	😊	😊
Développer l'assainissement en milieu rural	😊	😊	😊	😊	😊
Renforcer les actions sur le littoral	😊	😊	😊	😊	😊
Autosurveillance STEP	😊	😊	😊	😊	😊
Autosurveillance Réseaux	😊	😊	😊	😊	😊
Les activités économiques industrielles (hors agricoles) : le SRR, les sites & sols pollués	😊	😊	😊	😊	😊
Les activités agricoles : PvE / MAE - PEA	😊	😊	😊	😊	😊

Assurer l'équilibre entre la ressource et les utilisations rationnelles de l'eau

	2007	2008	2009	2010	2011
Aide aux captages actifs à être protégés : échéance du 31/12/2010	😊	😊	😊	😊	😊
Aide aux captages actifs à être protégés : % de captages protégés	😊	😊	😊	😊	😊
Aide aux captages actifs à être protégés : % de captages Grenelle protégés	😊	😊	😊	---	---
Acquisition foncière à fins de protection des captages	😊	😊	😊	😊	😊
Economies d'eau en industrie	😊	😊	😊	😊	😊
Economies d'eau en AFP	😊	😊	😊	😊	😊
Mobilisation de nouvelles ressources : les installations de production d'eau potable	😊	😊	😊	😊	😊
Restaurer l'équilibre des espaces fluviaux et des milieux aquatiques					
Linéaire de cours d'eau entretenu	😊	😊	😊	😊	😊
Linéaire de cours d'eau restauré	😊	😊	😊	😊	😊
Ouvrages rendus franchissables	😊	😊	😊	😊	😊
Zones humides entretenues ou restaurées	😊	😊	😊	😊	😊
Réhabilitation de zones naturelles d'expansion de crues à fins de protection contre les inondations	😊	😊	😊	😊	😊
Acquisition de zones humides à fins de protection des milieux et des espèces	😊	😊	😊	😊	😊

Conjuguer efficacité et solidarité dans le financement de ces défis

	2007	2008	2009	2010	2011
--	------	------	------	------	------

Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans le calcul et la perception des redevances

Respect du calendrier d'entrée en perception des nouvelles redevances, information des redevances	😊	😊	😊	😊	😊
Formularies communs aux 6 AE de déclaration des redevances	😊	😊	😊	😊	😊
Mesures des redevances et contrôles des redevances	😊	😊	😊	😊	😊
Respect du calendrier pour le zoning unique de redevance de pollution	😊	---	---	---	---
Outil commun entre 3 Agences : ARAMIS	---	---	😊	😊	😊
Prise en charge et gestion de la Redevance de Pollutions Diffuses pour les 6 Agences	---	---	😊	😊	😊

Conjuguer l'efficacité et la solidarité dans l'attribution des aides

Mise en œuvre de la solidarité urbain - rural	😊	😊	😊	😊	😊
Installations d'assainissement non collectif	😊	😊	😊	😊	😊
Réduction du ratio montant des aides / montant des travaux	😊	😊	😊	😊	😊

Mieux faire comprendre aux usagers les politiques d'interventions et développer l'évaluation

Publications destinées au large public : Info au	😊	😊	😊	😊
--	---	---	---	---

Les moyens pour relever les enjeux du 9ème programme

	2007	2008	2009	2010	2011
--	------	------	------	------	------

Dynamiser la gestion des ressources humaines

Gestion du personnel : GPEEC	😊	😊	😊	😊	😊
Gestion du personnel : formations hors PPF	😊	😊	😊	😊	😊
Part des postes de responsables hiérarchiques occupés par des femmes	😊	😊	😊	😊	😊
Taux de réalisation de l'emploi des personnes handicapées	😊	😊	😊	😊	😊
Structuration de la communication interne	😊	😊	😊	😊	😊

Conduire le changement et générer des gains de productivité

Maintien de la certification ISO 9001	😊	😊	😊	😊	😊
Certification ISO 14001	😊	😊	😊	😊	😊
Certification OHSAS	---	---	---	---	---
Informalisation de la chaîne de gestion des interventions	😊	😊	😊	😊	😊
Consultation sur extranet des dossiers de convention nolisés	😊	😊	😊	😊	😊
Portail de déclaration des redevances	😊	😊	😊	😊	😊
Pilotage et gestion du marché mutualisé de télécommunications (mobile, fixe, internet) pour les 6 Agences	---	---	---	---	---
Pilotage et gestion du marché mutualisé du logiciel de comptabilité pour 3 Agences	---	---	---	---	---
Mise en œuvre de la circulaire Fillon	---	---	😊	😊	😊
Méthode de décompte en ETPT certifiée par le Contrôleur Financier	😊	---	---	---	---
Maitrise de la masse salariale	😊	😊	😊	😊	😊

Maintenir une gestion budgétaire et financière efficace

Fonds de roulement = 2 à 3 mois de dépenses	😊	😊	😊	😊	😊
Tresorerie inférieure à 2 mois de recettes en moyenne annuelle	😊	😊	😊	😊	😊
Taux d'exécution annuel des recettes supérieur à 97,5 %	😊	😊	😊	😊	😊
Ratio des dépenses de fonctionnement de l'Agence / dépenses d'interventions	😊	😊	😊	😊	😊
Ratio des dépenses de fonctionnement de l'Agence / recettes totales émises	😊	😊	😊	😊	😊
Diminution des dépenses de fonctionnement encadrées	---	---	😊	😊	😊
Adaptation des tableaux de bord	😊	😊	😊	😊	😊

Document annuel de performance - Année 2011

Document de performance- année 2011

Action	Sous-action	Indicateur n°	Objectif	Nom de l'indicateur	Libellés	Réalisation 2006*	Réalisation 2007	Réalisations 2008/2009	Réalisation 2010	Prévisions 2011	Réalisation 2011
	Acquisition de données	1	Satisfaire aux obligations européennes et nationales en matière de données sur l'eau	Connaissance des rejets dans le milieu	Pourcentage des rejets industriels faisant l'objet d'un suivi régulier (% de redéveance)	Sans objet	Sans objet	0%	0%	27%	3,14%
		2		Pourcentage d'EH des agglomérations de plus de 10 000 EH bénéficiant d'un dispositif d'autosurveillance des réseaux	7,61%	9,83%	41,78%	62,31%	65,01%	85,00%	83,56%
Prospective	3		Soutenir les structures territoriales de gestion de l'eau et promouvoir la politique de l'eau	Surface du bassin couvert par un SAGE	79,92%	81,85%	81,85%	100,00%	100,00%	100,00%	
Gouvernance et soutien des politiques	4		Promouvoir la politique de l'eau	Nombre de SAGE du bassin	15	15	14	15	15	15	15
				dont nombre de SAGE mis en oeuvre	2	2	2	2	3	5	6
				Montant des aides publiques au développement (Ici "Oudin-Santini") (en M€ d'AP)	0,109	0,484	0,459	0,517	0,729	1	0,715
				Taux de contrôle par année d'activité :							
				Année d'activité 2008 - taux de contrôle provisoire du montant de relevances					1,55%		10,37%
				Année d'activité 2008 - taux de contrôle provisoire du nombre de relevables					0,78%		11,85%
				Année d'activité 2009 - taux de contrôle provisoire du montant de relevances							5,14%
				Année d'activité 2009 - taux de contrôle provisoire du nombre de relevables							5,83%
Dépenses courantes et autres dépenses	5			Suivi des relevances							0,12%
				Veiller à assurer un haut niveau de performance dans le suivi des relevances collectées							0,66%
				Année d'activité 2010 - taux de contrôle provisoire du montant de relevances							
				Année d'activité 2010 - taux de contrôle provisoire du nombre de relevables							
				Total des dépenses de fonctionnement encadrées	Sans objet	2,227	2,855	3,281	2,899	3,117	2,294
				Effectifs de l'agence (en ETPT au 31/12)	186,32	184,52	182,77	182,4	181,79	181	175,93
				Nombre de jours de formation par ETPT	2,6	5,1	4	3,2	3,47	4,2	2,32
Connaissance, planification, gouvernance, fonctionnement agence											

NB indicateur n°1 : En raison du plafond budgétaire 2011, seuls 16% des établissements concernés pour l'année 2010 ont pu être facturés : le % des rejets industriels soumis au SRR va considérablement augmenter dès lors que l'ensemble des industriels concernés sera facturé. Il faudra réactualiser cette donnée courant 2012

NB indicateur n°7 : En raison de la réorganisation de l'Agence effective en septembre 2011, l'ensemble des emplois n'a pu être pourvu en raison des délais inhérents à la procédure de recrutement, ce qui explique l'écart par rapport au plafond d'emplois autorisés.

Document de performance- année 2011

Action	Sous-action	Indicateur n°	Objectif	Nom de l'indicateur	Libellés	Réalisation 2006*	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévisions 2011	Réalisation 2011
	Mise aux normes des équipements d'assainissement	8	Satisfaire aux obligations européennes et nationales en matière d'équipement et de réduction des rejets	Eaux Résiduaires Urbaines (ERU)	Nombre de stations de plus de 2 000 EH restant à mettre en conformité au 31/12 de l'année et nb d'EH correspondants au 31/12 de l'année	47	26	14	9	4	3	2
	Lutte contre la pollution	9			Pourcentage des autorisations de programmes annuelles de la ligne 11 (installations de traitement des eaux usées domestiques) consacrées à la mise en conformité ERU dans l'année	1 460 900	1 308 000	822 000	268 000	93 000	78 000	62 000
		10	Réduire l'impact des activités humaines en préservant l'eau		Quantité de substances actives vendues par les distributeurs selon les 3 catégories de substance servant au calcul de la redérence (en kg) : -taux de RPD max	73%	67%	37%	73,52%	56,07%	50,00%	11,86%
	Solidarité urbain-rural	11			Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin -taux de RPD médian	Sans objet	479729	597 711	476 735	-	-	-
		12	Promouvoir et mettre en œuvre la solidarité dans le bassin		Evolution des ventes de produits phytosanitaires sur le bassin -taux de RPD min	Sans objet	1 803 971	4 112 017	3 378 118	-	-	-
					Nombre d'aides passées	Sans objet	315 581	310 361	35 978	-	-	-
					Nombre d'aides en faveur de la réduction des usages non agricoles phytosanitaires et montant des aides correspondant	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0	19	50	23
					Solidarité avec les communes rurales	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0	0,13	0,5	0,154
					Montant des aides spécifiques engagées en faveur des communes rurales (en AP)	12,06	14,99	11,1	13,66	9,63	12	9,303

NB indicateur n°10_ données 2009 : totalement connues à fin 2011 ; données 2010 : partielles à fin 2011 , données 2011 : seront totalement connues à mi 2012

Document de performance- année 2011

Action	Sous-action	Indicateur n°	Objectif	Nom de l'indicateur	Libellés	Réalisation 2006*	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévisions 2011	Réalisation 2011
Réalisation des objectifs environnementaux de la DCE		13	Conduire des actions territoriales pour protéger la ressource en eau	Montants consacrés à la lutte contre les pollutions diffuses (en AP)	Sans objet	0,36	1,76	1,732	12,04	8,49	9,175	
				Surfaces agricoles utiles faisant l'objet de mesures agro-environnementales (en ha)	Sans objet	0	932	2260	4 690	3 200	2 630	
				Nombre d'exploitations faisant l'objet d'un plan végétal environnement	Sans objet	80	130	134	169	450	105	
				Nombre de captages prioritaires "Grenelle" en cours de protection :	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	13			
				-Nb de captages du bassin ; objectif : 100% des captages identifiés en 2009 protection ; objectif : 100% en 2010	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	3	13	13	
				-Nb de captages aidés par l'agence en faveur de la délimitation d'une zone de protection ; objectif : 100% en 2011	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0	3	13	
				-Nb de captages pour lesquels au moins une demande de MAE découlant du programme d'action a été aidée ; objectif : 100% en 2012	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0		0	
				-Nb de captages pour lesquels au moins une demande de MAE indépendamment de la validation du programme d'action a été aidée							2,00	
				-Nb de captages pour lesquels au moins une demande de PEA indépendamment de la validation du programme d'action a été aidée							12,00	
				Montant d'AP consacrées à l'agriculture bio (1 M€) et superficie des exploitations concernées (en ha)	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	0,148	0,20	0,1	0,19
				Linéaire de berges restauré ou entretenu avec l'aide de l'agence (en km) et en M€ d'AP engagées dans l'année	1 750	1 402	2 013	2 070	2 329	2 030	2 231	
				Zones Humides bénéficiant d'un financement agence (en ha) dont acquisition et en M€ d'AP engagées dans l'année	nc	1,16	1,47	1,69	1,058		2,381	
				Nombre d'ouvrages du bassin aidés en vue d'être rendus franchissables dans l'année et M€ d'AP engagées dans l'année	966	1 654	1 479	1 913	2 965	1 300	3 788	
				Milleux aquatiques	nc	178	92	78	439	100	213	
				Conformité des eaux brutes à vocation de production d'eau potable	nc	1,41	0,93	1,01	2,85		2,751	
				Montant des aides engagées au bénéfice de collectivités (traiement, interconnexion, déplacement, protection des captages, DUP) (en M€ d'AP) Populations desservies qui ont bénéficié de ces travaux	nc	0	6	32	29	10	18	
					nc	4,6	9,4	14,8	4,1	8	9,4	
					nc	1 247 510	1 326 305	1 256 901	710 000	420 000	1 444 000	

Nb indicateurs 13,16,18 : données partielles, car le bilan 2011 n'est pas clos . Plus particulièrement, n° 16 et 18 : le bilan des opérations non dédiées n'est pas achevé.

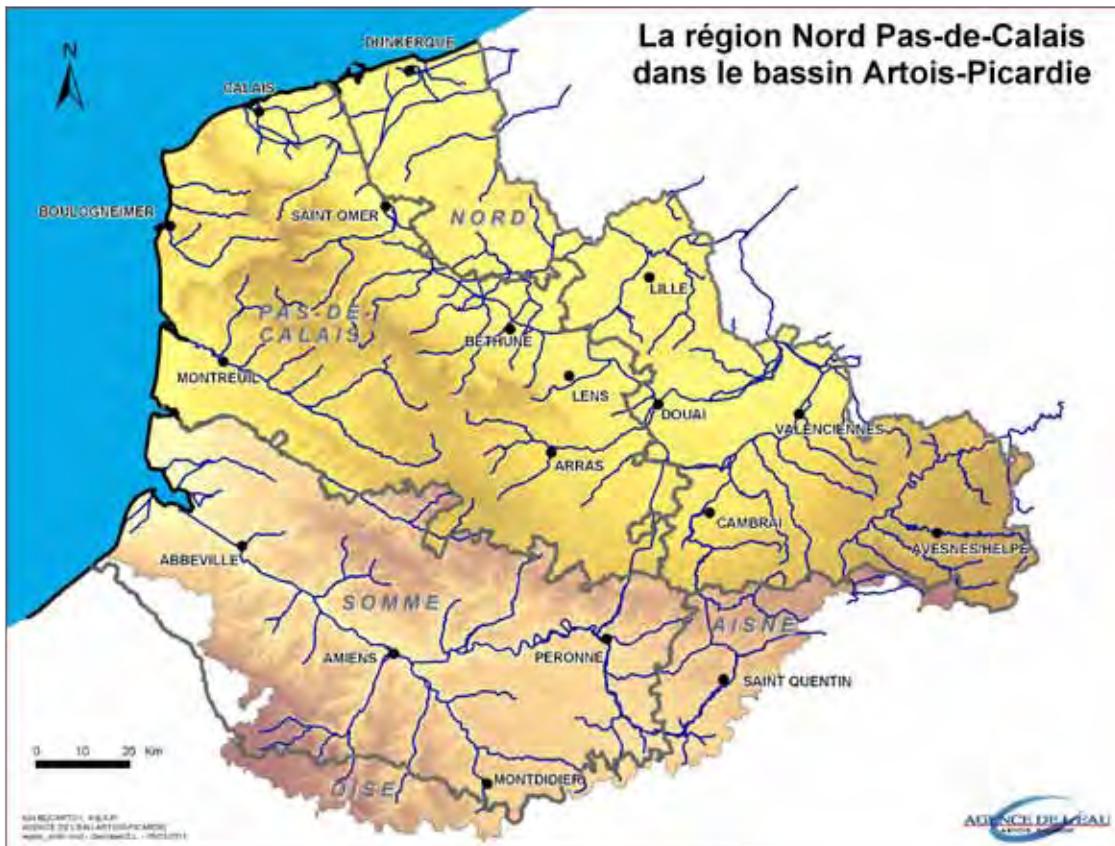
Les valeurs s'affichées correspondent uniquement aux opérations dédiées.

NB Indicateur 14 : ajout de 2 indicateurs supplémentaires, car pour l'instant aucun arrêté validant un programme d'action n'a été publié, bien que des programmes d'action soient écrits. Aussi l'indicateur initial, qui est corrélé à cet arrêté de validation, ne peut être que égal à 0. Mais pour autant, AEAP mène des actions de lutte contre les pollutions diffusées sur les captages Grenelle.

Action	Sous-action	Indicateur n°	Objectif	Libellé	Réalisation 2006*	Réalisation 2007	Réalisation 2008	Réalisation 2009	Réalisation 2010	Prévisions 2011	Réalisation 2011
		20		Montant des aides attribuées pour des opérations en faveur de la gestion des prélevements sur la ressource (économies d'eau) (en M€ d'AP)	0,79	0,61	1,33	0,83	1,038	1,18	1,049
				Volumes prélevés dans le bassin par secteur : collectivités (en Mm3)	339,83	338,28	328,85	323,04	322,985		
				Limitation des effets des sécheresses autres usages économiques (notamment industrie hors refroidissement industriel) (en MnM3)	233,8	211,54	190,45	177,57	171,58		Données non disponibles avant juin 2012
		21	Adapter la gestion de la ressource à l'accroissement de la rareté de l'eau	refroidissement industriel (notamment centrales EDF) (en MnM3)	4,34	3,88	5,11	3,205	2,989		
				agriculture (en MnM3)	28,41	11,157	20,158	39,79	37,199		
		22	Développement de la ressource	Montant des aides attribuées pour des opérations de création de réserves pour le soutien d'étiage et en retenues de substitution (AP en M€) et nouveaux volumes stockés en Mm3	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
				Nombre d'études de volumes prélevables ayant bénéficié de l'engagement d'une aide de l'agence et nombre d'organismes uniques ayant bénéficié d'une aide de l'agence pour sa création	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
		23	Gestion de la ressource		Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet
Gestion territoriale de l'eau (suite)											

Les interventions de l'année 2011 à l'échelle des régions et départements

LA REGION NORD - PAS-DE-CALAIS



La région Nord - Pas-de-Calais s'étend sur 12 414 km² soit 2,3% du territoire métropolitain et compte 1 547 communes. Cette région compte deux départements : le département du Nord et celui du Pas-de-Calais. Peuplée de 4,024 Millions d'habitants, soit 6,5% de la population métropolitaine, la région présente une densité de population élevée (324 hab/km² pour 113 hab/km² de moyenne nationale). La région dispose de 6 455 km de cours d'eau et de 1 464 km² de zones à dominante humide. La région Nord - Pas-de-Calais, située au sein d'une zone où vivent dans un rayon de 300 km plus de 100 millions d'habitants, est un carrefour européen.

La région a été le berceau d'un développement industriel fondé sur une agriculture et une pêche intensive ainsi que sur les activités du charbon, de l'acier et du textile qui ont laissé des séquelles environnementales et économiques parfois lourdes.

En terme de ressource en eau, l'Agence de l'Eau apporte des participations financières pour des actions de prévention des risques contre les pollutions, pour la gestion de milieux et la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau potable. En 2010, près de 77% des participations financières décidées durant l'année sur le territoire du Bassin Artois Picardie ont concerné la région Nord Pas-de-Calais.

L'Agence a établi en 2008, avec le Conseil Régional du Nord - Pas-de-Calais, une convention d'application du Contrat de Projets Etat Région. Cette convention définit le cadre de coopération entre le Conseil Régional du Nord Pas de Calais et l'Agence de l'Eau Artois-Picardie pour répondre aux enjeux prioritaires de la région dans le cadre de la mise en œuvre du Schéma Régional Trame Verte et Bleue, de la coopération régionale et du IXème Programme d'Intervention de l'Agence.

Une présentation des actions et faits marquants par département est réalisée dans les paragraphes suivants.

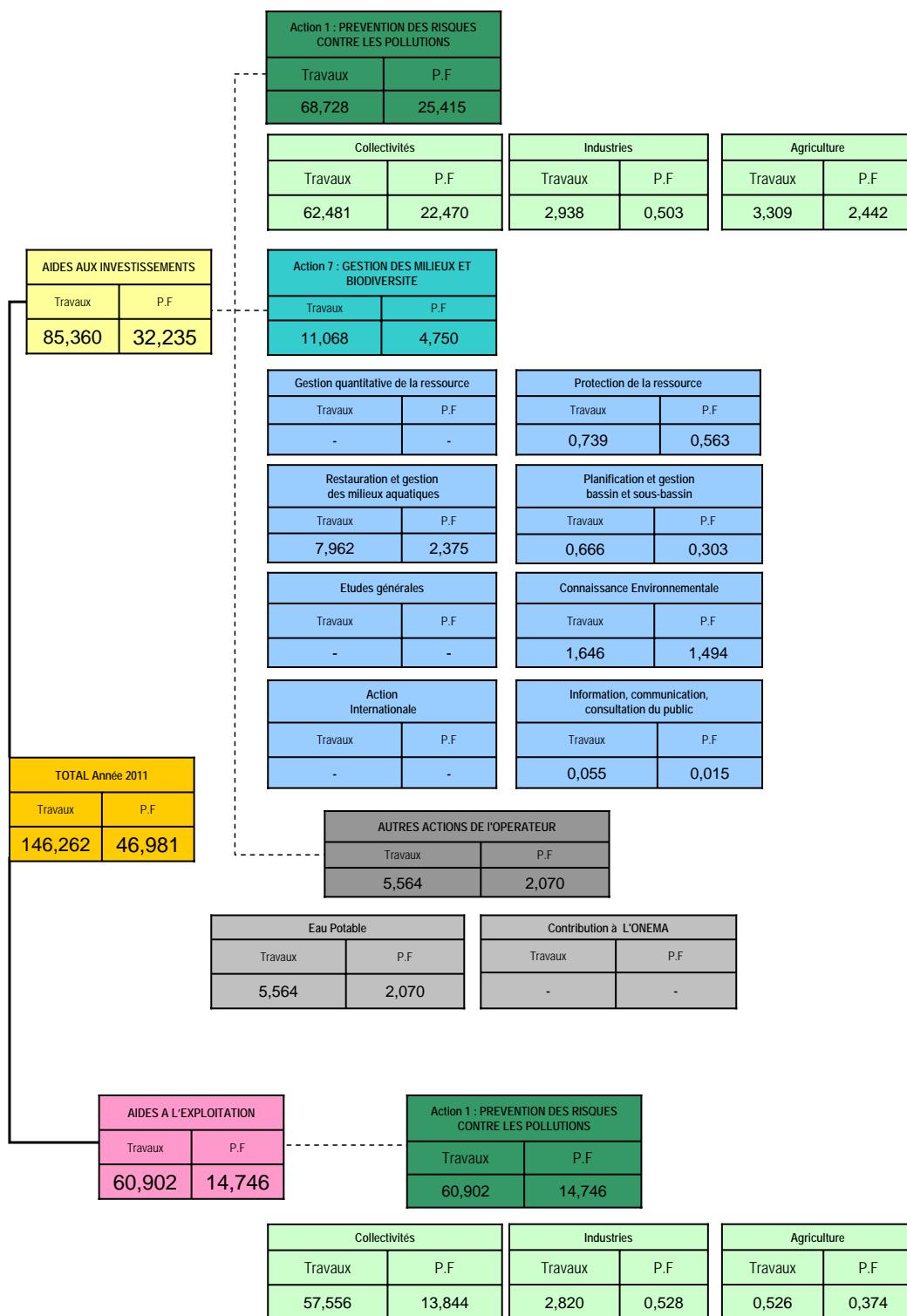
► Le département du Nord

Le département du Nord compte 652 communes, réparties sur une superficie de 5 743 km², et recense 2,565 Millions d'habitants, soit 63,80% de la population de la région Nord-Pas-de-Calais (63,80% de la population régionale) ; il présente donc une densité moyenne de population de 447 hab/km². Ce département compte 3 699 km de cours d'eau et 815 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2011

En 2011, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le département du Nord atteignent 46,981 M€. La répartition par thème de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2011 (en M€) dans le département du Nord



PF : Participations Financières

1 - Les aides aux investissements de prévention des risques contre les pollutions

A ce titre, 25,415 M€ de participations financières ont été attribués en 2011.

1.1 - L'Assainissement des Collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

STEP ERU



Le 10 juin 2011 a été inaugurée la station d'épuration (STEP) de Marquette Lez Lille, en présence de Mme AUBRY, qui a participé à la pose de la première pierre.

Cette STEP, la plus importante au nord de Paris en terme de capacité (620 000 EH), était une des dernières du bassin concernée par la mise aux normes de la Directive sur les Eaux Résiduaires Urbaines (DERU) - échéance 2013.

Le planning prévisionnel des travaux prévoit que la file eau soit fonctionnelle en février 2013.

Au-delà de sa taille, plusieurs techniques sont innovantes dans ce projet de STEP qui est le plus conséquent jamais financé par l'Agence : 91 M€ d'aides pour les travaux, dont 56 M€ d'avances et 35 M€ de subventions, Lille Métropole Communauté Urbaine s'engageant quant à elle à hauteur de 54 M€ pour les travaux.

Par ailleurs, L'Agence a amené en 2011 5,734 M€ de participations financières pour la réalisation de 21,659 M€ de travaux pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

Durant l'année, l'Agence a financé la construction d'un bassin de stockage des eaux usées par temps de pluie de 20 000 m³ à Lille. Cette intervention, dont la participation financière s'élève à 2,880 M€ pour la réalisation de 13,995 M€ de travaux, permettra à terme de stocker les surdébits de temps de pluie afin de limiter les rejets au milieu naturel.

Par ailleurs, un ouvrage d'une fonction similaire situé à Lesquin a été financé à hauteur de 0,907 M€ pour une capacité de 3 500 m³.

Dans le cadre du financement d'ouvrages au titre de la Directive ERU pour son échéance 2013, l'Agence a financé la mise en place d'équipements de traitement physico-chimique du phosphore pour un montant de 0,015 M€ de participations financières représentant 0,039 M€ de travaux à Bruay sur Escaut.

STEP non ERU et Gestion du pluvial

Les autres participations financières décidées durant l'année se sont portées sur la création d'ouvrages de gestion des eaux de pluie, la création ou l'amélioration de stations d'épuration, la réalisation d'études préalables, la mise en place d'autosurveillance ainsi que pour le financement de l'animation dans le cadre de promotion des techniques alternatives à l'assainissement traditionnel.

Les opérations les plus importantes financées en 2011 sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Lille	Création bassin de pollution	13,995	2,880
Lesquin	Création bassin de pollution	2,500	0,907
Millam	Amélioration de la station	0,596	0,448
Bergues	Création bassin de pollution	0,900	0,405
Taisnières sur Hon	Création de la station	0,320	0,252
Caudry	Gestion des eaux de pluies	0,710	0,230
Villeneuve d'Ascq	Gestion des eaux de pluies	0,513	0,144
Douai	Création bassin de pollution	0,276	0,124
Douai	Animation techniques alternatives	0,158	0,113

En 2011, 11 stations d'épuration ont été mises en service dans le département du Nord. Il s'agit des ouvrages de Crespin (20 000 Eh), Noyelles sur Selle (16 050 Eh), Gondecourt (8 000 Eh), Goeulzin (5 000 Eh), Renescure (1 200 Eh), Pradelles (750 Eh), West Cappel (600 Eh), Rejet de Beaulieu (450 Eh), La Longueville les Ianières (350 Eh), Hardifort (250 Eh) et Semousies (120 Eh).

Assainissement non collectif

L'Agence a également signé des conventions de partenariat pour la réalisation de dispositifs d'assainissement non collectif avec 2 Maîtres d'ouvrages, portant ainsi le total des conventions signées depuis le lancement du dispositif à 8.

En 2011, 47 dispositifs ont été financés, représentant un montant de participations financières de 0,180 M€ pour la réalisation de 0,686 M€ de travaux

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

Dans le cadre des Plans Pluriannuels Concertés établis avec les collectivités territoriales, l'Agence a participé en 2011 à hauteur de 10,466 M€ de participations financières pour la réalisation de 29,236 M€ HT de travaux. Les opérations portent sur la création ou l'extension de réseaux d'assainissement et d'ouvrages de transfert des eaux usées. L'Agence finance également des ouvrages d'élimination des eaux claires parasites ainsi que la mise en place de dispositifs d'autosurveillance.

En 2011, l'Agence a poursuivi sa politique de raccordement aux réseaux publics de collecte grâce aux 21 conventions établies avec les Maîtres d'Ouvrages, couvrant 591 communes du département soit 2,385 Millions d'habitants. Au total, en incluant les interventions relevant du PACT, 3 697 dossiers de raccordements ont été financés pour un montant de 6,270 M€ de participations financières représentant 11,586 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2011 est la suivante :

Commune	Action	Données en M€	
		Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Lille	Raccordement au réseau via le partenaire CUDL	6,036	3,277
Lille	Elimination des eaux claires parasites	5,850	2,925
-	Raccordement au réseau via le partenaire NOREADE	2,946	1,625
Perenchesies	Amélioration du réseau	1,150	0,575
Beaucamps Ligny	Extension du réseau	1,324	0,415
Meteren	Ouvrage de transfert des eaux usées	0,800	0,400
Hazebrouck	Extension du réseau	1,203	0,399
Lille	Amélioration du réseau	0,711	0,356
Escaudoeuvres	Elimination des eaux claires parasites	0,671	0,336
Lille	Elimination des eaux claires parasites	0,628	0,314

La convention établie avec le partenaire NOREADE couvre 353 communes dans le département.

1.2- La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

Les participations financières attribuées au titre de l'aide à l'investissement des établissements industriels raccordés et non raccordés s'établissent à 0,503 M€ pour 2011 pour la réalisation de 2,938 M€ de travaux.

Les interventions remarquables ont concerné une opération de réduction de la consommation d'eau de 152 m³/j et de réduction des rejets pour un établissement industriel alimentaire. Le financement décidé par l'Agence s'élève à 0,309 M€ pour 1,27 M€ HT de travaux.

Les autres opérations financées dans ce secteur ont porté sur le recyclage partiel des eaux résiduaires, la réutilisation des eaux pluviales, la lutte contre les pollutions accidentelles, la réalisation d'études et la mise en place de dispositifs d'auto surveillance.

Il est à noter que 52 études de Recherche de Substances dangereuses pour l'Eau (RSDE) ont été financées en 2011 pour un montant de 0,538 M€ de participations financières.

L'Agence a par ailleurs reconduit une opération collective portant sur la mise en place d'actions de sensibilisation pour la réduction des pollutions d'activités ciblées : dentistes, pressings et peintres en bâtiment sur le territoire du Douaisis.

Cette action, menée auprès de 66 établissements est financée à hauteur de 0,015 M€ de participations financières.

La liste des principales interventions décidées en 2011 s'établit comme suit :

Données en M€

Type d'activité	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Industries alimentaires	Réduction de la consommation d'eau et des rejets	1,270	0,309
Construction de véhicules automobiles	Recyclage partiel des eaux résiduaires	0,587	0,169
Gestion d'installations sportives	Réutilisation des eaux pluviales	0,511	0,144
Metallurgie	Lutte contre la pollution accidentelle	0,491	0,112
Activité mécanique	Traitements physico-chimique	0,310	0,102
Transport, services auxiliaires	Etude des incidences des ouvrages de carenage	0,095	0,047
Démantèlement d'épaves	Traitements des eaux	0,189	0,046
Activité mécanique	Lutte contre la pollution accidentelle	0,203	0,029
Textile	Lutte contre la pollution accidentelle	0,214	0,029

1.3- La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2011 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles 2,442 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué en 2011, 0,683 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,225 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE). Aussi, pour le déploiement du Plan Eau et Agriculture (PEA) 2010-2012, l'Agence a attribué 0,837 M€ pour 46 Maîtres d'Ouvrages du département.

Une participation financière de 0,196 M€ a été attribuée pour une action d'animation portant sur le soutien à l'agriculture biologique.

Plusieurs participations financières ont également concerné des expérimentations, réalisation de diagnostics, suivi d'exploitation ainsi que pour l'acquisition de matériel d'entretien des espaces publics.

2 - Les aides à l'exploitation pour les actions de prévention des risques contre les pollutions

Les aides à l'exploitation recouvrent l'aide à la performance épuratoire, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que l'assistance technique.

En 2011 les aides à l'exploitation ont atteint 14,746 M€ pour le département du Nord selon la décomposition suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,458	
Assistance technique à la dépollution	0,028	0,070	0,374
Aide à la performance épuratoire	13,816		

L'assistance technique a concerné le fonctionnement du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE), du Service d'Assistance TÉchnique à la Gestion des Epandages (SATEGÉ) et l'agrément d'organismes de conseil à l'exploitation auprès d'établissements industriels.

3- Les aides aux investissements pour l'eau potable

Les participations financières versées par l'Agence en 2011 concernant l'eau potable atteignent 2,070 M€ pour la réalisation de 5,564 M€ de travaux.

La participation la plus élevée, 0,950 M€, concerne la création d'une usine de traitement de l'eau potable à Somain. Cette unité de traitement, qui comportera une filière de traitement par nanofiltration afin d'éliminer le nickel, le sélénium et les sulfates, est dimensionnée pour un débit de 2 500 m³/j sur 20h.

Sur le département, les autres décisions prises par l'Agence ont majoritairement porté sur la réalisation de travaux d'adduction et d'interconnexion, la création ou la réhabilitation de réservoirs de stockage et la réalisation d'études.

Les principales interventions sont présentées dans le tableau suivant :

Commune	Action	Données en M€	
		Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Somain	Usine de traitement	1,900	0,950
Estrees	Travaux d'adduction	1,440	0,526
Locquignol	Travaux d'adduction	0,300	0,110
Banteux	Travaux d'interconnexion	0,279	0,102
Bousbecque	Travaux d'adduction	0,351	0,088
Dunkerque	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,448	0,067
Houplin Ancoisne	Travaux d'interconnexion	0,180	0,066
Bertry	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,128	0,045
Wattrelos	Etude préalable aux travaux	0,078	0,039
Lille	Etude pour le projet de transfert d'eau via le canal Seine Nord Europe	0,060	0,030

4- Les aides aux investissements pour la Gestion des milieux et biodiversité

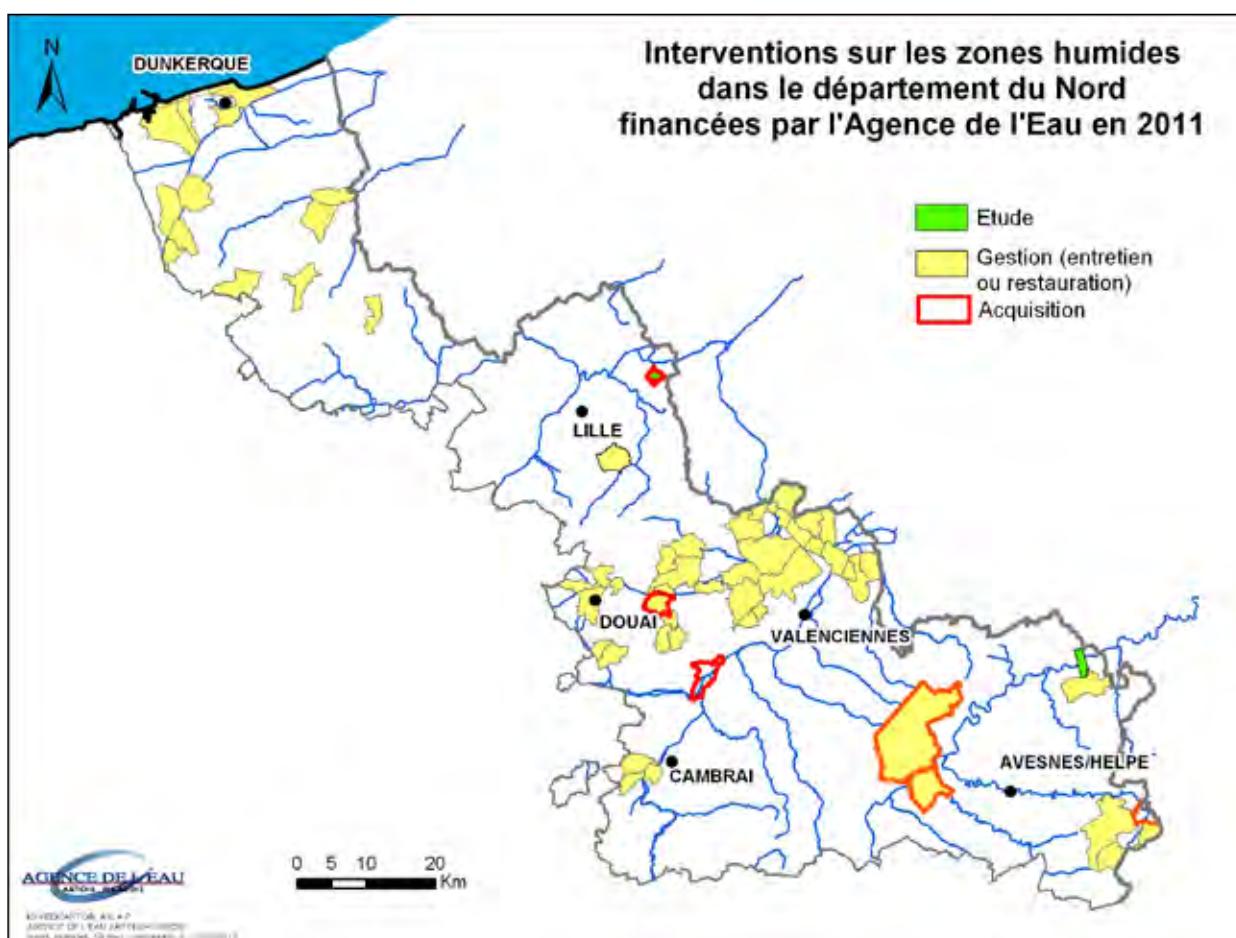
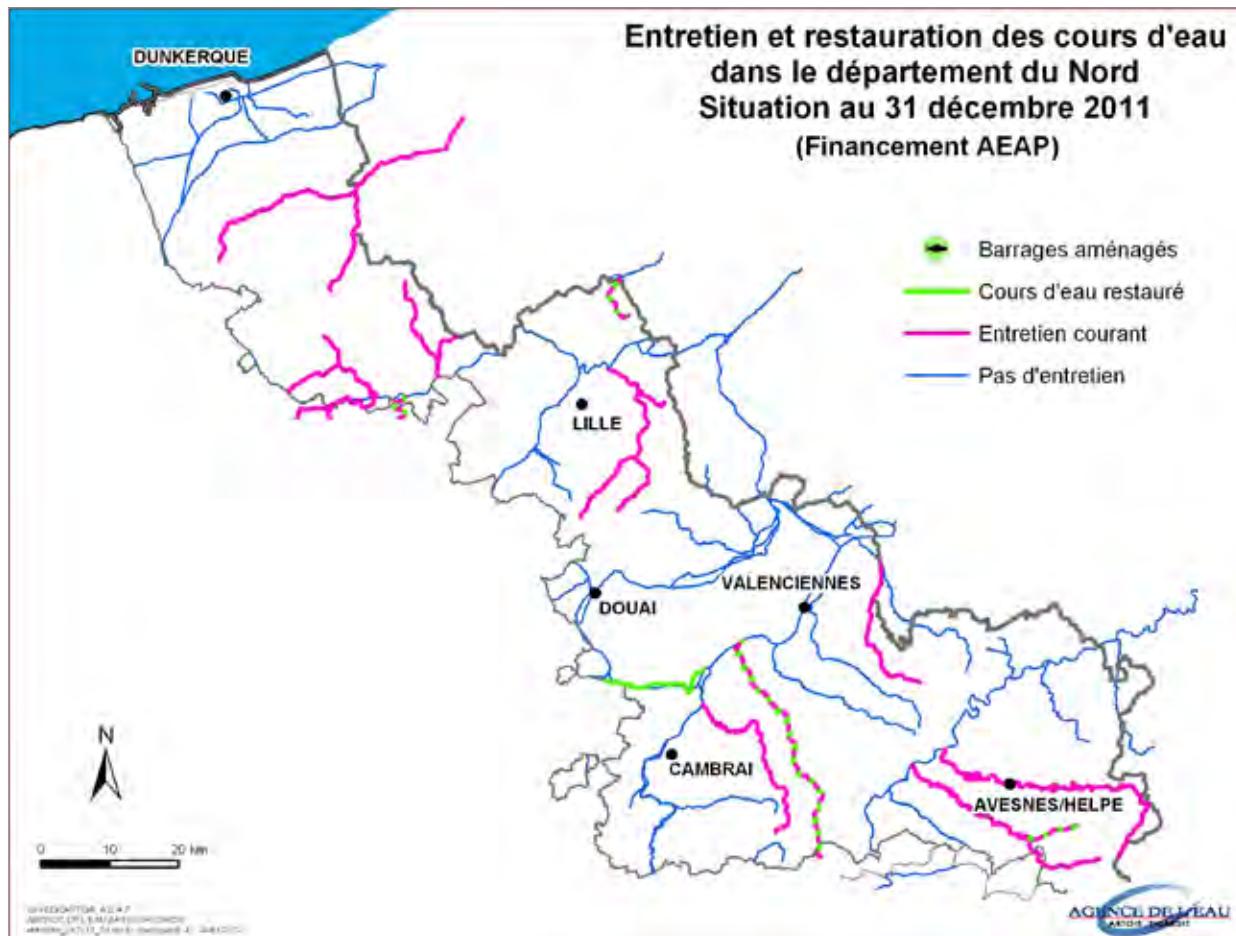
En 2011, l'Agence a apporté 3,241 M€ au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité. Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la planification et la gestion du bassin et des sous bassins.

Des financements ont concerné l'acquisition d'un ensemble foncier de 52,6225 hectares à Bouchain, dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles (ENS) pour un montant de 0,395 M€ de participations financières. De même, une opération visant à assurer la protection foncière de 36 hectares, sur les communes de Glageon, Sains du Nord et Féron, constitués par un complexe d'étangs, de prairies et de boisements humides a été financée à hauteur de 0,313 M€.

De plus, l'Agence a accompagné plusieurs projets de protection rapprochée de cours d'eau (pose de clôtures, abreuvoirs), notamment sous maîtrise d'ouvrage de la Fédération de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique du Nord et du Syndicat Intercommunal d'Aménagement et d'Entretien des Cours d'Eau de l'Avesnois. Cela représente en linéaire 15 km de clôtures et 84 abreuvoirs. Ces actions permettent d'éviter le piétinement du lit des rivières par les animaux sur les secteurs pâturés.

Les aménagements en lit mineur des cours d'eau concernent la création et la restauration de frayères par recharge en granulats, dans le sud - Avesnois (Hante, Ruisseau de Baives).

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration des zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



Dans le cadre de la charte départementale de la lutte contre l'érosion des sols et le ruissellement co-signée en 2010 par le Département du Nord, la Chambre Régionale d'Agriculture et l'Agence, le département du Nord s'inscrit dans une politique qui envisage simultanément les problématiques d'érosion des terres agricoles et d'écoulement des eaux pluviales urbaines, avec l'objectif de mieux appréhender le problème global du ruissellement.

Les principales interventions qui ont été réalisées en 2011 dans ce domaine sont reprises dans le tableau suivant :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Bouchain	Acquisition foncière	0,885	0,395
Glageon	Acquisition parcelles en zones humides	0,640	0,313
Douai	Délimitation des aires d'alimentation des captages	0,294	0,294
Avesnes sur Helpe	Travaux d'entretien courant de la Lawe et de ses affluents	1,080	0,203
Gravelines	Travaux réhabilitation et modernisation des ouvrages d'évacuation des crues	0,360	0,144
Douai	Fourniture et implantation de deux stations débimétriques	0,143	0,143
Lille	Animation d'une Opération de Reconquête de la Qualité des Eaux	0,144	0,103
Saint Amand les Eaux	Gestion de zones humides	0,193	0,097
Lille	Animation et assistance technique	0,130	0,094
Gravelines	Etude préalable à la modernisation des écluses	0,125	0,087

5 - La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département du Nord

Après la suppression au 1 janvier 2005 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

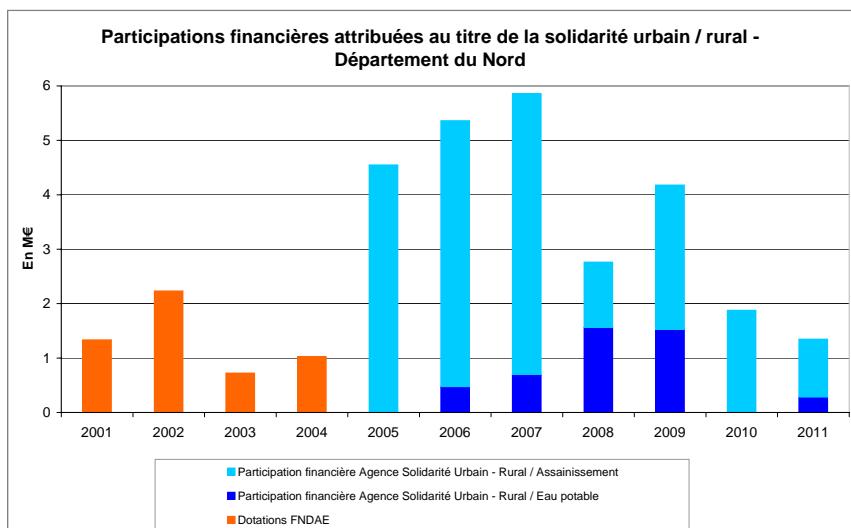
En 2011, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département du Nord est de 1,347 M€.

Ces interventions concernent majoritairement les réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées, qui totalisent 0,817 M€.

Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département du Nord sont les suivantes :

Données en M€

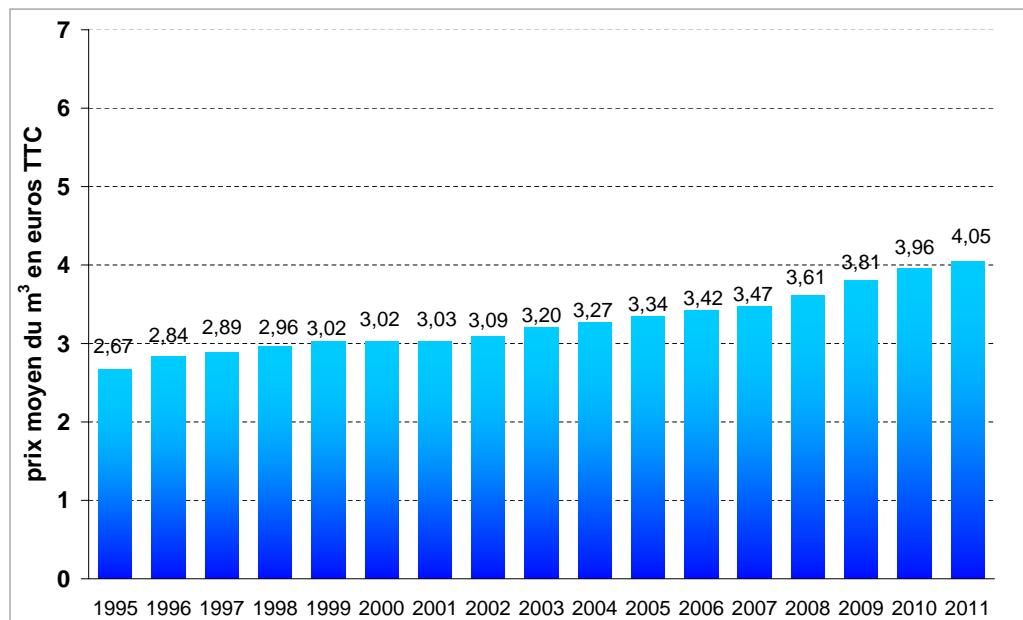
Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	4,547	0,000	4,547
2006	4,886	0,474	5,360
2007	5,165	0,696	5,861
2008	1,200	1,561	2,761
2009	2,655	1,524	4,179
2010	1,877	-0,030	1,847
2011	1,065	0,282	1,347



Note : les valeurs négatives pour les montants de participations financières résultent mathématiquement des annulations partielles ou totales de certains dossiers et des réductions pour solde supérieures aux montants des dossiers décidés durant la période considérée.

6- Le prix de l'eau

Dans le Département du Nord, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2011 est de 4,05€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :

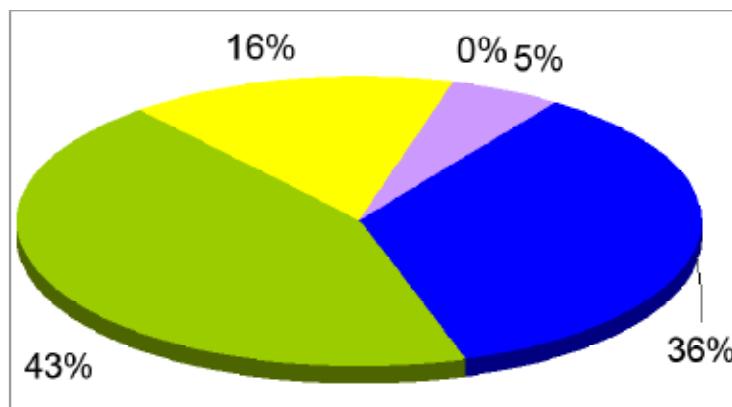


En 2011, la décomposition du prix moyen du m³ d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m ³	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,43
Assainissement	1,78
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,63
Taxe VNF	0,003
TVA	0,21
Total	4,05

Le prix augmente de 2 % par rapport à l'année 2010. Cette hausse, moins importante qu'en 2010, est équivalente à l'inflation.

En 17 ans, le prix a augmenté en moyenne de 3,35 % / an (soit 1,52 % hors inflation).



La répartition des composantes du prix dans le département du Nord est homogène à la moyenne du bassin Artois Picardie.

Département le plus peuplé de France, le Nord est fortement urbanisé. Ceci permet aux services d'eau de mutualiser les coûts des infrastructures qui à l'échelle de l'habitant sont finalement plus réduits que ceux observés sur le bassin.

La facture d'eau standard (120 m³) s'élève à 482 € TTC pour l'année 2011.

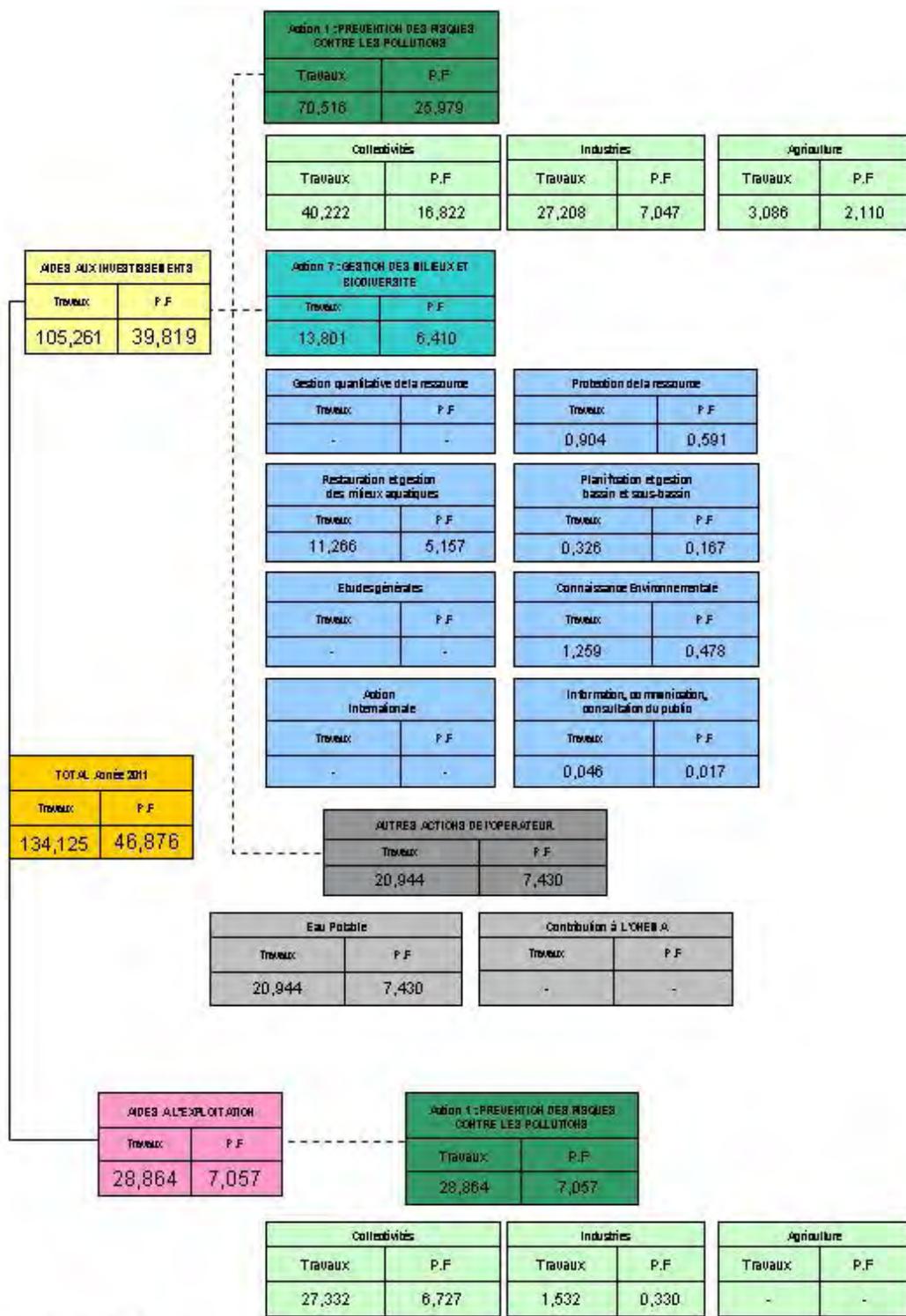
► Le département du Pas-de-Calais

Le département du Pas de Calais compte 895 communes, réparties sur une superficie de 6 671 km², et recense 1,453 Millions d'habitants, soit 36,20% de la population de la région Nord-Pas-de-Calais; il présente donc une densité moyenne de population de 218 hab/km². Ce département compte 2 756 kms de cours d'eau et 649 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2011

En 2011, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le département du Pas de Calais atteignent 46,876 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2011 (en M€) dans le département du Pas-de-Calais



P.F = Participation Financière

1- Les aides aux investissements de prévention des risques contre les pollutions

En 2011 25,979 M€ de participations financières ont été attribuées à ce titre.

1.1 - L'assainissement des collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a attribué en 2011 3,914 M€ de participations financières, pour la réalisation de 8,885 M€ de travaux, pour des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

La décision la plus importante d'un point de vue financier a porté sur la modernisation de la station d'épuration de Wissant (3 900 Eh), avec une participation financière de l'Agence de 1,377 M€ pour la réalisation de 2,500 M€ HT de travaux. Cette intervention va faire l'objet de la mise en place d'une filière de traitement biologique de type « disques biologiques ». Les eaux traitées seront désinfectées par un système ultra violet avant rejet au milieu récepteur.

D'autres interventions ont été financées en 2011, telles que la construction d'un bassin de stockage des eaux usées de temps de pluie de 400 m³ à Montreuil ainsi que la gestion alternative des eaux pluviales sur la commune de Leulinghem, permettant le traitement en technique alternative ou en récupération d'eau de pluie de 18 657 m² de surfaces imperméabilisées.

Les opérations les plus importantes financées en 2011 sont les suivantes :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Wissant	Remplacement de la station	2,500	1,377
Montreuil	Création bassin de pollution	0,662	0,256
Leulinghem	Gestion des eaux de pluies	0,550	0,230
Amblytouse	Traitemet et stockage des boues	0,267	0,213
Bertincourt	Assainissement non collectif via le partenaire Communauté de communes du canton de Bertincourt	0,440	0,187
Jeuchin	Assainissement non collectif via le partenaire Communauté de communes du Pays d'Heuchin	0,403	0,152
Ayette	Assainissement non collectif via le partenaire Communauté de communes du Sud Arrageois	0,346	0,150
Henin Beaumont	Gestion des eaux de pluies	0,297	0,134
Beaurainville	Amélioration de la station	0,271	0,112
Hucqueliers	Assainissement non collectif via le partenaire Communauté de communes d'Hucqueliers	0,201	0,095

Le 4 mai 2011, un contrat pluriannuel de Ressource en eau 2009-2012 a été signé avec le Syndicat intercommunal de la région de Bonningues les Calais (SIRB), la ville de Calais, et les communes de Hames Boucres et Saint Tricat. Ce contrat permet de formaliser les moyens techniques et financiers à mettre en oeuvre afin de protéger le champ captant de la ville de Calais. Il traduit les obligations de la ville de Calais et les moyens financiers apportés par l'Agence pour la réalisation des travaux préconisés par l'hydrogéologue agréé dans le cadre de l'arrêté préfectoral, la réalisation du programme d'assainissement ne devant pas induire un prix de l'eau trop élevé pour les usagers résidant dans les communes du champ captant (Hames Boucres et Saint Tricat). Les travaux faisant l'objet de ce contrat sont inscrits dans le Programme Pluriannuel Concerté établi entre le SIRB et l'Agence.

En 2011, 11 stations d'épuration ont été mises en service dans le département du Pas de Calais. Il s'agit des ouvrages d'Hénin Beaumont (78 700 Eh), Lillers (14 200 Eh), Auxi le château (4 000 Eh), Ferques (2 500 Eh), Bailleul Sir Berthoult (1 800 Eh), Avrout (1 200 Eh), Beuvrequen (600 Eh), Le Quesnoy en Artois (400 Eh), Conteville les Boulogne (400 Eh), Esquerdes (La Necque - 250 Eh) et Esquerdes (Les Eglantines - 100 Eh).

Assainissement non collectif

En 2011, l'Agence a signé des conventions de partenariat pour la réalisation de dispositifs d'assainissement non collectif (ANC) avec 5 Maîtres d'Ouvrages, portant ainsi à 20 le total des conventions signées depuis le lancement du dispositif. Durant l'année 398 dispositifs d'ANC ont été financés, représentant un montant de participations financières de 1,264 M€ pour la réalisation de 3,230 M€ de travaux.

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a attribué en 2011 12,908 M€ de participations financières pour la réalisation de 31,337 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations de travaux les plus importantes d'un point de vue financier portent sur la création ou l'extension des ouvrages de transfert des eaux usées (OTEU), l'extension de réseaux d'assainissement et la mise en place de dispositifs d'autosurveillance.

Dans le cadre des conventions de partenariat établies avec les Maîtres d'Ouvrages pour le raccordement aux réseaux publics de collecte, 45 conventions ont été signées à fin 2011 avec les Maîtres d'Ouvrages couvrant 457 communes du département et 1,163 Millions d'habitants.

Au total, ces conventions ainsi que les interventions relevant du PACT ont permis la réalisation de 2 469 dossiers de raccordement pour un montant de 3,261 M€ de participations financières représentant 5,352 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2011 est la suivante :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Izel les Equerchin	Extension du réseau	0,790	0,711
Arras	Raccordement au réseau via le partenaire Communauté urbaine d'Arras	0,872	0,414
Marck	Extension du réseau	1,080	0,413
Arras	Amélioration du réseau	0,926	0,408
Berck	Raccordement au réseau via le partenaire Communauté de Communes Opale Sud	0,482	0,334
Arras	Raccordement au réseau via le PACT sur le département	0,328	0,328
Bethune	Raccordement au réseau via le partenaire Communauté d'Agglomération de l'Artois	0,537	0,324
Wailly	Extension du réseau	0,905	0,319
Merlimont	Extension du réseau	0,887	0,314
Andres	Extension du réseau	0,500	0,282

1.2 - La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

L'Agence a décidé en 2011 l'attribution de 7,047 M€ de participations financières pour sur la réalisation de 27,208 M€ HT de travaux à destination des industriels raccordés et non raccordés du Bassin.

L'opération financièrement la plus importante s'est traduite par l'apport de 6,208 M€ d'aides pour la réalisation de 25,193 M€ de travaux. L'action financée porte sur la neutralisation des effluents d'une unité de production de colorants chimiques, en utilisant du sulfate de magnésium. Ces travaux de lutte contre la pollution toxique ainsi aidés par l'Agence permettront à l'usine d'éliminer une quantité supplémentaire de 440 kéquitox/j de MI (matières inhibitrices).

Une opération significative de prévention des pollutions chroniques et accidentelles des eaux pluviales pour une entreprise de démantèlement d'épaves a également été aidée. Cette opération, pour laquelle la participation de l'Agence s'élève à 0,508 M€ pour la réalisation de 1,090 M€ HT de travaux, comprend la construction d'un bassin de confinement des eaux pluviales de 370 m³ minimum.

L'Agence a par ailleurs financé la réalisation auprès de 25 industriels du département d'études de Recherche de Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE) pour un montant total de 0,105 M€ de participations financières.

La liste des principales décisions prises en 2011 est la suivante :

Données en M€			
Type d'activité	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Industrie chimique	Neutralisation des effluents	25,193	6,208
Démantèlement d'épaves	Traitement des eaux	1,091	0,508
Industrie alimentaire	Prétraitement des eaux industrielles	0,278	0,194
Industrie extractive	Traitement des eaux	0,164	0,115
Industrie alimentaire	Traitement biologique	0,100	0,029
Industrie extractive	Mise en place autosurveillance	0,048	0,024
Industrie alimentaire	Etude économies d'eau et réduction de pollution à la source	0,041	0,021
Métallurgie	Action nationale de réduction des substances dangereuses - Phase 2	0,021	0,010

1.3 - La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2011 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles d'accorder 2,11 M€ de participations financières pour le financement de 3,086 M€ de travaux.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué en 2011, 0,117 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,764 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE). Au titre du Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a réalisé de nouveaux dossiers à destination de 26 Maîtres d'Ouvrages du département pour un total de 1,184 M€ de participations financières.

L'Agence a également financé les 4èmes rencontres nationales de l'organique, qui se sont tenues les 18 et 19 Mai 2011 à Calais. Ce financement de 0,005 M€ a permis la tenue d'un atelier sur le thème «traitement et valorisation des boues d'épuration : définir une stratégie adaptée au contexte local» présidé par l'Agence.

2- Les Aides à l'exploitation pour la prévention des risques contre les pollutions

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2011 les aides à l'exploitation ont atteint 7,057 M€ pour le département du Pas de Calais.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€			
Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,227	
Assistance technique à la dépollution	0,111	0,103	
Aide à la performance épuratoire	6,616		

L'assistance technique a concerné le fonctionnement du Service d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Epuration (SATESE), du Service d'Assistance TÉchnique à la Gestion des Epandages (SATEGÉ) et l'agrément d'organismes de conseil à l'exploitation auprès d'établissements industriels.

3 - Les aides aux investissements pour l'eau potable

En 2011, les interventions portant sur l'eau potable ont été décidées à hauteur de 7,430 M€ de participations financières pour un montant de 20,944 M€ de travaux HT.

Les interventions les plus importantes ont porté sur des travaux d'adduction. Une première décision a concerné le raccordement du forage de Lebucquière et des communes de Barastre et Haplincourt. Cette opération, d'un montant de 1,063 M€, permettra la pose de 6,6 km de réseau pour un coût en terme de travaux s'élevant 2,363 M€ HT.

Une seconde intervention majeure pour l'adduction a concerné la pose d'une conduite de 6 km entre Noyelles les Vermelles (forages de la Fontaine de Bray) et le nouveau réservoir de Grenay. Les travaux liés à cette opération sont de 3,100 M€ pour lesquels l'Agence octroie une participation financière de 0,803 M€.

Les principales opérations financées en 2011 dans le département du Pas de Calais concernent essentiellement la réalisation de travaux d'adduction et d'interconnexion ainsi que la réalisation d'études hydrogéologiques. Ces opérations sont reprises dans le tableau suivant :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Lebucquiere	Travaux d'adduction	2,363	1,063
Noyelles les Vermelles	Travaux d'adduction	3,100	0,803
Wingles	Création d'un captage	2,842	0,736
Avesnes	Travaux d'interconnexion	1,149	0,517
Berck	Travaux d'adduction	2,010	0,503
Pommier	Travaux d'adduction	1,004	0,452
Bimont	Travaux d'interconnexion	0,790	0,356
Berles au Bois	Travaux d'adduction	0,711	0,320
Saint Omer	Etude hydrogéologique	0,612	0,306
Avesnes	Travaux d'interconnexion	0,585	0,263

4 - Les aides aux investissements pour la gestion des milieux et biodiversité

L'Agence a accordé en 2011 5,916 M€ d'aides au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité. Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la planification et la gestion du bassin et des sous bassins.

Les principales actions financées en 2011 ont porté sur des travaux de restauration écologique et de mise en conformité, ainsi que sur l'acquisition de zones humides.

Une intervention a porté sur la réalisation de travaux de restauration des habitats piscicoles sur le marais de Contes sur une superficie globale de 62,7 ha.

Les travaux, d'un montant de 1,052 M€ permettront de :

- restaurer la continuité écologique du Fliez (affluent de la Canche qui traverse à ce jour le marais) en le déconnectant du marais par création d'un lit mineur sur environ 2 km
- de restaurer et créer des zones favorables à la production de l'espèce repère truite fario et ses espèces d'accompagnement qui ont un rôle complémentaire sur le Fliez ;
- d'améliorer la capacité d'autoépuration du marais en favorisant le développement de la végétation et en augmentant le temps de transit de l'eau sur cette surface ;
- de restaurer la capacité de production de l'espèce repère Brochet sur l'ensemble du marais par retalutage des berges en pente douce et remodelage et extraction des vases ;
- de créer un parcours pédagogique afin de sensibiliser le grand public à la biodiversité existante sur le site mais également aux facteurs de perturbations.

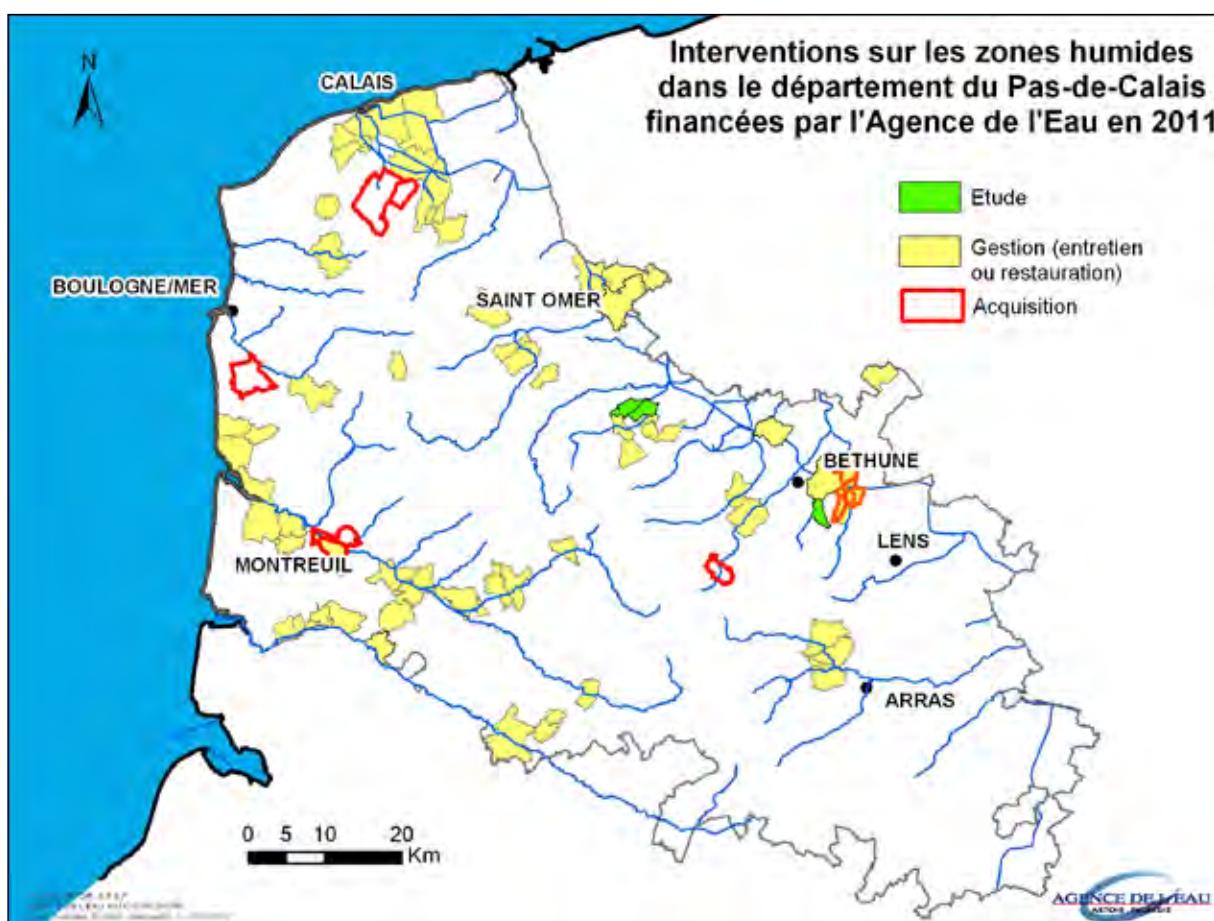
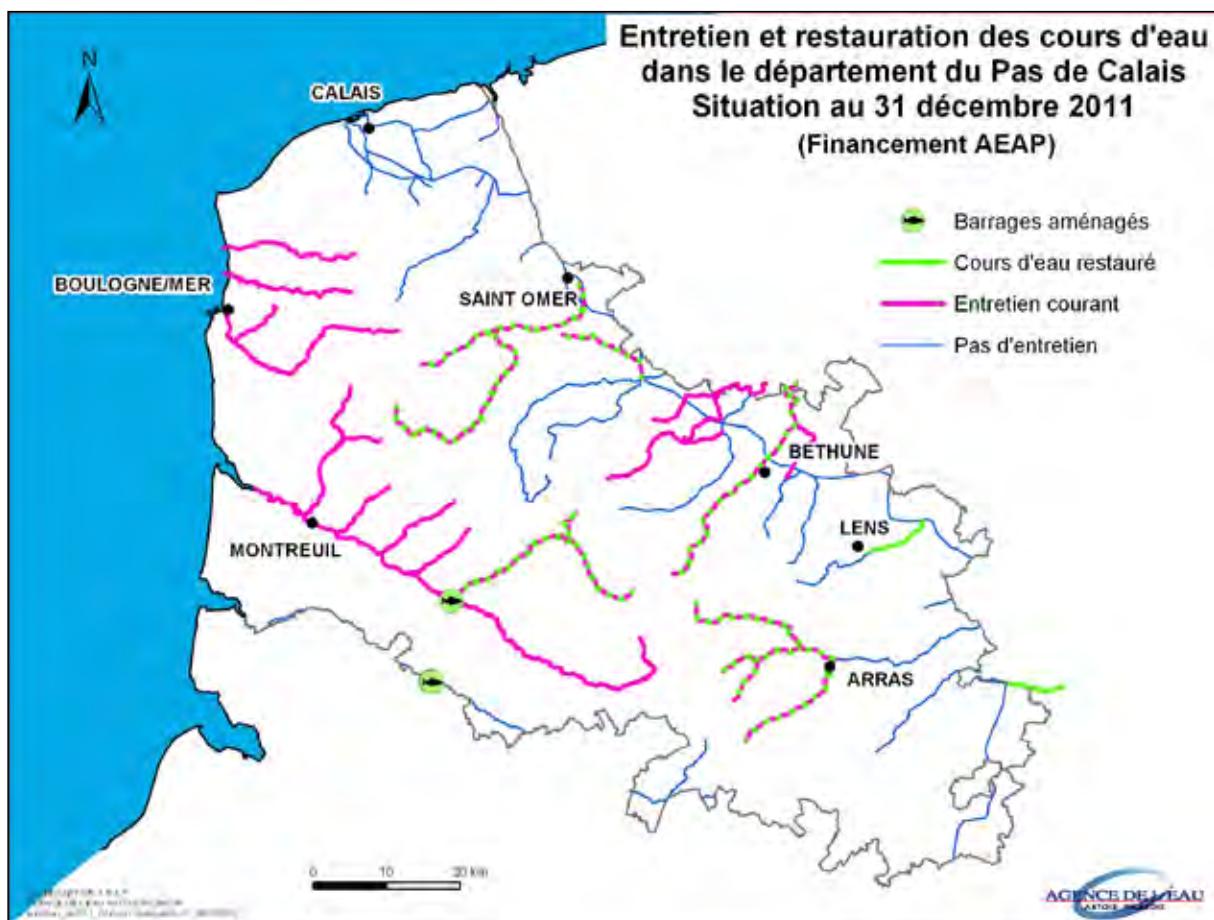
Cette action située sur le bassin versant de la Canche a été financée par l'Agence à hauteur de 0,526 M€.

Les autres interventions à destination de la gestion des milieux aquatiques ont porté sur des travaux sur des captages et opérations de reboisement, des études et plans de gestion des crues ainsi que sur des actions d'animation et de soutien pour les Commissions Locales de l'Eau des SAGE.

Le tableau des principales interventions pour ces domaines d'intervention en 2011 est le suivant :

Commune	Action	Données en M€	
		Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Arras	Travaux de restauration écologique de la Scarpe	1,153	0,577
Wimereux	Acquisitions foncières de zones humides	1,429	0,535
Contes	Travaux de restauration des habitats piscicoles	1,052	0,526
Tollent	Travaux de mise en conformité du moulin d'Enconnay	0,811	0,446
Cauvin	Valorisation paysagère et écologique de l'ancienne carrière Malbecin	0,580	0,285
Lillers	Programme d'entretien de 44 zones humides	0,428	0,208
Esquelles	Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique	0,339	0,203
Boulogne sur Mer	Mission de maîtrise d'œuvre sur ouvrages transversaux de la Liane, Slack et Wimereux	0,235	0,188
Saint Omer	Modernisation des outils de supervision et de centralisation des données	0,520	0,156
Calais	Travaux de réhabilitation de la partie de 10M	0,350	0,140

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



5 - La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département du Pas de Calais

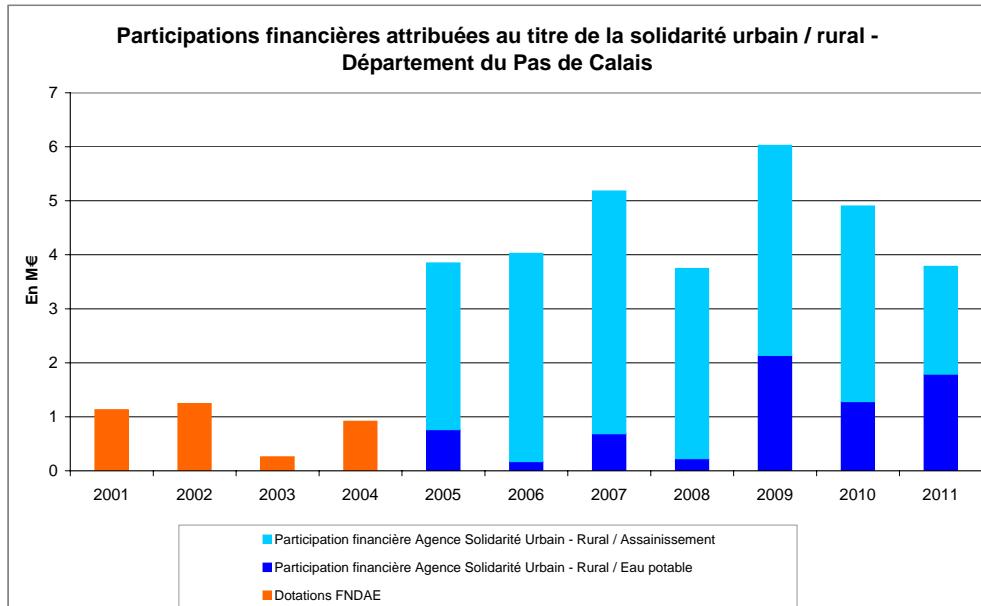
Après la suppression au 1 janvier 2005 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

En 2011, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département du Pas de Calais est de 3,783 M€.

Ces interventions sont équilibrées entre le financement d'installations et de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées (qui totalisent 1,997 M€ de participations financières au titre de la Solidarité Urbain/Rural), et l'eau potable avec 1,787 M€.

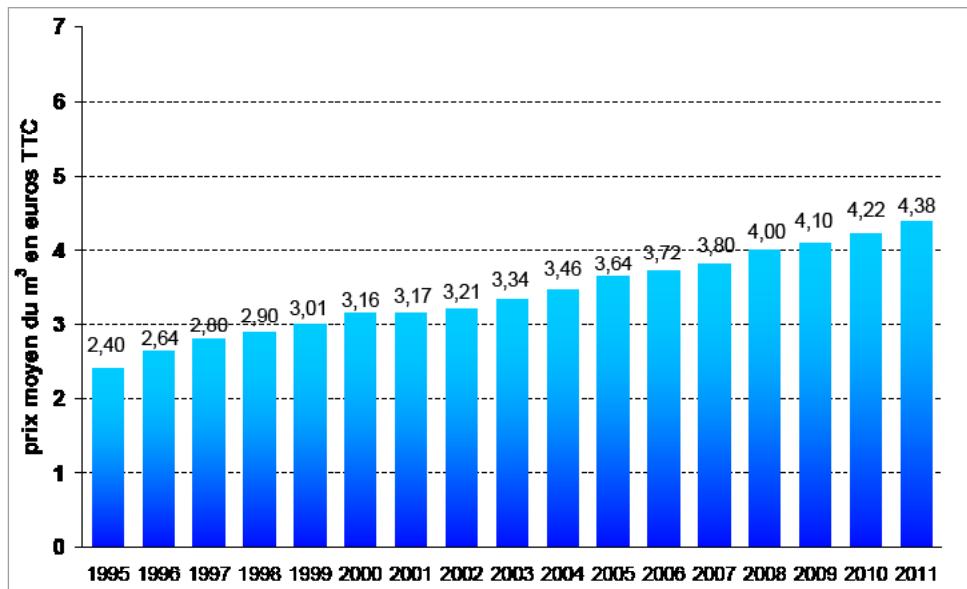
Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département du Pas de Calais depuis 2005 sont les suivantes :

Années	Assainissement	Eau potable	en M€
			Total
2005	3,086	0,762	3,848
2006	3,857	0,169	4,026
2007	4,491	0,687	5,178
2008	3,521	0,224	3,745
2009	3,889	2,135	6,024
2010	3,620	1,281	4,901
2011	1,997	1,787	3,783



6 - Le prix de l'eau

Dans le Département du Pas de Calais, le prix moyen du mètre cube d'eau en 2011 est de 4,38€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :

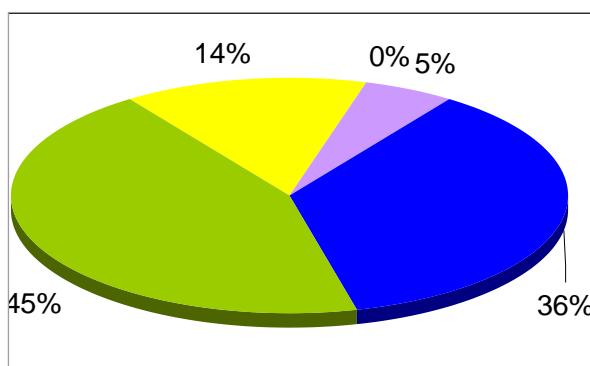


La décomposition du prix moyen du m³ d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m ³	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,59
Assainissement	1,94
Références de l'Agence de l'Eau	0,62
Taxe VNF	0,000
TVA	0,23
Total	4,38

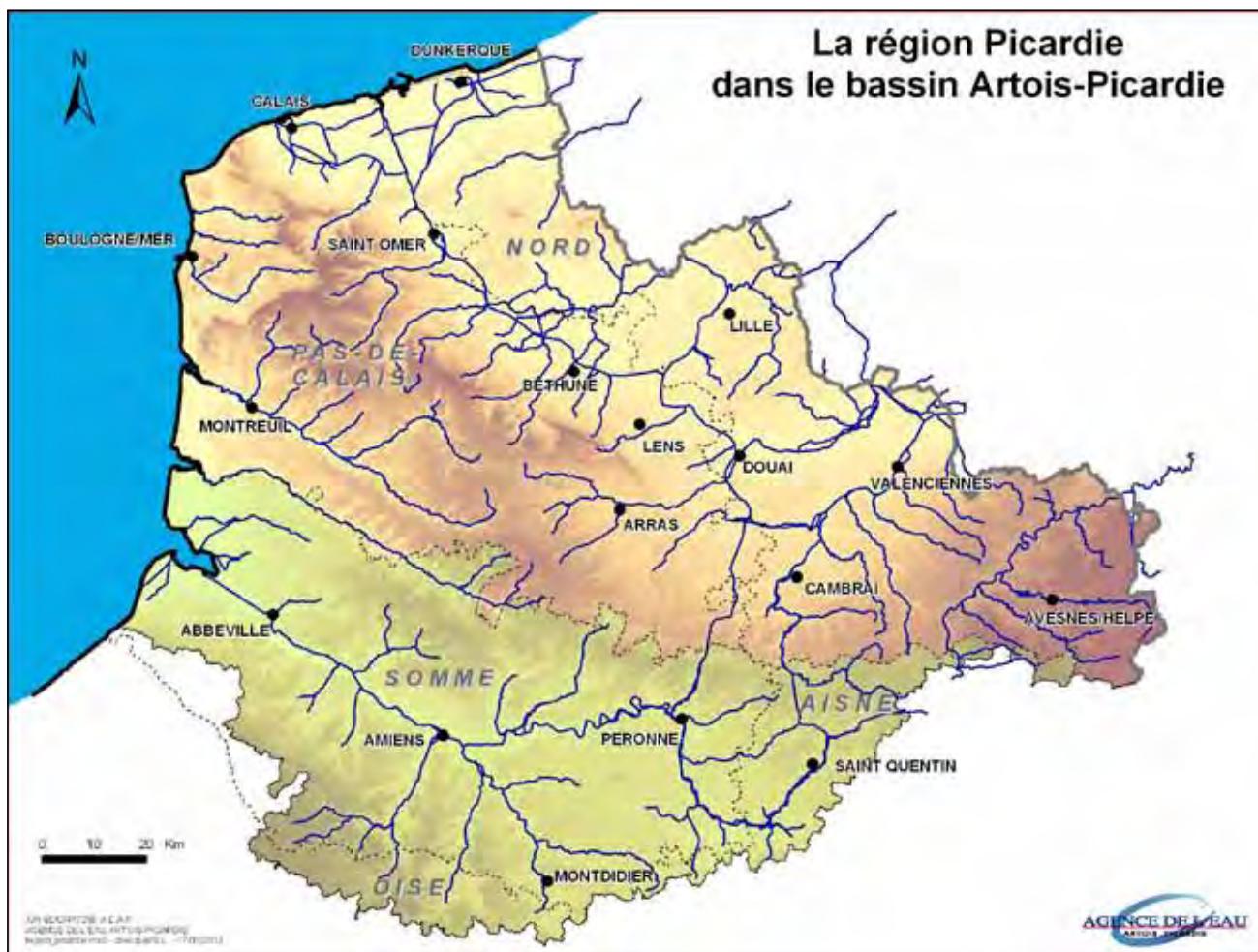
En 2011, le prix des services de l'eau sur le département du Pas-de-Calais est de 4,38 € TTC / m³. Ce prix est supérieur de 0,29 € TTC / m³ à la moyenne du bassin.

Le prix progresse de 3,53 % par rapport à l'année 2010 (soit 1,53 % hors inflation). Cette hausse est plus importante que celle de l'année précédente. Aucun ralentissement de la hausse n'est observé sur ce département. Depuis 2003, le prix des services de l'eau progresse entre 0,08 et 0,20 € TTC / m³ / an. En 17 ans, ce prix a augmenté en moyenne de 5,17 % / an (soit 3,21 % / an hors inflation).



La répartition des composantes du prix des services de l'eau en 2011 est identique à celle observé sur le bassin. Ayant la plus grande façade maritime de tous les départements du bassin, le prix moyen observé sur le Pas-de-Calais est influencé par les tarifs des communes littorales qui tirent le prix vers le haut. La facture d'eau standard (120 m³) s'élève à 525 € TTC pour l'année 2011.

LA REGION PICARDIE



La région Picardie s'étend sur 19 399 km² soit 3,6% du territoire métropolitain et compte 2 291 communes. Cette région compte trois départements : La Somme, l'Aisne et l'Oise. Peuplée de 1,894 Millions d'habitants, soit 3,1% de la population métropolitaine, la région dispose d'une densité de population de 98 hab/km² qui est inférieure à la moyenne nationale.

Le Bassin Artois-Picardie couvre partiellement le département de la Somme (735 communes soit 96% de ses habitants), de l'Aisne (115 communes soit 24% de ses habitants) et de l'Oise (89 communes soit seulement 4% de ses habitants).

La partie de la région Picardie couverte par le Bassin dispose de 1 771 km de cours d'eau et de 497 km² de zones à dominante humides.

En plus d'une activité agricole étendue, la Picardie a également développé une industrie manufacturière performante basée sur les secteurs textiles, métaux, chimie, plasturgie, automobile, et de l'aéronautique.

Cette région héberge également des pôles de recherches et d'enseignement supérieur de qualité ainsi qu'un réseau de voies de communication qui s'est nettement densifié au fil des ans pour en faire l'une des zones d'Europe les mieux desservies.

L'Agence apporte des participations financières pour des actions de prévention des risques contre les pollutions, pour la gestion de milieux et la biodiversité ainsi que pour l'alimentation en eau potable.

Une présentation des actions et faits marquants par département est réalisée dans les paragraphes suivants.

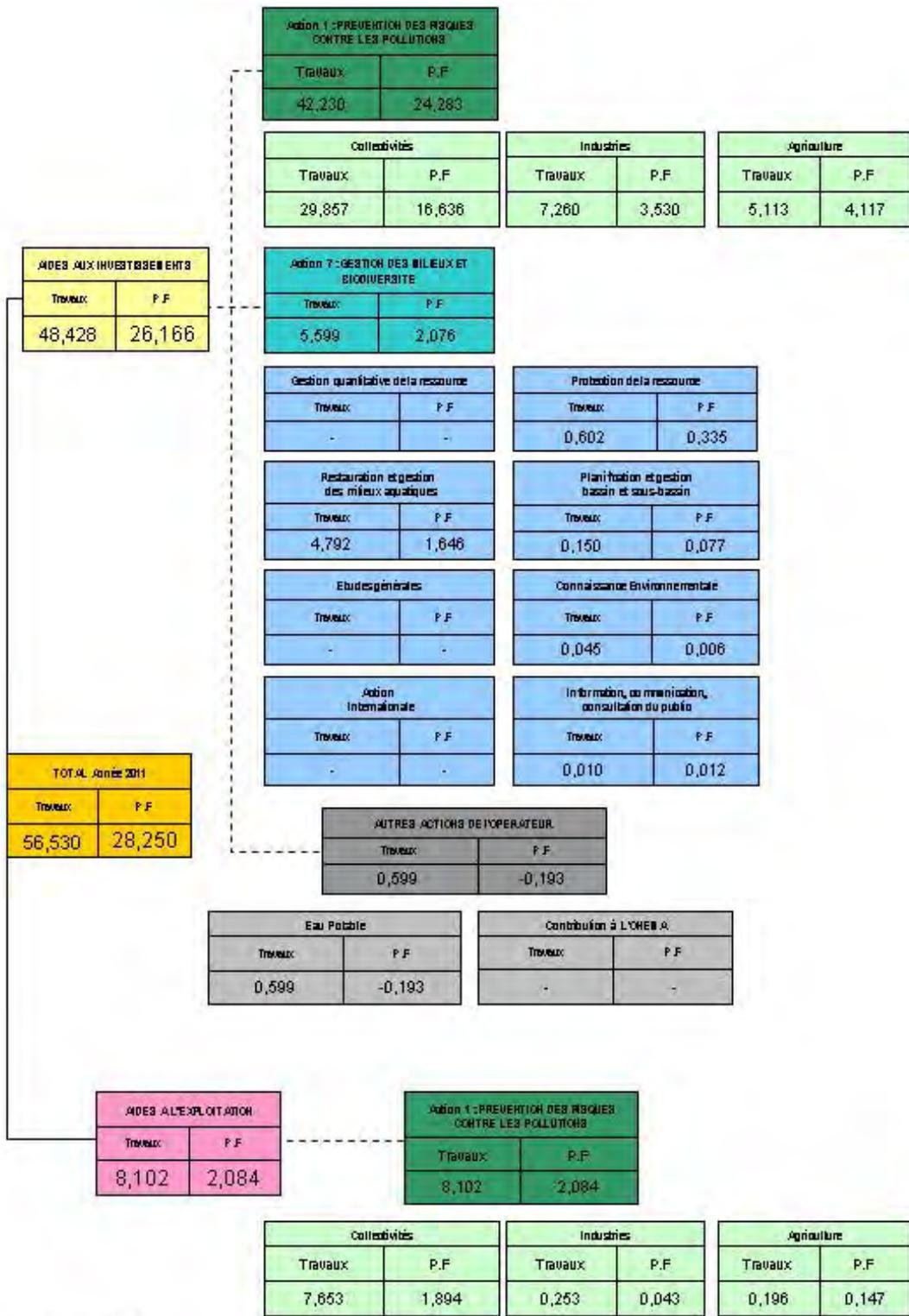
► Le département de la Somme

Le département de la Somme compte 782 communes, réparties sur une superficie de 6 170 km², et recense 0,564 Millions d'habitants, soit 29,80% de la population de la région Picardie; il présente donc une densité moyenne de population de 91 hab/km². Ce département compte 1 458 kms de cours d'eau et 451 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2011

En 2011, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le département de la Somme atteignent 28,250 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2011 (en M€) dans le département de la Somme



P.F - Participations Financières

1 - Les aides aux investissements de prévention des risques contre les pollutions

En 2011, à ce titre l'Agence a attribué 24,283 M€ de participations financières.

1.1 - L'assainissement des collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a attribué en 2011 8,707 M€ de participations financières pour la réalisation de 13,395 M€ de travaux concernant des installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées.

Le remplacement de la station d'épuration de Villers Bretonneux a fait l'objet de 2 décisions de participations financières, la première de 1,791 M€ pour le traitement de la pollution domestique et la seconde de 0,673 M€ pour le traitement de la pollution industrielle.

Le nouvel ouvrage, d'une capacité de 8 016 Eh, permettra le traitement de l'azote et du phosphore, la déshydration des boues et la création d'une nouvelle zone d'infiltration des eaux épurées. Le montant total des travaux de ces deux opérations s'élève à 3,800 M€ HT.

Les autres interventions réalisées durant l'année portent sur l'amélioration de stations existantes et la création de bassins de pollution, la gestion des eaux de pluie et la réalisation d'études.

Les opérations les plus importantes financées en 2011 sont les suivantes :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Villers Bretonneux	Remplacement de la station	2,583	1,791
Roisel	Remplacement de la station	1,590	0,988
Flixecourt	Amélioration de la station	1,030	0,824
Saint Riquier	Remplacement de la station	1,021	0,801
Rue	Amélioration de la station	1,067	0,754
Villers Bretonneux	Remplacement de la station	1,217	0,673
Proyart	Remplacement de la station	0,770	0,616
Flixecourt	Bassin de pollution	0,804	0,455
Marcelcave	Amélioration de la station	0,528	0,345
Caix	Amélioration de la station	0,280	0,224

En 2011, 5 stations d'épuration ont été mises en service dans le département de la Somme. Il s'agit des ouvrages de Montdidier (11 870 Eh), Pierrepont sur Avre (1 700 Eh), Rubempre (1 550 Eh), Thezy Glimont (800 Eh), Heudicourt (620 Eh).

Assainissement Non Collectif

Dans le domaine de l'assainissement non collectif, en 2011 l'Agence a signé 4 conventions de partenariat, portant le nombre de conventions établies à 17 depuis le lancement du dispositif. Durant l'année, 255 dispositifs ont été financés, représentant un montant de participations financières de 0,774 M€ pour la réalisation de 1,933 M€ de travaux.

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

En 2011, l'Agence a attribué 7,929 M€ de participations financières pour la réalisation de 16,462 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations financées durant l'année se portent majoritairement sur l'amélioration et l'extension des réseaux d'assainissement et également pour la réalisation d'ouvrages de transfert des eaux usées (OTEU), et le financement de raccordements aux réseaux publics de collecte.

Dans le cadre des conventions de partenariat établies avec les Maîtres d'Ouvrages pour le raccordement aux réseaux publics de collecte, 34 conventions ont été signées à fin 2011 avec les Maîtres d'Ouvrages couvrant 124 communes du département et 0,134 Millions d'habitants.

Les interventions financées durant l'année via ces conventions et en incluant les interventions relevant du PACT totalisent 0,988 M€ de participations financières permettant la réalisation de 1,522 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2011 est la suivante :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
-	Raccordement au réseau via le PACT sur le département	0,361	0,188
Bettencourt Rivière	Extension du réseau	0,725	0,299
Hargicourt	Extension du réseau	0,496	0,291
Heudicourt	Extension du réseau	0,425	0,291
Flixecourt	Amélioration du réseau	0,406	0,284
Doingt	Extension du réseau	0,500	0,283
Chaulnes	Extension du réseau	0,825	0,275
Nesle	Amélioration du réseau	0,530	0,259
Peronne	Amélioration du réseau	0,480	0,239
Fieffes Montrelet	Extension du réseau	0,554	0,235

1.2 - La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

Les participations financières attribuées au titre de l'aide à l'investissement des établissements industriels raccordés et non raccordés s'établissent à 3,530 M€ en 2011 pour la réalisation de 7,260 M€ HT de travaux.

Une opération d'études et de travaux pour la fiabilisation du dispositif d'épuration biologique des eaux usées industrielles a été financée à hauteur de 1,190 M€ pour une industrie alimentaire située à Vron.

Cette action se décompose en une réalisation d'étude d'impact des effluents, une étude d'ingénierie pour le dimensionnement de la filière de traitement des eaux industrielles et la mise en place d'un dispositif d'épuration comprenant un prétraitement par aéroflottation, un traitement biologique couplé à des membranes de filtration, un épaissement et un stockage des boues biologiques pendant 9 mois. A terme, 556 kg/j de Matières Oxydables seraient ainsi éliminées.

Deux autres opérations importantes ont porté sur la mise en place d'un traitement biologique. La première concerne une unité de fabrication de produits pharmaceutiques située à Amiens avec 1,050 M€ de participations financières pour la réalisation de 1,500 M€ HT de travaux, la seconde concerne une unité de transformation et conservation de pommes de terre à Rosières en Santerre avec 0,700 M€ de participations financières pour la réalisation de 1,000 M€ HT de travaux.

Par ailleurs, dans le cadre de la Recherche des Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE), l'Agence a financé en 2011 6 nouvelles études pour un montant global de 0,019 M€ d'aides.

La liste des principales décisions prises en 2011 est présentée ci-dessous :

Données en M€			
Type d'activité	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Industrie alimentaire	Fiabilisation du traitement biologique	1,700	1,190
Fabrication de produits pharmaceutiques	Traitements biologique	1,500	1,050
Transformation et conservation de pommes de terre	Traitements biologique	1,000	0,700
Ingénierie, études techniques	Traitements biologique	1,192	0,266
Traitement et revêtement des métaux	Recyclage intégral	0,710	0,217
Aide par le travail	Traitements biologique	0,392	0,092
Activités des organisations partonales et consulaires	Elaboration d'un plan de gestion	0,090	0,045
Fabrication de parfums et de produits pour la toilette	Lutte contre la pollution accidentelle	0,373	0,024

1.3 - La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2011 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles d'accorder 4,117 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué 0,850 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

Le déploiement du Plan Eau et Agriculture dans le département a permis en 2011 la constitution de 136 nouveaux dossiers auprès de maîtres d'ouvrages du département pour un montant total de 3,411 M€ de participations financières.

L'Agence a par ailleurs apporté une participation financière de 0,049 M€ pour développer des actions d'animation sur le thème de l'eau et de l'agriculture.

En outre, la participation de l'Agence à hauteur de 0,015 M€ a permis l'acquisition d'un désherbeur à eau chaude électrique pour la commune de Péronne. Cette acquisition s'inscrit dans un objectif de réduction des risques de pollutions de la ressource en eau par les pesticides.

2 - Les aides à l'exploitation pour la prévention des risques contre les pollutions

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2011 les aides à l'exploitation versées par l'Agence ont atteint 2,084 M€ pour le département du Somme.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,043	
Assistance technique à la dépollution	0,150		0,147
Aide à la performance épuratoire	1,744		

3 - Les aides aux investissements pour l'eau potable

En 2011, les principales actions à destination de l'eau potable ont porté sur des travaux d'interconnexion, d'adduction, la réhabilitation de réservoirs de stockage, la pose de compteurs sectoriels et le financement d'études.

Une action d'interconnexion financée à hauteur de 0,284 M€ pour la réalisation de 0,632 M€ HT de travaux permettra à terme la sécurisation de l'approvisionnement en eau du SIAEP de Pierrepont sur Avre, par une interconnexion avec le STEP du Santerre via des réseaux d'une longueur totale de 5,8 km.

La réhabilitation d'un réservoir de stockage situé à Flers sur Noye de 200 m³ a également été financée, à hauteur de 0,054 M€.

Les principales opérations financées en 2011 dans le département de la Somme sont les suivantes :

Données en M€

Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Pierrepont sur Avre	Travaux d'interconnexion	0,632	0,284
Douilly	Travaux d'adduction	0,389	0,175
Fourcigny	Travaux d'interconnexion	0,710	0,080
Fontaine le sec	Travaux d'interconnexion	0,148	0,066
Flers sur Noye	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,153	0,054
Guerbigny	Pose de compteurs sectoriels	0,092	0,046
Quevaucouliers	Etude hydrogéologique	0,068	0,034
Bernaville	Etude	0,067	0,033
Curchy	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,072	0,025
Chaussoy Epagny	Travaux d'adduction	0,047	0,021

4 - Les aides aux investissements pour la gestion des milieux et biodiversité

En 2011, l'Agence a accordé 2,057 M€ de participations financières au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité.

Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention, tels que la protection de la ressource en eau, la restauration des milieux aquatiques, la planification et la gestion du bassin et des sous bassins.

Il est à noter en 2011 le financement d'actions d'animation portant sur les thèmes de la lutte contre l'érosion et du développement de la ripisylve. Ces deux actions, qui totalisent 0,275 M€ de participations financières, permettent d'initier de nouvelles actions sur le milieu, développer les partenariats et sensibiliser les différents acteurs de l'eau sur ces thèmes.

Les interventions financées durant l'année portent également sur la mise en œuvre du Plan Somme établi dans le cadre de la lutte contre les inondations.

En 2011, dix ans après les inondations de 2001, l'Agence a participé à hauteur de 0,012 M€ à la tenue d'un colloque organisé par le Syndicat Mixte d'Aménagement et de Valorisation du Bassin de la Somme, portant sur le thème « Les inondations de la Somme, 10 ans après : bilan, enjeux perspectives ». Cet évènement qui s'est déroulé à Amiens a donné lieu à des conférences et débats, des retours d'expérience en matière de gestion du risque inondation et à des échanges sur les nouvelles orientations à prendre avec la mise en œuvre de la Directive Inondation.

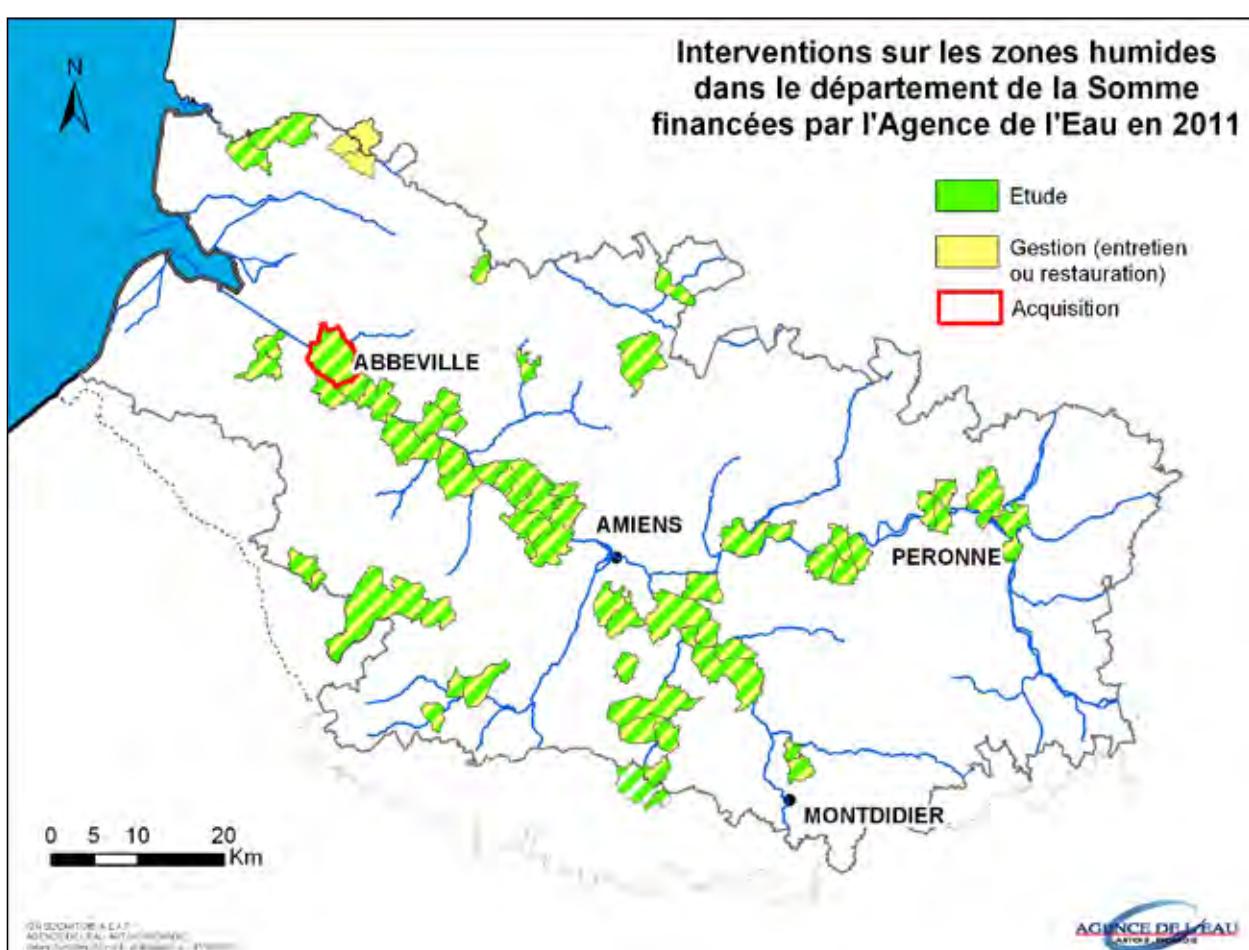
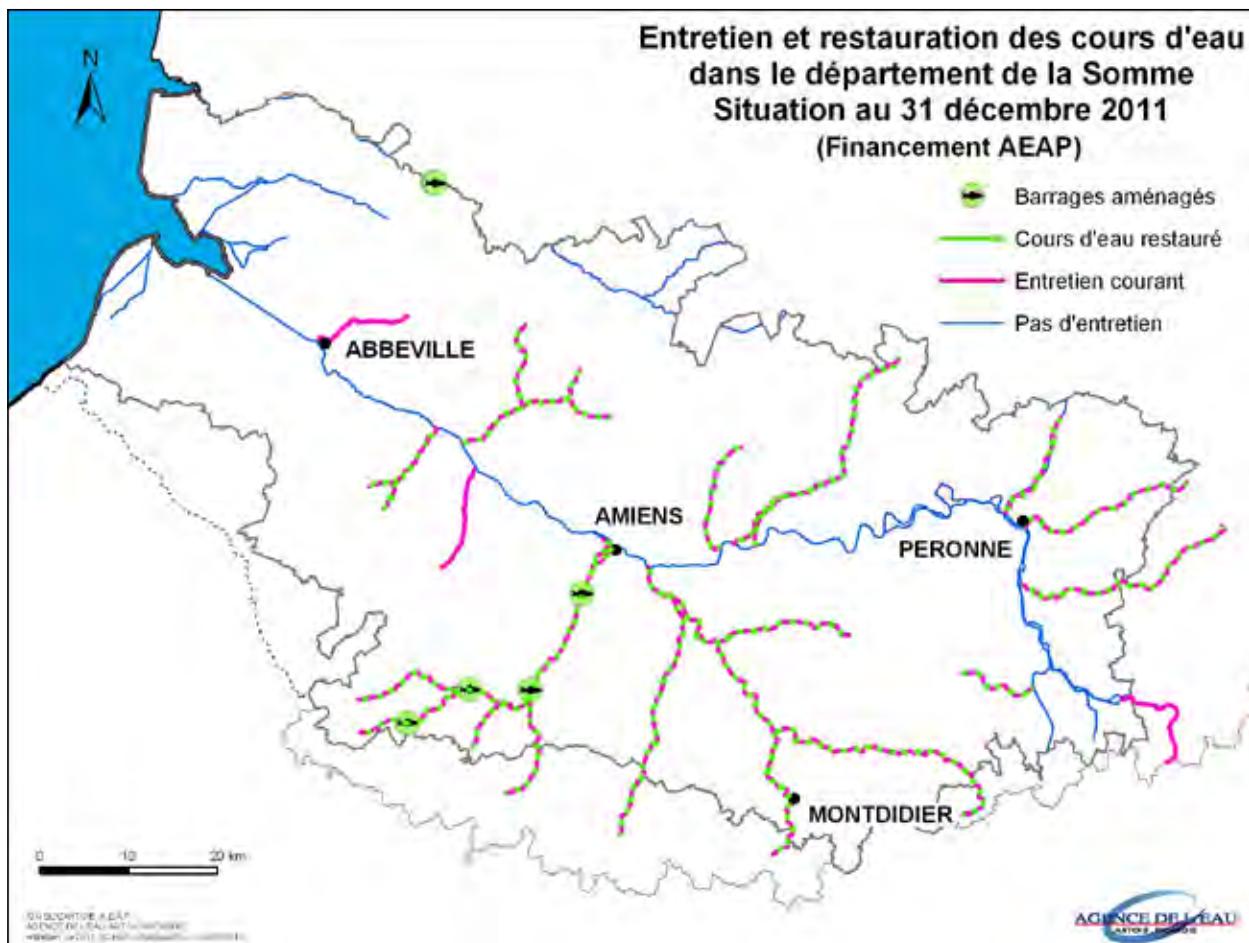
Depuis cette inondation sans précédent de 2001, l'Agence a mené un travail sur le long terme notamment dans le cadre des Plans d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI).

En 2011, cela concerne plus particulièrement la vallée de la Lys, avec des maîtrises d'ouvrage de l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Lys ou de l'Union des Syndicats d'Assainissement du Nord, et le fleuve Somme, avec l'ensemble des travaux prévus à l'Axe I du plan Somme. Ces maîtrises d'ouvrage portent principalement sur la conduite de diverses études, et la mise en œuvre de nombreuses négociations foncières pour la recherche de terrains permettant l'aménagement de zones d'expansion de crues (ZEC).

Le tableau des principales interventions pour la gestion des milieux et de la biodiversité en 2011 est le suivant :

Commune	Action	Données en M€	
		Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Cayeux sur Mer	Etude de maîtrise d'œuvre des travaux	0,950	0,350
Loeuilly	Plan Somme : Travaux de restauration	0,437	0,218
Amiens	Programme de restauration écologique	0,199	0,159
Amiens	Plan Somme : Animation territoriale érosion	0,567	0,155
Amiens	Animation territoriale Ripisylve	0,239	0,120
Hailles	Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique	0,155	0,109
Dury	Sage Haute Somme : Animation de la Commission Locale de l'Eau	0,150	0,081
Aveluy	Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique	0,097	0,068
Loeuilly	Plan Somme : travaux d'entretien	0,135	0,068
Amiens	Programme d'entretien écologique	0,289	0,064

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



5 - La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département de la Somme

Après la suppression au 1er janvier 2005 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

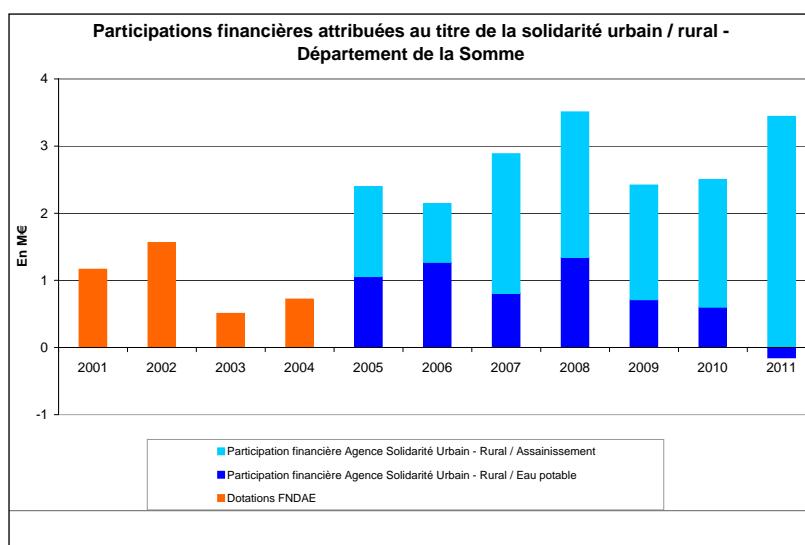
En 2011, le total des participations financières attribuées par l'Agence au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département de la Somme est de 3,289 M€, soit une hausse de 31,5 % par rapport à 2010. Cette hausse est notamment expliquée par le financement du remplacement de la station d'épuration de Villers Bretonneux à hauteur de 0,448 M€ uniquement au titre de la subvention urbain/rural.

Au total le financement d'installations et de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées atteint 3,442 M€ de participations financières au titre de la Solidarité Urbain/Rural.

Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département du Somme depuis 2005 sont les suivantes :

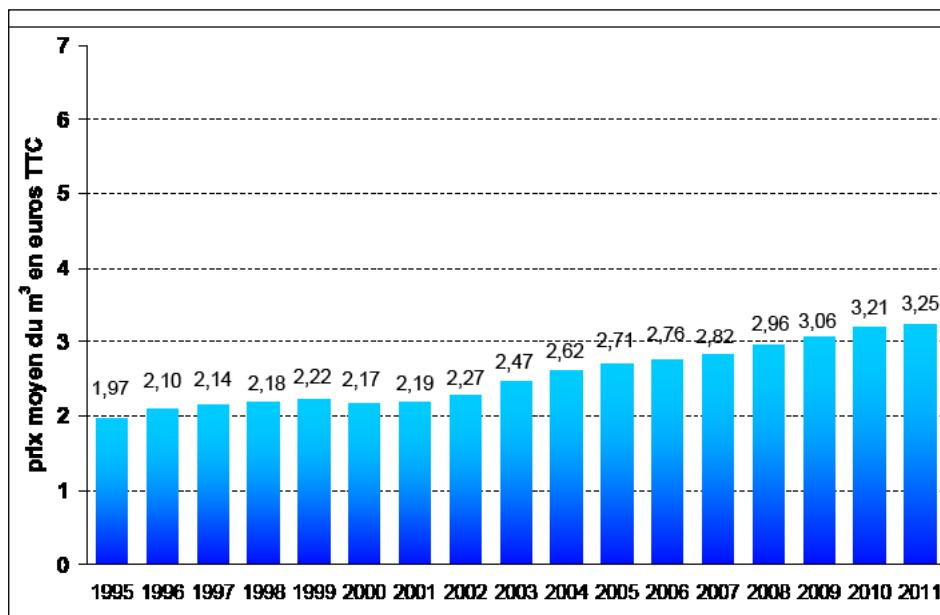
Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	1,342	1,055	2,397
2006	0,876	1,267	2,143
2007	2,080	0,806	2,886
2008	2,169	1,340	3,509
2009	1,710	0,710	2,419
2010	1,903	0,599	2,502
2011	3,442	-0,153	3,289

Note : les valeurs négatives pour les montants de participations financières résultent mathématiquement des annulations partielles ou totales de certains dossiers et des réductions pour solde supérieures aux montants des dossiers décidés durant la période considérée.



6 - Le prix de l'eau

Dans le Département du Somme, le prix moyen du m³ d'eau en 2011 est de 3,25€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :

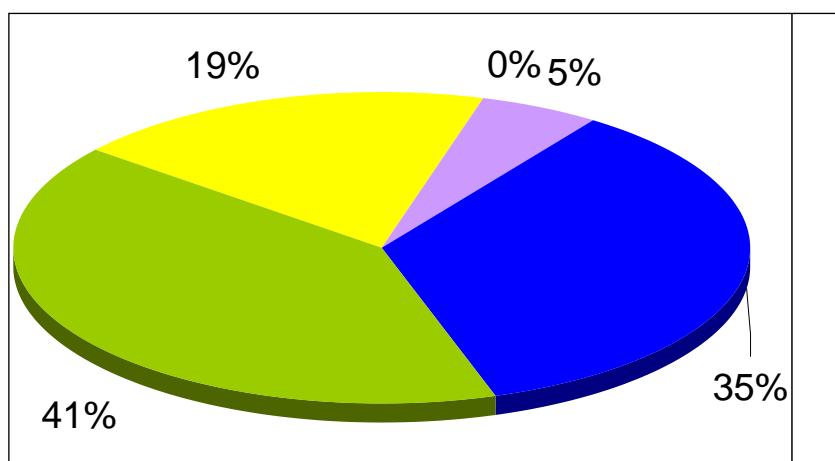


La décomposition du prix moyen du m³ d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m ³	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,15
Assainissement	1,32
Rédevances de l'Agence de l'Eau	0,61
Taxe VNF	0,00
TVA	0,17
Total	3,25

En 2011, le prix des services de l'eau sur le département de la Somme est de 3,25 € TTC / m³. Ce prix est inférieur de 0,84 € TTC / m³ à la moyenne du bassin.

Ce prix progresse de 1,29 % par rapport à l'année 2010 (soit moins que l'inflation). Cette hausse est 4 fois moins importante que l'année précédente. Depuis 2003, le prix des services de l'eau progresse entre 0,04 et 0,20€ TTC / m³ / an. En 17 ans, ce prix a augmenté en moyenne de 4,34 % / an (soit 2,38 % / an hors inflation).



Comme observé à l'échelle du bassin, le poids de l'assainissement (41%) reste plus important que celui de la distribution d'eau potable (35%). La facture d'eau standard (120 m³) s'élève à 390 € TTC pour l'année 2011.

► Le département de l'Aisne

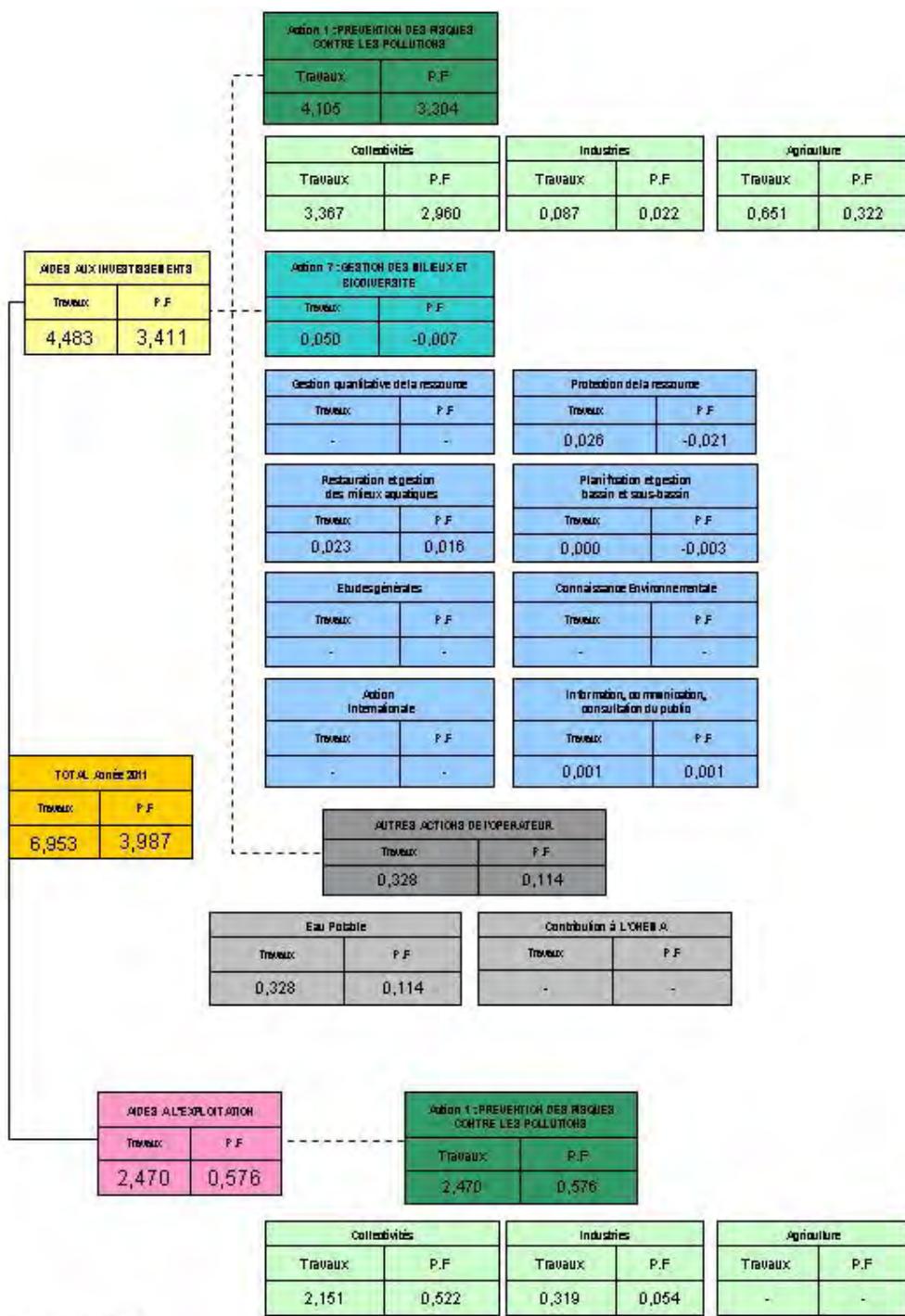
Le département de l'Aisne dans sa globalité compte 816 communes, réparties sur une superficie de 7 369 km², et recense 0,537 Millions d'habitants (soit 28,10% de la population de la région Picardie) et présente donc une densité moyenne de population de 73 hab/km².

Le territoire du département de l'Aisne rattaché au bassin Artois Picardie compte 270 km de cours d'eau et 38 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2011

En 2011, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le département de l'Aisne atteignent 3,987 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2011 (en M€) dans le département de l'Aisne



P.F = Participations Financières

1 - Les aides aux investissements de prévention des risques contre les pollutions

En 2011, à ce titre, 3,304 M€ de participations financières ont été attribués par l'Agence.

1.1 - L'assainissement des collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

En 2011, le remplacement de la station d'épuration de Jussy a fait l'objet d'un financement de l'Agence de 2,285 M€ de participations financières pour la réalisation de 2,930 M€ HT de travaux. La participation financière se décompose en une part collectivité, 1,961 M€, et une part industrielle, 0,324 M€. Le nouvel ouvrage, d'une capacité de 10 200 Eh, disposera d'une filière de traitement des eaux usées par un traitement biologique type boues activées en aération prolongée. La déshydratation des boues sera réalisée par centrifugation.

La création de la station de Brancourt Le Grand a également été financée en 2011 à hauteur de 0,885 M€ de participations financières. Cette opération, d'un montant de 1,400 M€ HT de travaux permettra la construction d'un ouvrage de 1 600 Eh. Le traitement des eaux usées sera un traitement biologique type boues activées, faible charge, en aération prolongée. Le système de collecte sera de type séparatif. Les boues seront extraites et stockées dans un silo de 200 m³ avant transfert sur le nouveau site de la station d'épuration de Bohain et Vermandois.

La liste des principales actions financées en 2011 s'établit comme suit :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Jussy	Remplacement de la station	2,464	1,960
Brancourt le Grand	Création de la station	1,400	0,885
Jussy	Remplacement de la station	0,466	0,324
Bellincourt	Convention de partenariat pour l'assainissement non collectif	0,082	0,032
Fresnoy le Grand	Mise en place de l'autosurveillance	0,040	0,023
Brancourt le Grand	Etude	0,032	0,014

Assainissement Non Collectif

En 2011, l'Agence a signé des conventions de partenariat pour la réalisation d'ouvrages d'assainissement non collectif avec la Communauté de Commune de la Thiérache du Centre et avec la Communauté de Communes du Pays du Vermandois.

Durant l'année, 11 dossiers ont été financés pour un montant total de 0,032 M€ de participations financières.

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

L'Agence a attribué en 2011 0,665 M€ de participations financières pour la réalisation de 1,684 M€ de travaux de réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées.

Les opérations de travaux les plus importantes financièrement portent sur l'amélioration et l'extension des réseaux d'assainissement, la réalisation d'Ouvrages de Transfert des Eaux Usées (OTEU) et la réalisation d'études diagnostiques.

Dans le cadre des conventions de partenariat établies avec les Maîtres d'Ouvrages pour le raccordement aux réseaux publics de collecte, 2 conventions ont été signées à fin 2011 avec les Maîtres d'Ouvrages couvrant 30 communes du département et 0,023 Million d'habitants.

Les interventions financées durant l'année via ces conventions et en incluant les interventions relevant du PACT totalisent 0,240 M€ de participations financières représentant 0,535 M€ de travaux.

La liste des principales décisions prises en 2011 est la suivante :

Données en M€			
Commune	Action	Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Cugny	Extension du réseau	0,757	0,247
Urvillers	Ouvrage de Transfert des Eaux Usées	0,300	0,210
Département de l'Aisne	Raccordement au réseau via le PACT sur le département	0,371	0,145
Jussy	Convention de partenariat	0,071	0,047
Département de l'Aisne	Convention de partenariat	0,093	0,047
Fresnoy le Grand	Etude diagnostique	0,061	0,031
Marcy	Etude diagnostique	0,031	0,015

1.2 - La lutte contre la pollution des activités économiques hors agricoles

En 2011, l'Agence a financé 4 interventions sur le département de l'Aisne.

Une intervention a été financée pour une imprimerie à hauteur de 0,014 M€ pour la réalisation de 0,060 M€ HT de travaux afin de mettre en oeuvre une technique propre qui devra aboutir à ne plus rejeter d'eau résiduaire au réseau d'assainissement collectif, ni produire de déchets dangereux pour l'eau.

Egalement, une mise sous rétention de déchets dangereux a été financée à hauteur de 0,002 M€ de participations financières pour une société de commerce de voitures.

Par ailleurs, 2 études ont été financées dans le cadre de la Recherche des Substances Dangereuses pour l'Eau (RSDE) pour un montant de 0,007 M€ d'aides.

1.3 - La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2011 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles d'accorder 0,322 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué 0,281 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE).

Pour le Plan Eau et Agriculture (PEA), l'Agence a attribué 0,033 M€ pour 2 Maîtres d'Ouvrages.

Une action d'animation sur le thème de l'eau et l'agriculture pour la partie du département de l'Aisne située sur le bassin Artois-Picardie a été financée par l'Agence à hauteur de 0,011 M€.

2 - Les aides à l'exploitation

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2011 les aides à l'exploitation ont atteint 0,576 M€ pour le département de l'Aisne.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriel	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,054	
Assistance technique à la dépollution	0,018		0,011
Aide à la performance épuratoire	0,504		

3 - Les aides aux investissements pour l'eau potable

En 2011, l'Agence a financé 5 actions sur le département de l'Aisne pour un montant total de 0,114 M€ de participations financières, permettant la réalisation de 0,328 M€ HT de travaux.

Les financements ont porté sur la réhabilitation de 4 réservoirs de stockage : la réfection de l'étanchéité du château d'eau de Vermand (400 m3) et de Serain (150 m3), la réhabilitation du réservoir de Saint Simon (80 m3) et la réfection et l'étanchéité du réservoir de Fontaine notre Dame (320 m3).

L'Agence a également financé une étude diagnostique des infrastructures en eau potable sur la Commune de Marcy à hauteur de 0,025 M€

La liste des opérations financées en 2011 est la suivante :

Données en M€

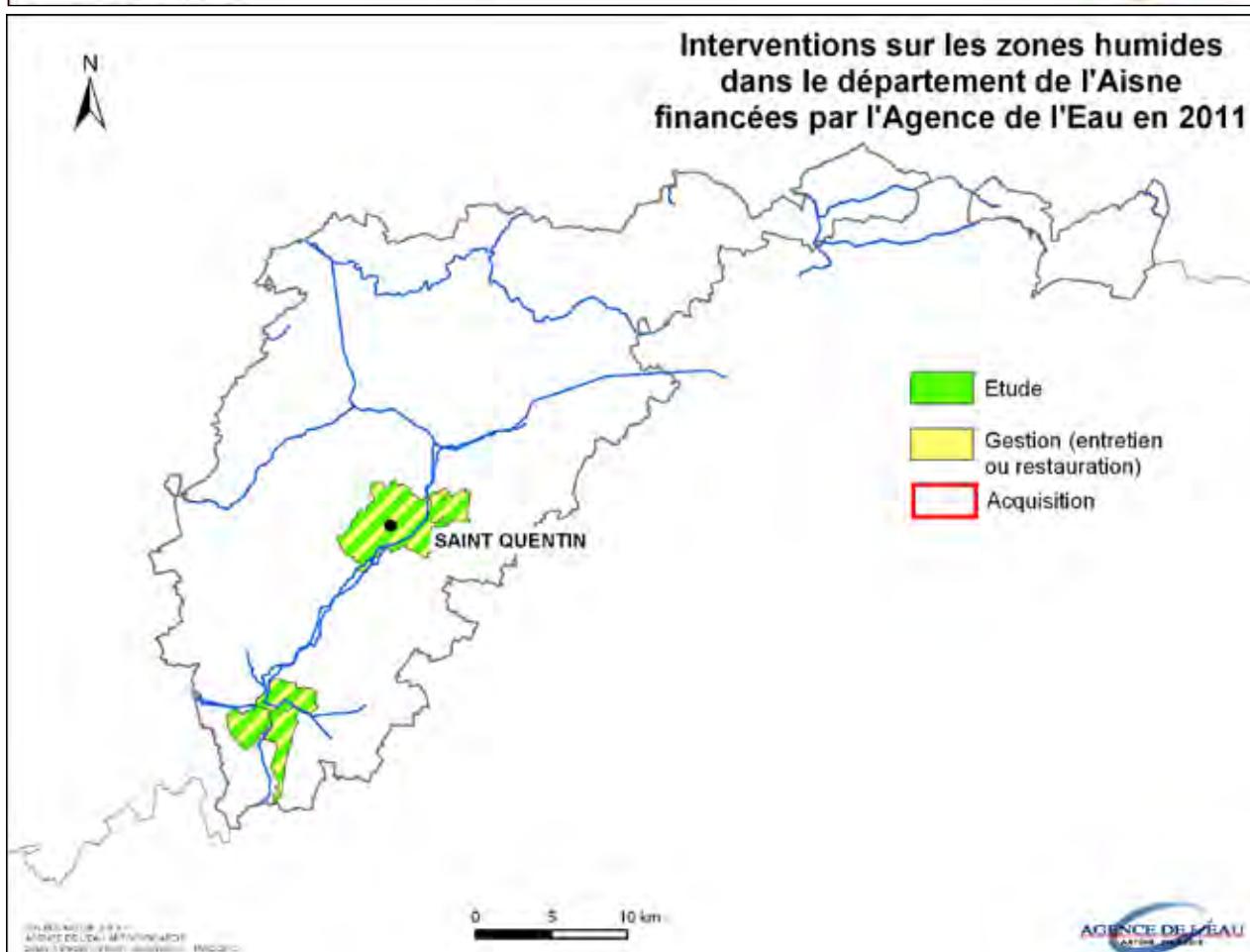
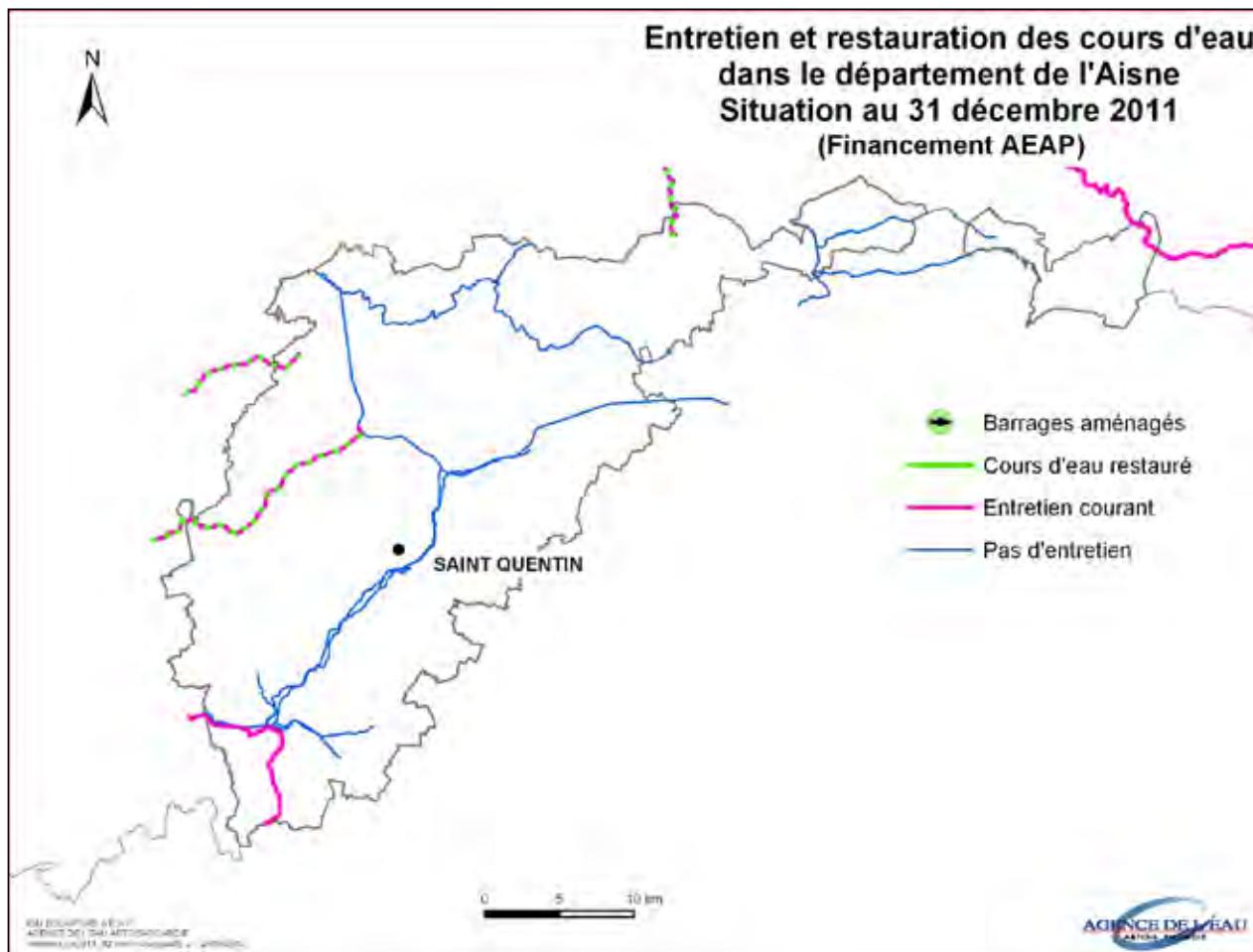
Commune	Action	Montant des travaux prévus HT	Participations financières décidées
Vermand	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,120	0,042
Serain	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,075	0,026
Marcy	Etude préalable aux travaux	0,050	0,025
Saint Simon	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,033	0,012
Fontaine notre Dame	Réhabilitation d'un réservoir de stockage	0,050	0,009

4 - Les aides aux investissements pour la gestion des milieux et biodiversité

Dans le domaine de la restauration et de la gestion de milieux aquatiques, l'Agence a financé en 2011 l'instruction réglementaire du programme d'aménagement et d'entretien de la Somme Sommette et de ses affluents (0,008 M€), la mise en place des procédures administratives pour l'aménagement et l'entretien de l'Omignon Amont (0,004 M€) et la réalisation de travaux de restauration et de gestion écologique au sein du marais de Saint Simon (0,004 M€).

L'Agence a également apporté une subvention pour la réalisation d'une étude dans le cadre de la démarche de protection de l'aire d'alimentation des captages de Croix Fonsomme.

Les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchissables sont présentées sur les deux cartes suivantes :



5 - La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département de l'Aisne

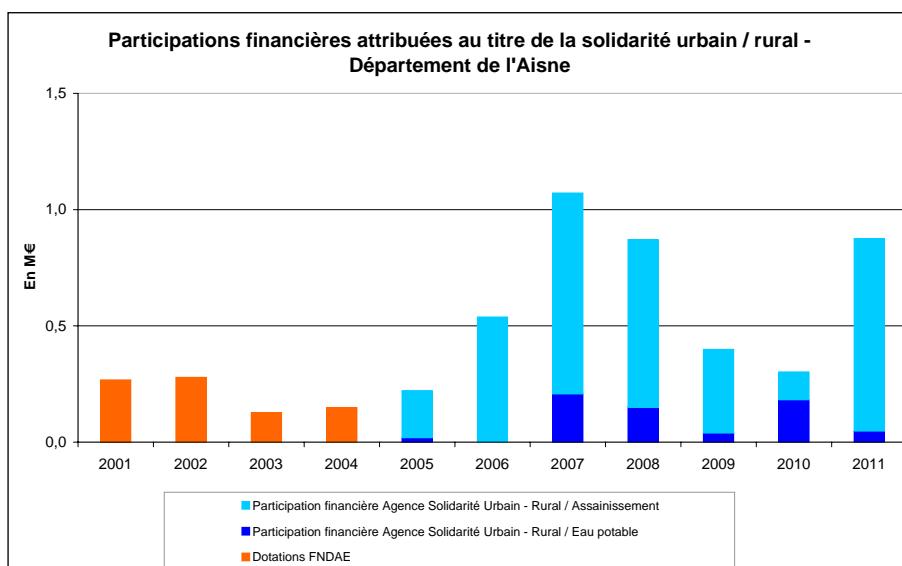
Après la suppression en au 1er janvier 2005 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

En 2011, le total des participations financières attribuées au titre de la Solidarité Urbain/Rural pour le département de l'Aisne est de 0,875 M€, soit une augmentation de 0,573 M€ par rapport à 2010. Cette augmentation conséquente est expliquée par le financement apporté au remplacement de la station de Jussy, action pour laquelle la part Solidarité Urbain/Rural s'élève à 0,490 M€.

Au total, les interventions dans le domaine de l'assainissement s'élèvent à 0,828 M€ et à 0,047 M€ pour l'eau potable.

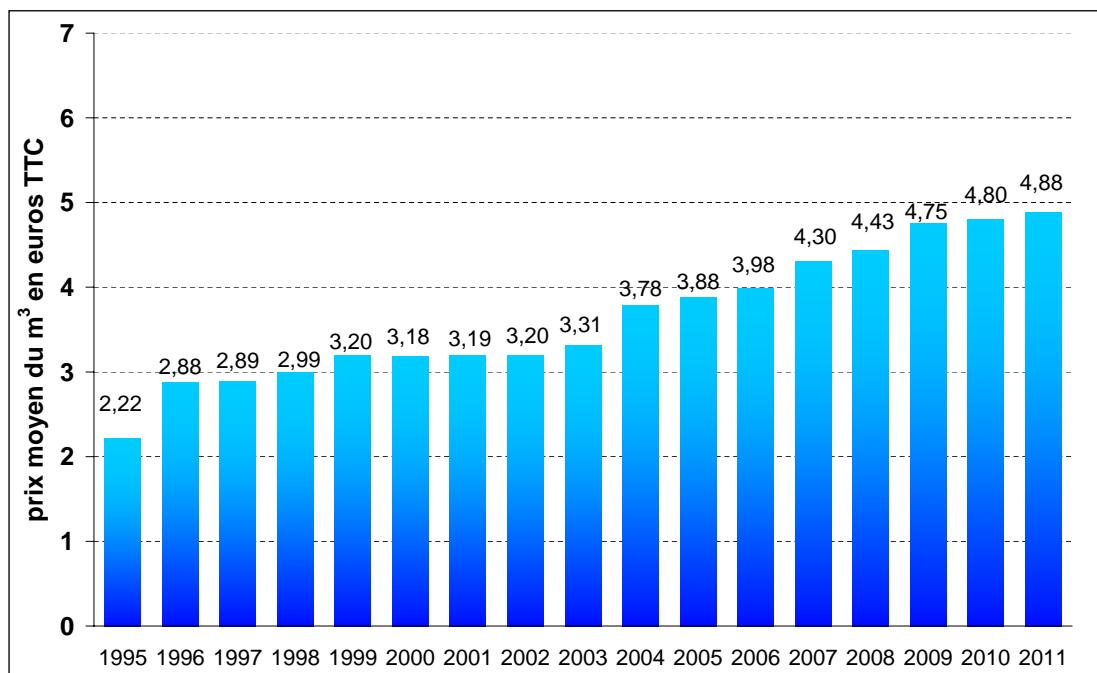
Les participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département de l'Aisne depuis 2005 sont les suivantes :

Années	Assainissement	Eau potable	Total
2005	0,202	0,019	0,221
2006	0,538	0,000	0,538
2007	0,864	0,207	1,071
2008	0,723	0,149	0,871
2009	0,360	0,039	0,399
2010	0,120	0,182	0,302
2011	0,828	0,047	0,875



6 - Le prix de l'eau

Dans le Département de l'Aisne, sur le territoire rattaché au bassin Artois Picardie le prix moyen du m³ d'eau en 2010 est de 4,88€ TTC ; son évolution depuis 1995 est la suivante :



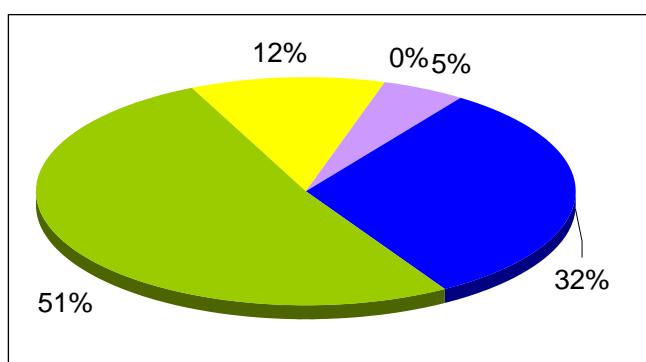
La décomposition du prix moyen du m³ d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m ³	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,54
Assainissement	2,52
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,57
Taxe VNF	0,000
TVA	0,25
Total	4,88

En 2011, le prix des services de l'eau sur la partie Artois Picardie du département de l'Aisne est de 4,88 € TTC / m³. Ce prix est supérieur de 0,76 € TTC / m³ à la moyenne du bassin.

Le prix progresse de 1,79 % par rapport à l'année 2010 (soit moins que l'inflation). Cette hausse est cependant 2 fois plus importante que celle de l'année précédente. En 17 ans, ce prix a augmenté en moyenne de 7,27 % / an (soit 5,31 % / an hors inflation).

Le poids de l'agglomération de Saint Quentin pèse beaucoup sur cette estimation de prix. L'enquête n'étant pratiquée que sur la partie Nord-Ouest du département de l'Aisne, ce prix n'est pas représentatif de l'ensemble du département. La facture d'eau standard (120 m³) s'élève à 585 € TTC pour l'année 2011.



► Le département de l'Oise

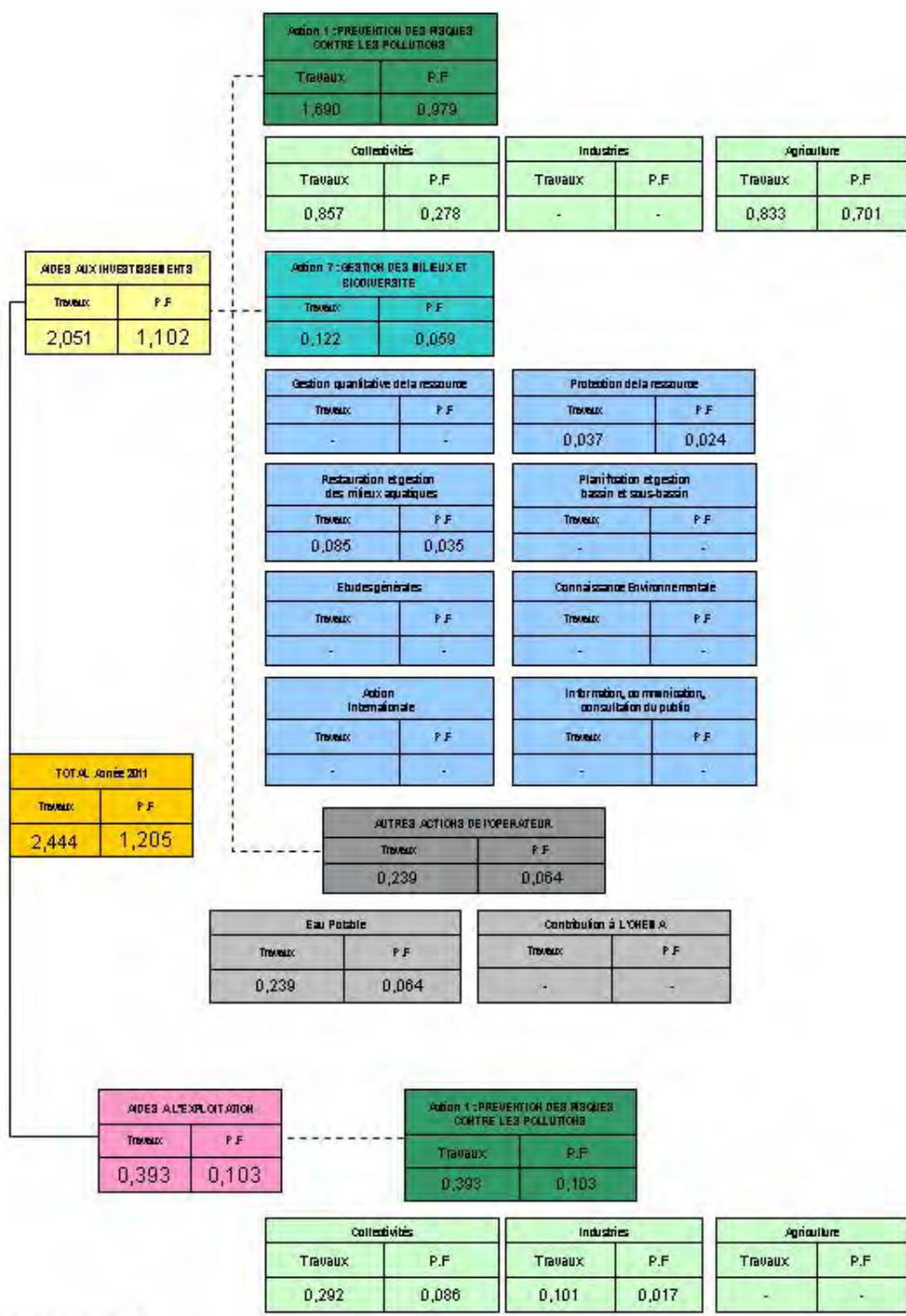
La totalité du département de l'Oise compte 693 communes, réparties sur une superficie de 5 860 km², et recense 0,793 Millions d'habitants, soit 34,60% de la population de la région Picardie; il présente donc une densité moyenne de population de 135 hab/km².

Depuis le début de l'année 2008, au titre de l'application des nouvelles délimitations des districts hydrographiques, 89 communes soit 32 469 habitants ont été rattachés au Bassin Artois-Picardie. Sur cette zone, on compte 73 km de cours d'eau et 7 km² de zones à dominante humide.

► Les interventions financières décidées en 2011

En 2011, les participations financières attribuées par l'Agence de l'Eau Artois Picardie pour le territoire du département de l'Oise intégré au Bassin atteignent 1,205 M€. La répartition de ces décisions d'intervention est présentée sur le schéma suivant :

Répartition des décisions d'intervention en 2011 (en M€) dans le département de l'Oise



P.F = Participation Financière

1 - Les aides aux investissements de prévention des risques contre les pollutions

En 2011, l'Agence a accordé 0,979 M€ de participations financières à ce titre.

1.1 - L'assainissement des collectivités

Installations de traitement des eaux usées domestiques et assimilées

Les interventions financées en 2011 concernent le financement de dispositifs d'assainissement non collectif et le versement d'une prime au contrôle et au soutien à destination du Service Public d'Assainissement Non Collectif.

Durant l'année, 21 nouveaux dispositifs d'assainissement non collectif ont été subventionnés pour un total de 0,150 M€ pour la réalisation de 0,424 M€ de travaux.

Réseaux d'assainissement des eaux usées domestiques et assimilées

Les nouvelles participations financières versées en 2011 ont concerné la réalisation de dossiers de raccordement aux réseaux publics d'assainissement pour un montant de 0,157 M€, permettant la réalisation de 0,336 M€ de travaux.

L'Agence a également attribué 0,033 M€ d'aide pour la réalisation d'une étude diagnostique avec approche pluviale sur l'agglomération d'assainissement de Breteuil et 0,008 M€ pour la réalisation d'une étude diagnostique du système d'assainissement de Beaudéduit.

1.2 - La lutte contre la pollution des activités agricoles

L'Agence a décidé en 2011 pour la lutte contre la pollution des activités agricoles d'accorder 0,701 M€ de participations financières.

Dans le cadre du Plan de Développement Rural Hexagonal, l'Agence de l'eau a attribué 0,267 M€ pour le dispositif Mesures Agro-Environnementales (MAE) et 0,110 M€ au titre du Plan Végétal pour l'Environnement (PVE). Le Plan Eau et Agriculture (PEA) poursuit son déploiement en 2011 avec le financement de 17 nouveaux dossiers, pour un total de 0,377 M€ de participation financières.

Par ailleurs, l'Agence a financé à hauteur de 0,008 M€, dans le cadre de la convention 2009-2012 entre les Chambres d'Agriculture du bassin et l'Agence de l'Eau, une action d'animation en vue de promouvoir les MAE, le PVE et le PEA auprès des agriculteurs du bassin Artois-Picardie en organisant des réunions d'information, des visites d'aménagement de corps de ferme et par le biais d'articles de presse.

2 - Les aides à l'exploitation pour la prévention des risques contre les pollutions

Les aides à l'exploitation portent sur l'aide à la performance épuratoire, l'aide au transport et à l'élimination des déchets ainsi que sur l'assistance technique.

En 2011 les aides à l'exploitation ont atteint 0,103 M€ pour le département de l'Oise.

Leur décomposition en est la suivante :

Données en M€

Domaine d'intervention	Collectivités	Industriels	Agriculteurs
Elimination des déchets		0,017	
Assistance technique à la dépollution	0,033		
Aide à la performance épuratoire	0,053		

3 - Les aides aux investissements pour l'eau potable

En 2011, l'Agence a financé 4 nouvelles interventions, pour un montant de 0,085 M€ de participations financières assurant la réalisation de 0,239 M€ de travaux.

Trois de ces interventions portent sur la réhabilitation de réservoir de stockage avec le financement de la réfection du château d'eau de Carroix- Romescamps (200 m3), la réfection de l'étanchéité du réservoir d' Offoy (40 m3) et la réhabilitation du réservoir de Dargies (75 m3).

L'Agence a également apporté un financement de 0,006 M€ pour l'installation d'un poste de chloration au chlore gazeux sur la commune de Sarnois.

4 - Les aides aux investissements pour la gestion des milieux et biodiversité

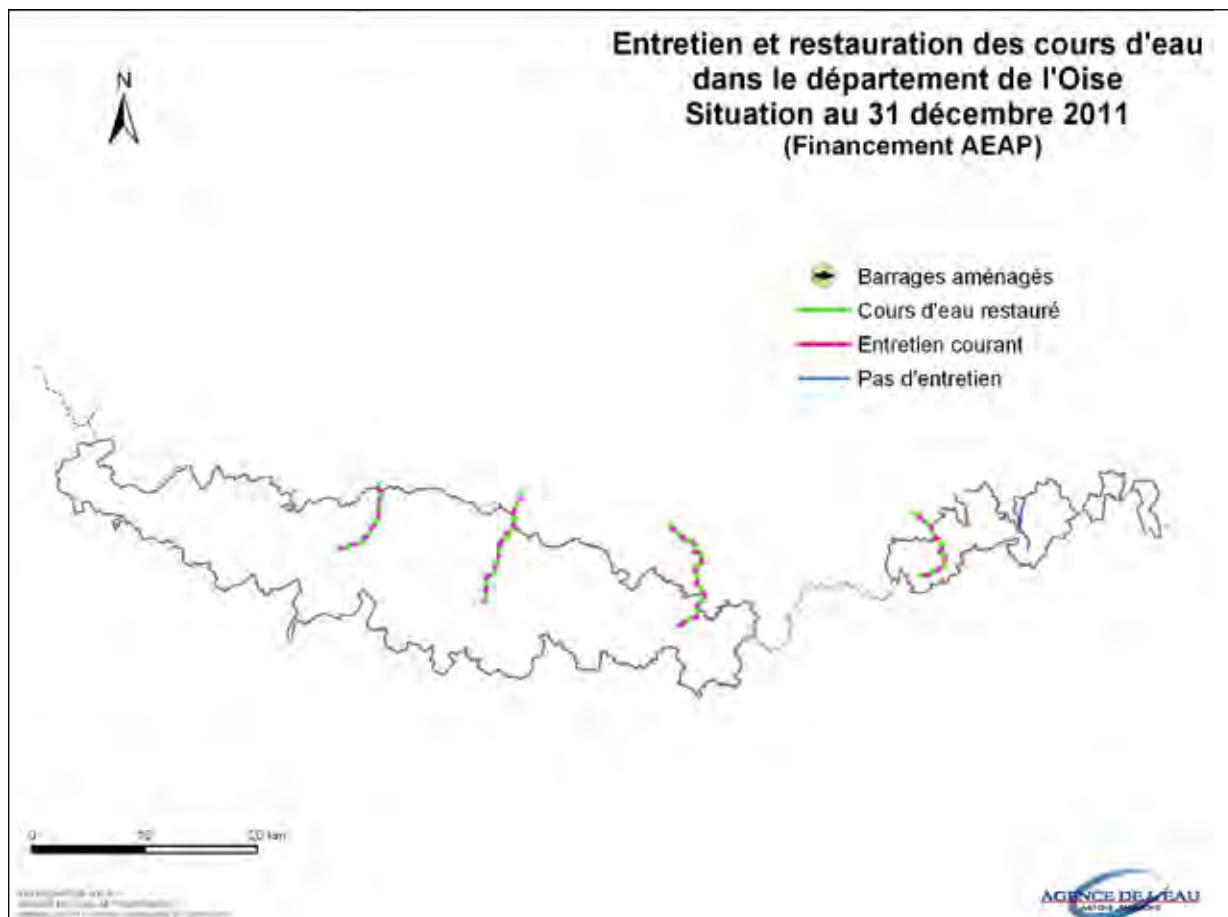
L'Agence a financé 0,059 M€ au titre de la gestion des milieux et de la biodiversité en 2011. Ces actions portent sur plusieurs domaines d'intervention tels que la protection de la ressource et la restauration des milieux aquatiques.

Les participations financières apportées en 2011 concernent la réalisation de travaux sur des captages, la mise en place d'une procédure de protection ainsi que des travaux de restauration et d'entretien sur les cours d'eau situés sur ce département.

La liste des nouveaux dossiers financés durant l'année est présentée dans le tableau ci-dessous :

Commune	Action	Données en M€	
		Montant des travaux prévus	Participations financières décidées
Bonneuil les Eaux	Travaux de restauration de la Noye	0,037	0,018
Bonneuil les eaux	Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique	0,021	0,015
Breteuil	Travaux d'entretien de la Noye	0,020	0,010
Domeliers	Travaux liés à la Déclaration d'Utilité Publique	0,011	0,008
Sains morainvillers	Etude de faisabilité	0,022	0,006
Sains Morainvillers	Procédure de périmètre de protection	0,005	0,002
Avricourt	Restauration du lit de l'Avre	0,007	0,002

Les cartes suivantes présentent les interventions financées pour l'acquisition et la restauration de zones humides ainsi que pour l'entretien des cours d'eau et l'effacement ou l'aménagement d'ouvrages rendus ainsi franchisables en 2011 :



5 - La gestion de la Solidarité Urbain Rural dans le département de l'Oise

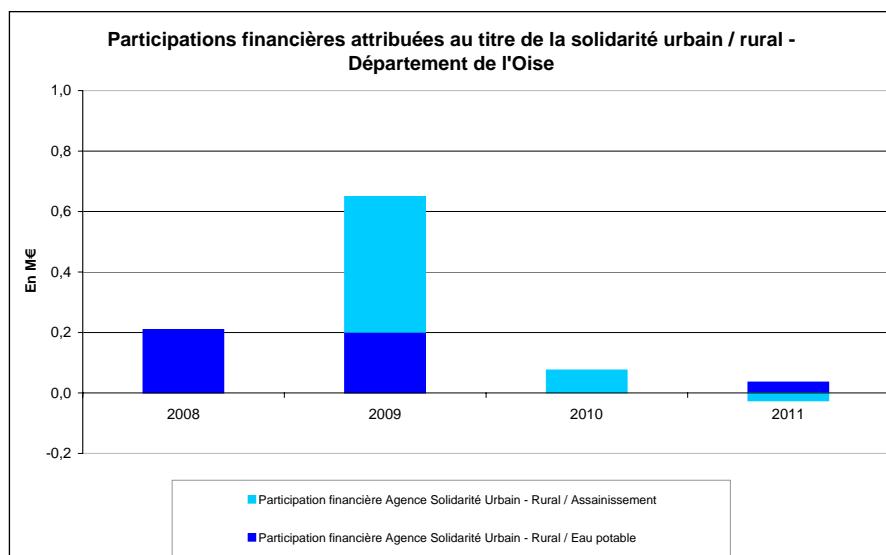
Après la suppression au 1er janvier 2005 du FNDAE (Fonds National pour le Développement des Adductions d'Eau) qui participait au financement des réseaux d'eau potable et d'assainissement des communes rurales, les Agences de l'Eau ont mis en œuvre des dispositions particulières de financement complémentaire au titre de la solidarité Urbain/Rural. La Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques entérine ces dispositions. Les Agences ont également assuré la reprise des engagements de l'Etat sur les années antérieures à 2005.

En 2011, une participation financière dans le domaine de l'assainissement attribuée au titre de la Solidarité Urbain/Rural (SUR) pour le département de l'Oise atteint 0,036 M€.

Cette intervention concerne le financement de réhabilitation de réservoirs de stockage d'eau potable. En raison de l'annulation en 2011 d'un dossier d'assainissement préalablement aidé, et aidé à hauteur de 0,026 M€ au titre de la SUR, mathématiquement le montant total de SUR en 2011 atteint 0,01 M€.

L'historique des participations financières versées au titre de la solidarité Urbain/Rural dans le département de l'Oise depuis 2005 est le suivant :

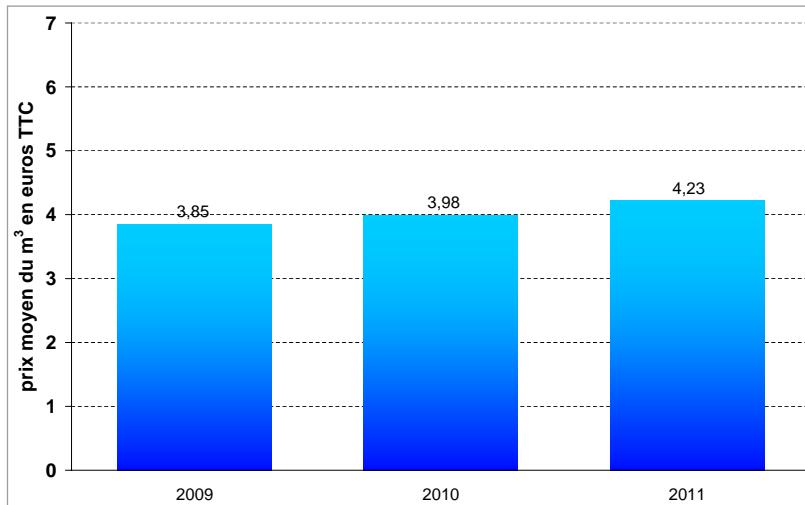
Années	Assainissement	Eau potable	en M€
			Total
2008	0,000	0,209	0,209
2009	0,448	0,201	0,649
2010	0,076	0,000	0,076
2011	-0,026	0,036	0,010



Note : les valeurs négatives pour les montants de participations financières résultent mathématiquement des annulations partielles ou totales de certains dossiers et des réductions pour solde supérieures aux montants des dossiers décidés durant la période considérée.

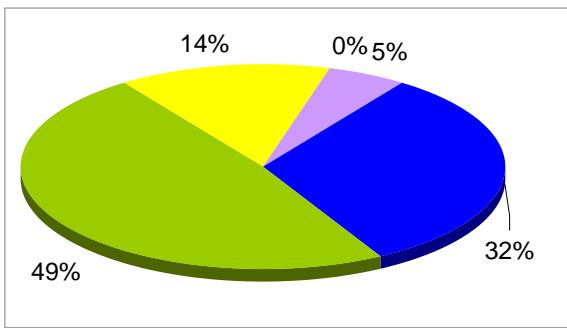
6 - Le prix de l'eau

Dans le Département de l'Oise, sur le territoire rattaché au bassin Artois Picardie, le prix moyen du m³ d'eau en 2011 est de 4,23€ TTC. Son évolution entre 2009 et 2011 est la suivante :



La décomposition du prix moyen du m³ d'eau est la suivante :

Composantes du prix du m ³	Valeurs en €
Distribution d'eau potable	1,36
Assainissement	2,05
Redevances de l'Agence de l'Eau	0,6
Taxe VNF	0,000
TVA	0,22
Total	4,23



En 2011, le prix des services de l'eau sur la partie Artois Picardie du département de l'Oise est de 4,23 € TTC / m³. Ce prix est supérieur de 0,11 € TTC / m³ à la moyenne du bassin. Le prix progresse de 6,85 % par rapport à l'année 2010 (soit 4,85% hors inflation). Cette hausse est plus importante que celle constatée en 2010.

L'enquête n'étant pratiquée que sur la partie Nord du département de l'Oise, ce prix n'est pas représentatif de l'ensemble du département. La facture d'eau standard (120 m³) s'élève à de 508 € TTC pour l'année 2011.